00027675

THE

ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY

TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

R.R.J.3.
F6 913.053
Mir/De-L
27675
Vol VI

De la monarchie Prussienne sous Frédéric Le Grand

00027675

CONSIDÉRATIONS

Sur la situation de quelques-uns des principaux États de l'Allemagne.

LIVRE PREMIER.

De l'Électorat de Saxe.

27675

PLAN ET DIVISION.

Nous allons tracer une description assez détaillée des états de l'électeur de Saxe, le plus proche, et si l'on peut parler ainsi, le plus intime des voisins de la monarchie prussienne. On possède sur la Saxe des données telles qu'on n'en pourroit recueillir que dans un très-petit nombre de pays, graces à la nécessité où la dissipation des électeurs, leur ambition et les malheurs affreux qui en ont été la suite, ont mis le gouvernement actuel, de connoître, dans le plus grand détail, tous les ressorts de la machine politique, afin de savoir jusqu'à quel point on peut les comprimer sans les briser.

Voici l'ordre que nous suivrons dans cet écrit.

Ce sont les évènemens historiques qui ont produit les constitutions de tous les pays. Nous

commencerons donc par exposer, mais très-brièvement, ceux qui ont influé sur la constitution actuelle de l'électorat.

Nous donnerons ensuite une description géographique de ce beau pays, et nous parlerons de la constitution politique de chacun des états particuliers qui le composent.

Nous traiterons en troisième lieu de sa population et de son agriculture.

Puis de ses productions, soit naturelles, soit artificielles, et de son commerce.

Des finances, des revenus, des dépenses, des dettes, &c.

Nous donnerons enfin des détails exacts, et des idées saines sur le systême militaire, considéré dans sa plus grande étendue.

§. I.

Précis historique.

C'EST un axiome dans les diverses [illegible] de la singulière aristocratie germanique que le prince n'est que *primus inter pares* parmi les nobles qui forment dans chaque pays les états auxquels des évènemens postérieurs ont fait admettre les villes dans un rang subordonné, et cet axiome est fondé sur les faits. Nous le prouverons

par ceux que nous allons rapporter, relativement au duché, devenu postérieurement électorat de Saxe.

Il s'étoit à peine écoulé un demi-siècle depuis que Charlemagne eut réduit, par la force de ses armes, la grande nation des Saxons à reconnoître ses loix, et à embrasser le christianisme, lorsque Louis-le-Germain obtint en partage (huit cent quarante-trois) la France orientale, ou tous les pays de la vaste monarchie des Francs, situés en-deçà du Rhin. Ce fut sous son règne que les incursions des Normands et des nations Slaves, nommées vulgairement *Esclavons*, ravagèrent le pays des Saxons, alors frontière de l'empire au nord-est, et devinrent assez dangereuses, pour obliger l'empereur à nommer un noble du pays chef ou général de la noblesse, qui en formoit alors l'armée, pour veiller à la sûreté de cette frontière, et la défendre.

Ce que nous exprimons à présent par le mot *général* se nommoit *dux* dans le latin corrompu que l'on parloit alors. Telle fût l'origine des ducs de Saxe. Toutes les terres étoient des fiefs; les grandes charges et même le généralat en étoient aussi. D'abord amovibles, les fiefs, par la foiblesse des souverains, devinrent bientôt héréditaires. Ce changement fut en même-temps la cause et l'effet de l'accroissement considérable du pouvoir de ces grands feudataires qui n'avoient

eu à l'origine que l'influence d'un chef de guerriers. On ignore à quel noble, Louis-le-Germanique confia ce poste important ; mais on voit les descendans de cet officier quelconque, rapidement élevés à un degré de puissance très-formidable, puisque Henri-l'Oiseleur, duc de Saxe, fut élu roi de Germanie en neuf cent dix-neuf. C'est à lui, pour le dire en passant, que l'Allemagne doit la plupart de ses villes.

La Saxe devint, pour ses ducs une fois parvenus à une si grande existence, un gouvernement très-onéreux, par son éloignement du centre des affaires ; ils l'abandonnèrent à des lieutenans ; et ce fut en neuf cent trente-un que Otton, fils de Henri, investit un gentilhomme de ces contrées, Hermann de Billungen, de cette espèce de gouvernement avec des pouvoirs fort limités. Mais les anciens usages reprirent bientôt leur empire, et le gouverneur redevint un souverain véritable, attaché seulement à son suzerain par le lien féodal. La maison de Billungen ne posséda pourtant pas très-long-temps ce fief. A la mort de Magnus, dernier duc de cette dynastie, Henri V le donna au comte de Supplinbourg et de Querfurt, Lothaire qui, devenu empereur lui-même en onze cent vingt-cinq, en investit son gendre, Henri-le-Magnanime, fils du duc de Bavière, et de la maison d'Est.

Celui-ci devint si puissant, par la réunion des deux duchés sur sa tête, que les Princes d'Allemagne, avec autant de sagesse que de courage, refusèrent de lui conférer la couronne impériale, et que les empereurs ne cessèrent de travailler à l'abaisser. Son fils fut réduit au seul duché de Brunswick-Lunebourg, en onze cent soixante-dix-neuf, par Frédéric-Barberousse; et Bernard d'Ascanie ou d'Anhalt, un des fils d'Albert-l'Ours, margrave de Brandebourg, obtint la dignité d'électeur (qui date de ce siècle), avec une petite partie des possessions de Henri, le long de l'Elbe, auxquelles elle fut attachée, et que depuis ce temps on nomme le cercle électoral.

Cette maison s'éteignit en mil quatre cent quarante-deux, et, après quelques disputes, l'empereur investit de la dignité électorale, et de ses appartenances, en y ajoutant même encore d'autres fiefs, Frédéric-le-Belliqueux, marquis de Misnie, car le temps étoit passé où l'on donnoit de telles possessions à de simples gentilshommes. Les grands feudataires s'étoient formés, et les empereurs n'osoient plus choisir que parmi ces magnats ceux auxquels ils accordoient les grandes possessions devenues vacantes, tant est vraie, même dans ce sens, la parole de l'évangile: *qu'il sera donné à celui qui a.*

Ces marquis de Misnie descendoient eux-mêmes,

au reste, d'un gentilhomme, Théodoric de Wettin, dont l'arrière petit-fils, Dedon II, obtint d'abord la Lusace en mil trente-un, ensuite le marquisat de Misnie en mil quarante-huit. Sa maison règne encore aujourd'hui en Saxe.

Ce fut aux secours utiles que ce marquis de Misnie donna à l'empereur Sigismond, dans la guerre des Hussites en Bohême, qu'il dut l'acquisition de l'électorat. Il avoit déjà obtenu du même empereur, en mil quatre cent neuf, la concession de fonder l'université de Leipsick, les troubles de la Bohême ayant obligé un très-grand nombre d'étudians de Prague de se retirer dans cette ville; mais ce ne fut qu'après la réformation que les avantages de cette institution se développèrent.

Ce fait remarquable fournit la preuve de l'utilité de la réformation à cet égard, par l'excessive différence qui distingue la fille de la mère. L'université de Prague n'est pas sortie de son obscurité profonde, et la Bohême, restée dans un véritable et singulier état de barbarie jusqu'à ces derniers temps, n'en a retiré aucun fruit, tandis que l'université de Leipsick a produit, non-seulement un grand nombre de gens de lettres du premier ordre, mais encore élevé la Saxe à un degré particulier de civilisation, qui a eu l'influence la plus marquée sur le caractère des peuples, sur l'industrie et sur le commerce.

Les avantages produits par l'université de Leipsick engagèrent un des successeurs du premier électeur de Saxe, Frédéric III, surnommé *le Sage*, à en fonder en mil cinq cent deux une autre à Wittemberg. Ce fut-là que Luther afficha, en mil cinq cent dix-sept, ses fameuses thèses contre les indulgences papales, qui amenèrent la réformation. Née en Saxe, elle s'y répandit aussi-tôt, et y fut généralement adoptée en peu de temps.

Les troubles qui suivirent cette grande révolution, en occasionnèrent une très-importante dans la maison de Saxe. Frédéric-le-Pacifique, fils de Frédéric-le-Belliqueux, qui succéda à son père en mil quatre cent vingt-huit dans la dignité électorale, avoit deux fils, au sujet desquels on peut noter une anecdote qui peint les mœurs du temps.

Frédéric-le-Pacifique eut une contestation avec un gentilhomme de ses vassaux, Conrad de Kauffangen. Imbu des anciennes idées, et malgré les loix impériales relativement à la paix publique, promulguées depuis si long-temps, celui-ci se mit en tête de guerroyer contre son suzerain ; et comme il ne pouvoit pas le faire à force ouverte, il eut le courage et l'habileté d'enlever de nuit les deux fils de l'électeur, du château d'Altenburg, où ils couchoient. Un heureux hazard, en les sauvant, épargna à leur père une somme très-considérable,

qu'il lui auroit fallu donner pour leur rançon. On saisit les ravisseurs, et ils subirent le dernier supplice : mais l'électeur se crut obligé de publier un manifeste pour se justifier ; et dans ce manifeste, il insiste sur ce qu'il avoit satisfait à toutes les demandes pécuniaires que Conrad pouvoit avoir à former contre lui ; il rapporte sa quittance, et prouve soigneusement que les autres prétentions de ce gentilhomme étoient mal fondées. La guerre et l'entreprise n'auroient donc pas été regardées comme criminelles alors, si le motif en eût eu quelque fondement.

Ces deux princes, dont l'aîné se nommoit Ernest, et le second Albert, se divisèrent les possessions étendues de leur père, et formèrent les deux grandes lignes de la maison de Saxe, nommées de-là les lignes ernestine et albertine. Le premier eut l'électorat et les contrées de la Thuringe ; le second, le marquisat de Misnie. Ce fut sous Frédéric-le-Sage, fils d'Ernest, que Martin Luther commença et fit adopter la réforme religieuse en Saxe, d'où elle se répandit dans plusieurs autres contrées de l'empire. Elle est trop connue pour en détailler ici l'origine et les progrès ; mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que Jean-le-Constant, fils et successeur de Frédéric-le-Sage, encourut la colère de Charles-Quint pour être entré dans la ligue contre cet empereur.

Le succès des armes s'étant déclaré si absolument pour le chef de l'empire, qu'il fit prisonnier, ses deux principaux adversaires, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse; Charles-Quint s'abandonna totalement à la vengeance, mit l'électeur au ban de l'empire, le déclara déchu de la dignité électorale, et la donna, ainsi que les états du proscrit, à Maurice, duc de Saxe, qu'il chargea de l'exécution du ban prononcé. Celui-ci, qui n'avoit tenu le parti de l'empereur que dans cette vue, s'empara des états de son malheureux parent; l'accord qui suivit ces troubles lui en confirma la possession, et l'électeur n'en recouvra qu'une très-petite partie, celle que possèdent aujourd'hui les ducs de Gotha et de Weymar, ses descendans. Voilà comment la dignité électorale, ainsi que les pays au auxquels elle est attachée, passèrent entre les mains de la ligne albertine qui les possède encore.

Au commencement de la guerre de trente ans, l'électeur, George I, rendit de grands services à l'empereur Ferdinand II; il en reçut en hypothèque, les deux Lusaces, pour une prétention de sept millions d'écus d'Allemagne, relative à des frais de guerre. Cet électeur fit sa paix particulière avec l'empereur en mil six cent trente-quatre, après la bataille de Lutzen, et la propriété de ces deux provinces lui fut accordée. Elle a été confirmée en mil six cent quarante-huit par

la paix de Westphalie, à titre de fief de la Bohême.

Nous croyons devoir rappeller ici un évènement antérieur, qui paroîtra futile au premier coup-d'œil, mais qui a eu une très-grande influence sur le caractère des Saxons, et peut-être sur une infinité d'autres rapports, puisqu'il a mis en Allemagne un grand obstacle aux progrès de l'esprit humain dans la carrière de la saine raison.

Chrétien I, électeur de Saxe en mil cinq cent quatre-vingt-six, eut, pendant les cinq ans qu'il régna, un ministre tout-puissant sur son esprit, le chancelier Krell. Cet homme, dans un temps où l'on donnoit aux opinions une bien plus grande importance que de nos jours, s'engoua de celles de Calvin, et voulut les introduire de force en Saxe; il opprima, il persécuta. Mais son souverain étant mort du chagrin, dit-on, qu'il ressentit des troubles occasionnés par son ministre, et de regret de s'être laissé engager à des mesures violentes, le pouvoir de Krell finit, et le ressort comprimé de l'orthodoxie luthérienne reprit une vigueur accélérée par une oppression passagère. Krell avoit fait du mal aux luthériens; ils s'en vengèrent. On le saisit, on le mit en prison; son procès lui fut fait, et enfin, après avoir balancé pendant neuf ans sur ce qu'on feroit de lui, on le décapita.

C'est à cet évènement qu'il faut attribuer uni-

quement la répugnance qu'on eut à admettre en Saxe les réfugiés protestans, les grandes restrictions qu'on leur imposa, enfin la faute majeure de n'en avoir reçu que dans les grandes villes (aucuns dans les campagnes), et à des conditions à-peu-près égales à celles qu'on accorde aux juifs, ne leur laissant que la ressource du trafic, et leur fermant celles de l'agriculture, des arts et des métiers. Quand cet évènement n'auroit produit que cet effet, les conséquences en seroient déjà inappréciables; mais la rigide orthodoxie des universités de Saxe, cette vigilance extraordinaire avec laquelle elles ont veillé, ainsi que tous les tribunaux ecclésiastiques, à repousser du pays toute innovation religieuse, jointe à l'influence que la nature du commerce de la librairie donne à l'université de Leipsick, dans l'Allemagne entière, sur les livres, ce grand foyer de toutes lumières, a certainement beaucoup augmenté les conséquences générales de ce petit évènement.

Il est vrai que cette cause reçut une nouvelle activité en mil six cent quatre-vingt-dix-sept, lorsque l'électeur Auguste II, élu roi de Pologne, fit connoître un certificat de Chrétien-Auguste, duc de Saxe-Zeitz, évêque de Raab, en Hongrie, qui certifioit que, depuis deux ans, il avoit embrassé la religion catholique. Tous les sujets d'Auguste furent étrangement effarouchés de cette nouvelle

inattendue. Nous l'avons dit ailleurs : tel a été jusqu'ici le tour des idées parmi les peuples de l'Europe moderne, grace aux soins qu'on a pris de les pêtrir dans cette vue, pendant quinze siècles, que vous pouvez tout essayer sur eux, tout entreprendre contre eux, leur ôter les propriétés, la liberté politique et civile, enfin tout ce qui compose l'existence d'un être sensible, sans craindre d'opposition violente de leur part. Mais si vous touchez à leur religion d'une manière inconsidérée, vous verrez naître des convulsions horribles.

Avouons au reste, qu'on peut expliquer l'effroi qu'inspira aux Saxons le changement de religion de leur maître. L'exemple du Palatinat, où une révolution pareille fit naître la plus cruelle oppression, dans la seule vue de convertir tous les sujets à la religion du prince, frappoit leurs yeux. Aussi Auguste crut-il devoir tranquilliser les Saxons par une assurance solemnelle qu'il ne changeroit rien à l'état de la religion de son pays ; et cette assurance fut cimentée par la sage déférence d'abandonner aux états la surveillance de cet objet. En conséquence des conventions qui furent faites alors, toutes les charges sont divisées en charges de l'état, et charges de la cour. Celles du gouvernement ne peuvent être données qu'à des personnes de la religion du pays. Le maintien de ces

conventions, confié aux états, leur donne un crédit, une autorité qu'ils n'ont pas dans les autres pays électoraux de l'Allemagne. A la vérité, le souverain obtient d'eux à-peu-près tout ce qu'il veut; mais au moins est-il obligé d'y mettre des ménagemens, et cela même forme une barrière contre les arrangemens trop sensiblement oppressifs.

Les troubles qui suivirent l'avènement de l'électeur au trône de Pologne sont connus. Ils bornèrent le cours des prospérités de la Saxe. La guerre lui coûta de sa population, et l'invasion de Charles XII, encore plus de son argent. Mais tous ces maux ne sont rien en comparaison de ceux que lui firent la vaine fumée du titre de roi et de majesté, et l'état d'ébriété dans lequel il plongea les deux électeurs qui le portèrent. Auguste III acheva à cet égard ce que son prédécesseur avoit commencé. Les dépenses énormes de ces deux princes firent, d'un électeur fort riche, un roi pauvre. Il fallut recourir aux impôts qui bientôt déchaînèrent un vautour rongeur des entrailles de ce superbe pays irrémédiablement malheureux, si la providence ne donne pas un règne long et fortuné à l'électeur actuel. Peut-être ce prince ferme et appliqué parviendroit-il, par son assiduité persévérante, à cicatriser les plaies qui couvrent la Saxe, si beaucoup d'années et une longue paix

lui étoient départies. Qu'alors lui ou ses successeurs soient assez vertueux, ou seulement assez éclairés pour alléger et simplifier la masse énorme des impôts qui pèsent sur le peuple, la Saxe pourra regagner ce qu'elle a perdu, et remonter au degré de splendeur qu'elle occupa au commencement de ce siècle.

La guerre de sept ans acheva la ruine de ce malheureux pays. Elle lui coûta, d'après le calcul le plus modéré, deux cent quatre-vingt millions de livres tournois, et une population immense. On doit, en dépit des anecdotes, attribuer uniquement cette catastrophe à l'ineptie du ministre qui gouvernoit alors, et à un fol esprit de vengeance contre un monarque qui avoit su humilier ses ennemis, et gagner sur la Saxe, autrefois son égale, une supériorité excessive par la sagesse suivie de plusieurs de ses prédécesseurs, jointe aux admirables qualités, et sur-tout à la force d'ame irrésistible qui ont donné une si grande impulsion à son règne et même à son siècle.

Tels sont les évènemens qui ont influé sur l'état actuel de la Saxe, aux détails duquel nous allons passer.

§. II.

Géographie et constitution des états de l'électeur de Saxe.

LES états de l'électeur de Saxe sont situés entre les cinquante et cinquante-deux degrés de latitude nord, et les huit à douze degrés longitude du méridien de Paris, vers l'est. Ils ne font pourtant pas tous partie de l'électorat. Quelques-uns même n'appartiennent que fort improprement à l'empire d'Allemagne. Telles sont les deux Lusaces; mais peu importe. Les états de l'électeur, sous quelque titre qu'il les possède, font partie de son existence politique; et c'est celle-ci que nous voulons considérer.

Toutes les possessions de ce souverain, excepté quelques petits districts séparés, confinent, dans leur longueur, de l'ouest par le nord, au nord-est à ceux du roi de Prusse, au sud-est à la Bohême qui appartient à la maison d'Autriche, au sud et au sud-ouest, à cette foule de ducs, de princes, de comtes, d'évêques, &c. des cercles de Franconie et de Haute-Saxe; ils touchent enfin par une pointe à l'ouest aux états du Landgrave de Hesse.

Leur étendue est, suivant le dernier ouvrage de M. Canzler (1), de sept cent dix-sept un quart

(1) Tableau historique pour servir à la connoissance de l'électorat de Saxe.

milles d'Allemagne carrés, de quinze au degré, ce qui donne, en lieues de France de vingt-cinq au degré, dix-neuf cent quatre-vingt-douze et un tiers lieues carrées, en n'y comprenant pas les états dont l'électeur est suzerain, sans y exercer de supériorité territoriale. Ceux qui ont évalué la grandeur de ces états de sept cent trente à sept cent trente-six milles carrés, ont apparemment compté ces petits pays; tous s'accordent à donner cent milles carrés à la haute Lusace et quatre-vingt à la basse. Restent, pour les états électoraux, proprement dits, cinq cent trente-sept un quart de milles carrés. La population générale de tous les états de l'électeur, est de deux mille sept cent sept habitans par mille carré, ou neuf cent soixante et quatorze par lieue carrée. Mais cette masse de population n'est pas également répandue, et les détails que nous donnerons à ce sujet dans le paragraphe suivant, feront voir comment chaque district est peuplé.

Il y a un grand nombre de variantes sur le nombre de villes, villages, terres seigneuriales, &c. que contiennent les états de l'électeur de Saxe. Nous ne rapporterons à cet égard que deux calculs, parce qu'ils sont les plus modernes et rédigés par les personnes de la plus grande autorité en ces matières. L'un est celui que M. de Heinitz, autrefois ministre d'état en Saxe, et aujourd'hui revêtu du même poste au service de Prusse, a inséré dans son

Essai

Essai d'économie politique. Selon lui, les états de l'électeur de Saxe contiennent deux cent cinquante-huit villes, grandes ou petites ; cinq mille trois cent quatre-vingt-seize villages ; mille sept cent cinquante-neuf terres seigneuriales ; et dans les deux Lusaces, il compte cinquante-deux villes ou bourgs, treize cent cinquante-un villages, et six cent treize terres seigneuriales.

M. Canzler, dans son nouvel ouvrage sur la Saxe, rapporte un tableau (1) que nous insérerons à la fin de cette notice, où il donne à tous les états de l'électeur, sans exception, cent une villes immédiates, soixante-dix-neuf qui dépendent des bailliages, et quatre-vingt-quinze appartenant à des gentilshommes. Total, deux cent soixante-quinze terres seigneuriales immédiates, mille sept cent vingt-huit et quatre cent quatre-vingt-six de médiates. Total, deux mille deux cent trente-six, cinq cent huit métairies et six mille quatre cent vingt-deux villages.

Il faut observer à ce sujet que ces différences, en elles-mêmes assez légères, peuvent provenir de ce que l'un de ces arithméticiens politiques compte certaines parties qui relèvent de l'électorat de Saxe sans lui appartenir, comme le pays des

(1) P. 29 de l'introduction.

princes de Schwarzburg, les comtés de Stolberg, &c. et que l'autre (1) ne les compte pas.

Nous ajouterons que, suivant une citation rapportée par M. Canzler (2), il y avoit en mil six cent quatre-vingt-huit dans l'électorat de Saxe :

Villes médiates. . . .	48
Villes immédiates. . .	138
Dans les deux Lusaces. .	39
Total.	225 villes.

Villages soumis aux baillifs.	1818
D.to soumis aux seigneurs médiats.	492
D.to soumis aux seigneurs immédiats.	1818
D.to aux magistrats des villes.	107
D.to dans les deux Lusaces.	1450
Total.	5685 villag.

L'électorat est divisé en sept cercles ou généralités, auxquels ont été incorporés les états que les électeurs ont hérité de différentes petites branches de leur maison qui se sont éteintes. Ces cercles sont le cercle électoral ; ceux de Thuringe, de

(1) M. Canzler.

(2) P. 28 de l'introduction — *Fr. Leuth. von Frankenberg, Europæischer, Herold, 2 vol. fol. 1705, tom. premier, p. 369 suiv.*

Misnie, de Leipzick, des montagnes du Voigtland et de Neustadt. Viennent ensuite les deux Lusaces, puis une partie du comté de Mansfeld, possédée à titre de séquestration; enfin, une partie du comté-principauté de Henneberg, situé dans le cercle de Franconie.

Un fleuve et plusieurs rivières assez considérables arrosent ce bel électorat. L'Elbe, navigable dans toute l'étendue des terres saxonnes, les baigne depuis Wittemberg jusqu'aux frontières de la Bohême, dans une longueur de trente à trente-cinq lieues.

Voyez ici combien les fantaisies du commerce déjouent toutes les vraisemblances! Qui ne croiroit que la ville commerçante de l'électorat est située sur les bords de ce fleuve? Et cependant Leipsick en est éloigné de dix lieues au moins. Ce n'est assurément pas à sa situation que cette ville doit son activité commerçante, puisque, des trois rivières qui baignent ses murs, il n'en est aucune qui lui prête des facilités, ou du moins que l'on emploie à ce but. Cette ville doit l'avantage d'être l'entrepôt d'un grand commerce à d'autres circonstances dont nous parlerons dans la suite.

La Mulde et la Saale sont les deux rivières les plus importantes qui traversent l'électorat. La première se forme de deux petites rivières du même nom, dont l'une s'appelle la Mulde de Freyberg,

parce qu'elle prend sa source dans le cercle des Mines, et l'autre la Mulde Blanche, ou la Mulde Zwikau, attendu qu'elle sort du cercle de Voigtland, auquel appartient cette ville. Elles se réunissent dans le cercle de Leipzick, et vont aboutir ainsi dans l'Elbe, sur le territoire de la principauté d'Anhalt. La Saale sort du margraviat de Bareuth, traverse le Voigtland, et de-là le cercle de Thuringe, d'où elle passe dans le duché de Magdebourg et la principauté d'Anhalt pour se jetter dans l'Elbe.

Si les souverains d'Allémagne savoient calculer, si, moins empressés d'engloutir leurs revenus par la thésaurisation ou la prodigalité, ils songeoient à en employer quelques parcelles pour les augmenter, un pays aussi bien arrosé que la Saxe, dont une grande partie forme une plaine très-unie, auroit une navigation intérieure fort considérable, soit à l'aide de travaux pour rendre ces rivières navigables dans la plus grande étendue de leur cours, soit par des canaux qui les joindroient entr'elles dans les points principaux, et toutes avec l'Elbe, comme le grand ressort de communications donné par la nature à la Saxe. Rien de tout cela ne s'est fait. Dans les temps d'ignorance pour les mathématiques et les arts qui en dépendent, on n'en pouvoit guère avoir l'idée ; et à la renaissance des lettres, les troubles de religion, la terreur de la puissance

impérial, qui menaçoit de tout engloutir, entraînèrent des guerres. Il fallut courir au plus pressé, défendre ses libertés et son existence, qui passent avant les soins du bien-être. Enfin, quand ces orages furent appaisés, les souverains de la Saxe enivrés par la jouissance de richesses qui n'étoient pas leur ouvrage, donnèrent dans un luxe effréné, et gaspillèrent en fêtes, en jeux, en maîtresses, en ridicules dépenses d'ostentation, des sommes qui, employées à des usages utiles, les auroient mis au rang des princes les plus puissans de l'Allemagne.

La description géographique d'un pays a plusieurs faces que nous devons considérer toutes dans cet écrit. Nous serons par conséquent obligés de revenir sur cet objet, lorsque nous traiterons de la population, des productions et de la force militaire. Parlons ici de quelques-unes des villes principales de la Saxe.

Dresde, la capitale et la résidence du souverain, a été bâtie sur les bords de l'Elbe, à six lieues des frontières de la Bohême. Sa situation est une des plus agréables qu'il y ait en Allemagne, et la ville une des plus jolies. On y voit quelques édifices du premier rang, tels que le pont sur l'Elbe, l'église catholique et quelques palais appartenant aux grandes familles de la Saxe. Le luxe ne marche presque jamais sans l'amour des arts, lorsqu'un pays n'est pas plongé dans la barbarie, ou livré au plus terrible

despotisme, soit politique, soit religieux; encore faudroit-il, à l'égard de ce dernier, que le culte fût ennemi du faste par principe. Eh! quelle autre séduction que cet amour si naturel à l'homme. Cet amour pour les arts enchanteurs dont les prestiges charment l'imagination et fascinent la raison, auroit pu nous faire excuser les souverains dont le luxe insensé ruine leurs peuples?

Il faut avouer que les électeurs de Saxe ne se sont point livrés à un luxe sans choix. Peu de souverains ont professé avec plus de ferveur le goût de toutes les élégances. Dresde est rempli de collections précieuses: architecture de tous les genres, gravure et sculpture ancienne et moderne, tableaux des plus grands maîtres, médailles, livres, curiosités naturelles et artificielles, ouvrages en matériaux du plus haut prix; tout cela s'y trouve en abondance, et les curieux peuvent y passer un temps considérable avant d'être rassasiés. Aussi Dresde a-t-il été le domicile et même le berceau de plusieurs artistes du premier ordre. Dans le temps où Auguste III tenoit une cour très-fastueuse, on prétend que cette capitale contenoit une population de quatre-vingt mille personnes. Des musiciens, des histrions, des saltimbanques appellés à grands frais, amenoient un nombreux cortège de compatriotes. Les aventuriers accouroient de toutes parts dans une cour où la foiblesse du souverain, les fantaisies du luxe,

le jeu, la corruption de tous les genres leur fournissoient mille moyens de subsister. Mais ces frêlons, attirés par une ruche d'où le miel couloit à flots, ne formoient pas une vraie population, elle devoit s'évanouir tôt ou tard. La guerre de mil sept cent cinquante-six hâta ce moment et détruisit ou chassa cette stérile engeance. A présent les calculateurs les plus prévenus en faveur de la Saxe, portent la population de Dresde de quarante sept à cinquante mille personnes. Nous ne croyons pas qu'elle monte à plus de quarante-cinq mille habitans. Cette ville a beaucoup souffert par la guerre. On y voit encore des vuides causés par le bombardement des Prussiens, et l'incendie des fauxbourgs lors du siège. Mais cette population est sûre et fondée sur la nature des choses : à moins d'un malheur extraordinaire, elle ne sauroit baisser. Dresde est le séjour de la cour, le siège des grands tribunaux, le centre de toutes les affaires. Ces circonstances ne peuvent manquer d'y maintenir la population, telle à-peu-près que nous venons de l'énoncer ; elle n'excède pas les bornes d'une bonne proportion, puisque Dresde ne contient qu'un quarantième des habitans du pays, tandis que tant de capitales de grands et de petits états renferment un vingtième, un douzième, et même un dixième de la population totale.

Dresde n'a rien qui la distingue, proportion

gardée, de toutes les autres capitales; mais Leipzick est tout autrement intéressant pour un observateur doué de quelque sagacité. Cette ville mérite que nous la considérions sous deux rapports: elle est le siège du commerce et celui de la littérature de la Saxe.

Le site de Leipzick n'est ni fort agréable, ni doué d'aucun avantage sensible pour le commerce. Cette ville est bâtie dans une plaine très-basse; les petites rivières qui baignent ses murs ne font qu'y rendre l'air mal-sain par les marécages dont leurs bords sont garnis. Il faut faire venir l'eau d'une demi-lieue, pour en avoir d'agréable à boire. La ville est incroyablement petite; un détail très-simple en donnera une juste idée.

Leipzick est entouré d'un mur à quatre toises de distance des maisons. Vient ensuite un fossé de quinze à vingt toises; puis une promenade pour les gens de pied, de la même largeur au moins. C'est en-dehors de tout cela qu'est le chemin pour ceux qui veulent se promener autour de la ville en carrosse ou à cheval. On peut faire, et l'on a fait très-souvent ce tour en cinq à six minutes, au galop, avec un cheval ordinaire, un peu accoutumé à courir. Eh bien, dans cette enceinte si resserrée, il y a toujours eu vingt à vingt-deux mille habitans, entassés les uns sur les autres, et en temps de foire, ce nombre s'élève

au moins, à trente mille. A présent, on comble les fossés, et l'on joint la ville aux vastes fauxbourgs qui l'entourent, et ne contiennent pas moins de huit à dix mille personnes. Ces travaux rendront la ville plus saine, et cela est urgent : car il est d'observation constante que, dans toutes les années sans exception, le nombre des morts a toujours, et même considérablement, surpassé à Leipzick celui des naissances. Tant d'habitans auroient-ils logé dans une aussi petite enceinte, si les maisons n'étoient pas très-hautes, et les rues excessivement étroites? Aussi, un homme accoutumé à une ville aërée et bien percée, croit-il, à Leipzick, se promener dans des carrières profondément encavées. L'air et la lumière lui manquent.

C'est avec tous ces désagrémens qu'une foule de marchands riches, et possesseurs de capitaux considérables, ont persisté à demeurer à Leipzick, et employé tout leur savoir faire, pour y maintenir le commerce, malgré les sollicitations d'un voisin puissant, non moins avide que capable d'encourager ceux qui auroient voulu lui apporter leur industrie ; malgré des malheurs sans nombre, et la plus violente oppression de la part de ce même voisin, qui ressentoit pour eux une véritable haine fondée sur ce qu'ils avoient refusé ses avances, ou sur la persuasion qu'ils appauvrissoient son pays, qu'assurément ils auroient contribué

à enrichir, s'il n'eût pas enchaîné chez lui le commerce.

L'explication de ce phénomène est bien simple ; elle développe la nature et l'esprit du commerce ; elle indique les vrais moyens de le faire fleurir. Leipzick jouit de plusieurs privilèges singuliers. Cette Ville se garde elle-même. Elle soudoie un bataillon, que ses magistrats commandent. L'électeur ne peut pas mettre un seul homme en quartier dans l'enceinte de la ville, et le bataillon de troupes électorales qui s'y trouve, loge tout entier dans les faubourgs. Il n'y a pas un seul tribunal supérieur, ni un seul habitant qui ne soit soumis au magistrat de la ville, excepté l'université qui a sa jurisdiction particulière ; encore des hommes préposés à sa police, ses archers, sont-ils aux ordres du magistrat. Un étudiant qui trouble le repos public est arrêté par eux et livré aux prisons et à la jurisdiction de l'université. On pense bien qu'avec de tels privilèges, aucun de ceux qui se croient au-dessus du traficant n'est tenté de vivre dans un lieu où celui-ci commande. La noblesse et les gens titrés fuient Leipzick. Ceux qui ont de grandes ressources vivent à Dresde, autour de la Cour. Ceux qui n'ont qu'un revenu borné, végètent dans les petites villes, dont plusieurs sont agréables. Voilà ce qui retient les négocians, les capitaux, et par conséquent le commerce à Leipzick. Il se plaît dans un endroit où rien

ne l'offusque et ne blesse sa vue, où il jouit d'une liberté presque égale à celle qu'offrent les républiques. Comment auroit-il pu se résoudre à s'aller établir dans les états du roi de Prusse, où le militaire est tout, où l'on ne pouvoit lui offrir que des avantages précaires, et qui auroient été presqu'aussi-tôt anéantis par l'ordre habituel des choses, fondé sur la constitution fondamentale du pays? Un vain titre auroit-il pu le dédommager de la considération réelle dont il jouit au milieu de ses égaux? Un négociant titré est le geai paré des plumes du paon parmi les oiseaux. D'ailleurs, l'orgueil même d'un conseiller-privé du premier ordre disparoissoit alors en Prusse devant l'éclat réel dont jouissoit le moindre lieutenant, distingué par son souverain, qui regardoit les préposés à l'ordre civil comme des fainéans sans vertus, parce qu'ils n'avoient pas besoin du courage physique, qui cependant tient presque uniquement à l'habitude des dangers.

D'un autre côté, si la nature a peu fait pour Leipsick, l'industrie n'a rien négligé pour réparer ce désavantage. Il faut avoir vécu dans cette ville pour se faire une idée de ce foyer d'activité. Il est tel, et l'ordre y est si bien établi, que ceux qui sont accoutumés à ce séjour ne le quittent qu'avec peine. On y a le choix des occupations et des plaisirs, et l'on peut se les procurer à un prix très-modique, par les moyens variés que les cou-

currence de l'industrie à en inventer pour les mettre à la portée de tout le monde. C'est-là sur-tout ce qui attire dans cette ville tant de jeunes étudians.

L'université de Leipzick jouit d'une grande réputation. En elle-même elle ne la mérite point ; mais il s'y rencontre des accessoires qui la rendent préférable à toutes les autres universités de l'Allemagne, au moins pour les jeunes gens doués de quelques talens. Ces accessoires, qu'un observateur attentif peut seul démêler, soutiennent sa réputation par les effets insensibles qu'ils produisent, et qu'on veut bien attribuer à l'université même. Détaillons ses avantages et ses désavantages, en commençant par ceux-ci.

D'abord, aucune université n'a autant de vacances. Elles prennent le grand tiers de l'année. Deux mois à Pâques, un mois à la saint Michel, cinq semaines au nouvel an, le tout à cause des foires ; aussi jamais aucun professeur ne finit-il le cours qu'il commence. On croiroit qu'avec cette méthode il n'est pas possible de rien apprendre à Leipsick ; mais cet inconvénient a de telles compensations, que cette ville réunit en ceci les extrêmes ; les étudians les plus appliqués et les plus dissipés, parce que les uns et les autres trouvent de quoi s'y satisfaire.

C'est sur-tout à Leipsick que l'on peut remarquer la fâcheuse influence de l'esprit de corps que nous

avons compté au nombre des plus grands inconvéniens de universités. Les disputes religieuses, occasionnées par le chancelier Krell, le changement de religion des souverains de la Saxe, lui ont fait regarder le maintien de l'orthodoxie luthérienne comme la chose la plus importante. En conséquence, elle n'a reçu dans son sein que ceux qui professoient les mêmes principes, ou montroient la plus grande disposition à les adopter et à les observer religieusement. Elle a opprimé, humilié, repoussé tout ce qui sembloit tendre à un autre but. Les Muller, les Crusius ont été regardés comme des philosophes, tandis qu'ils n'étoient que des scholastiques subtils, et ils ont fait beaucoup d'imitateurs. Enfin, il s'est élevé, au sein de cette université, un homme capable de concevoir et de propager les vérités de la saine philosophie. C'est M. Platner, auteur des *aphorismes philosophiques* et d'une *anthropologie*, pour les médecins et les philosophes, ouvrages très- estimables en eux-mêmes, mais vraiment prodigieux, si l'on considère qu'ils ont été écrits et publiés à Leipzick. Cependant je ne doute pas qu'avec d'autres entours cet écrivain ne se fût élevé beaucoup plus haut. Que de ménagemens n'a-t-il pas été contraint de garder pour tempérer l'éclat de la vérité ? et, malgré ces ménagemens, à combien de haines et de petites persécutions secrètes n'est-il pas exposé ?

Aussi, graces aux universités de Leipzick et de Wittemberg, la Saxe est de tous les pays protestans celui où la plus basse superstition regne avec le plus de puissance dans toutes les classes, et où la saine philosophie a fait le moins de progrès.

Cependant l'esprit véritablement ingénieux des Saxons, borné de ce côté, a pris un autre cours. Il s'est adonné aux belles lettres. L'université de Leipzick est celle où les beaux arts, l'étude de l'antiquité, la belle latinité, la philologie ont fleuri davantage. Elle se maintient à cet égard dans une supériorité prodigieuse sur toutes les universités de l'Allemagne, et peut-être de l'Europe.

Ce n'est pas au reste le seul avantage qu'elle offre en compensation de ses défauts. Les professeurs, en général, y sont paresseux, il est vrai; mais Leipzick est peuplé de gens d'esprit, dont le commerce étend les idées. Or l'esprit est infiniment plus utile dans les affaires de ce monde que la science, à laquelle il mene d'ailleurs infailliblement lorsqu'on veut en acquerir. Les jeunes gens regagnent donc avec usure, de ce côté, ce que le vuide immense des vacances leur fait perdre. Les moyens de dissipation y sont multipliés, mais ils détournent la jeunesse de se plonger dans la crapule, à laquelle la stérilité des amusemens dans les autres universités les pousse avec violence. De-là vient qu'il regne à Leipsick une urbanité,

une élégance peut-être outrée, mais infiniment préférable à la pédante rudesse des autres universités d'Allemagne. En général, il est sûr qu'il sort de Leipzick plus de bonnes têtes que d'aucune autre université allemande. Le nombre des étudians peut s'évaluer, une année portant l'autre, à douze cents, dont le tiers est composé d'étrangers, la plûpart riches, et tout au moins à leur aise.

Wittemberg étoit autrefois la capitale de l'électorat de Saxe, et la résidence des souverains de la branche Ernestine. Elle est située sur le bord de l'Elbe, et l'on y passe ce fleuve dans un bac. Cette ville a beaucoup souffert par le siège qu'en ont fait les Autrichiens et l'armée de l'empire, en mil sept cent soixante; car les Prussiens se défendirent avec obstination. L'université de cette ville a été fondée en mil cinq cent deux, et célèbre, parce que Luther y commença, quinze ans après, l'ouvrage de la réformation. L'université de Wittemberg a conservé l'orthodoxie luthérienne avec autant de rigidité que celle de Leipzick; mais elle n'a pas eu la même influence, et voici pourquoi.

Francfort-sur-le-Mein formoit anciennement le centre du commerce de la librairie en Allemagne. On y trouve encore quelques libraires considérables, et l'empereur y entretient un censeur, parce qu'il

a un droit d'inspection à cet égard dans tout l'empire; de sorte que lorsqu'il paroît un ouvrage, réputé dangereux, le fiscal impérial le dénonce à la diète, où il est condamné. Les exemples en sont rares cependant, parce que le roi de Prusse ne reconnoissant pas ces droits, on risqueroit d'avilir les décrets en les multipliant inutilement. Cet honneur n'est guère arrivé qu'à une traduction de la bible, publiée à Werthem vers mil sept cent cinquante, et dans ces derniers temps aux ouvrages de M. Bardt, fameux hétérodoxe, auquel la haine théologique est parvenue à susciter la persécution la plus cruelle et la plus injuste, au moins dans les formes. (1)

Leipzick parvint bientôt à partager avec Francfort l'avantage d'être l'entrepôt du commerce de la librairie allemande, et cette ville saxonne a fini par supplanter entièrement sa rivale. C'est actuellement là que se font tous les échanges, et rien n'est plus naturel. Non-seulement une université nombreuse assure un débit considérable et journalier aux libraires; mais aussi c'est-là qu'ils trouvent le plus de matériaux pour leur commerce. Les ouvrages d'agrément sont toujours au reste ceux qui s'y débitent le mieux. Leipsick a été pendant long-temps

(1) Voyez le livre huitième de la monarchie prussienne, &c. &c.

l'unique

l'unique siège des livres de ce genre en Allemagne, et c'est encore là que se forment les neuf dixièmes des auteurs de romans, de comédies, de vers, &c. qui par conséquent y conservent des relations. De toutes ces causes, il a résulté, qu'il s'est établi dans cette ville vingt-deux libraires et treize imprimeries, (1) c'est-à-dire, le sixième ou le septième de tous les libraires qui se rassemblent à Leipzick à la foire de Pâques. Il n'est pas étonnant que les autres aient choisi ce lieu pour en faire l'entrepôt de leur commerce. Les libraires un peu importans de l'Allemagne et de tous les pays du nord, où l'allemand est la langue des gens du monde, comme la Livonie, la Courlande, le Danemarck &c. y viennent à Pâques pour solder les comptes de la foire précédente, et pour faire de nouveaux achats. Il s'y rendoit autrefois beaucoup de Hollandois. Quelques maisons de libraires d'Amsterdam avoient même des comptoirs fixes à Leipzick. Mais cela est absolument fini, soit que le goût et le besoin des livres françois ait diminué, soit que l'activité des libraires françois de Suisse ait su ravir cette branche de commerce aux Hollandois.

Malheureusement les gouvernemens sont persuadés qu'il faut régler et diriger la librairie; celui

(1) Songez qu'à Paris il n'y a que trente-six imprimeries.

de Saxe étoit fort loin de penser autrement. Il a établi un censeur à Leipzick, qui est toujours un des professeurs et le bibliothécaire de l'université. Tout livre que ce censeur note comme prohibé, ou digne de l'être, ne peut être vendu à la foire de Leipzick, sous peine d'amendes considérables, et le censeur en confisque aussi-tôt l'édition. Or, cette seule prohibition cause un grand dommage, et voici comment.

Les échanges se font entre libraires avec la plus grande facilité; d'abord à Pâques, où ils se trouvent tous en personne à Leipzick; ensuite à la saint Michel, où les grands libraires envoient quelque agent, et où les petits donnent leurs commissions à leurs confrères. Voilà pourquoi tous les livres paroissent, en Allemagne, à Pâques ou à la saint Michel.

Il est même de la dernière importance pour les libraires qu'un ouvrage circule dès Pâques; et c'est-là souvent ce qui les contraint à presser les auteurs qui ont pris des engagemens avec eux, et peut-être ce qui fait mettre au jour tant de livres peu mûrs; car si l'ouvrage ne paroît pas à ce terme, le capital déboursé consume un intérêt en pure perte; l'édition ne peut se vendre bien que l'année suivante à la même époque, et les fonds ne rentrent au libraire qu'un an après. Si un livre ne peut pas se vendre à la foire de Leipzick, il ne sauroit donc percer, à moins qu'il ne soit d'un mérite et d'un genre à sur-

monter tous les obstacles. Or, combien compte-t-on par lustres d'ouvrages dont un libraire puisse espérer que tout le monde s'empressera de les acquérir? Aucun libraire ne se charge donc d'un manuscrit qu'il peut craindre de voir prohiber à Leipzick, et cela donne plus d'influence en Allemagne aux préjugés de l'université de cette ville, qu'à ceux de toutes les autres ensemble. Nous regardons cette influence comme une maladie très-grave.

Il y a dix à douze ans que M. Bel, établi alors censeur de la librairie à Leipzick, exerçoit son ministère avec tant de despotisme et d'oppression, que les libraires proposèrent au landgrave de Hesse d'à-présent, alors comte indépendant de Hanau, de se rassembler dans cette ville, sous cette seule condition qu'il leur accorderoit plus de liberté. Ce prince peu instruit, ou plutôt ennemi de l'instruction, fit des difficultés, qui, jointes à la mort de M. Bel et à l'espoir d'une direction plus raisonnable de la censure à Leipzick, firent évanouir ce projet et manquer au comte de Hanau l'occasion de rendre un service essentiel à son pays et à l'humanité; car le commerce de la librairie en Allemagne est un objet d'au moins deux millions de livres tournois annuellement, et un échange pareil ne se fait pas dans une ville sans utilité pour elle.

Il est aisé de comprendre maintenant que les sottises leipzickoises ont une influence immense dans

toute l'Allemagne, dont celles de Wittenberg n'approchent pas. Mais comme c'est à Wittemberg que se forme la plus grande partie des pauvres étudians qui se destinent à devenir curés de village, et que de ces curés dépend, dans l'ordre actuel des choses, la diffusion de la morale et de la raison parmi le peuple, on voit que cette université influe considérablement aussi sur l'espèce humaine en Saxe. Je ne doute pas qu'il ne faille lui attribuer la foi aux revenans, aux sorciers, et les superstitions de tout genre qui règnent encore si généralement dans ce beau pays. C'est assurément un sujet de vifs regrets; car il est peu de contrées au monde où l'on ait autant fait qu'en Saxe pour l'instruction. Schulpforte, Meissen et Grimme contiennent trois grands collèges où l'on enseigne très-bien tout, excepté la raison et la vérité. Il en sort annuellement un bon nombre de jeunes gens versés dans les humanités, et qui seroient capables de tout, s'ils savoient penser.

Le rang que l'électeur de Saxe tient dans l'empire germanique, ses droits, ses privilèges, &c. comme prince, et prince électeur, sont si connus des publicistes, qu'il n'est pas besoin d'en parler ici. Les affaires générales de l'empire sont si peu de chose, l'élection des empereurs exceptée, ou du moins celles qui sont importantes, se traitent si légèrement à la diete de Ratisbone, que quand l'influence de l'électeur y seroit encore plus grande qu'elle n'est

en effet, il seroit superflu d'en parler, au moins si on ne la considère que dans des vues de politique générale. Ce qui peut paroître singulier, c'est que l'électeur, quoique catholique, ait conservé l'office de directeur des états protestans à la diete; mais on doit comprendre que si le chef de l'empire y possède des pouvoirs si bornés, ceux du directeur d'une certaine classe d'états le sont bien davantage encore. Ils ne portent en effet que sur des objets sans importance; le vicariat même qu'il exerce dans tous les états de l'Allemagne qui reconnoissent l'ancien droit saxon lors de la vacance du trône impérial, ainsi que l'électeur Palatin dans ceux qui suivent l'ancien droit franc, ne lui donne aucune puissance réelle.

Je ne parlerai pas non plus des prétentions que l'électeur a sur plusieurs pays de l'Allemagne, nommément sur ceux de la succession de Clèves et de Juliers, qui ont été occupés dans le temps par l'électeur de Brandebourg et le palatin, et dont chacun prit sa part. Ce procès est pendant au grand tribunal de l'empire; il y restera tant que l'empire durera; et comme il ne sauroit occasionner de guerre par lui-même, il est très-inutile d'en fixer ici la nature.

Il subsiste encore un traité d'héritage mutuel entre la Saxe, le Brandebourg et la Hesse; mais quand chacune de ces maisons seroit aussi près de s'éteindre qu'elles le sont peu, vu le nombre et la

fécondité de leurs branches collatérales, ce ne seroit assurément pas ce vieux traité qui décideroit de la réunion de ces trois vastes états.

Ce qu'il importe de connoître, c'est le pouvoir de l'électeur dans ses états héréditaires, et la constitution de chacune de ses provinces; car telle est sans doute la base de sa puissance.

On regarde communément, dans les pays étrangers, les Allemands comme des esclaves. Cette idée, qui vient principalement du commerce que les princes allemands font de leurs troupes, est tout-à-fait fausse, si l'on entend par-là autre chose que la soumission du peuple en Allemagne comme ailleurs, à une aristocratie hiérarchique et très-nombreuse. On n'a pas réfléchi que le commerce des troupes se fait en Allemagne du gré des troupes mêmes, au moins des officiers, qui aiment mieux être employés ainsi, que de végéter sans occasion de faire fortune, ce qui veut dire en Allemagne obtenir des grades, des titres, ou des cordons. Des troupes vendues ou louées sont d'ailleurs de vraies alliances, telles qu'il s'en est fait de tout temps entre les souverains qui ont de l'argent, et ceux qui n'ont que des hommes. Quand un souverain n'a point d'argent, et qu'on veut son alliance à la guerre, il faut bien lui donner de l'argent, puisqu'on ne fait point la guerre sans argent. Il est vrai que le dernier mobile de ces contrats, c'est l'argent, et non pas l'acqui-

sition de quelque état ; mais dès que les peuples ne sont que des instrumens dans les querelles des rois, ou les funestes jeux de leur politique, n'est-ce pas la même chose et pour les troupes et pour les sujets de servir la cupidité ou l'ambition de leurs maîtres ?

La vérité est que les souverains allemands du second ordre ne sont point aussi despotiques dans le fait, et moins encore dans le droit, qu'on le pense. La constitution de l'empire met des bornes réelles à leur pouvoir. Au reste, cela est sujet à des variations, d'après les causes que nous allons indiquer.

D'abord, les électeurs ont des pouvoirs plus étendus que les autres princes ; ils ont le fameux droit de *non appellando*, c'est-à-dire qu'on ne sauroit appeller, dans les cas ordinaires, de leurs tribunaux, à celui du conseil aulique à Vienne, ou de la chambre impériale à Wetzlar. Cela seul leur donne un pouvoir plus grand sur la fortune et la vie de leurs sujets. Aussi ce privilège, que possèdent quelques autres princes d'Allemagne, ayant dû être accordé par la paix de Teschen au duc de Mecklenbourg, ses vassaux l'ont regardé comme attentatoire à leur liberté ; ils n'ont point voulu, et ils ne veulent point encore qu'il en soit revêtu. Cependant si un électeur, ou un des princes qui possèdent ce droit, en faisoit un abus criant, le recours *ob*

denegatam justitiam, seroit toujours ouvert aux tribunaux de l'empire, même pour des particuliers.

Tous les pays qui forment la grande confédération Germanique, ont des états, ou des assemblées de propriétaires notables, et c'est à eux à veiller aux abus du pouvoir de leurs souverains. Il est vrai que le résultat incontestable de l'ordre actuel des choses est une liberté précaire et une masse de puissance assez formidable pour faire de grandes brêches aux droits des états et des particuliers, dans des cas individuels, qui, de leur côté, servent à tenir les sujets dans une grande obéissance. La raison en est sensible.

Les tribunaux de l'empire sont trop chers pour qu'il soit aisé à un particulier d'y recourir, à moins qu'il ne jouisse d'une très-grande fortune. Or, il est assez difficile qu'un tort fait à quelque individu mette en mouvement les états d'un pays qui pourroient mieux, si ce n'est seuls, pousser une pareille affaire. L'esprit public est à-peu-près étranger aux nations modernes. Quelque simple et naturel que soit ce sentiment : *aujourd'hui moi, demain vous* : le *demain* des pays peu libres, c'est-à-dire, mal constitués, est si instable, si précaire, qu'il agit rarement assez sur les hommes pour leur faire entreprendre quelque chose de très-pénible ; *aujourd'hui*, est tout autrement puissant ; l'amour de nos aises nous arrête, la dissipation nous

détourne ; l'avidité, le luxe, les passions qu'il engendre, nous donnent des vues très-différentes, et souvent même opposées.

Mais, quand on seroit en mesure de pousser sa cause contre son prince ; quand on parviendroit à y intéresser les états ; quand elle se trouveroit de nature à les porter d'eux-mêmes à la soutenir, on ne seroit pas, à beaucoup près, sûr de gagner son procès, et de voir les tribunaux de l'empire réprimer une violation des droits et de la liberté, soit contre des particuliers, soit même contre tout le corps du peuple. L'issue d'un pareil procès ne dépend presque jamais du droit, mais des circonstances. Qui ne sent d'abord qu'on ne commencera pas une guerre pour le fait d'un homme ou même d'une classe d'hommes dans un état à-peu-près étranger à tous ceux auxquels la plainte se porte ? Si donc l'accusé est puissant, et que l'on entrevoie qu'il s'obstinera à soutenir son procédé, on reçoit la plainte, et on ne la juge jamais ; car si l'on jugeoit, il faudroit faire exécuter le jugement, ou montrer son impuissance, et c'est un dilemme auquel la politique impériale n'a garde de s'exposer.

Voilà ce qui rend le pouvoir des électeurs à-peu-près arbitraire.

Quant aux princes moins puissans, et que l'empereur pourroit réduire plus aisément, les mesures

qu'ils ont à garder dépendent beaucoup de leurs rapports avec la cour impériale. S'ils sont bien avec elle, ils peuvent risquer beaucoup de choses qu'ils n'oseroient pas dans une autre situation. Leurs relations avec des princes plus ou moins puissans, soit en Allemagne, soit au-dehors, influent beaucoup encore sur cet objet. En un mot, si l'empereur a une raison quelconque de les ménager, ils peuvent faire à-peu-près ce qu'ils veulent.

Mais, pour les petits princes, il leur faut se conduire avec beaucoup plus de mesure. Il y a quinze ans, qu'un rhingrave de Daun s'amusoit, pour passe-temps, à tuer ses sujets. L'empereur l'a fait enfermer, pour dix ans, dans une forteresse de l'électeur de Mayence. Nous pourrions citer quelques faits du même genre, pour prouver notre assertion; mais la chose nous paroît assez notoire. Par exemple, rien n'égale l'oppression tant civile que religieuse, sous laquelle gémissent les états de l'électeur Palatin. Jamais on n'a pu porter le chef de l'empire à y mettre ordre, parce que la cour impériale a plus d'une raison de le ménager. Mais le duc de Wirtemberg ayant voulu tyranniser ses états, on lui a presque entièrement ôté l'administration de son pays. Il est vraisemblable qu'à présent il auroit plus beau jeu contre ses sujets; mais les circonstances précédentes lui ont enlevé plusieurs moyens de changer la situation actuelle des choses.

Tel est, à cet égard, le cours général des affaires en Allemagne. Quant à l'électorat de Saxe, les états y ont plus d'autorité que dans le pays d'aucun autre électeur, ce que nous ne pouvons attribuer qu'à la différence qui existe entre la religion du souverain et celle de ses sujets, et peut-être au voisinage du roi de Prusse, qui, dans une scission ouverte entre eux et le souverain, pourroit être appellé aussi-tôt par les états, et ne demanderoit probablement pas mieux que de se mêler de leurs débats. Les états opprimés feroient aussi-tôt retentir le cri de religion. Les ministres protestans soutiendroient leur cause, et le peuple ameuté par les états et le clergé, tremblant pour ses droits civils et religieux, ne connoîtroit probablement plus de frein. Aussi les électeurs ont-ils observé de tout temps de grands ménagemens envers les états; la retenue avec laquelle ils en ont toujours agi en matière de religion, a sur-tout été remarquable, d'autant plus que le roi de Pologne dévot par exemple, jusqu'au bigotisme, étoit encore animé à cet égard par une princesse autrichienne. Et ce qui achève de me persuader que telles sont là les vraies causes de la singularité que j'indique, c'est qu'on a vu ce peuple ainsi ménagé par ses souverains, se réjouir en mil sept cent cinquante-six de leur expulsion du pays, et regarder généralement alors le roi de Prusse comme son libéra-

teur. Il est vrai que la nécessité des temps ayant forcé ce monarque à fouler ce même peuple avec violence, le premier sentiment se changea en haine violente; mais il n'en décèle pas moins l'opinion secrète des Saxons; et il faut bien qu'elle leur soit naturelle, puisqu'oubliant en quelques années les maux qu'ils avoient soufferts de sa part, ils ont vu avec joie leur maître s'allier avec lui dans la guerre de Bavière, et l'ont soutenu avec ardeur dans cette crise délicate. On peut donc établir en fait que l'électeur sera secouru par ses sujets de tout leur pouvoir, dans ce qu'il entreprendra pour la cause protestante en Allemagne; et qu'il éprouvera, de leur part, tout ce que peut la force d'inertie, et même une résistance secrète dans ce qu'il voudroit faire à son désavantage.

Les états de Saxe sont composés de trois classes.

Les chapitres de Merseboug, de Meissen et de Naumbourg, sous le nom de prélats, les princes de Schwarzbourg, en tant qu'ils sont vassaux de l'électeur de Saxe, les comtes de Mansfeld; mais dont la postérité mâle vient de s'éteindre en 1780; les comtes de Solms-Wildenfels, Solms-Sonnenwalda, et Solms-Baruth; les comtes de Stollberg-Rossla et de Stollberg-Stollberg; les comtes de Schoenburg, et enfin les princes de Schwarzburg, pour Ebeleben, forment la première. Il faut, pour entendre ceci, savoir qu'en sécula-

risant les évêchés, les princes protestans ne s'approprièrent que les revenus des évêques, et appliquèrent ceux des chanoines, ou à des usages pieux, ou à l'augmentation du pouvoir souverain, en accordant les canonicats comme des graces. Ainsi le landgrave de Hesse fit du chapitre de Hertzfeld un grand collège pour l'éducation de la jeunesse, et enrichit l'université de Marbourg d'une partie de ses révenus. Mais les électeurs de Saxe laissèrent subsister les trois chapitres que nous venons de nommer, comme les électeurs de Brandebourg conservèrent les chapitres de Magdebourg, de Halberstadt, de Brandebourg, de Minden, &c. Ils s'en servent, soit pour soutenir la noblesse, soit pour récompenser leurs serviteurs; et pour rendre ces places plus utiles à leurs vues, plus propres à produire cette hébétation universelle dont les souverains peu éclairés voudroient frapper tous les peuples, ils leur ont laissé leurs anciens privilèges; de sorte qu'il y a toujours, parmi les chanoines de ces chapitres, quelques professeurs de Leipzick, tirés des facultés de théologie et de droit. Voilà ce que sont les chapitres protestans de l'Allemagne, et pourquoi ceux de la Saxe prennent encore le rang sur la plus haute noblesse. On peut remarquer à ce propos que nulle part on n'a accordé plus de distinction aux sciences que dans cet électorat. Les deux universités de Leipzick et de Wittemberg envoient

leurs députés aux états; et ces députés, membres de la première classe, sont égaux aux prélats. C'est qu'on institua ces universités dans les siècles où la science étoit fort rare, et où les princes crurent devoir des encouragemens à ceux qui pouvoient dissiper la barbarie, et sur-tout dominer les opinions. Les universités instituées plus tard dans l'Allemagne protestante n'ont pas de priviléges si éminens.

La seconde classe des états de Saxe est composée de la noblesse, et divisée en deux ordres. La noblesse immédiate, *schrifft sassen*, qui est convoquée par des lettres émanées de l'autorité souveraine, et adressées à chacun des membres. Chacun de ces nobles a sa voix aux états, où il comparoît en personne. Il faut, pour y être admis, prouver seize quartiers, et posséder une terre investie du privilège de ce genre de convocation, qu'on nomme *schrifftsaessig rittergut;* mais chaque membre n'a qu'une voix, possédât-il plusieurs terres pareilles.

L'autre ordre est celui de la noblesse médiate, qui est convoquée par le bailliage duquel elle ressort, et qui ne comparoît aux états que par un député de chaque bailliage. On les nomme *amt saessig ritterschafft.*

La troisième classe est celle des villes. Cent deux ont le droit d'y envoyer leurs députés; savoir, vingt-un du cercle électoral; onze de celui de Thuringe;

vingt-huit de celui de Misnie; dix-neuf de celui de Leipzick; trente-huit de celui des Mines; six de celui du Voigtland; et cinq de celui de Neustadt. Ces états s'assemblent dans la règle tous les six ans, extraordinairement à l'avènement du nouveau souverain.

Voyons comment les affaires s'y traitent.

Le grand privilège que les états se sont réservé, c'est celui d'accorder les contributions. Sans doute ce privilège en entraîne beaucoup d'autres; mais certes il n'est pas tout; et cependant on diroit, en voyant les arrangemens que les hommes ont pris dans les affaires du gouvernement, que c'est l'unique chose à laquelle ils aient songé. Pour se convaincre que le droit de se taxer ne suffit pas à la liberté politique et civile, il ne faut qu'observer le gouvernement d'Angleterre. Son parlement a toujours eu ce beau droit; et cependant les Anglois n'auroient pas conservé, ou plutôt conquis leur liberté, si, dans les révolutions postérieures, ils n'en eussent point arraché d'autres à leurs souverains, tels que l'acte d'*habeas corpus*, et le bill *of rights*. Aussi, malgré l'important privilège de voter l'impôt, qui est commun aux états de presque tous les pays de l'Allemagne, ne peut-on pas, à beaucoup près, appeller libres les différentes provinces de ce grand empire?

Quoi qu'il en soit, dès que les états de Saxe

sont assemblés, l'électeur leur envoie ses demandes par un écrit que l'on nomme l'écrit capital, *haupt schrifft*. Alors les états lui en adressent un qui contient leurs griefs, s'ils en ont; on négocie des deux côtés; les états accordent en tout ou en partie ce que l'électeur demande, et c'est l'écrit d'octroi, *bewilligungs schrifft*. En revanche, l'électeur leur envoie ses reversales, qui contiennent ses engagemens avec eux, relativement à leurs griefs. Enfin, et après tous les arrangemens de détail qu'entraînent les divers objets des délibérations des états, se forme l'écrit de leurs résolutions, *landtags abschied*, qui a force de loi, jusqu'à une nouvelle convocation.

Avec un si grand nombre de députés, les affaires ne sauroient s'expédier que lentement, et il en reste toujours beaucoup d'indécises. Aussi se forme-t-il toujours une députation des états, choisie dans les trois classes qui les composent, et même il y a proprement deux de ces députations, la grande et la petite (*der weitere und engere auschuss*). Celle-ci consiste en quarante-deux membres de la noblesse, qui choisissent ensuite l'autre, laquelle est formée de soixante membres. Dans la première, où sont toujours compris le grand maréchal héréditaire de la Saxe, le conservateur du bailliage de Thuringe, et le commandeur de Grisftadt, qui en sont membres nés, le cercle électoral fournit cinq

membres;

membres ; celui de Thuringe, onze ; celui de Misnie, six ; celui de Leipsick, sept ; le chapitre de Wurzen, un ; ceux des Mines et du Voigtland, chacun quatre, et celui de Neustadt, deux. Les villes à députés sont Leipzick, qui tient le directoire de cette classe, Wittemberg, Dresden et Zwickau, qui le président tour-à-tour, Freyberg, Chemnitz, Langensalza et Torgau.

A la grande députation, les cercles fournissent, dans l'ordre nommé ci-dessus, le premier, six membres ; le second, quinze ; le troisième, neuf ; le quatrième, dix ; le cinquième, six ; le sixième, huit ; le septième, quatre, et l'abbaye de Wurtzen deux. Les comtes de Schoenbourg ont droit d'y envoyer un député particulier. Dix-sept villes y ont encore accès comme membres ; savoir, Annaberg, Weissenfels, Meissen, Eulenbourg, Hayn, Weissensei, Herzberg, Schmiedeberg, Schneeberg, Liebenwerda, Marienberg, Plauen, Neustadt-sur-l'Orla, Weyde, Delizsch, Wurtzen et Tennstaedt.

La petite députation se rassemble régulièrement tous les deux ans, et convoque l'autre, lorsqu'elle le croit nécessaire. C'est au reste la famille des comtes de Loeser qui possède la dignité de maréchal héréditaire de la Saxe, et à qui la garde des archives des états est commise. Ainsi le chef de cette famille est directeur né des états ; ce qui lui

donne pourtant plus de considération que d'autorité.

Quoique les deux Lusaces appartiennent à l'électeur de Saxe, elles n'ont rien de commun avec l'électorat, si ce n'est d'être gouvernées par le même souverain. Ce sont vraiment des états particuliers, dont il faut considérer la constitution à part. Il y a plus : elles sont également indépendantes l'une de l'autre, ayant chacune leurs constitutions, leurs droits, leurs obligations, leurs privilèges séparés.

La constitution des marquisats, et celle de l'électorat, se ressemblent cependant à certains égards. Elle est composée dans ceux-là, comme dans celui-ci, du souverain et des états ; mais les privilèges de cette assemblée sont infiniment plus grands dans les marquisats. L'électeur est obligé de les ménager davantage, et les moindres innovations y coûtent beaucoup de peine à introduire.

Les états de la Haute-Lusace sont composés de deux classes ; la noblesse et les villes. La première contient trois ordres ; la haute noblesse, ou les seigneurs ; les prélats et la noblesse, ou les possesseurs de francs-fiefs. Les propriétaires des quatre seigneuries de Hoyerswerda, de Koenigsbruck, de Muska, et de Seydenberg, forment le premier ordre. Le doyen de Bautzen, les deux chapitres de Marienstern, près de Camenz, et de Marienthal,

près d'Ostritz, et le prieuré du couvent de femmes de l'ordre de Cîteaux, nommé de la Madelaine, à Lauben, constituent le second; enfin tous les possesseurs nobles, ou même roturiers, des francs-fiefs, le troisième. Les villes sont Budissin, ou Bautzen, Goerltiz, Zittau, Laubau, Camenz et Loebau. Leur nombre les a fait appeller les six villes. Elles ont de si grands privilèges, qu'il ne leur manque presque que le nom, pour être des villes libres. Leur gouvernement municipal est entièrement indépendant; et elles se choisissent leurs propres magistrats. Elles possèdent toutes à un certain point, et Goerlitz absolument, le droit de faire des loix, et celui de haute-justice; elles ont leurs propres douanes, des domaines, un territoire qu'elles administrent; enfin elles ne dépendent d'aucun tribunal provincial, et ressortissent immédiatement du conseil privé de Dresde.

Les seigneurs et les prélats tiennent aussi de leurs anciens souverains, des privilèges considérables qu'ils ont conservé en changeant de maîtres. Ils ont tous le droit de haute-justice, et de suzeraineté sur les gentilshommes leurs vassaux. Quant aux prélats, ils dépendent, en quelque sorte, de la maison d'Autriche, pour les matières religieuses, en vertu du récès de Prague fait en mil six cent trente-cinq, où la Bohême, en cédant la Lusace

à la Saxe, s'est réservée le droit suprême de protection sur tout le clergé catholique. Aussi l'empereur, en qualité de roi de Bohême, envoie-t-il un député aux élections des préposés du chapitre de Bautzen, et des couvens de Marienstern et de Marienthal. La noblesse de la Haute-Lusace est nombreuse. On y trouve vingt-une familles de comtes, quatorze de barons, et quatre-vingt-sept de gentishommes possesseurs de fiefs. Par l'accord fait en mil six cent dix-neuf, sous l'autorité du souverain, les terres ne peuvent s'aliéner qu'à d'anciens gentilshommes. On s'écarte cependant quelquefois de ce statut; mais lorsqu'un roturier achète un fief noble en Lusace, il faut qu'il s'engage par écrit à l'assemblée des états, qu'au cas où il le revendroit un jour, il commenceroit par le leur offrir.

La noblesse de la Haute-Lusace possède encore un privilège assez singulier pour mériter d'être rapporté ici. Elle peut changer ses fiefs en aleux, ou du moins s'acquérir le droit d'en disposer comme d'aleux, dès qu'il n'y a ni héritiers mâles ni expectatives sur ces fiefs. Il suffit pour cela que le possesseur, armé de pied en cap, monte sans assistance sur un cheval, lui fasse faire quelques tours, et en descende de même. Cela s'exécute en grande cérémonie. La raison de cet usage, qui remonte à plusieurs siècles, et qui est fondé sur,

des loix positives (1) est sensible. On suppose à celui qui en remplit les conditions la force de procréer et de frustrer ainsi le suzerain de la rentrée du fief. Notons ici que cet usage est encore en vigueur, puisque le comte de Hoym a eu recours à cette cérémonie en mil sept cent soixante-onze, pour aliéner sa grande terre de Gudenborn.

Les états de cette province s'assemblent régulièrement trois fois par an à Bautzen, sans autre

---

(1) Loix des Saxons, liv. premier, art. 52. Voici le texte : « Un homme a le droit, sans la permission » de ses héritiers, de disposer de tous ses biens- » meubles, tant qu'il peut, sans le secours d'un autre » homme, monter à cheval avec le sabre au côté et » un bouclier haut d'une aune, de manière cependant » qu'on tienne le cheval et l'étrier. S'il ne peut en venir » à bout, il ne peut plus disposer de tout ce qui pri- » veroit ses héritiers de ce qu'ils attendent après sa » mort ». Ainsi, dès qu'un homme n'étoit plus en état de porter les armes, et de monter à cheval, il étoit censé ne plus exister. « Si un duc, disent aussi les » loix des Allemands, a un fils méchant et obstiné, » qui veuille se révolter contre son père, tant que le » père a la force de servir le roi, c'est-à-dire, de » conduire les armées, de monter à cheval, ou de » travailler en quoi que ce soit pour le bien du roi, » les efforts du fils, pour lui arracher ses états, doivent » être réprimés, et ses entreprises nulles et sans effet ». On voit sur quels principes de morale on fondoit alors les devoirs de la piété filiale.

convocation ; au lieu que les états de Saxe ne s'assemblent jamais qu'à l'invitation du souverain ; et cela seul apporte une différence extrême dans la constitution des deux pays. Il peut d'ailleurs y avoir encore des convocations extraordinaires. On forme, comme en Saxe, deux députations, une grande et une petite. Les membres de la grande s'élisent ; ceux de la petite sont fixés. Elle est composée des quatre seigneurs et des trois grandes prélatures ; mais celles-ci y envoient leurs avoyers, qui sont toujours des gentilshommes protestans. Les seigneurs y peuvent comparoître en personnes ou par députés.

Si les états avoient saisi le moment favorable, ils auroient pu acheter en six cent trois et mil six cent cinq, le droit de nommer eux-mêmes leur préfet (*landvoigt*) ; aujourd'hui il est à la nomination de l'electeur. Depuis mil sept cent trente-sept jusqu'en mil sept cent soixante-trois, cette charge avoit été conférée au prince électoral ; mais à présent, elle se donne à un des ministres d'état à Dresde ; c'est la première dignité du pays. Le capitaine général (*lands haupt mann*), qui est le second dignitaire, est choisi par l'électeur entre six candidats que les états lui proposent. L'électeur a encore la nomination du contrôleur (*gegenhaendler*), et celle du procureur de la chambre. Toutes les autres charges sont à la nomination des états,

Après les états, on tient le grand bailliage trois fois par an. C'est le tribunal suprême de la Haute-Lusace, et il n'y a que peu de cas pour lesquels on puisse appeller de ses décrets au conseil privé à Dresde. Les membres de ce tribunal sont le capitaine général, les deux grands baillifs (*amts haupt mann*), les deux anciens de chaque cercle, quatre députés de la noblesse de chaque cercle, et les neuf députés des six villes. C'est aussi de ce tribunal que ressortissent les affaires féodales.

Les états de la Basse-Lusace sont à peu près composés de la même manière. Leurs privilèges ne sont pourtant pas en général aussi étendus que ceux de la Haute-Lusace, quoiqu'ils soient aussi fort considérables. Ils s'assemblent régulièrement deux fois par an; mais il faut qu'ils en obtiennent la permission du souverain. Les privilèges des gentilshommes particuliers sont cependant, à certains égards, plus grands, en ce qu'ils disposent de leurs terres à leur fantaisie; mais cela même les rend moins puissans, en les réunissant moins en un corps. La Basse-Lusace a, depuis mil six cent soixante-huit, un tribunal particulier pour les affaires ecclésiastiques, nommé le consistoire, que n'a point la Haute-Lusace; il est composé d'un directeur et d'un assesseur de la noblesse, d'un assesseur roturier, et de deux assesseurs gens d'église, dont l'un est toujours le surintendant de Lubben. Toutes ces

personnes sont au choix des états, et le souverain n'en a que la confirmation. Il y a encore un protonotaire et un *scribe*, que l'électeur nomme.

Les paysans sont serfs dans ces provinces; ceux de la Basse-Lusace gémissent même sous une servitude plus dure que ceux de la Haute-Lusace. Cela empêche sans doute celle-ci de s'élever au degré de prospérité auquel la nature l'appelle, et l'autre de combattre et de vaincre les obstacles qui s'opposent à sa population et à sa richesse.

Le plat-pays est habité par une nation d'origine esclavonne, qui ayant succédé dans ce pays aux Vandales après que ceux-ci l'eurent abandonné pour émigrer, en retinrent sans doute leur dénomination actuelle de Wendes ou Vandales; ils se nomment eux-mêmes Serbes ou Sorbes. Ces gens-là parlent leur ancien idiome, et retiennent leurs usages originaires, comme cela est arrivé dans une multitude de pays barbares que des conquérans plus éclairés sont venus soumettre.

Quoique la religion luthérienne domine en Lusace comme dans le reste de la Saxe, il s'y trouve cependant encore beaucoup de restes du catholicisme. Nous avons parlé des abbayes et des couvens qui ont séance aux états; ils sont catholiques. Plusieurs églises de cette religion subsistent avec tous leurs droits, même dans le plat-pays. De cinquante-quatre paroisses des Sorbes, qui

administrent les exercices de la religion à quatre cent quarante-neuf villages entièrement peuplés par cette nation, il y en a huit de catholiques. Les ministres de toutes ces paroisses doivent prêcher et officier dans l'ancienne langue esclavonne de ces paysans.

En général, la Lusace présente la singularité d'une tolérance très-grande et très-variée qui subsiste depuis long-temps dans cette contrée. A Bautzen, la cathédrale est en commun aux catholiques et aux luthériens; elle retentit alternativement des prières et des cantiques des deux sectes. A Jauernik, le curé est catholique et les ouailles sont protestantes, ce qui n'empêche pas que le pasteur n'exerce pour eux toutes les cérémonies religieuses, excepté la distribution de la cène. Cette grande impartialité n'a pas manqué d'attirer dans le pays une foule d'habitans du dehors; les frères Moraves entr'autres y ont leurs principaux établissemens d'Allemagne. Ces enthousiastes sont connus. Vivant sous une obéissance absolument monacale, quoique mariés, le produit de tout leur travail est porté à la caisse générale nommée *caisse de Dieu*. Leurs ouvrages sont de la dernière perfection, sur-tout quant à la qualité. Ils n'ont qu'un prix, et même un prix assez haut, sur lequel il est impossible de jamais rien rabattre; mais ce qu'ils font est si durable, qu'ils ont un débit immense. Ils possèdent de

très-grandes manufactures en Lusace, qu'ils éleveront probablement encore à un plus haut degré de splendeur.

Rien ne seroit plus beau que de tels établissemens, si leur véritable but pouvoit donner quelque espoir d'utilité au pays où ils sont élevés. Mais la nature de cette secte rend toutes les richesses qu'elle peut acquérir inutiles pour l'état. Elles sont à la disposition exclusive de ceux qui les régissent, et qui les emploient ou feignent de les employer à de vains projets de conversion aux quatre extrémités du monde. Eh! plût à Dieu qu'elles ne servissent qu'aux extravagances du prosélitisme! Il est malheureusement trop probable que la majeure partie en est destinée à l'exécution de desseins très-dangereux pour l'humanité. C'est un feu pestilentiel qui couve sous des cendres trompeuses, et dont le foyer est à présent sur-tout en Allemagne. Il est infiniment probable que les chefs de la secte morave concourent avec ceux qui, au moyen de la superstition, veulent former une association pour gouverner le monde, et sur laquelle nous croyons avoir donné d'importans éclaircissemens. (1)

Nous observerons seulement ici, qu'il se trouve aussi peu de tolérance dans l'électorat proprement dit, qu'on en rencontre en Lusace. Tous

---

(1) De la monarchie prussienne, livre huitième.

les avantages civils sont pour les seuls luthériens. Aucun homme qui professe une croyance différente, quelle qu'elle soit, ne sauroit acquérir ni biens-fonds, ni emploi civil, ni maîtrise dans aucun métier; il est même incapable de devenir professeur de quoi que ce soit à aucune université. La seule branche ouverte à l'industrie de tout ce qui n'est pas luthérien, c'est le commerce, ou la profession d'instituteur particulier. Telle est la loi. On l'élude, quant aux biens-fonds. Un réformé ou un catholique prend un prête-nom, lorsqu'il veut devenir propriétaire. A l'égard des places, toutes celles dont la cour peut disposer sont données de préférence à des catholiques. On fait aussi, pour l'amour d'eux, bien des brêches aux loix. Il suffit d'être catholique pour obtenir des faveurs, soit places, soit pensions, soit avancement dans l'armée. Telle est la plainte générale des Saxons; et la partialité de la cour étoit toute autre encore sous le dernier roi de Pologne.

Dans l'espèce de crise que je viens de décrire, non-seulement il n'existe pas de tolérance, mais elle ne sauroit jamais naître. C'est le fiel, c'est la haine, c'est une guerre secrète qui dévore les deux partis. Quelle sera l'issue de cette crise? La cour ramenera-t-elle la Saxe à la foi catholique? ou le pays rendra-t-il la cour protestante? Il y a sans doute le pour et le contre dans cette question délicate;

mais, ce qu'on peut assurer, c'est que l'une de ces choses arrivera, et que c'est dans ce moment seul que l'on pourra prendre à cet égard quelques mesures sages et tous les jours plus nécessaires. Alors aussi, et seulement alors, il y aura union véritable dans le gouvernement saxon entre le chef et les membres. Jusques-là cette union dépendra toujours du thermomètre religieux du souverain.

On voit, par les détails que nous venons de donner sur les deux Lusaces, qu'elles ne sont pas très-précieuses au souverain de la Saxe, et l'on peut croire qu'il consentiroit assez aisément à les échanger contre d'autres où il seroit plus maître. Mais il est probable que ces contrées redouteroient de tomber entre les mains d'un souverain plus puissant que l'électeur. La proposition d'un pareil échange ayant été faite, nous sommes entrés dans plus de détails sur la constitution de ces deux provinces qu'elles ne le méritent peut-être par leur importance naturelle.

Toutes les affaires se dirigent en Saxe par deux collèges supérieurs, dont l'un se nomme le *cabinet*, et l'autre le *conseil-privé*. Quand les électeurs ont eu un premier ministre, le cabinet a consisté tout entier en sa personne, et il a dirigé les affaires par un travail vrai ou supposé avec le souverain. Mais à présent qu'il n'y a point de premier ministre, et que le cabinet dirige souverainement les trois

grands départemens des opérations intérieures, des affaires étrangères et de celles de la guerre, il est composé de trois ministres d'état, dont chacun a l'un de ces départemens. Il n'y en a pourtant que deux au moment où j'écris (1787).

Le conseil-privé, qui est composé des ministres de conférence et de quelques conseillers-privés effectifs, a la direction générale de toutes les affaires et l'inspection sur toutes les cours subordonnées, comme celle de la régence, de la chambre des finances, du bureau de la guerre et du consistoire suprême qui dirige les affaires ecclésiastiques. Le tribunal des hautes appellations est la cour suprême de justice. Toutes les cours de justice, et même celles de la régence, lui sont subordonnées: elle reçoit appel de leurs jugemens.

La Saxe a senti de bonne heure le besoin d'un bon code de loix, parce que cette province de l'Allemagne a été plutôt éclairée que les autres. Aussi le *codex Augusteus* fut-il publié dès mil sept cent vingt-quatre, avec la nouvelle ordonnance sur le cours des procès. Ce code étoit un prodige de prudence pour le temps et le pays. Mais les lumières se sont multipliées avec les essais et les discussions qu'ils ont occasionnés; et certainement il seroit nécessaire de suivre en Saxe l'exemple du roi de Prusse, et de faire un nouveau code.

Ce seroit peut-être ici le lieu de tracer le carac-

tère du peuple dont nous venons de décrire le pays et la constitution ; mais ces sortes de portraits, si l'on peut s'exprimer ainsi en parlant de toute une nation, sont communément trop vagues, parce qu'on y fait entrer trop de nuances, pour chacune desquelles beaucoup d'individus pourroient être allégués en preuve. Il me paroît donc plus sage de laisser à cet égard le lecteur éclairé tirer les conséquences des faits que lui présentera cet ouvrage. On peut dire seulement en général que le Saxon est adroit et ingénieux. Il a de l'habilité proprement dite ; un ton de société agréable règne parmi les personnes bien élevées, et l'industrie se fait remarquer dans les différentes classes du peuple. Aussi les Saxons ont-ils toujours excellé dans les belles lettres et dans les arts, qui chez eux ne furent jamais resserrés par la religion. Leur supériorité, à cet égard, sur les autres contrées de l'Allemagne, n'est pas contestable ; et tout ce que l'espèce humaine peut tirer de lumières de ces genres d'industrie, a régné depuis long-temps en Saxe. Il n'en est pas de même de la philosophie et des branches qui en dépendent ; à peine en ce genre la raison humaine y sort-elle de l'enfance, tandis que d'autres pays de l'Allemagne protestante ont pris leur essor dans cette carrière. De-là vient aussi que de tous les peuples de l'Allemagne, le Saxon est celui qui a le moins de caractère. La vanité est le

mobile le plus puissant de tout ce qui respire en Saxe, et l'on y veut en général plutôt paroître qu'être. Voilà, ce me semble, l'observation la plus généralement vraie et la mieux fondée que l'on puisse faire sur le caractère des Saxons. Au reste ils s'expatrient beaucoup ; on les accueille bien presque par-tout, parce qu'ils apportent communément des connoissances utiles, de l'industrie, de l'application, et une grande aptitude à tout ce qui ne demande que de l'intelligence.

§. III.

Population et agriculture de la Saxe.

Nous offrons ici trois tables sur la population des provinces de l'électeur de Saxe, comme ce qu'on possède de plus digne de foi en ce genre.

La première est une des quatre que M. de Heinitz a jointes à son essai d'économie politique, publié en mil sept cent quatre-vingt-cinq. Elle contient tous les détails de la population de la Saxe ; mais ce ministre n'a pas nommé le pays dont il parle, et même il en a déguisé les différentes provinces sous des dénominations peu usitées : il est donc nécessaire d'expliquer sa division. M. de Heinitz partagea la Saxe en dix généralités :

GÉNÉRALITÉS nommées par lui :	et qui sont :
1.° De l'ancien duché...	Le cercle électoral.
2.° De l'ancien grand bailliage et ses deux comtés	Le cercle de Thuringe, avec les comtés de Stollberg, au couchant, et de Mansfeld, au levant.
3.° De l'ancien gouvernement de la capitale.	Le cercle de Misnie.
4.° Du centre du commerce, et de son abbaye............	Le cercle de Leispzick et le bailliage de Wurtzen.
5.° Des deux évêchés combinés	Les principautés de Mersebourg et de Naumbourg-Zeitz.
6.° Des montagnes	Le cercle des mines ou des montagnes.
7.° De l'ancien, haut et bas palatinat.......	Les deux cercles de Neustadt et du Voigtland.
8.° Du haut marquisat..	La Haute-Lusace.
9.° Du bas marquisat..	La Basse-Lusace.

10.° Du comté de l'ouest Le comté-principauté de Henneberg, dont la Saxe possède une très-petite partie qui n'est point incorporée à l'électorat.

La

La table de M. de Heinitz contient la population de la Saxe à deux époques différentes, distantes de vingt années, l'une avant, l'autre après la guerre, et pendant lesquelles, outre cette guerre, une cruelle famine a sévi. Cette famine ravagea la Saxe dans les années mil sept cent soixante-onze et mil sept cent soixante-douze. Circonstances qui fixent les deux époques du ministre aux années mil sept cent cinquante-cinq avant, et mil sept cent soixante-quinze, après la guerre.

La seconde table que nous rapportons est tirée du livre intitulé : *Chursœchsischer Finanz-staat*, publié par M. Büsching, et extraite du onzième volume de son magasin, pour servir à l'histoire moderne. Cette table est fondée sur un dénombrement.

Enfin, la troisième mérite encore plus de confiance que les deux autres. Elle est tirée de l'ouvrage déjà cité de M. Canzler, le même arithméticien politique qui, étant secrétaire de la légation de Saxe en Suède, a écrit un *état* de ce royaume, dont l'exactitude a étonné les Suédois eux-mêmes. Retourné dans sa patrie, il résolut de faire le même ouvrage pour elle, avec toute l'application dont il étoit capable. M. Canzler est mort récemment; mais on dit son ouvrage achevé, et le premier volume vient d'en être publié. Il est de près de neuf cents pages *in-quarto*, et ne contient

encore que la topographie du pays. On peut juger par-là de l'immensité des détails. Un tel ouvrage n'intéresse sans doute, dans son ensemble, que les nationaux ; mais on comprend que ses résultats sont incontestablement les plus authentiques. Comparons ceux de ces trois tables.

En considérant la nature des sources où nous puisons, on devroit supposer dans les résultats le plus grand accord. Mais c'est le désespoir de ceux qui rassemblent des matériaux, en fait d'économie politique, d'y trouver éternellement des contradictions, quelles que soient leurs autorités.

M. de Heinitz nous rapporte qu'en mil sept cent cinquante-cinq, il y a eu en Saxe un million six cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-six habitans au-dessus de l'âge de neuf ans. Il fixe le nombre de ceux qui n'ont pas cet âge à un sixième du reste de la population (1). Ce seroit donc deux cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-treize enfans à ajouter ; ce qui donneroit un million neuf cent soixante-deux mille quarante-neuf têtes. Son total, pour l'année mil sept cent

(1) Cela paroît par son calcul, p. 8, où sur une population de deux millions neuf cent quinze mille cent cinq têtes, il défalque quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent trente-quatre enfans au-dessous de neuf ans.

soixante-quinze, est d'un million six cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze individus, qui, avec les enfans au-dessous de neuf ans, donnent un million neuf cent quarante mille huit cent soixante têtes. Ces deux sommes sont en contradiction manifeste avec celle de M. Canzler pour l'année mil sept cent cinquante-cinq, et avec celle de M. Büsching pour mil sept cent soixante-quinze.

Quant à cette dernière, elle ne mérite pas la plus légère confiance. Je ne comprends point comment ce savant et laborieux compilateur, qui se pique d'une exactitude scrupuleuse, a pu se laisser tromper si lourdement. On lui a évidemment donné une vieille liste de la population de la Saxe en mil sept cent cinquante-cinq, pour une de l'année mil sept cent soixante-quinze; car si vous exceptez ce qui concerne la généralité de la Thuringe, elle est en tout conforme à la liste de mil sept cent cinquante-cinq, rapportée par M. Canzler.

Reste donc à décider si l'on doit plus compter sur les tables de M. de Heinitz ou sur celles de M. Canzler. Nous croyons devoir nous déclarer pour ces dernières; d'abord, parce que l'ouvrage de M. Canzler est évidemment fait avec plus de soin que celui de M. de Heinitz; ensuite, parce que la somme d'un million neuf cent quarante mille individus, qui cadre très-bien avec la population

actuelle de la Saxe, ne peut pas représenter celle de mille sept cent soixante-quinze.

Deux considérations militent en faveur des calculs de M. de Heinitz; mais nous les croyons fondées sur des sophismes. D'abord, pourroit dire ce ministre, dix années n'apportent pas une différence extrême à la population. Il faut observer cependant que les dix années dont il s'agit ont été des années tranquilles, où la Saxe n'a souffert aucune calamité. Ce pays gagne, année commune, plus de quatorze mille têtes, et par conséquent la différence de la population, sur ces dix années, devoit être de cent quarante mille individus.

Ensuite on pourroit croire que la Saxe qui jettoit, peu avant la guerre, un si grand éclat, a dû être peuplée en mil sept cent cinquante-cinq bien plus que ne le suppose M. Canzler, et qu'il ne seroit pas même étonnant qu'elle l'eût été plus qu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq; mais ce seroit là une grande erreur. La Saxe jettoit un grand éclat, parce qu'elle consumoit ses capitaux; mais le peuple étoit foulé, et l'agriculture découragée; on ne songeoit qu'aux fabriques et au négoce. A la vérité cette impulsion n'a pas tout-à-fait cessé: un fait va le prouver, et nous en alléguerons bientôt d'autres.

Quoique nous n'accordions pas aux tableaux de M. de Heinitz toute l'exactitude possible, ils

en ont plus que suffisamment pour qu'il soit permis d'en adopter les résultats principaux, et en particulier les proportions. Nous partirons de cette base pour réfuter une des erreurs de ce ministre. Il prétend que la population des villes, dans l'électorat de Saxe, ne fait que la cinquième partie du total des habitans.

A la vérité, telle est la proportion ordinaire entre la population des villes et celle des campagnes dans nos pays d'impôts indirects, dont le recouvrement exige tant de stipendiés. Et certes, dans un autre ordre de choses, cette proportion ne seroit plus tolérable : heureux le pays qui, par une bonne administration de ces tributs, saura y échapper! Les habitans des villes n'y feront pas le huitième peut-être de ceux des campagnes, et l'état en sera plus riche, plus peuplé, plus heureux. Quoi qu'il en soit, les habitans des villes en Saxe font les deux septièmes de la totalité, et sont à ceux de la campagne, comme trois est à sept; d'où il suit que la Saxe est une province plus manufacturière qu'agricole.

Un autre fait infiniment curieux, que rapporte M. de Heinitz (1), c'est que, cent ans auparavant, c'est-à-dire, vers l'an mil six cent

(1) P. 8 de son ouvrage.

soixante-dix, ou vingt à vingt-cinq ans après la paix de Westphalie, et avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit, dans les villes de la Saxe, cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit habitans, et dans les campagnes, deux millions trois cent vingt-six mille six cent sept. Alors la Saxe étoit une province agricole; la population des villes ne formoit qu'un cinquième du total. Elle étoit à celle des campagnes, comme un est à quatre. Nouvelle preuve très-victorieuse de la vérité de nos principes d'économie politique.

Nous souhaiterions bien vivement de connoître plus particulièrement les faits sur lesquels on fonde cette somme de deux millions neuf cent quinze mille habitans, pour pouvoir en apprécier avec précision la réalité. Mais onze mille neuf cent soixante-quinze foyers, et cinq cent trente-sept villages déserts que portent, à savoir la première de ces sommes, les tableaux de M. de Heinitz, et l'autre, celui de M. Canzler, prouvent trop clairement que la Saxe a été beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est; et certes un pays se dépeuple considérablement avant que l'on y trouve des endroits tout-à-fait déserts.

Cependant la Saxe est un pays encore assez bien peuplé; et même on y rencontre des districts qui le disputent, à cet égard, à la Hollande et à la Flandre. Voici un tableau qui le prouvera.

GÉNÉRALITÉS.	Année 1755.			Année 1775.			
	Selon M. de Heinitz.		Selon M. Canzler.	Selon M. de Heinitz.		Selon M. Büsching	
	Sans les enfans	Avec les enfans	En tout.	Sans les enfans	Avec les enfans	En tout.	
1.ère	127,689	148,970	116,491	[illegible]9,552	139,477	116,491	
2.ème	168,156	196,158	156,938	17[illegible],746	209,704	165,056	
3.ème	306,516	350,602	289,318	298,390	348,122	289,318	
4.ème	220,406	257;144	206,238	209,964	244,958	206,438	
5.ème	65,433	76,338	65,433	64,396	75,128	65,433	
6.ème	314,215	366,584	303,117	289,523	337,776	303,117	
7.ème	90,072	105,084	89,884	102,683	119,797	89,844	
8.ème	274,598	320,364	263,400	269,876	314,855	263,400	
9.ème	105,785	123,416	105,785	104,926	122,414	105,785	
10.ème	14,906	17,390	19,406	24,538	28,628	19,406	
Total	1,67[illegible]	1,962,050	1,616,010	1,663,594	1,940,859	1,624,288	
Au calcul de M. Canzler, il faut encore ajouter pour le clergé et l'état militaire			70,892	Au calcul de M. Büsching, il faut ajouter,			
				Pour l'état ecclésiastique		. . . . . .	33,336
				Militaire		. . . . . .	21,951
Total			1,686,902	Femmes, enfans, domestiques du militaire		. . . . . .	15,611
						70,898	70,898
				Total . .		1,695,186	

Généralités.	Étendue milles carrés.	Habitans en 1785.	Par mille carré.	Par lieue carrée.
1.ère . .	71	119,76[illegible]	1687	603 ½
2.ème . .	77 ¼	181,57[illegible]	2[illegible]48	845 ⅓
3.ème . .	89 ½	32[illegible],016	3643	1312
4.ème . .	86	230,046	2675	963
5.ème . .	35	86,654	2476	891
6.ème . .	121	405,60[illegible]	3352	1206 ¾
7.ème . .	47 ½	122,949	2588	931 ⅔
8.ème . .	100	336,348	3363 ½	1210 ½
9.ème . .	80	111,444	1393	501
10.ème . .	10	21,608	2160 ⅘	779

Ajoutons à tout ceci une observation très-frappante en faveur de notre systême. La Saxe a eu, en mil sept cent cinquante-cinq, un million six cent quatre-vingt-six mille neuf cent huit habitans. Supposons que cette contrée étant en

général plus fertile et placée dans son ensemble sous un climat plus doux que les états du roi de Prusse, l'accroissement général de la population y soit de dix sur mille, c'est-à-dire que, sur cent individus, il en naisse annuellement un de plus qu'il n'en meurt (1). Alors nous trouverons, par un calcul semblable à celui que nous avons fait dans le livre de la population, au sujet de la monarchie prussienne, que la Saxe, par l'accroissement annuel de sa population, auroit dû avoir, en mil sept cent quatre-vingt-cinq, deux millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante habitans; mais elle n'en a qu'un million neuf cent quarante-un mille huit cent six; elle a donc souffert une perte de trois cent dix-huit mille cent quarante-quatre individus.

Les états du roi de Prusse, avec une population actuelle de cinq millions quatre cent vingt mille habitans, ont souffert, dans l'accroissement annuel de leur population, un vide de plus d'un million d'individus, depuis mil sept cent quarante-

(1) S'il en est ainsi, comme nous le croyons, cette différence, entre l'accroissement annuel dans les états Prussiens et Saxons, ne sauroit s'attribuer uniquement au climat dans des pays si voisins. Elle doit être mise en grande partie sur la différence des systêmes qui les régissent. Mais pour plus de simplicité nous admettrons la supposition du texte.

deux, et un de sept cent quatre-vingt mille; depuis mil sept cent cinquante-cinq, en calculant sur une moyenne, entre les cent soixante-cinq mille naissances, à raison d'une naissance sur vingt-huit vivans, et les cent vingt-deux mille morts, à raison d'un mort sur trente-six vivans, ce qui donne quatre millions cinq cent six mille individus pour la somme des sujets de Frédéric II.

Pour appercevoir nettement tout ce que ce calcul apporte de force à nos principes, il faut considérer que, dans les années qui lui servent de bases, se trouve l'hiver de mil sept cent soixante-onze à mil sept cent soixante-douze, qui a coûté à la Saxe cent cinquante-un mille trois cent vingt-deux habitans enlevés extraordinairement par la famine. Si l'on défalque cette somme de celle de la population qu'auroit dû avoir la Saxe en s'élevant naturellement dans l'année mil sept cent soixante-quinze, et que l'on continue à calculer sur le pied d'un accroissement annuel de dix sur mille, on trouvera qu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq la Saxe auroit dû avoir deux millions quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois habitans, suivant le cours ordinaire des choses, et que la guerre de sept ans ne lui en a coûté, au bout de trente années, que cent cinquante-deux mille deux cent quarante-trois de sa population naturelle.

A la vérité, les provinces du roi de Prusse ont

souffert aussi quelque chose des mauvaises années mil sept cent soixante-onze et mil sept cent soixante-douze, mais infiniment peu en comparaison de la Saxe: car la Silésie, qui en a été principalement grevée, et qui, sous aucun rapport, n'est inférieure à l'électorat, n'a eu, en mil sept cent soixante-douze, qu'un excédent de dix mille morts sur les naissances; ce qui, si l'on compte que sur treize cents ou treize cent cinquante mille habitans qu'elle contenoit alors, elle devoit avoir cette même année environ dix mille naissances de plus, fait voir qu'elle n'a perdu que vingt mille individus par cette mortalité extraordinaire.

J'avoue que c'est au gouvernement du roi de Prusse qu'il faut attribuer l'atténuation des mauvais effets de cette famine sur la population de ses états. Aussi n'ai-je jamais dit que le gouvernement ne doive pas avoir d'argent pour acheter des grains, lorsque la famine est dans son pays. Il vaudroit sans doute beaucoup mieux prévenir cette calamité par la liberté illimitée du commerce des grains; car ce fut principalement à la mauvaise législation sur cet objet, que la Saxe dut ce fléau, auquel d'ailleurs un pays manufacturier est plus sujet qu'un pays agricole; et certes, si l'industrie saxonne ne se tourne pas principalement du côté de la culture, c'est bien uniquement la faute du gouvernement de cette fertile contrée.

Quoi qu'il en soit, cette Saxe, qui a infiniment plus souffert de la guerre de sept ans que les états du roi de Prusse ; cette Saxe, où le souverain n'a rien donné depuis la guerre, pour établir une colonie, pour fonder une fabrique, pour faire bâtir des maisons à des particuliers ; cette Saxe, abîmée de dettes, et obligée d'envoyer annuellement de grosses sommes dans l'étranger ; cette Saxe, qui n'a ni monopole de tabac, ni monopole de café, ni régie, ni compagnie maritime, ni caisse de fabriques, ni caisse de soie, ni lager-haus, ni enfin toutes les belles choses établies en Prusse pour restreindre le luxe, faire gagner la main-d'œuvre au régnicole, et retenir le numéraire dans le pays en y faisant entrer celui du dehors ; cette Saxe, qui cependant a une assez mauvaise législation, des impôts énormes, beaucoup d'impositions indirectes, et dont tout l'avantage consiste en ce que le gouvernement s'y mêle de moins de choses que le gouvernement prussien, n'a eu, pendant trente années, sur un million six cent quatre-vingt-six mille habitans, qu'un vide de cent cinquante-deux mille têtes dans l'accroissement naturel, évalué très-haut, que devoit avoir sa population.

Les états du roi de Prusse, au contraire, étayés de tant d'inventions fiscales si vantées, et des efforts de tous genres prodigués par le souverain, ont

éprouvé, pendant le même espace, sur l'accroissement destiné par la nature à une population de quatre millions cinq cent six mille habitans, un déchet de sept cent quatre-vingt mille têtes (calcul fait sur une proportion beaucoup moindre,) c'est-à-dire, presque le double du vide saxon. Qu'on apprécie maintenant l'action malfaisante du gouvernement prussien sur la population, en n'oubliant pas que la Saxe a eu des pertes et des calamités infiniment plus terribles à réparer que ses voisins. M. de Borke (1) peut s'exercer sur ce résultat palpable des deux espèces d'administration.

Nous ajouterons ici, à la moyenne prise sur dix-neuf années des naissances et des morts, la somme des unes et des autres pour les années mil sept cent quatre-vingt-trois et mil sept cent quatre-vingt-quatre, tirée des tables statistiques.

	Naissances:	Morts:	Mariages:
1783. . .	70,648. . .	56,137. . .	15,476
1784. . .	71,839. . .	51,901. . .	14,859

M. Canzler dit, qu'en prenant la moyenne des naissances et des morts, des trois années mil

(1) Voyez monarchie prussienne, liv. sixième.

sept cent quatre-vingt-trois ; mil sept cent quatre-vingt-cinq, et multipliant les premières par vingt-six et demi, et les autres par trente-six, la somme de un million neuf cent quarante-un mille habitans en résulte à peu près.

Pour que cela fût vrai, il faudroit qu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq les naissances se fussent élevées au nombre de soixante-dix-sept mille deux cent trente-trois, et les morts à celui de cinquante-deux mille huit cent soixante-deux, ce qui donneroit un surplus de près de vingt-quatre mille cinq cents naissances, et par conséquent une différence subite d'une année à l'autre absolument inexplicable. Nous croyons donc que c'est par vingt-sept et demi qu'il faut multiplier les naissances, et que c'est-là ce que M. Canzler a voulu dire. Soixante-onze mille naissances multipliées par ce nombre, donnent une population d'un million neuf cent cinquante-deux mille têtes ; et cinquante-quatre mille morts multipliées par trente-six, en donnent une d'un million neuf cent quarante-quatre mille ; d'où il suivroit que nous aurions calculé trop haut l'accroissement naturel de la population en Saxe, puisqu'il ne seroit que de huit cent soixante sur dix mille habitans, et non de mille, comme nous l'avons supposé. Ainsi nos calculs prouveroient encore davantage que nous n'en avons conclu en faveur de la supériorité des mesures du gouverne-

ment saxon, (qui, à proprement parler, n'ont que des *non-mesures*, une liberté de commerce d'industrie plus étendues,) sur l'activité meurtrière du gouvernement prussien.

Après ces calculs, que leur objet nous a paru rendre intéressans, il nous reste à examiner quelques données des tables de M. de Heinitz relatives à la répartition de ce nombre d'habitans.

Il s'y trouve environ quarante-neuf mille stipendiés ; savoir, vingt-six mille soldats, seize mille cinq cents ecclésiastiques et six mille cinq cents individus dans les emplois civils. En supposant que sept cent trente-deux gentilshommes vivent sans emplois sur leurs terres, quoique cette supposition soit trop forte, la proportion que nous venons d'indiquer ne doit pas paroître énorme ; au moins est-elle fort au-dessous de ce que l'on trouve dans une infinité d'autres pays. Il n'est guère possible de nos jours, et dans l'ordre actuel des choses, de conduire les affaires militaires, religieuses et civiles d'un million neuf cent mille ames avec moins de monde. Il est vrai que le salut éternel a paru d'une très-grande importance aux Saxons, puisque les ecclésiastiques font le grand tiers de tous les stipendiés, et près du triple de ceux auxquels est confié le soin des affaires temporelles, la défense à force ouverte exceptée ; ce qui prouve et développe suffisamment combien ce peuple est superstitieux.

Cependant ce nombre de stipendiés n'est pas entièrement perdu pour l'agriculture; il sert en partie, par ses productions, à se payer lui-même. Les revenus d'un grand nombre de pasteurs des ames à la campagne, consistent en terrains qu'ils cultivent, et tous les maîtres d'école ont des jardins plus ou moins grands, dont ils tirent une partie de leur subsistance. Il y a, dans le militaire, dans la robe et dans les finances, des gentils-hommes, ou autres propriétaires de terres, qui les exploitent ou les font exploiter.

Nous croyons au reste que M. de Heinitz n'a fait entrer dans son calcul que ceux qui sont véritablement au service de l'état, et qui en retirent une paie. S'il y avoit compris les titulaires, les sommes seroient probablement devenues plus fortes. La soif des titres est insatiable en Allemagne; personne n'y croit valoir qu'autant que le souverain le timbre par un titre. Cela est plus vrai en Saxe qu'ailleurs, et il en est résulté une foule de titulaires de toute espèce.

Mais cette maladie, vraiment contagieuse, n'y détruit pas l'industrie, comme elle fait en d'autres pays. Les raisons en sont, 1°. que les dignités municipales de Leipzick et des villes commerçantes de la Lusace ont assez d'autorité pour satisfaire des hommes nés dans ces lieux et accoutumés à les respecter. Cette opinion retient les familles riches

qui

qui possèdent ces dignités, et avec elles les capitaux, et par conséquent l'industrie; 2°. que les réformés n'ont d'autres ressources que le commerce, ce qui les rend industrieux, et leur industrie anime celle des manufacturiers; 3°. que de faux principes d'administration ont fait préférer le fabricant à l'agriculteur, et naître un préjugé qui subsiste encore avec violence. L'état, gêné dans ses moyens, borne, autant qu'il peut, la classe de ses stipendiés. Les titres ne sont jamais que pour les riches, et le nombre des places étant petit, tout ce qui, dans la classe nombreuse des individus que le goût ou la vanité portent aux emplois, ne sauroit espérer d'en obtenir, et qui cependant est tourmenté de son ambition, de son activité, court la carrière des fabriques plutôt que celle de l'étude ou des armes, à moins d'un attrait impérieux dont l'effet ordinaire est la résolution de s'expatrier. Le nombre de ceux qui prennent ce dernier parti est fort grand; on trouve des Saxons par-tout, tandis qu'en général on voit peu d'étrangers en Saxe, et ces sortes d'émigrations seroient plus considérables encore, sans la prévention que le Saxon a communément pour son pays, et par laquelle il y est retenu. Cette espèce de sujets se voue rarement à l'industrie rurale; ils cherchent de préférence celle des villes.

Voici le tableau de la population des principales

villes, tiré des mémoires les plus sûrs que l'on ait à cet égard.

Dresde	45 à 50,000
Leipzick	30 à 35,000
Wittenberg	5000
depuis la guerre ; autrefois plus de 7000	
Freyberg	9000
Chemnitz	8000
Merseburg	5700
Weissenfels	5300
Meissen	5000
Zwickau	5300
Naumbourg	7700
Zeitz	6900
Eisleben	4500
Sangers-Hanusen	4300
Schneeberg	4700
Zittau	[illegible]
Goerlitz	7800
Bautzen	7500
Lauban	6400
Camenz	5500
Loebau	2100
Hernhuth, chef-lieu de la secte de ce nom	1450

Il en est beaucoup d'autres de trois mille et au-delà. Nous ajouterons ici la liste des métiers à

Leipzick, qui, comparée à celle de tous les métiers en Saxe, que l'on trouve dans les tables de M. de Heinitz, fera voir quelle part cette ville a, soit à l'industrie en général, soit au luxe de la Saxe.

Apothicaires	4
Baigneurs-Chirurgiens	3
Boulangers	32
Gantiers	7
Sculpteurs	4
Tonneliers	24
Distillateurs	40
alambics en activité.	
Relieurs	23
Imprimeurs	13
imprimeries. Chaque imprimeur fait aller plusieurs presses.	
Armuriers	2
Vergettiers	4
Chirurgiens-Barbiers	13
Maroquiniers	2
Tourneurs	10
Faiseurs de limes	2
Ramoneurs de cheminée	5
Tailleur de formes	1
Pêcheurs	17
Bouchers	29
Luthiers	2

Vitriers	12
Graveur en pierre, verre, &c.	1
Orfèvres	17
Tireurs et fileurs d'or, &c.	24
Dicimaste	1
Batteurs d'or	2
Ceinturonniers	4
Faiseur d'oublies	1
Chapeliers	7
Faiseurs d'instrumens de musique	3
Faiseurs de peignes	6
Cartiers, non compris la grande fabrique de cartes établie dans cette ville	3
Pelletiers	67
Ferblantiers	13
Boutonniers	30
Vanniers	6
Jardiniers	34
Imprimeurs en taille-douce	6
Chaudronniers	7
Graveurs	12
Lacqueur	1
Couteliers	13
Tisserans en toile, et en laine	12
Tanneurs	28
Peintres	11
Maçons	6
Faiseurs d'instrumens de mathématiques	5

Meûniers	4
Epingliers	6
Cloutiers	2
Faiseurs d'orgues	3
Parcheminiers	4
Perruquiers	107
Graveur de cachet	1
Passementiers	18
Faiseurs de moulins à tabac	2
Corroyeurs	8
Fondeurs de cloches	5
Faiseurs de scies	8

Métiers en activité avec ceux des autres ouvriers en soie.

Fabricans en velours	200
Selliers	10
Couvreur	1
Emouleurs et polisseurs	3
Serruriers	28
Maréchaux	12
Tailleurs	338
Teinturiers	3
Fondeurs en caractères dont l'un est M. Breitkopf, qui a une grande manufacture dans ce genre.	2
Cordonniers	211

Teinturiers en noir	2
D.° en soie	2
Fabricans en bas de soie, sans les marchands	2
Chandelliers	14
Cordiers	18
Eperonnier	1
Amidonniers	2
Tailleur de pierre	1
Fabricans de bas	7
Tapissiers	8
Menuisiers	37
Potiers	7
Horlogers	8
Fabricans de toile cirée	10
Charrons	5
Mégissiers	5
Dentiste	1
Charpentiers	7
Fondeurs en étain	12
Fondeurs de boutons d'étain et d'argent	4
Teinturiers de zibeline	2
Ouvriers en drap	14
Total	1733

Ce tableau offre quelques observations; on y reconnoît l'espèce d'industrie qui s'est tournée vers Leipzick.

Par exemple, le tableau de M. de Heinitz n'indique dans toute la Saxe que vingt-huit ouvriers en or, soit batteurs, soit fileurs, soit tireurs. De ce nombre, vingt-six sont à Leipzick.

Suivant ce même tableau, il y a trois cent cinquante ouvriers en soie dans la Saxe. Leipzick seul compte deux cens métiers de ce genre, et deux maîtres fabricans de bas de soie. Ce sont donc les fabriques fines et précieuses qui ont choisi cette ville pour leur siège.

Un fait singulier, et qui prouve bien le caractère efféminé des habitans de Leipzick, c'est que de trois cent quarante-quatre personnes que l'art du perruquier exerce en Saxe, il se trouve à Leipzick seul cent sept maîtres perruquiers d'hommes ou de femmes, sans compter les compagnons et les apprentifs.

Nous sommes obligés de prendre le second tableau de M. de Heinitz, cotté (B), concernant la culture de la Saxe tel qu'il nous le donne. On ne sauroit au moins dire qu'il soit flatté; car il présente un triste ordre de choses, ainsi que nous le prouverons. Il contient d'ailleurs ce que nous possédons de plus circonstancié sur la culture de l'électorat; et, quoiqu'il paroisse difficile de parvenir à savoir tout ce que les agriculteurs d'un pays de plus de deux mille lieues carrées, et d'un million neuf cent mille habitans, sement et recueillent, ceux

qui connoissent l'état des paysans en Allemagne, ne trouveront pas la chose tout-à-fait impossible. Je n'alléguerai pas qu'ils sont serfs dans plusieurs provinces, et nommément dans la Haute et Basse-Lusace, sur-tout dans cette dernière, où leur servitude est même très-dure; mais je dirai qu'ils ne sont libres nulle part. On les y tient sous la tutelle la plus avilissante, sur-tout relativement à leurs cultures. L'agriculteur en Allemagne n'ose semer, ni ce qu'il veut, ni où il le veut. Il faut qu'il sème la même espèce de grains que les autres dans le district où se trouve son champ, et cette espèce de grains est déterminée par les baillifs. Si vous joignez à ceci, que la fiscalité a tellement fait arpenter les terrains, que la grandeur des champs est très-exactement mesurée, et connue, vous sentirez qu'il est en général aisé de savoir combien de grains le paysan cultive, combien il en recueille de chaque espèce, et de faire un apperçu assez juste relativement au reste.

Nous baserons donc sur le tableau de M. de Heinitz, sinon absolument quant aux sommes, du moins quant aux proportions.

Pour mettre le lecteur mieux en état de juger de ce que nous allons dire, nous lui présenterons ici le tableau comparé de la récolte et de la consommation des généralités, à l'époque la plus récente.

Généralités.	Consommations pour hommes et pour chevaux.	Récoltes avec la semence (1).
La 1.ère ...	337,916	289,073
La 2.e ...	501,923 ...	1,131,406
La 3.e ...	717,535 ...	1,016,808
La 4.e ...	463,859 ...	607,797
La 5.e ...	177,678 ...	346,885
La 6.e ...	580,528 ...	677,369
La 7.e ...	186,264 ...	240,511
La 8.e ...	550,511 ...	776,842
La 9.e ...	250,930 ...	221,227
La 10.e ..	42,791 ...	16,446
Total...	3,809,935	5,324,364
Semence à déduire...		1,258,598
		4,065,766

Nous ne saurions nous expliquer la variante que nous trouvons dans un autre tableau, ajouté à celui-ci, lequel spécifie la quantité de chaque espèce de grains récoltés dans chaque généralité,

(1) Les mesures de Saxe sont des septiers tenant huit mille quatre cent quatre pouces cubes de France, et pesant, l'un portant l'autre, deux cent quarante livres. Un de ces septiers fait juste trois scheffels de Berlin.

et suivant lequel chacune de ces généralités recueille, déduction faite de la semence.

La 1.ère	319,800 septiers.
La 2.e	737,406
La 3.e	642,376
La 4.e	608,503
La 5.e	322,910
La 6.e	385,015
La 7.e	246,972
La 8.e	538,566
La 9.e	239,433
La 10.e	24,815

Tandis que les sommes devroient être au contraire :

La 1.ère	189,674
La 2.e	933,841
La 3.e	788,470
La 4.e	445,986
La 5.e	280,227
La 6.e	509,401
La 7.e	169,613
La 8.e	605,099
La 9.e	132,521
La 10.e	10,964
	4,065,796

Cependant comme les autres nombres font exactement le même total de quatre millions soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize septiers pesant chacun deux cent quarante livres, nous ne nous arrêterons pas sur la cause de cette variation assez singulière cependant; mais qui peut être le résultat d'une subdivision différente. Puisque M. de Heinitz ne l'a point expliqué, nous nous en tiendrons à son résultat comme au seul que nous connoissions.

Observons d'abord que, comparé à celui de vingt années auparavant, il montre un accroissement prodigieux dans la culture. A cette époque, il n'a été recueilli en Saxe, que deux millions quatre-vingt-dix mille quatre cent vingt-cinq de ces mêmes septiers, déduction faite de la semence. La récolte présente est presque double; elle surpasse l'autre d'un million sept cent soixante-quinze mille trois cent soixante-onze septiers.

Peut-être y a-t-il de l'erreur dans ces calculs; la différence est si énorme! il est vrai qu'à l'époque antérieure, l'agriculture étoit très-négligée; le gouvernement même l'opprimoit à certains égards. Le vertige des arts et des manufactures avoit tourné toutes les têtes; cela même a pu donner à la masse des agriculteurs, les moyens de soustraire une partie de leurs récoltes à la connoissance de l'administration.

Nous pensons aussi que le nombre de chevaux étoit alors beaucoup moindre en Saxe; ce luxe a infiniment augmenté.

Cela posé, examinons sous quels rapports la culture s'est si prodigieusement élevée en Saxe. L'excédent de la seconde époque sur la première est :

167,806	septiers	de froment.
402,282	»	de seigle.
12,083	»	de blé sarasin.
56,312	»	de pois.
595,061	»	de pommes de terre, c'est-à-dire, que cette culture a presque octuplé, étant de 682,849 contre 87,788.
439,963	»	d'orge. Cette culture a presque doublé.
560,112	»	d'avoine. Cette culture a augmenté d'un grand tiers.

Le seigle fait la principale nourriture des hommes, et l'avoine celle des chevaux. L'un et l'autre ont augmenté au-delà d'un tiers (1). C'est un bel accroissement sans doute.

(1) Ce dernier point prouve, je pense, la justesse de ma remarque sur le nombre des chevaux.

Quant à l'orge, dont la culture a doublé, je ne prétendrai pas expliquer la raison de ce considérable accroissement. Les brasseries ont diminué dans toute l'Allemagne, parce que le goût du vin s'est étendu, graces aux facilités qu'apporte le commerce pour s'en procurer de bon, et à bon prix, et sur-tout parce que la consommation du café s'est extrêmement multipliée. Cette révolution a eu lieu en Saxe, plus même qu'ailleurs. Il est sûrement peu de cantons dans ce pays où l'on mange du pain d'orge. Seroit-il absurde de penser que les droits sur les boissons ont occasionné anciennement des défraudations extrêmes sur cet article, et que l'accroissement de cette culture est plus imaginaire que réel ?

Il y a beaucoup plus de vraisemblance dans l'augmentation énoncée pour la culture des pommes de terre; on peut même assurer qu'elle est entièrement vraie. Cette culture si utile, parce que tous les terrains lui conviennent, et qu'elle exige peu d'avances, n'étoit pas estimée autrefois en Saxe. On en a enfin reconnu l'excellence, et les peuples des contrées les moins fertiles en retirent de grands avantages. Elle couvre sans doute un vide considérable dans les consommations. Elle rend un grand nombre des mains de la classe manufacturière à la productive. Tandis que le mari et les fils adultes travaillent aux fabriques, la femme et les filles

cultivent les pommes de terre qui nourrissent en grande partie la famille.

Mais quels que soient les accroissemens de l'agriculture en Saxe, et en admettant les résultats de M. de Heinitz dans toute leur force, il est clair que ces productions ne suffisent point à la consommation de ce pays.

La Saxe recueille	4,065,796 septiers.
Elle en consomme, selon M. de Heinitz......	3,809,486
Excédent de	256,310 septiers.

Quoiqu'il ne soit pas absolument certain, il est cependant très-probable que c'est l'année mil sept cent soixante-quinze que M. de Heinitz a prise pour base de ses calculs : cette année, autant que nous avons pu nous en assurer, a été bonne, et par conséquent, les résultats ordinaires sont généralement parlant moins favorables pour la Saxe et son agriculture.

Mais le calcul de M. de Heinitz n'est pas bien posé. Il n'a porté en compte que la consommation des hommes et des chevaux. Les autres animaux, comme les porcs, les bœufs pour l'engrais ou pour le labourage, les volailles même consomment une très-grande quantité de grains. On ne peut guère évaluer cette consommation à moins

qu'à la somme de la récolte des pommes de terre en Saxe, c'est-à-dire, à environ cinq cent cinquante mille septiers. Il se trouvera alors que le pays a besoin, année commune, de trois cent mille septiers de grains étrangers. Ces grains, de l'espèce la plus chère, puisque la Saxe produit beaucoup plus d'orge et d'avoine qu'elle n'en consomme, ne peuvent être évalués à moins de dix livres le septier. Voilà donc trois millions de livres au moins, qu'il faut que la Saxe paye au dehors pour des denrées de première nécessité, dans des années fécondes, et peut-être même très-fécondes.

Tels sont les résultats que présente le tableau de M. de Heinitz. Mais il est aisé de faire voir que ces calculs sont erronnés et fort au-dessous de la vérité. Nous consentons à croire que ce qu'il rapporte, comme étant la consommation en grains qu'absorbent la nourriture et la boisson des hommes, soit le résultat exact de ce qui a été déclaré pour payer les divers impôts établis sur ces objets; mais la consommation réelle est infiniment plus considérable. Pour le prouver, nous calculerons, comme nous avons fait ci-dessus dans l'ouvrage qui traite de la Prusse, parce que ce calcul est très-modéré.

647,000 hommes au-dessus de dix ans, à raison de dix scheffels de Berlin	6,470,000 scheffels.
647,000 femmes au-dessus de dix ans, à raison de huit scheffels de Berlin	5,176,000
323,500 enfans mâles, à cinq scheffels . . .	1,617,000
323,500 enfans femelles, à quatre scheffels	1,294,000
Total . . .	14,557,000 scheffels.

Cette somme fait quatre millions huit cent cinquante-deux mille trois cent trente septiers de M. de Heinitz.

Les grains, pour la seule consommation des hommes en Saxe, formeroient à ce compte huit cent mille septiers de plus que ce pays n'en produit année commune, en comptant ceux de toutes espèces, même l'avoine, dont l'homme ne se nourrit presque nulle part en Allemagne. S'il étoit donc vrai que les chevaux eussent besoin de neuf cent soixante-deux mille septiers pour leur consommation, et que le reste, comme bœufs, porcs,

porcs, vaches, brebis, volailles, &c. en absorbât cinq cent cinquante mille, on auroit un total de deux millions trois cent douze mille septiers, qui, à raison de huit livres le septier, comme étant tous des grains d'une espèce chétive, feroit une valeur de dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-seize mille livres tournois, que la Saxe paieroit annuellement aux étrangers pour des grains. Cela séroit énorme; aussi cela n'est-il pas vrai.

Nous avons d'abord considéré la culture de mil sept cent soixante-quinze et la population de mil sept cent quatre-vingt-cinq. Il seroit fort possible que la culture eût pris des accroissemens proportionnels à ceux de la population. A la vérité, les défrichemens sont les grands moyens d'une augmentation remarquable de la culture, dans l'état actuel des choses; et nous n'avons pas connoissance qu'il se soit fait de ces défrichemens en Saxe; mais les améliorations de la culture, dont on s'occupe beaucoup dans cette contrée, peuvent y avoir produit des récoltes plus abondantes. Nous nous fondons cependant beaucoup plus sur la grande probabilité que le tableau de M. de Heinitz est erroné. On n'a pas pu sans doute arriver à la connoissance exacte de tout ce que la Saxe récolte. Nous pensons toutefois qu'elle ne produit pas tous les grains qu'elle consomme, sans prétendre déterminer la quantité que ce pays en achète au dehors.

Les faits démontrent la certitude de cette supposition. Lors des mauvaises récoltes de l'année mil sept cent soixante-onze, nul pays de l'Allemagne ne ressentit cette calamité autant que la Saxe. Il y eut une famine qui enleva à la population, suivant M. Canzler, cent cinquante-deux mille individus au-delà des proportions ordinaires, c'est-à-dire la douzième partie du total des habitans que pouvoit avoir alors la Saxe. On sait que dans les temps de disette, l'homme resserre sa consommation et celle de tous ses animaux domestiques. Les secours accordés à l'indigence furent extraordinaires et incomparablement plus grands que dans toute autre contrée de l'Allemagne; et cependant un si grand nombre d'hommes mourut de faim! Une telle catastrophe ne peut arriver que dans un pays où l'agriculture n'est pas florissante. Nous en concluons, encore une fois, que la Saxe n'est pas un pays véritablement agricole, mais plutôt manufacturier.

Ses minéraux sont tout à la fois et l'une des causes qui l'empêchent d'avoir des récoltes suffisantes, attendu que le cercle le plus peuplé est absolument stérile, et l'un des moyens qui fait prévaloir l'industrie manufacturière sur celle de la culture.

On nous demandera peut-être comment la Saxe fait pour subsister dans des temps antérieurs,

où, avec une population presque égale, elle ne recueilloit que la moitié des grains actuels, et les partisans du systême manufacturier et commerçant, en tireront une preuve en faveur de leur opinion. Ce sont, diront-ils, les manufactures qui ont fait subsister alors cette foule d'hommes en Saxe, et qui les ont mis en état de tirer leurs consommations du dehors. Toute l'Allemagne et le nord aidoient à nourrir la Saxe à leurs dépens, et à lui donner un éclat qu'elle n'a jamais eu depuis. Il faut donc tâcher de ramener ces temps; il faut encourager les manufactures et le commerce. Le gouvernement doit tourner toute son attention, tous ses moyens vers ce but.... Nous pensons précisément le contraire, et voici pourquoi.

D'abord, nous observons que le tableau de M. de Heinitz donne certainement des notions incomplètes sur l'agriculture saxonne en mil sept cent cinquante-cinq. Les récoltes n'ont pas presque doublé depuis cette époque; mais la fiscalité et l'esprit observateur ont su se procurer de meilleurs moyens de connoître la somme des productions, bien qu'ils puissent être encore insuffisans pour la déterminer complètement.

Ensuite si, comme nous le croyons, les manufactures de la Saxe, son commerce, et sur-tout, comme il est très-vraisemblable, les produits de ses mines, étoient, proportion gardée de la popula-

tion; plus considérables alors qu'à présent, et pouvoient par conséquent couvrir plus de consommations tirées du dehors; cela même ne prouve-t-il pas combien est précaire la prospérité d'un état, lorsqu'elle porte sur cette base? Alors elle dépend absolument des autres peuples, des circonstances où ils se trouvent, qui peuvent changer, ou même de leurs caprices, qui sont bien plus variables encore. L'agriculture au contraire est une base sûre, indépendante, que chaque pays conserve dès que le gouvernement ne la renverse pas. Ses productions ont un débit assuré, sur-tout dans un pays à grandes frontières; car elles passent de main en main, d'un village à l'autre. Dès que le septier de bled baisse de prix, ne fût-ce que d'un sou dans quelques contrée de l'Allemagne, les voisins l'achètent aussi-tôt, et la balance s'établit par des achats, de main en main, dans un continent entier, si l'on peut parler ainsi. Tous les soins, toutes les dépenses du gouvernement ne suffiroient pas à rétablir les manufactures en Saxe; ce seroient des peines et de l'argent perdus. On n'oblige pas les étrangers à acheter quand ils ne le veulent point; et encourager les manufactures par des primes, afin de mettre ses sujets dans le cas d'en acheter les ouvrages à meilleur marché, en supposant même que cela s'exécute avec la plus grande sagesse, la plus grande économie, le succès le plus complet,

ce qui est une supposition tout-à-fait gratuite ; c'est, comme nous l'avons tant montré, prendre l'argent de ses sujets d'un côté, pour le leur rendre de l'autre. D'ailleurs, on verra que les manufactures de la Saxe lui fournissent à-peu-près tout ce que peut leur demander la consommation de ses habitans.

Mais pourquoi aller chercher si loin la cause de la population et de l'éclat manufacturier de la Saxe avant la guerre ? Cent quatre-vingt millions de dettes faites par les souverains, ont dû sans doute jetter une masse de numéraire surprenante dans sa circulation. Ce numéraire a dû porter l'activité de l'industrie au plus haut degré dont la situation de la Saxe à tous égards la rendît susceptible. Il a dû sur-tout lui donner un éclat, une apparence de richesses capable d'éblouir tous les yeux. A ces dettes, il faut joindre celles que faisoit la noblesse entraînée par l'exemple de la cour. Nous ne tenterons pas d'en fixer la somme ; mais elle a dû être énorme, puisque la noblesse, riche avant cette époque, est ruinée encore aujourd'hui. La cour et les magnats répandoient avec profusion ; et tout ce qui avoit quelque industrie trouvoit moyen de la mettre utilement en œuvre. On attiroit un nombre infini d'étrangers en Saxe ; ils y en conduisoient, qui faisoient venir une infinité d'autres. Cette population, entièrement factice, consumoit des den-

27675

rées étrangères, parce que la Saxe, peu préparée à un pareil surcroît de population, ne pouvoit pas fournir à ses consommations, et les capitaux empruntés servoient à couvrir ce qu'on tiroit de subsistances du dehors. En un mot, la Saxe vivoit de son capital. Elle étoit dans le cas d'un homme qui, avec un bien-fonds, rapportant dix mille écus de rente, en dépenseroit cinquante mille par an, par le moyen des emprunts. Assurément cet homme paroîtroit pour le moment cinq fois plus riche qu'il ne le seroit au fond. Sa maison seroit plus remplie de stipendiés et de chevaux qu'elle ne l'auroit été s'il avoit vécu de son revenu ; mais au bout de quelques années il seroit infailliblement ruiné ; il n'y auroit pour lui d'autre moyen que de vendre son bien, meubles et immeubles, et de liquider ses dettes, ou de réduire sa dépense, et de les payer peu à peu de ses revenus, dont il se refuseroit l'usage pendant tout ce temps-là.

Or, on ne vend pas les meubles et les immeubles d'un état. Aussi la Saxe a-t-elle pris le dernier parti. Elle est pauvre, elle est resserrée dans ses moyens ; ses coffres et ses arsenaux sont vides. Elle ne sauroit augmenter ni sa considération, ni sa puissance. Au lieu d'une armée de trente-six à quarante mille hommes qu'elle devroit pouvoir entretenir, elle n'en a qu'une de vingt-six mille ; son éclat et sa population se sont évanouis ;

les fabriques, que le luxe avoit élevées à une haute splendeur, sont déchues. Vingt-trois années de paix et d'économie ont empêché la Saxe de crouler; et tout ce que la sagesse humaine peut faire, c'est de maintenir d'à-plomb l'édifice de l'état, jusqu'à ce que ses dettes soient payées; que, par ses épargnes, il ait rétabli son capital; qu'il soit, en un mot, rappellé à sa situation naturelle.

Mais il faut pour cela un bonheur que les choses humaines ne comportent pas. Il faut quarante années d'une paix profonde et d'un gouvernement aussi sage, aussi économe que celui dont la Saxe jouit à présent. Peut-on, doit-on l'espérer?

Dans cette crise, l'état devroit songer à la culture de son beau territoire comme à la seule base solide qu'on puisse donner à sa consistance. Il devroit prendre les mesures capables de mettre l'agriculture au-dessus de tous les évènemens. Fertiles ou non, les terres restent. Une guerre ruine les capitaux et les moyens de la culture, comme ceux des fabriques; je le sais; mais c'est précisément pour cela que je proposerois des moyens différens de ceux qu'on offre communément en pareil cas; des avances, des primes; l'établissement de magasins qui entretiennent toujours un prix égal, &c. &c. Tous ces moyens ne servent à rien, ou mettent l'industrie rurale au niveau de la ma-

nufacturière, en assujettissant l'une comme l'autre aux évènemens.

Supposez un moment que la Suisse, que l'Angleterre soient dévastées par une guerre, par une famine, par une peste; si leur constitution leur reste, on verra cette perte réparée en peu de temps. Dès que le goût de la culture est répandu, dès qu'il est affermi par l'aisance qui y est attachée, cette branche, si féconde de l'industrie humaine, est à l'abri des révolutions. Les étrangers viendroient repeupler et cultiver le territoire, si les nationaux ne le pouvoient plus. C'est donc à donner une bonne constitution à l'agriculture qu'il faut s'attacher, et la Saxe a de grands pas à faire pour y parvenir.

Elle a amélioré son agriculture, cela est certain; mais ce n'est point assez, puisqu'elle ne peut pas encore nourrir ses habitans. Suivant le tableau de M. de Heinitz, ni la première, ni la sixième, ni la neuvième, ni la dixième généralité n'ont les grains qu'il leur faut. Toutes les autres ont un excédent si petit, excepté la seconde et la troisième, qu'il ne sauroit couvrir les mauvaises années.

Mais nous avons prouvé que le tableau de M. de Heinitz est erroné, sur-tout en ce qui concerne les consommations, et vraisemblablement aussi relativement aux récoltes.

Pour nous former une idée plus rapprochée du véritable état actuel de l'agriculture saxonne, que, dans toutes les suppositions possibles, un tableau de l'année mil sept cent soixante-quinze, (c'est la date probable de celui de M. de Heinitz), ne peut pas donner à connoître douze ans après; nous avons fait les rapprochemens suivans.

Nous avons sous les yeux un cadastre économique très-exact sur quelques parties de la Saxe, où sont marqués les *hufen*, ou portions de quarante arpens que possède chaque village, la quantité de grains qu'ils y sèment, les chevaux et les bœufs nécessaires pour la culture, et ceux que les villages ont effectivement. Nous possédons ce cadastre pour des parties considérables de quatre généralités. Voici l'usage que nous en ferons.

Nous prendrons dans la géographie de M. Büsching le nombre de villages de chacun des bailliages sur lesquels nous avons des renseignemens. Il n'est pas parfaitement exact; mais on peut, avec raison, le supposer proportionnel. Nous calculerons dans le rapport du nombre des villages, les objets ruraux pour les parties de ces généralités dont nous n'avons pas le cadastre; et, de cette manière, nous formerons un apperçu de l'agriculture de ces quatre généralités, qui nous mettra en état de donner une idée de celle du reste de la Saxe. Nous calculerons ensuite les récoltes sur un moyen

terme de la fertilité de chaque généralité pris dans les tables de M. de Heinitz.

Dans le cercle électoral, notre cadastre donne pour les bailliages d'Annaburg, Liebenwerda, Schlieben, Schweinitz, Soydà, et la seigneurie de Baruth, trente-huit nobles immédiats, quarante-sept médiats, deux cent quatre villages, quatre mille cent quatre-vingt-six hufen, vingt-cinq mille deux cent soixante-deux septiers de semailles, six mille huit cent treize chevaux, sept mille six cent vingt-trois bœufs, qui seroient nécessaires à la culture, et six mille cinq cent soixante-trois chevaux avec sept mille cent quatre-vingt-trois bœufs qui existent réellement.

Les bailliages de Wittenberg, Graefenhaynichen, Beltzig, Gommern, Prestch et Bitterfeld ont trente-trois gentilshommes immédiats, quarante médiats, et deux cent quatre-vingt-dix villages. Cela donneroit proportionnellement quatre mille sept cent soixante-quatorze hufen, trente-cinq mille neuf cent onze septiers de semailles, neuf mille six cent quatre-vingt-cinq chevaux, et dix mille huit cent trente-six bœufs nécessaires, neuf mille trois cent cinquante chevaux, et neuf mille deux cent trente bœufs effectifs.

Le tout donneroit huit mille neuf cent soixante hufen, soixante-un mille cent soixante-treize septiers de semailles, seize mille quatre cent

quatre-vingt-dix-huit chevaux, et dix-huit mille quatre cent cinquante-neuf bœufs nécessaires, quinze mille neuf cent treize chevaux, avec seize mille quatre cent treize bœufs effectifs, et seulement deux cent soixante-quinze mille deux cent soixante-dix-huit septiers de récolte.

Il faut noter que le cercle électoral est le plus mal cultivé, celui où il y a le plus de terrains déserts et abandonnés, dont, à la vérité, la jouissance est délaissée aux villages voisins ; mais il est assez connu que trop de terrain empêche de bien cultiver celui qu'on a.

Dans le cercle de Misnie, les quatre bailliages de Meissen, ceux de Grossenhayn, de Finsterwalda, de Muglberg, de Tórgau, d'Oschatz et de Senffenberg, ont cent soixante-douze gentilshommes immédiats, cent trois médiats, huit cent quarante-sept villages, dix mille cinq cent quatre-vingt dix-neuf hufen, cent vingt-quatre mille huit cent trente-un septiers de semence, onze mille trois cent soixante-six chevaux, et dix-huit mille trois cent quarante bœufs nécessaires, douze mille quatre cent trente-huit chevaux, et seize mille six cent quatre-vingt-six bœufs effectifs.

Les bailliages de Dresde, de Hohnstein et Lómen, de Stolpe et de Moritzburg, ont soixante-douze gentilshommes immédiats, soixante-deux médiats, et trois cent vingt-neuf villages.

Cela donneroit encore, proportionnellement, quatre mille cent douze arpens, quarante-sept mille neuf cent trente septiers pour les semailles, quatre mille quatre cent seize chevaux, et sept mille quarante-un bœufs nécessaires, quatre mille huit cent trente-un chevaux, avec six mille quatre cent quatre-vingt-un bœufs effectifs; le total feroit quatorze mille sept cent onze hufen, cent soixante-douze mille sept cent soixante-un septiers de semailles, avec une récolte de sept cent soixante-cinq mille huit cent dix-huit septiers, quinze mille sept cent quatre-vingt-quatre chevaux, et vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-un bœufs nécessaires, contre dix-sept mille deux cent soixante-neuf chevaux, et vingt-trois mille cent soixante-sept bœufs effectifs.

Dans le cercle de Leipzick, les bailliages de Leisnig, de Borna, de Mugeln, de Mutzschen, de Pégau, de Rochlitz, de Wurtzen, et ceux qui appartiennent aux comtes de Schoenburg, contiennent cent cinq fiefs immédiats, soixante-un médiats, cinq cent quarante-huit villages, quatre mille neuf cent vingt-six hufen, cinquante-sept mille deux cent trois septiers de semailles, trois mille sept cent quatre-vingt-douze chevaux, et huit cent quatre-vingt-onze bœufs nécessaires pour le labour, et quatre mille neuf cent soixante-seize chevaux, avec six cent quatre-vingt-onze bœufs effectifs.

Les bailliages de Leipzick, de Delitzsch, de Zoerbig, de Dueben, d'Eilenburg, de Grimma et de Colditz, contiennent quatre-vingt-quinze fiefs du premier ordre, et quatre-vingt-neuf du second, avec quatre cent quatre-vingt-treize villages; ce qui donne, suivant le même calcul que ci-dessus, quatre mille quatre cent trente-sept hufen, cinquante-un mille trois cent cinquante-trois septiers de semailles, trois mille quatre cent quatre chevaux, et huit cents bœufs nécessaires, avec quatre mille quatre cent soixante-huit chevaux, et six cent vingt bœufs effectifs: le total formeroit neuf mille trois cent soixante-trois hufen; cent huit mille sept cent cinquante-six septiers de semailles, et cinq cent quatre-vingt sept mille deux cent quatre-vingt-deux de récolte.

Enfin, dans le cercle des montagnes, les bailliages d'Altenberg, d'Augustusburg, de Frankenberg, de Frauenstein, de Freyberg, de Grunhayn, de Gryllenburg, de Lauterstein, de Hossen, de Pirna et de Wolkenstein, contiennent quatre-vingt-douze fiefs immédiats, et cent vingt-six médiats, avec cinq cent trente-trois villages, six mille soixante-deux hufen, quatre-vingt-un mille trois cent huit septiers de semailles, quatre mille six cent douze chevaux, et sept mille quatre cent quarante-six bœufs nécessaires pour la culture,

cinq mille sept cent vingt-six chevaux, avec sept mille trois cent un bœufs effectifs.

Les bailliages de Chemnitz, de Dippoldiswalda, de Stollberg, de Schwarzenburg, de Wiesenburg et de Zwickau, ont soixante-trois fiefs immédiats, quarante-deux médiats, avec trois cent soixante-dix-sept villages. Cela donne, suivant les principes énoncés ci-dessus, quatre mille trois cent cinq arpens, cinquante-sept mille sept cent soixante septiers pour les semailles, trois mille deux cent soixante-quinze chevaux, et cinq mille deux cent quatre-vingt-huit bœufs nécessaires, avec quatre mille sept cent vingt-un chevaux, et cinq mille cent quatre-vingt-cinq bœufs effectifs.

Le total feroit dix mille trois cent soixante-sept arpens, cent trente-neuf mille soixante-huit septiers de semailles, qui donneroient une récolte de sept cent quarante-un mille six cent quatre-vingt-seize septiers, sept mille huit cent quatre-vingt-sept chevaux, et douze mille sept cent trente-quatre bœufs nécessaires, dix mille quatre cent quarante-sept chevaux, et douze mille quatre cent quatre-vingt-six bœufs effectifs.

En comparant ces états avec les tableaux de M. de Heinitz, il faudra avouer, ou que l'agriculture en Saxe a été plus considérable que ne l'indique cet écrivain, ou qu'elle a reçu des accroissemens : car enfin ce que nous avons marqué

ici n'est que le produit des terrains taillables de ce qu'on nomme *les magasins hufen* en Saxe. Il y a, outre cela encore, les domaines de l'électeur, les terres de la noblesse, les possessions du clergé. En évaluant tous ces objets, comme les meilleurs auteurs font dans la nouvelle marche, à un tiers du total, on trouvera les sommes suivantes, qui, comparées à celles de M. de Heinitz, donnent les résultats que voici :

Produits.

Généralités.	selon notre calcul.	selon M. de Heinitz.	Différence.
1.ère	367,037	289,073	77,964
3.e	1,021,090	1,016,808	4,282 (1)
4.e	783,042	607,797	175,245
6.e	988,928	677,399	311,529
	3,160,097	2,591,077	569,020

(1) Plusieurs considérations justifient notre calcul. La différence est si petite dans la troisième généralité, apparemment parce que les domaines et les biens du clergé y sont en plus grande proportion que dans les autres. Elle est si grande dans la sixième, parce qu'elle a beaucoup souffert de la famine en mil sept cent soixante-onze, et que cette calamité lui a imprimé une activité surprenante pour la culture; d'ailleurs elle produit infiniment de patates qui donnent, suivant M. de Heinitz, les récoltes les plus abondantes.

Si l'on évaluoit dans la même proportion, où l'accroissement de l'agriculture de la Saxe de mil sept cent soixante-quinze à mil sept cent quatre-vingt-cinq, ou les erreurs probables des tableaux de M. de Heinitz, on trouveroit que la Saxe produit annuellement six millions quatre cent quatre-vingt-dix mille septiers de grains ou environ, y compris les patates. Il en faudroit déduire les semences, ou un million deux cent cinquante mille septiers, et il resteroit cinq millions deux cent quarante mille septiers pour la consommation. Il en résulteroit que la Saxe achèteroit annuellement un million cent vingt mille septiers ou environ, pour suffire à la nourriture des animaux de tout genre. Mais comme nous croyons celle des chevaux évaluée trop haut par M. de Heinitz, comme celle des autres bestiaux ou volailles roule en grande partie sur le déchet de celle des hommes; (le son, par exemple); comme enfin les légumes remplacent un vide considérable dans la nourriture des hommes, lequel est cependant emporté en grande partie par les grains nécessaires à la boisson, qui élèvent certainement leur consommation plus haut que nous ne l'avons évaluée: toutes ces choses mûrement pesées, on peut affirmer, je pense, que la Saxe achète annuellement quatre à cinq cent mille septiers de grains, formant une valeur de quatre à cinq millions de livres.

livres. Mais comme il faut cette quantité pour la seule consommation des hommes, sans celle des animaux de toute espèce, il reste toujours prouvé que les produits de l'agriculture de la Saxe ne lui suffisent pas; et cela est d'autant plus impardonnable, que la plupart de ses districts sont d'une fertilité immense, et capables d'un accroissement de culture prodigieux.

Mais il faudroit, pour l'obtenir, mettre la cognée à la racine du mal. Les paysans saxons sont surchargés de corvées; il faudroit les en affranchir au moyen d'un équivalent équitable. Cette mesure a été souvent proposée; mais la résistance qu'on y oppose de toutes parts est vraiment affreuse (1). Il est horrible de penser que les souverains ne sont jamais, ou fermes, ou puissans, ou obéis, que pour faire le mal. La Saxe ne sauroit trop se hâter, parce que la paix est absolument néces-

(1) Les souverains même, dont en général la volonté peut tout, ne sauroient vaincre cette résistance. Le roi d'Angleterre a voulu, avec la fermeté connue de son caractère, qu'on abolît les corvées dans les domaines de ses états d'Hanovre. On a commencé. Un M. Westfeld, homme éclairé, et sans doute ami de l'humanité, qui a écrit sur cet objet, en a été chargé; il s'y est appliqué, mais ce grand bienfait du souverain a été arrêté par toute sorte de manœuvres; et au moment où nous écrivons, cette opération a cessé.

saire pour consolider un tel arrangement. Le paysan de la Lusace est esclave ; il faut le rendre libre. Au lieu de laisser les terres de la noblesse dans les familles, comme le veut M. de Heinitz, il faut en faciliter, en encourager l'aliénation. La noblesse est obérée, et par conséquent hors d'état d'améliorer ses biens. Les capitalistes qui les achèteront, s'en occuperont très-utilement, au contraire ; et si un pareil arrangement sert peu à maintenir l'éclat de la noblesse, il est infiniment utile pour faire fleurir l'agriculture. Il faut diviser les domaines et les affermer en petites portions, pour leur donner toute la valeur dont ils sont susceptibles.

Je dirois bien aussi qu'il faut diminuer les impôts ; mais cela n'est ou cela ne paroîtra pas possible encore. Pour resserrer ses revenus dans la vue de les augmenter, il faut être riche, et l'électeur et l'état sont obérés ; ils sont même pauvres, si c'est l'être que d'avoir plus de besoins que de moyens.

Ces mesures ne seroient pas plutôt prises, que l'agriculture surpasseroit, dans peu d'années, l'attente même de ceux qui connoissent la fertilité naturelle de la Saxe. La nation, qui a négligé jusqu'ici son territoire, reprendroit le goût de l'agriculture, et y porteroit son industrie ingénieuse ; mais les préjugés seront encore long-temps des obstacles à des mesures si sages, sans lesquelles cependant la situa-

tion de la Saxe sera toujours soumise à des variations alarmantes; et quoique cet électorat soit aussi bien aujourd'hui que puisse l'être un pays qui a tant souffert, le moindre hasard renversera son bien-être, fondé sur la pointe de la pyramide, sur les manufactures, sur le commerce, et du tout au base étroite et chancelante des mines.

§. V.

Productions de tous les genres; manufactures, commerce.

TOUTES les productions d'un pays peuvent se diviser en trois classes, suivant les trois règnes de la nature. Leur abondance ou leur disette se règle sur la qualité du sol, jointe à celle du climat. Le sol des états de l'électeur de Saxe est infiniment varié, et le climat l'est autant que la variété du sol peut y influer, indépendamment de la position géographique.

Le cercle électoral est une contrée sablonneuse et aride, en certains endroits. La Thuringe est un des plus beaux pays du monde et des plus fertiles. Le cercle de Leipzick et celui de Misnie le sont beaucoup aussi; mais le cercle des Mines et le Voigtland peuvent passer pour des contrées montueuses, et arides dans leur plus grande éten-

due ; le froid et les neiges y sont infiniment plus considérables et plus longs que dans le reste de la Saxe ; cependant les patates d'Irlande y réussissent et compensent un peu leur stérilité. La Haute-Lusace forme un beau pays dans une grande partie de son étendue : mais cette province est, en général, sablonneuse, et par conséquent un peu aride. La Basse-Lusace est un pays marécageux, couvert en grande partie par une forêt à fonds humide ; aussi sa population est-elle, comme nous l'avons vu, infiniment moindre que celle d'aucun autre district de tout l'électorat. Mais comme les marais peuvent se dessécher, ce pays est assurément susceptible d'améliorations. Quant au comté de Henneberg, c'est un pays presque entièrement occupé de fabriques en métaux, parce qu'il produit ceux-ci ; et il est par conséquent stérile.

L'agriculture, proprement dite, comprend la plus grande partie des productions du règne végétal, et nous en avons parlé ; mais il est deux de ces productions qui méritent qu'on en fasse une mention particulière ; ce sont le lin et les vignes qui appartiennent presque également au commerce et à l'agriculture.

La première de ces plantes est, nous l'avons vu, d'une utilité incalculable pour l'Allemagne, et en particulier pour la Saxe. Elle sert, par sa manufacturation, sous toutes les formes, depuis la

plus grossière jusqu'à la plus subtile, à couvrir une grande quantité du prix des besoins pour lesquels la nation saxonne est obligée de s'adresser aux étrangers. Mais la Saxe s'est réservée les manipulations délicates de cette plante admirable, comme nous le verrons bientôt plus particulièrement, et les avantages qu'elle en recueille sont vraiment infinis.

Il paroîtra peut-être ridicule de faire mention du vin de la Saxe. Mais enfin c'est une production utile. D'abord, elle met en valeur des terrains qui sans elle resteroient incultes. Ensuite sa quantité est plus considérable que ne le croiront ceux qui ne connoissent pas ce pays, et le vin qu'on y recueille sert à une grande partie de la consommation au moins des districts où il croît. A Dresde même, on le boit sur plusieurs tables, et on le sert à des amis. Lorsqu'on l'a gardé pendant quelques années, il est vraiment buvable. Enfin, on en fabrique beaucoup de vins étrangers; il est surtout fort employé à faire le vin de Champagne mousseux de Leipzick. Le vin de Saxe n'est donc pas une production inutile. Le cercle de Misnie et les deux évêchés sont les contrées qui en produisent le plus. On voit, au reste, dans les tables de M. de Heinitz, le nombre d'arpens destinés à cette culture dans chaque généralité.

Le bois est une autre production végétale très-

nécessaire, qui forme un objet d'exportation pour beaucoup de contrées de l'Allemagne, mais dont la Saxe n'a pas assez même pour sa propre consommation; au moins est-il des districts où l'on en manque, et qui sont trop éloignés de ceux où il abonde, pour en tirer. Dans ces derniers, on cherche sans doute à l'employer utilement pour les fabriques. Le cercle des Mines, le Voigtland et la Basse-Lusace en sont remplis. Le premier les emploie utilement; le second trouve à vendre le sien dans les contrées voisines. Mais il est probable qu'il en dépérit beaucoup, inutilement en Basse-Lusace. C'est pour ce commerce que des canaux bien disposés seroient nécessaires. Une grande partie des bois du Voigtland trouve son débouché à Leipzick; on le flotte sur l'Elster.

Les légumes se cultivent très-bien en Saxe, et fournissent un article fort considérable au commerce intérieur. Les grandes villes en consomment une quantité considérable: il en est de même des fruits: un entr'autres est un objet remarquable de commerce: ce sont les pommes de Borsdorf (1). On en cultive une quantité immense, principalement dans les environs de Leipzick, et l'on en envoie beaucoup au-dehors, sur-tout dans les pays sep-

(1) C'est le nom d'un village en Saxe, sur la route de Leipzick à Dresde.

ſeptentrionaux, parce que ce fruit, qui se conserve très-bien, est d'une beauté rare et d'un goût très-agréable. La culture s'en est répandue dans toute l'Allemagne; mais cette sorte de pommes ne vient nulle part aussi bien qu'en Saxe. Je pense qu'on peut évaluer à cent cinquante mille livres la somme que produit ce seul fruit par sa vente à l'étranger.

Cet objet est petit sans doute; nous ne l'alléguons que pour faire sentir une vérité. C'est qu'il est absolument impossible de certifier les produits du commerce d'un pays, tant il en est d'obscurs, d'inconnus qui échappent à la vue de l'observateur politique, et qui forment cependant une branche considérable de l'industrie nationale. Aussi le lecteur ne doit-il pas s'attendre que j'évalue les sommes que les productions de la Saxe lui rapportent. Il en trouvera un apperçu dans les tables de M. de Heinitz, et nous croyons qu'il seroit imprudent de s'y fier; mais il en appercevra bien mieux les résultats, en considérant la population et les finances, qui sont les seuls objets pour lesquels il importe de connoître le commerce.

Les productions du règne animal sont déterminées par le climat. La Saxe en possède très-peu qui lui appartiennent en propre, moins encore exclusivement. Elles ne fournissent pas beaucoup au commerce extérieur; mais elles donnent une grande activité au commerce intérieur, que l'on

doit toujours regarder comme l'objet capital pour un pays, parce qu'il est infiniment le plus solide.

La principale de ces productions est sans doute la laine. Un million cinq cent mille brebis que la Saxe possède, suivant les tables de M. de Heinitz, forment une belle richesse ; mais elles ne suffisent certainement pas aux besoins d'un million neuf cent mille habitans. Aussi vient-il sans doute beaucoup de draps et d'étoffes de laine de l'étranger, et même quelques laines crûes de dehors, que l'on manufacture en Saxe.

La soie est une production étrangère. La petite quantité qu'en produit la Saxe ne mérite aucune attention, en comparaison de l'énorme consommation qui s'y fait d'étoffes de cette matière. On tire de l'étranger une masse de soie crûe, très-considérable, que l'on fabrique en Saxe, sur-tout en velours et en galons.

Quant aux bêtes à cornes, et en général tout le bétail, en tant qu'il fait l'objet de l'agriculture et de la consommation de l'homme, comme aliment, il n'y en a en Saxe aucune espèce assez favorisée de la nature pour être recherchée au-dehors. Au contraire, les gourmets en trouvent la chair trop chétive, et l'on fait venir à Dresde et à Leipzick beaucoup de bœufs de Pologne et de Hongrie, dont la race est plus grande, et la chair plus grasse et plus succulente. Les viandes fumées, dont ce-

pendant le goût n'est pas fort répandu en Saxe, viennent aussi pour la plûpart du dehors, au moins tout ce qui s'en consomme, comme objet de luxe.

La Saxe a des haras, et plusieurs propriétaires en entretiennent avec soin ; mais les chevaux saxons ne sont pas assez distingués en aucun sens, pour qu'on les tire au-dehors. D'ailleurs, on n'en élève pas trop pour la consommation intérieure, et même tout ce qu'il y a de recherché, à cet égard, dans le pays, vient de l'étranger.

Si l'on ajoute foi aux listes que nous fournit M. de Heinitz., et qu'on les compare à celles que nous avons données de la plupart des provinces prussiennes, on verra qu'il en est plusieurs dont les richesses agricoles que fournit le règne animal surpassent celles de la Saxe en raison de leur population respective ; ce qui seroit une preuve nouvelle que cet électorat n'est pas un pays agricole.

La nouvelle Marche ayant deux cent cinquante-six mille habitans et deux cent vingt milles carrés, ne possède pas la septième partie de la population de toute la Saxe, quoiqu'elle ait plus du quart de son étendue. Les semences y ont formé plus du quart de celles de la Saxe, quoique dans les semences de la nouvelle Marche, les patates ne soient pas comprises, et qu'elles le soient dans

celles de la Saxe. Il y a dans cette province prussienne plus du triple des chevaux que l'on compte en Saxe ; ce qui n'est pas étonnant, puisque les chevaux sont une des principales productions de la nouvelle Marche. Les bœufs sont comme un à cinq ; les bêtes à laine comme un à trois.

La population de la Silésie est à celle de la Saxe comme quinze à dix-neuf. Cependant cette province prussienne possède onze mille chevaux et quatre cent mille bêtes à laine de plus que la Saxe ; il est vrai qu'elle n'a pas la moitié autant de bœufs.

La Marche électorale, dont la population est à celle de la Saxe comme quinze à trente-huit, et l'étendue comme quarante-quatre à soixante-onze, possède vingt-trois mille chevaux et deux cent mille brebis de plus, mais infiniment moins de bœufs que la Saxe. On y sème deux cent treize mille huit cent soixante-sept septiers, et l'on y récolte, année commune, quatre millions neuf cent douze mille septiers de froment, de seigle, d'orge et d'avoine. Si toutes ces données sont justes, l'agriculture de la Marche est beaucoup plus considérable que celle de la Saxe ; mais nous ne garantissons pas les tables de M. de Heinitz, et ceci même nous paroît prouver qu'elles sont erronées.

Ce qui nous a semblé extraordinaire, c'est le grand nombre de porcs que l'on compte en Saxe.

Il surpasse celui de chacune des provinces prussiennes, même de celles de Westphalie, où ce genre d'industrie rurale est cependant si commun. Le comté de Ravensberg, qui contient à peu près un vingt-unième des habitans de toute la Saxe, n'a pas un soixante-quatorzième autant de porcs. D'après les notions que nous nous sommes procurées sur la Saxe, nous n'avions pas cru ce genre d'alimens aussi recherché dans cet électorat. Quelques généralités en font apparemment un objet particulier de leurs consommations et de leur industrie.

Un pays bien peuplé et peu garni de bois, ne sauroit avoir assez de gibier pour en envoyer au-dehors. Autrefois on laissoit multiplier en Saxe tous les genres de gibier à un point pernicieux, parce que le roi de Pologne aimoit la chasse d'une manière insensée. La guerre a fait, sous ce rapport, du bien à ce pays. Les officiers prussiens ont tant détruit de gibier, que, pendant longtemps, les agriculteurs n'en ont plus été incommodés. Cependant les loix barbares qui punissoient un paysan comme le dernier des criminels, quand il défendoit le fruit de ses travaux contre des animaux sauvages et destructeurs, et que, dans une guerre si juste, il avoit le malheur d'en tuer un, ces loix n'ont point été abolies; mais j'aime à croire qu'elles sont observées avec beaucoup moins de rigueur qu'autrefois; graces, quoi qu'on en dise,

aux progrès des lumières. Cependant on recommence à se plaindre en Saxe de la multiplication du gibier et des dommages qu'il cause.

Il n'y a qu'une espèce de gibier dont la Saxe, et plus particulièrement le cercle de Leipzick, où il se trouve à un degré éminent de bonté, tire un assez grand profit : ce sont les alouettes. On prend annuellement, tout au moins, un million et demi de ces animaux, dont la moitié va en pays étranger ; ce qui fait un objet qu'on pourroit évaluer à cent vingt mille livres, si une grande partie ne s'en envoyoit pas en présent par des négocians de cette ville à leurs correspondans. Mais comme des marchands n'envoient jamais rien pour rien, on peut compter que la Saxe regagne ce petit objet d'une autre manière.

On ne jette sans doute en Saxe ni les peaux, ni les fourrures, ni les crins, ni les cornes des animaux ; mais cela n'est pas assez considérable pour faire un objet de commerce au-dehors. On ne peut donc faire entrer en ligne de compte les productions du règne animal que comme objet de commerce intérieur.

Les cuirs en sont cependant un important ; mais nous ne croyons pas que la Saxe travaille tous les siens. Au moins est-il sûr que cette fabrique a baissé très-considérablement. Depuis mil sept cent trente-huit jusqu'en mil sept cent cinquante-

sept, les seuls tanneurs de Goerlitz avoient manufacturé annuellement seize cents peaux de bœufs, deux mille neuf cent quarante peaux de veaux, et les mégissiers vingt-cinq mille quatre cent soixante-neuf peaux de toute espèce. Le travail de ceux-ci prospéra au point, qu'en mil sept cent soixante-trois, ils en avoient livré quatre-vingt mille cinq cent cinquante-une. Mais la décadence suivit promptement. En mil sept cent soixante-treize, les tanneurs ne fabriquèrent que huit cent quarante-deux peaux de bœufs, et trois mille cent vingt peaux de veaux, et les mégissiers que trois mille. Mais cette manufacture paroît se relever, puisqu'en mil sept cent soixante-dix-sept, le nombre des peaux de bœufs travaillées se montoit à treize cent vingt-une, celles de veaux à quatre mille trois cents, et que les mégissiers en ont déclaré six mille cinq cent quarante-sept.

Le règne minéral est la partie brillante des richesses de la Saxe. Les productions en sont nombreuses, abondantes et variées. C'est le cercle des mines sur-tout qui les contient. Les fers qui se trouvent dans la partie saxonne du comté de Henneberg ne peuvent entrer en comparaison. Nous suivrons, dans le compte que nous allons rendre des autres métaux, les préjugés vulgaires, et nous commencerons par le plus précieux dans leur idiome, que la Saxe fournisse.

Les mines de la Saxe furent découvertes en mil quatre cent soixante-onze dans les environs de Schneeberg et de Zwickau, sous le règne d'Albert, l'un des deux frères qui se divisèrent le duché de Saxe. Elles étoient alors si extrêmement riches, que l'on en raconte des merveilles. Le sénat de Zwickau donna, dit-on, un dîner à son souverain le duc Albert, où il fut servi sur un bloc d'argent presque massif, tiré de la mine, et taillé en forme de table. Il s'en faut de beaucoup que les mines de Saxe soient aussi riches à présent; cependant elles valent toujours la peine d'être exploitées. Nous donnons ici, sous la cote (H), un tableau du produit de toutes les mines d'argent en Saxe, pendant le trimestre de la trinité de l'année mil sept cent soixante-quinze. Ce tableau est tiré des livres mêmes du département des mines.

On trouve du cuivre, souvent pur, principalement dans les districts de Neustadt, de Henneberg et de Voigtsberg.

La Saxe est, après l'Angleterre, le pays qui produit l'étain le plus beau; et elle en fournit à presque toute l'Allemagne. C'est dans les districts d'Altenberg, de Geysing, de Zinnwalde, de Geyer, d'Ehrenfriedersdorf, de Jean-Georgestadt, d'Eybenstaedt, et de Schwarzenberg, que l'on trouve ce métal.

Il y a dans toutes ces contrées, du plomb; et le fer y est si abondant, qu'on pourroit en approvisionner la moitié de l'Europe, si la nature n'avoit pas répandu si abondamment ce métal, le plus utile de tous, sur toute la surface du globe.

Les demi-métaux de toute espèce sont en abondance dans les mines de la Saxe. Celui qui lui rapporte le plus est sans doute le cobalt. On en fabrique, comme on sait, une belle couleur bleue, qui passe par la Hollande jusqu'à la Chine et au Japon. M. de Justi assure qu'une seule maison de commerce à Leipzick en fait passer annuellement pour à peu près deux millions de livres à l'étranger. On trouve encore en Saxe du bismuth, du zinch, de l'antimoine et de l'arsenic: on prépare beaucoup de ce dernier minéral pour les teintures à Geyer, à Schneeberg, à Freyberg, et on l'envoie au-dehors.

Quant aux sels fossiles, la Saxe produit du vitriol, de l'alun, du borax, et ces articles forment les objets de commerce assez considérables.

Les topases de la Saxe sont connues: l'Asie seule en fournit de plus belles. On trouve aussi dans ces contrées des pierres, que l'on nomme diamans, qui, sans approcher de ceux que l'Orient fournit, et sans égaler même ceux du Brésil, surpassent, en dureté et en brillant, toutes les espèces de cristaux. On rencontre des rubis autour

de Hohenstein, et le morion, pierre rare, particulière à la Saxe, aux environs de Wolkenstein; les agathes et les jaspes sont si communs dans ces contrées, qu'on s'en sert comme de pierres à feu. On compte aussi une vingtaine d'espèces de marbres en Saxe, dont quelques-unes sont d'une beauté comparable à celle des marbres d'Italie. Enfin on pêche des perles dans l'électorat, et le revenu en est assigné pour les épingles de madame l'électrice. Il n'est pas considérable, sans doute, et ces perles ne sont point comparables à celles de l'Orient; mais il en existe, et l'on peut voir, par ce court résumé, combien la nature a favorisé la Saxe.

Une des productions les plus précieuses de ce pays, est sans doute la terre de laquelle se fait la porcelaine, à Meissen. Cette porcelaine est certainement la plus belle de toutes celles qui se fabriquent en Europe. On a su leur donner à toutes les avantages accidentels que celles de Saxe possédoit autrefois exclusivement; savoir, la beauté des formes et des peintures; mais on n'a pu en rendre la masse, le biscuit aussi bons, parce que la nature n'en avoit pas fait tels les matériaux. Autant la porcelaine de Saxe est, pour la légèreté et la ténacité de la pâte, au-dessous de celle de l'Orient, autant elle est au-dessus de ses rivales en Europe. Cet article

ne

ne fait pourtant plus un objet qui mérite d'être considéré, lorsqu'on parle des productions de la Saxe. Il est un moyen de jouissance pour les habitans de ce pays; mais son exportation est peu considérable, depuis qu'on a établi à grands frais des manufactures de porcelaine dans presque toutes les capitales, comme s'il n'y avoit pas toujours plus de profit à acheter bon marché du dehors, qu'à fabriquer cher au-dedans! C'est-là une de ces vérités évidentes en soi, que les hommes ont tant de peine à concevoir.

Avec le génie industrieux des Saxons, on pense bien qu'ils ne laissent pas sortir beaucoup de matières crues de leur pays, et sur-tout qu'ils savent fournir tout ce qui leur est possible à la consommation nationale. Il n'est aucun pays en Allemagne où l'on manufacture tant de productions diverses qu'en Saxe.

Le règne végétal fournit sans contredit la plus vaste et la plus riche manufacture de l'électorat: c'est le lin. Il se fait une immensité de toiles, de tout genre dans la Haute-Lusace. Voici un apperçu de la valeur de ce qui en a été exporté en mil sept cent soixante-dix-sept.

De Zittau	1,988,362 ₶
De Bautzen	929,561
De Lauban	597,841
De Hernhut	513,194
De Loebau	451,[illegible]
De Goerlitz	4[illegible]1,797
De Marklissa	216,040
	5,188,793 ₶
De plusieurs autres moindres endroits	488,395
Total	5,677,188 ₶

On fabrique beaucoup de dentelles grossières dans les montagnes. C'est un travail pour les femmes principalement, et une grande ressource de l'industrie. Au reste ce n'est pas là sans doute un objet de commerce comparable à celui que nous venons d'indiquer, mais cependant la consommation intérieure et même l'exportation en sont considérables. Ces dentelles jolies et durables, augmentent le bien-être des habitans de la campagne. Tandis que le père et les fils travaillent aux mines, et aux fabriques qui en dépendent, les mères, les filles même, dès l'age de dix à douze ans, font de la dentelle, et augmentent le revenu de la famille.

On brodoit autrefois considérablement en Saxe ; et cet article de commerce étoit très-important. Le goût des mousselines brodées est considérablement diminué, ce qui a fait tomber cette branche d'industrie. Mais elle n'a pas cessé tout-à-fait, et l'on peut encore la faire entrer en ligne de compte des profits que le lin vaut à l'électorat.

Quant aux manufactures auxquelles fournit le règne animal, on doit regarder la laine comme la principale. Nous croyons que la Saxe fabrique toute celle qu'elle recueille dans son sein, et même davantage. Mais les draps et les étoffes qui s'y manufacturent ne forment guère un objet d'exportation. Il est même certain que tout ce qu'il y a d'un peu achevé dans ce genre, se tire des pays étrangers, et principalement de la Hollande et de la France. Anciennement il n'en étoit pas ainsi. On tiroit les laines crues de la Bohême et de la Silésie; on les fabriquoit en Lusace, et on les revendoit dans ces pays-là même, ou en Pologne et dans le Nord. Mais, depuis que l'empereur et le roi de Prusse ont également défendu la sortie des laines de leurs états, on n'en tire en Saxe qu'une petite quantité en contrebande.

En mil sept cent trente, il y avoit à Marklissa cent quatre-vingt chefs de fabrique de draps, qui faisoient aller mille trois cent soixante-neuf métiers à draps larges, et trente-un à draps étroits. En mil

sept cent cinquante-six, quarante-cinq fabricans, chefs de fabriques employoient trois cent vingt métiers de la première espèce, et trente-sept de la seconde. En mil sept cent soixante-dix, il n'y en avoit plus que treize, travaillant avec deux cent cinquante-huit métiers de la première, et trente-cinq de la seconde classe.

Goerlitz a vu tomber de même ses manufactures de laine. En mil sept cent soixante-dix-sept, il n'y avoit plus que cent quarante-huit métiers en en activité dans cette ville, et cent trente-sept restoient sans occupation. Voici le calcul de ce que cette ville a livré en draps, depuis mil sept cent soixante-cinq jusqu'en mil sept cent soixante-dix-sept.

1765	7080 pièces.
1766	6058
1767	5074
1768	5436
1769	4262
1770	4020
1771	3685
1772	3580
1773	4359
1774	4280
1775	4687
1776	4519
1777	5248

Les métaux occupent sans doute une beaucoup plus grande quantité de mains qu'aucune autre manufacture, proprement dite. Il y a une grande fabrique de galons à Leipzick et à Dresde. On a vu le nombre des fileurs et batteurs d'or qui vivent dans la première de ces villes. Ils fournissent les matières, sur-tout aux passementiers qui y vivent, outre une infinité de femmes qui travaillent dans ce genre.

Ceci n'est toutefois qu'un objet peu important en comparaison de ce qui se fabrique dans les mines mêmes, et dans les environs. On y donne au moins la première façon à tout ce qui se tire des mines; et ce premier travail occupe un nombre infini de mains. Autrefois sur-tout les plaques de fer et de fer-blanc de la Saxe formoient un objet considérable d'exportation. Elles se répandoient par Hambourg, en France, en Espagne, en Portugal, en Dancmarck, en Angleterre, en Hollande, et jusqu'en Suède même. Mais quelques-uns des ouvriers qui les fabriquoient, ayant été obligés de s'expatrier durant la guerre, ont passé, avec leur industrie, en Russie, en Suède, en Angleterre; et ce commerce a beaucoup diminué : de sorte que la Saxe ne fournit plus guère de ces plaques, qu'à l'Allemagne supérieure, à l'Alsace, à la Lorraine, à la Suisse et à l'Italie. Cependant ce commerce paroît se ranimer, et le débit s'en est nouvellement beaucoup étendu.

Il se fabrique aussi une immensité d'ustensiles de fer dans le cercle des mines. Pour en donner une idée, nous dirons seulement que les villages de Raschau, Mitweyde, Matterbach, Ober et Unter-Scheibe, qui se touchent presque, et qui sont situés dans le ravin de Scheibenberg, ne sont peuplés que de cloutiers; et ceux de Wildenau, Sachsenfled, Bayerfeld et Braunsbach, de batteurs de fer, d'éperonniers, et de faiseurs d'étrilles. Cremsdorf et Schoenheyde, qui contiennent ensemble environ trois mille personnes, livrent des tuyaux de fourneaux, et d'autres ustensiles de fer battu. Enfin, on sent assez que, pour qu'une contrée de trois cent quarante lieues carrées, ou environ, d'un pays stérile contienne plus de trois cent trente mille habitans, c'est-à-dire, plus de neuf cent cinquante par lieue carrée, il faut qu'il y existe une grande industrie.

Il y a en outre une belle manufacture d'armes à Suhl, dans le comté de Henneberg. Quoiqu'elle soit déchue, elle est encore considérable; et c'est à cette fabrique, et à celles de ce genre, établies dans ce comté, qu'il doit sa grande population.

Outre cela, il faut considérer encore la fabrication des matières étrangères. En saine logique, elle ne devroit point exister. On devroit la laisser aux nations qui les possèdent, se contenter de perfectionner et d'étendre celles des matières que

la nature nous donne. En faisant venir des laines fines, des cotons et des soies, &c. du dehors, on fait des pertes qui absorbent le profit qu'on retire de la main-d'œuvre, et même souvent davantage.

D'abord on reçoit la qualité la plus chétive, les nations qui ont ces productions, retenant toujours ce qu'il y a de meilleur pour elles.

Ensuite on paie plus cher les matières crues, parce que leur transport n'est favorisé nulle part, mais au contraire chargé souvent avec excès.

Enfin il faut payer plus de frais, d'assurances, et d'autres dépenses de transport, par une raison très-simple. Il y a toujours un déchet considérable dans la main-d'œuvre des matières crues, et les matières manufacturées tiennent infiniment moins de place ; il faut payer le transport et tous les frais de ce surplus ; et c'est communément assez pour enlever tout le profit. Si l'on ajoute à ceci, l'état précaire de ces manufactures, qu'une prohibition, un impôt, une guerre au bout du monde peuvent ruiner, on comprendra qu'elles ne sauroient durablement prospérer. Il faut considérer d'ailleurs, que d'ordinaire toutes ces fabriques demandent des avances considérables, et communément de la part du souverain. Au moins faut-il toujours qu'il les favorise extrêmement. Certes, si le gouvernement vouloit donner ces avances, ou accorder ces faveurs à l'agriculture et à la production des matières que

le pays possède naturellement, il feroit naître infiniment plus d'hommes, qu'il n'attire de ces manufacturiers dans son pays.

Il est pourtant des contrées qui ont, à cet égard, des facilités particulières, que d'autres ne possèdent pas; et la Saxe est une de ces contrées. Les grandes relations de commerce qui y sont établies de tems immémorial avec la France et la Hollande, facilitent extrêmement l'achat et le transport de ces matières. Elle peut se les procurer, et meilleures, et à meilleur marché, qu'aucun autre pays de l'Allemagne. L'industrie nationale, qui y est établie depuis très-long-tems, éclairée par les lumières qu'allument les sciences et les arts, y donne aux ouvriers une aptitude à toutes sortes d'ouvrages, qui manque à la plûpart des autres parties de l'Allemagne. Il est rare qu'on ait besoin de faire venir en Saxe des ouvriers étrangers pour aucune fabrication. Enfin, le voisinage et le commerce avec des peuples peu éclairés, et qui aiment le luxe, les met en état de pousser une partie de leurs fabrications de ce genre au-dehors, et y encourage ces espèces de manufactures: aussi fleurissent-elles.

Leipzick est le chef-lieu des fabriques de soie, sur-tout de velours. Chemnitz a de grandes manufactures de coton, qui ont réparé les pertes que cette ville a souffert dans ses fabriques de drap. Celles-ci occupoient, il y a un siècle, huit cents

maîtres et trois cents compagnons, tandis qu'aujourd'hui, il n'y a pas cinquante personnes qui y travaillent en laine. En revanche, on y compte à présent sept cent cinquante tisserans en coton et trois cents compagnons; tandis que les maîtres et les compagnons, dans ce genre, ne montoient pas à quatre-vingts, il y a cent ans. Les métiers de bas se sont aussi considérablement multipliés. En mil sept cent vingt-huit, il y avoit à peine cinquante ouvriers de ce genre; maintenant ce travail en occupe dix-huit cents. On y fait aussi une infinité de bas tricotés, et l'on évalue au même nombre les personnes qui vivent de ce genre d'occupation.

Rangerai-je l'université de Leipzick dans les ressources de l'industrie de la Saxe, vu l'argent qu'elle attire dans le pays, au moyen des étrangers qui y viennent étudier? Non; ce moyen est plutôt funeste qu'à envier. En général toutes les villes d'université sont pauvres, et manquent d'industrie: il n'y a que les traiteurs, les usuriers et les filles de mauvaise vie qui y gagnent, et tout ce qu'ils gagnent se dépense en objets de luxe et de débauche. C'est cette réunion de célibataires, dans l'âge où les passions fermentent avec le plus de force, qui rend sur-tout les universités pernicieuses. Les mœurs s'y détruisent, et la contagion s'étend jusqu'à six lieues à l'entour. Or, la destruction des mœurs efface

celle de l'industrie. Leipzick a moins souffert à cet inconvénient, parce que l'université y est comme enterrée dans le tourbillon du commerce, et que, sous ce rapport, son influence est à peine nulle. Dailleurs, cette ville étant indépendante de l'université, pour son bien-être, elle s'est trouvée en état d'établir une police, qui y a introduit un ordre inconnu dans les autres universités d'Allemagne.

Mais l'université a fait naître une grande branche d'industrie en Saxe, qui est celle de l'imprimerie et de la librairie. Douze imprimeries établies à Leipzick, y font aller entre quarante et cinquante presses. Il s'écrit beaucoup de livres dans cette ville, recherchés par toute l'Allemagne, et de la vente desquels le libraire, l'imprimeur et l'auteur retirent des avantages, mais il s'y en imprime encore plus, soit d'auteurs au-dehors, qui choisissent des libraires de Leipzick pour éditeurs, soit même pour le compte des libraires étrangers. Cet article est assez considérable, indépendamment du commerce général de la librairie allemande, qui se fait à Leipzick. On en évalue le produit à trois millions de livres, ce qui nous semble au-dessous de la réalité. Un quart ou un cinquième de la totalité est pour le compte de la ville, où se font les échanges.

Nous aurions dû parler d'une manufacture de

toiles cirées peintes, établie à Leipzick, et qui a un grand débit. Elle occupe cinq cents personnes, qui fabriquent entre quarante et cinquante mille pièces, de douze aulnes de long, sur une ou deux de large chacune. On s'en sert beaucoup pour tapisseries et couvertures, de table ou embalages.

Nous ne parlons pas des moindres, comme celles de chapeaux, de clincaillerie, &c. qui ne servent qu'à la consommation intérieure. On peut assurer que la Saxe se fournit en général à elle-même tout ce dont elle a besoin dans ce genre, hors ce qu'il lui faut de très-beau, qu'elle tire de France, de Hollande et d'Angleterre.

Il nous reste à parler d'une fabrique assez importante, mais qui ne regarde que le souverain; c'est celle de la monnoie. Il tire la matière première qu'il y emploie, au moins pour la plus grande partie, de son propre pays; il en reçoit par conséquent tout le profit; bien différent en cela de beaucoup d'autres princes d'Allemagne, qui font venir à grands frais l'argent et l'or, des pays étrangers, pour avoir le plaisir d'en frapper des espèces. Aussi, pour ne pas se ruiner à ce commerce, sont-ils obligés de les falsifier. La Saxe retire, à cet égard, deux avantages considérables de sa richesse en métaux. Le premier, c'est qu'elle frappe une monnoie fixe, de très-bon aloi, et du titre qu'elle porte,

Elle y mêle sans doute encore plus de métaux d'un moindre prix qu'il ne faudroit ; mais c'est un usage si général, qu'on ne croit pas pouvoir s'en écarter.

Notons, à cette occasion, comment les mines s'exploitent pour le compte des particuliers, sous la direction du souverain. On achète une part dans les mines ; la direction les fait exploiter convenablement ; les intéressés fournissent les frais, et on leur tient compte du profit. C'est une espèce de loterie ; car tantôt il y a gain, tantôt perte, tantôt la recette et la dépense sont égales. Cependant tous les métaux précieux se livrent au souverain, suivant un tarif assez équitable, mais où celui-ci a toujours du profit. Les autres métaux se fabriquent et se vendent en Saxe, et des maisons de commerce à Leipzick ou ailleurs en ont l'expédition.

Le second avantage, c'est que l'électeur ne frappe presque que des monnoies d'argent. Comme les mines d'argent fournissent toujours quelque or, on en emploie un peu dans les monnoies, mais c'est un objet de nulle importance. De sorte que la Saxe se conforme naturellement aux vrais principes des monnoies ; savoir, celui de ne compter qu'un métal pour signe des valeurs, et d'abandonner l'autre entièrement aux variations du commerce. Elle ne souffre donc jamais de perte des changemens dans la valeur respective de ces deux

métaux, et n'a besoin de recourir à aucun remède pour parer à ce mal, communément moindre que les remèdes mêmes qu'on y apporte, ou auxquels il sert de prétexte.

Telles sont les ressources de l'industrie de la Saxe, et tels sont aussi les objets de son commerce. Celui d'un pays ne consiste jamais que dans ses productions naturelles ou artificielles; tout le reste est un objet de peu d'importance. Il faut donc distinguer le commerce de la Saxe, de celui qui se fait en Saxe.

La Lusace a son commerce particulier, qui n'est réellement que celui de cette province, mais qui est très-considérable. Elle le fait directement, et non par l'entremise des marchands de Leipzick. La toile en est la base. Il y entre ensuite quelques laineries, un peu de cire, et autres objets de moindre importance, qui vont se perdre dans les consommations du reste de la Saxe même, soit directement, soit indirectement.

Quant au commerce de la Saxe, proprement dite, il est entièrement concentré à Leipzick. C'est de cette ville que les productions de l'électorat vont se répandre chez l'étranger, et c'est encore de cette ville que les Saxons retirent les consommations qu'ils en reçoivent.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit dans le corps de notre ouvrage, sur la futilité

des tableaux comparatifs d'exportation et d'importation, pour apprécier la balance du commerce d'un pays. Nous nous sommes assez étendus sur cet objet pour le regarder comme épuisé. Cependant, comme il a plu à M. de Heinitz de faire un tableau de ce genre, nous le rapporterons à la fin de ce livre : les curieux pourront le consulter. Nous nous contenterons de faire quelques observations, pour prouver qu'il est absolument erroné.

Et d'abord, nous demanderons sur quelle base il porte. Il est clair qu'il y a plusieurs articles sur lesquels on n'a pu avoir des notions justes. Tel est, dans celui des recettes d'argent comptant, la somme de un million neuf cent soixante-deux mille huit cent vingt-quatre livres tournois, pour les bénéfices des négocians, sur les marchandises étrangères vendues à l'étranger, avec droits de commission, de courtage, de change, et le bénéfice des voituriers du transit. Voilà une de ces choses absolument incalculables. D'ailleurs, si l'intérêt des capitaux de tous ces commerces est porté en compte ici, il est certain que cette somme est fort au-dessous de la réalité.

Quant aux articles de denrées commerçables, je demanderai suivant quel prix on les a calculés. Suivant celui qu'ils coûtent dans le pays ? Alors, pour les choses que l'on achète, ce prix est trop

haut, puisqu'il s'y mêle les frais de risques et de transport, dont une partie pour les marchands, et une autre pour les voituriers de la Saxe. Ce seroit encore pis, si l'on avoit calculé sur le prix auquel on les vend au consommateur, parce que le bénéfice du marchand saxon, la rétribution de ses peines et son profit y seroient mêlés. Pour les denrées que l'on vend, ce seroit trop peu, parce que le voiturier de Saxe, et le marchand y gagnent encore avant qu'elles soient livrées à l'étranger. A-t-on calculé sur le prix que ces objets ont chez l'étranger d'où on les tire, et où on les transporte? Alors celles que l'on vend sont taxées trop haut, et celles qu'on achète sont évaluées trop bas.

Nous croyons que les produits du lin, du coton et de la soie se montent à plus de six millions sept cent mille livres tournois auxquels les évalue M. de Heinitz; mais, d'un autre côté, nous ne croyons pas que la Saxe vende net pour un million quatre cent dix-huit mille trois cent douze livres tournois de grains.

Les grains sont sans doute une denrée qui, dans un pays, se vend ici et se rachète là. Mais, tous nos indices nous trompent, ou la Saxe achète plus de grains qu'elle n'en vend.

Ce que nous disons ici des grains est applicable à la laine, aux bestiaux et aux comestibles en

général, ainsi qu'aux cuirs. Nous ne sommes donc point étonnés de voir que la Saxe vende pour neuf cent mille livres tournois de laine, tant crue que filée, et qu'elle en achète pour cent soixante-six mille livres; mais, ou les meilleurs écrivains nous induisent en erreur, ou la Saxe achète plus de laine qu'elle n'en vend. Tous s'accordent à assurer que l'on apporte clandestinement dans l'électorat de la laine de toutes les provinces limitrophes prussiennes; en effet, quinze cent mille brebis ne sauroient fournir la laine nécessaire pour les habits, les bas, les chapeaux, &c. d'un million neuf cent quarante mille habitans; et certainement la Saxe vend des draps bien moins qu'autrefois.

Il est parfaitement ridicule de ne porter en compte que pour cent quatre-vingt mille cent vingt-une livres tournois d'achats de soie les neuf mille livres pesant de soie qui se fabriqueroient annuellement en Saxe. Il s'en fabrique certainement beaucoup davantage.

Il s'achète aussi dans cet électorat pour plus de cent quarante-quatre mille livres tournois de harengs, et pour plus de soixante-douze mille d'huile de poisson.

Mais ce qui est complètement faux et tout-à-fait indigne d'attention, c'est l'article du café, du sucre, du syrop, &c. porté à un million neuf cent cinquante-huit mille livres tournois. La Saxe est,

sans

sans contredit, le pays de l'Allemagne où le café a pris le plus de faveur. Dès avant la guerre de sept ans, lorsque, chez les autres peuplades de l'Allemagne, les gens du commun ne connoissoient presque pas cette boisson, le peuple en usoit habituellement dans la plus grande partie de la Saxe. On doit indubitablement porter sa consommation en sucre et en café de cinq à six millions de livres tournois.

Mais s'ensuit-il donc, de ces apperçus, que la Saxe se ruine? Point du tout. Nous croyons au contraire, qu'elle gagne à ce qu'on appelle la balance du commerce. A la vérité, elle achète de l'étranger pour autant qu'elle vend; mais aussi la nation saxonne vit avec économie, et forme un peu plus de capitaux qu'elle n'en consume; ce qui, pour une nation, est la seule manière de gagner et de s'enrichir. Il est bien vrai que les dettes qu'elle paie, l'empêchent de faire, à cet égard, ce qu'elle pourroit; mais cependant elle ne se ruine point.

Ce qui nous intéresse davantage encore, comme vérité plus générale, plus grande, plus applicable, c'est de montrer combien le commerce intérieur, et sur-tout l'agriculture, sont les plus importans des objets pour un état, et combien nous sommes fondés à en recommander le soin, soit à la Saxe, pour se tirer de ses embarras, soit à toutes les

autres nations, pour s'élever à un haut degré de splendeur.

Nous avons montré plus haut, par un calcul fondé sur les faits, que la Saxe demande en grains,

Pour la nourriture des hommes, au moins	4,852,330 septiers.
Pour les chevaux	962,000
Pour tous les autres bestiaux .	500,000
	6,314,330

Tous ces grains, à dix livres le septier, l'un portant l'autre, formeroient un objet de soixante-trois millions de livres tournois.

Supposons une somme égale pour toutes les autres consommations quelconques tirées du pays à l'usage des habitans, nous trouverons que cent vingt-six millions leur sont nécessaires. C'est précisément la valeur de seize écus et un quart de dépense annuelle pour chaque individu en Saxe. Si l'on y ajoute les vingt-deux millions que la Saxe envoie à l'étranger, la somme totale des consommations saxonnes sera de cent quarante-huit millions, ou de dix-neuf écus de dépense annuelle pour chaque tête. Nos calculs donnoient, pour les sujets du roi de Prusse, la valeur de dix-huit écus par tête. Vu l'état forcé dans lequel est la Saxe, où d'ailleurs il est certain que le peuple vit mieux

et plus commodément que dans tous les pays de l'Allemagne, située sous une latitude égale ou plus élevée, cette supposition doit paroître très-juste. De ces cent quarante-huit millions, il n'y en auroit que vingt-cinq pour le commerce extérieur. Mais supposons-en trente-cinq, parce que certainement les tableaux de M. de Heinitz évaluent les importations et les exportations au-dessous de leur réalité; de ces trente-cinq, seront dix-huit pour la main-d'œuvre manufacturière, et dix-sept pour les matières premières que la terre donne. Ajoutons cinq millions pour le produit brut des mines: tous ces objets sont évalués au plus haut. Et cependant, vous trouverez que l'agriculture et le commerce intérieur roulent sur cent vingt-six millions, et le reste seulement sur vingt-deux. Je demande une fois encore lequel de ces objets mérite le plus d'attention, avec lequel il y aura le plus à gagner, en les encourageant, s'il vaut mieux faire des loix et des arrangemens en faveur de l'agriculture, ou des fabriques, du commerce intérieur, ou de celui du dehors.

Sur deux cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-douze feux à la campagne, il y en a, selon M. de Heinitz, onze mille neuf cent soixante-quinze de déserts. C'est un dix-huitième du tout. De bonnes loix agricoles, qui repeupleroient ces foyers déserts, augmenteroient donc la population d'un dix-hui-

tième, et la production d'autant. Cela seul formeroit un objet de plus de cent mille habitans et de plus de huit millions de livres tournois. Toute l'agriculture est d'ailleurs susceptible d'au moins un quart d'augmentation. Un changement essentiel dans la législation agricole, la seule abolition des corvées dans les domaines de l'électeur, y suffiroit, et une abolition générale des corvées la doubleroit incontestablement. Ce seroit encore là un objet de quinze à dix-huit millions.

Il est vrai que nous supposons ici que l'agriculture de la Saxe lui suffit, et nous avons vu qu'elle ne lui suffit pas. Il est probable que l'électorat achète, année commune, pour cinq millions de livres tournois de grains. Cette somme doit être regagnée sans doute par le travail, de manière ou d'autre ; mais elle ne forme pas une différence essentielle dans nos calculs.

On peut aussi assurer que la Saxe les regagne : c'est un pays certainement très-industrieux. Nous ne saurions dire positivement comment ni sur qui elle trouve tout ce qu'elle est obligée de payer, soit pour solder ses achats, soit pour payer ses dettes ; mais enfin elle le trouve. Pour achever au reste de montrer combien il est inutile de vouloir arriver à la connoissance des affaires que fait tout un peuple, et combien il y a de trafics secrets dont les administrations ne se doutent pas, nous citerons

deux faits très-réels, dont l'un est particulier à la Saxe, et l'autre lui est commun avec bien d'autres provinces de l'Allemagne.

Le roi de Prusse, par exemple, ayant entassé prohibitions sur prohibitions pour relever ses fabriques de laine, en leur assurant au moins le débit de son pays; et ces fabriques livrant des ouvrages mal faits, et sur-tout peu durables, on a toujours travaillé à éluder ses ordres. Telle a été l'occasion et la source d'un commerce assez singulier entre la Saxe et les états du roi de Prusse, qui se faisoit avec le plus grand secret; c'étoit un trafic d'habits tout faits. Je sais que ce commerce a existé; probablement il existe encore, et certainement il est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit; mais on n'exigera pas que je fixe la somme d'une circulation mystérieuse qu'on cache avec le plus grand soin: ce qui n'est pas douteux, c'est que trois cent trente-huit maîtres tailleurs sont un nombre exorbitant pour une ville de trente-deux mille habitans. Comme ce commerce se faisoit sur-tout de Leipzick, c'est lui sans doute qui a produit, dans cette ville, cette multitude de faiseurs d'habits.

Autre exemple. Si l'on comptoit que toutes les soieries que l'Allemagne tire du dehors, sont en pure perte pour elle, on se tromperoit. Il se fait en Allemagne un commerce singulier, qui bonifie en partie cette consommation. Les juifs achètent

tous les vieux habits de soie à très-bon prix, pour les envoyer en Pologne, en Russie, et jusqu'en Tartarie même, où ils font le luxe de la petite noblesse. Ce commerce est fort étendu, et rend tout au moins le tiers, et peut-être la moitié du prix des soieries, tel que l'Allemagne le paie à la France et aux autres nations qui lui en vendent, déduction faite de ce que le commerce et le transport lui en rapportent.

Ces deux exemples suffisent pour faire concevoir l'inutilité des calculs que la politique fait sur le commerce, et combien il est plus sûr et plus sage de l'abandonner à lui-même.

Une des grandes causes de l'état d'amélioration où se trouve la Saxe, malgré les calamités que cet électorat a souffert, c'est le commerce. Et veut-on savoir tout ce que l'état fait pour le soutenir? Il se trouve dans la belle et heureuse nécessité de ne pouvoir pas du tout s'en mêler. Ce n'est pas que les impôts ne soient mal assis, qu'il y en ait d'indirects, et même peut-être quelques anciennes prohibitions sur certains objets d'importations et d'exportations. Mais ces impôts, modérés en eux-mêmes, le sont encore plus par la manière de les percevoir, comme le prouvent les tableaux de M. de Heinitz, faits sans doute sur les rapports des receveurs de ces impôts; mais la plûpart de ces prohibitions sont tombées en désuétude, et foibles

ment maintenues ; mais le gouvernement n'a nul argent pour établir et encourager des manufactures et des entreprises de commerce ; mais, obéré comme il est, il tient la pompe du crédit et de l'argent d'une main tremblante, de crainte qu'en appuyant mal-adroitement, elle ne vienne un moment à rendre moins, ce qui le mettroit dans les plus cruels embarras ; mais heureusement enfin, il n'a presque aucune autorité dans la ville qui est le principal siège du commerce, et il a l'équité de n'en pas prétendre davantage. Voilà, voilà uniquement ce qui maintient le commerce saxon dans sa splendeur, et l'a plus d'une fois sauvé de sa ruine.

La Saxe fait assurément des gains considérables par le commerce même ; mais ce n'est pas le seul avantage qu'elle en retire. Il lui vaut nombre de connoissances vraiment utiles sur le véritable emploi des capitaux, sur les points de direction à donner, à indiquer à l'industrie. Aussi l'industrie saxonne, sans être aussi étendue, aussi inquiète, aussi avide d'objets divers que la prussienne, est plus constante, plus solidement assise. Pourquoi ? c'est qu'en Saxe ce sont les particuliers qui font les entreprises ; ce sont des ouvriers souvent qui, voyant une petite place pour eux, s'y rangent, étendent ensuite peu à peu leur sphère, et augmentent leur travail en raison de leur débit. Mais quand le gouvernement est avide et riche, les faiseurs de projets, alléchés

par les trésors, comme les corbeaux par les cadavres, accourent; ils rêvent infatigablement à ce qu'il y auroit, non à entreprendre avec succès, mais à présenter sous un jour favorable ou spécieux au gouvernement. Pourvu qu'ils puissent lui arracher un monopole et des avances, voilà tout ce qu'il leur faut. Le premier les mettra toujours en état de se soutenir, ou, s'il ne le peut pas, ils en sont quittes pour voler ou consumer les avances; et la grande affaire pour eux est de vivre; peu importe aux dépens de qui. Mais quand un gouvernement est mal dans ses affaires, ces harpies n'ont garde de se presser autour de lui; et c'est-là du moins un des bons effets de la pénurie des administrations. Il en est, à la vérité, qui, croyant s'enrichir ainsi, font comme les joueurs, et donnent leur dernier louis, sur l'espérance de gagner. C'est-là sans doute le mal du mal; mais au moins la Saxe en a-t-elle été préservée, soit par les circonstances, soit par le caractère, soit par les lumières du souverain et de ses ministres. L'un des principaux a été long-temps chef municipal de Leipzick, et doit avoir puisé les vraies notions commerciales, dans ce centre d'un trafic vraiment étendu.

La ville de Leipzick fait un double commerce; celui de l'électorat, et une partie de celui du sud et du nord de l'Europe. Nous avons donné une idée du premier, en évaluant à trente-cinq ou quarante

millions de livres tournois ce que les Saxons tirent du dehors, et par conséquent ce qu'ils envoient à l'étranger. Vraisemblablement les deux tiers de toutes ces affaires passent par les mains des marchands de Leipzick; le reste est pour ceux des villes de la Lusace, et pour le commerce de proche en proche.

Il est impossible d'imaginer à quoi se montent ni l'étendue des affaires qui se font en marchandises étrangères vendues à l'étranger à la foire de Leipzick, ni à quoi se montent les gains qu'y font les négocians saxons, et tous les autres citoyens de l'électorat qui s'y rendent. Il se fait des négociations de cette nature vraiment immenses à Leipzick. Un fait que nous tenons d'un commerçant très-versé dans les affaires de cette ville, en donnera une idée.

Nous lui avons entendu dire qu'il venoit à la foire de Pâques deux cents marchands russes et davantage, tous avec de petits chariots; qu'ils les chargeoient de soieries françoises; que sur ces chariots il tenoit cinq à six caisses, valant chacune au moins cent louis; qu'ils repartoient ensuite en caravane comme ils étoient venus, et que c'étoit un vrai spectacle de les voir cheminer ainsi. Autrefois ils prenoient une route très-détournée; mais, sur le bruit que les principes fiscaux du cabinet de Berlin étoient changés, ils ont, à cette foire de

Pâques mil sept cent quatre-vingt sept, envoyé un courier à Berlin, pour demander à passer par le territoire prussien, en payant une somme fixe pour le transit. Cette liberté leur a été accordée. En calculant deux cents chariots, portant chacun la valeur de cinq cent louis, ou trois mille écus d'Allemagne, il se trouve que cette espèce de caravane formoit un objet de six cent mille écus, ou deux millions quatre cent mille livres.

Les quarante à cinquante millions de livres tournois d'affaires qui se traitent annuellement à Leipzick, ne passent pourtant pas toutes par les mains des marchands de cette ville; elles ne roulent pas même toutes sur des objets réellement vendus et achetés à Leipzick. Plusieurs marchands du nord et du sud, et sur-tout ceux de toute l'Allemagne, viennent s'aboucher entre eux dans cette ville, et font leurs affaires sans entremetteurs; mais, après avoir réglé leurs achats et leurs ventes, et être revenus chez eux, ils se servent encore des marchands-commissionnaires de Leipzick, pour se faire parvenir leurs effets; car le commerce de commission est dans cette ville un article assez important.

On sent que ces arrangemens, le gain des banquiers sur le change, celui des courtiers, celui des propriétaires des maisons à Leipzick sur les loyers de la foire, celui des traiteurs, &c. sur les autres dépenses des marchands, des charretiers, &c. mo-

diques à la vérité, mais considérables par leur nombre, rendent le profit que la Saxe tire de cette foire, absolument incalculable.

On objecte, contre les foires, que c'est un encouragement pour le marchand étranger à venir tirer l'argent du pays; nous avons déjà combattu ce préjugé. Si une foire met les habitans d'une contrée à même d'acheter meilleur marché et de meilleures choses; si elle tempère les effets des monopoles quelconques qu'exercent les corps de métiers, &c. &c., elle est toujours un bien pour le pays; elle fournit des gains à ses habitans. Il est vrai que, sous cette relation, on ne doit pas faire entrer en compte de profit pour le pays, ce que les marchands dépensent en nourriture, &c. dans le temps de la foire, parce que, s'ils ne retiroient pas tout cela de leur vente, et même un surplus, ils n'y viendroient pas; mais à la foire de Leipsick, où il se fait tant d'affaires étrangères à la Saxe, où le marchand françois, par exemple, vend des soieries au russe; ce que ces deux hommes paient en loyers et autres dépenses, est sans doute un gain pour la Saxe. Il est vrai aussi qu'en général ce genre de gains est fort précaire. Les pays du Nord ne seront jamais aussi peuplés que les nôtres; ils ne connoîtront donc jamais les arts et les jouissances de la civilisation au même degré que les habitans des climats plus doux; leurs consom-

mations seront donc bornées : que si jamais ces contrées deviennent aussi civilisées que les nôtres, si les postes et autres moyens de communication s'y perfectionnent, cette circonstance suffira pour mettre fin aux foires voisines.

Quoi qu'il en soit, tous les gouvernemens du monde n'établiront pas une foire, et ne la transféreront pas. Ils peuvent bien établir des marchés, où des merciers viennent vendre à leurs sujets; mais ce n'est pas là une foire. Celle-ci ne peut être appellée que par la nature des choses, qui ne fait pas toujours tomber le choix sur l'endroit le plus commode, mais communément sur le plus libre. Comment, sans cela, Leipzick auroit-elle eu la préférence sur Torgau, ou sur Wittemberg ? Mais quand elle est une fois établie, quand tous les arrangemens qu'un tel établissement exige sont faits, il est presque impossible de la transférer ailleurs. On pourra la détruire ; on pourra obliger les marchands à chercher un autre lieu ; mais jamais on ne les portera à choisir celui que l'on voudra qu'ils prennent, tant le commerce est un ressort délicat !

Au reste, on sait qu'il y a trois foires à Leipzick ; celle de Pâques est la plus considérable ; celle de la saint-Michel l'est beaucoup moins, et celle du nouvel an n'est presque rien. C'est à Pâques que tous les commerçans, qui font leurs affaires par Leipzick, viennent s'y rendre ; on y

consomme toujours les paiemens de ce qui s'y est vendu l'année précédente, et l'on y conclut de nouveaux contrats. Les marchands de l'intérieur de l'Allemagne, dont les relations sont plus intimes, y viennent à la saint-Michel, arranger leurs affaires. On n'y voit que de petits marchands à celle du nouvel an. Ces trois foires attirent en Saxe beaucoup plus d'argent qu'on ne l'imagine, et sans doute on leur doit l'état très-florissant de la petite ville où elles se tiennent.

Que si l'on nous demande quel est le commerce dominant des foires de Leipzick, nous dirons que ce sont les soieries de la France. C'est-là principalement ce que les marchands du Nord et de l'Est viennent y échanger. Des maisons de commerce, établies dans cette ville de Nantes, depuis la révocation de l'édit, ont retenu de grandes relations dans leurs pays originaires. Ce sont elles qui ont mis ce commerce en activité; elles en ont par-là dérivé le cours vers Leipzick, et elles l'y retiennent. Ni les productions des deux Indes, ni les vins, ne prennent cette route; la maritime leur convient mieux à tous égards, et par leur position, et par leur volume.

On sent bien que les affaires de la Saxe avec tous les autres pays de l'Europe, celles des soieries et des autres productions du Sud avec le Nord et l'Est, attirent encore un grand commerce de

change à Leipzick. C'est ce commerce qui oblige une foule de marchands qui sans cela n'y auroient aucune affaire, mais qui y sont appellés par les viremens nécessaires à leur négoce. Tout le reste consiste dans les affaires des manufacturiers et des marchands allemands entr'eux, puis en négociations de la Saxe même. Nous avons déjà parlé du commerce de livres qui se fait à Leipzick, et nous passerons sous silence des articles de moindre conséquence, comme laineries, pelleteries et autres, dont il se fait aussi des échanges médiatement ou immédiatement entre marchands étrangers à la Saxe.

On voit, par tout ce que nous venons de dire, que la nation saxonne est une peuplade de l'Allemagne, plus manufacturière qu'agricole ; et cette modification n'est jamais indifférente, quelque manière de se gouverner que les états choisissent ; car, dans la plus grande liberté du commerce, les manufactures des autres pays peuvent s'étendre et se perfectionner, et restreindre celles de tel ou tel pays, de quelque manière qu'il soit gouverné. Mais, dans la situation actuelle des états, avec la jalousie de commerce qui règne entre eux, cette manière d'être devient plus précaire. Quelques prohibitions suffisent pour jetter un pays manufacturier dans une profonde décadence. Cela est déjà arrivé ; et il est à craindre que cela n'arrive encore. Il est donc temps de songer sérieusement à en cou-

rager l'agriculture, ce qui ne sauroit se faire qu'en allégeant les tributs, et par le concours des moyens indiqués plus haut : mais cela est fort difficile, tant que les besoins de l'état seront aussi excessifs qu'aujourd'hui, comme on en jugera par les détails que nous donnerons dans le paragraphe suivant.

Ce qui soutiendra pourtant les manufactures de la Saxe, c'est la perfection des arts dans ce pays. Ceux du dessein y sont sur-tout très-cultivés. Il y en a de bonnes écoles publiques à Dresde et à Leipzick, établies depuis long-temps, et qui par conséquent ont consolidé leur influence. La musique est aussi fort cultivée en Saxe ; elle rend le peuple gai, actif, sociable. Toutes ces circonstances font de ces belles contrées, un pays agréable, où l'on jouit de la vie, ce qui contribue, beaucoup plus qu'on ne croit, à l'entretenir dans un état florissant.

Il résulte aussi de ce que nous avons dit, que la Lusace est une possession très-précieuse, à la considérer du côté des productions et du commerce. On peut mettre sur le compte de cette province au moins le tiers des productions manufacturées de tous les états de l'électeur. Mais ses richesses sont peu utiles à celui-ci, tant son pouvoir y est borné ! Et combien ne seroit-il pas dangereux d'outre-passer ses droits légaux avec un suzerain tel que le roi de Bohême, auquel les états

auroient infailliblement recours? D'ailleurs, si l'on ravissoit ses privilèges à la Haute-Lusace, on lui ôteroit immédiatement aussi ses richesses.

Telles sont les notions les plus intéressantes sur le commerce de la Saxe, considéré en grand. Passons à la revue des finances de l'état.

§. V.

Finances de la Saxe.

NOUS allons examiner les revenus et les dépenses de l'électeur. Cet objet attriste, mais il est de la dernière importance pour juger de ce que peut un état. Nous l'avons renvoyé à la suite des recherches sur les productions et le commerce, parce que l'impôt en dernière analyse porte sur ceux-ci, comme sur sa seule base. Ces détails peuvent donc seuls mettre le lecteur en état de juger si les fondemens sont assez forts pour l'édifice dont on les a chargés. Le résultat de cette recherche sera que, bien que le pays puisse porter les impôts dont il est grevé, ils sont pourtant si considérables, qu'on ne sauroit le charger davantage; et qu'au moindre accident, il faut que le ressort soit brisé.

Nous diviserons toute la masse des revenus de l'électeur en trois branches, savoir :

1°. Impôts réels et personnels.

Impôts sur les consommations.

3°. Domaines et droits régaliens.

Impôts directs.

Le premier de tous, c'est la rente foncière sur les terres, ou la subvention territoriale. Cette taxe fut accordée, pour la première fois, à la diète de Torgau, en mil cinq cent cinquante, pour deux années, à raison de cinq pfennings par *schock*, pour les deux années. Quelques notions subsidiaires sont nécessaires pour entendre ceci.

En général *schock* signifie collectivement le nombre *soixante*. Dans le calcul des impôts réels, on l'applique aux monnoies. Voici sur quel pied se trouve la monnoie de Saxe. L'écu n'y est qu'une monnoie imaginaire. L'écu espèce, qu'on frappe, est toujours d'un écu et un tiers. Dix de ces écus espèces, et par conséquent treize écus et un tiers, monnoie idéale, contiennent un marc fin d'argent. L'écu idéal se divise en vingt-quatre gros; le gros se subdivise en douze pfennings. On compte communément qu'un écu ordinaire, sur ce pied, équivaut à quatre livres tournois.

Anciennement, où l'argent étoit, non-seulement plus fin, mais plus rare, et où par conséquent la même valeur nominale représentoit infiniment plus de choses, on comptoit plus par gros

que par écus. Dans les sommes un peu considérables, comme achats de terres, appréciation de leur valeur, on comptoit par soixantaines de gros, que l'on nommoit simplement *schocks*, et l'on disoit : cette terre vaut tant de *schocks*, c'est-à-dire, tant de fois soixante gros. C'est suivant ce calcul qu'on repartissoit l'imposition. D'après cet exposé, l'on voit que la première imposition de cette nature, que les états consentirent à supporter en mil cinq cent cinquante, formoit un peu moins de cinq quatorzièmes pour cent du capital, ou, en évaluant le produit net des terres d'alors au denier vingt du capital, sept pour cent du produit net. Mais, dans ces temps-là l'évaluation se faisoit avec peu d'exactitude, et toujours favorablement pour le contribuable ; de sorte qu'on peut compter que cet impôt formoit plutôt moins que plus de cinq pour cent du produit net des terres alors en valeur. A présent, y compris une nouvelle taille surajoutée, il est de cinquante-huit pfennings par schock, ce qui fait à très-peu près un douzième du capital, ou plus de trois pour cent en sus du produit net, à calculer celui-ci sur le pied que nous venons de dire.

Il n'est pas nécessaire d'avertir que cet impôt se lève suivant l'ancien cadastre, et que ce cadastre est infiniment au-dessous de la valeur réelle des terres. On comprend bien que, si cet impôt se

levoit sur ce pied, suivant la valeur actuelle des terres, il auroit suffi tout seul pour faire un vaste désert de la Saxe.

On comptoit, au commencement du siècle, cinq millions quatorze mille huit cent trente-deux schocks payant la rente foncière dans les cercles de l'électorat. A ce compte, douze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille écus, ou un peu plus de cinquante millions de livres tournois représenteroient la valeur générale de toutes les terres en Saxe. La totalité de cet impôt, y compris les remises et les frais de perception, a dû rapporter trois millions sept cent cinquante mille livres tournois, ce qui fait à peu près la somme payable de ce capital dans la proportion de sept cent vingt à cinquante-huit; et c'est en effet là celle suivant laquelle on la paie. Voyez le tableau I.

Voici le calcul des schocks ou terres taillables que donne M. Büsching dans son état des finances de la Saxe.

Pleins	7,160,885
En bon état	4,907,736
Modérés	189,134
En décadence	1,735,940
Déchus	293,341
Eteints	34,732
Total	14,321,768

En comptant les deux premières rubriques sur le pied complet, et les trois autres sur celui de la moitié de la valeur; et, en omettant, comme de raison, la dernière, on auroit environ cent trente-cinq millions de livres pour la valeur de toutes les terres taillables en Saxe; et bien que dans ce calcul, ni les terres des domaines, ni celles des gentilshommes ne soient comprises, il est manifestement au-dessous de la vérité. Quoi qu'il en soit, en évaluant le produit net un peu haut, on trouveroit que cet impôt seul en absorbe la moitié.

Il faut ne pas oublier que tout ceci ne regarde que la Saxe, proprement dite, et non pas les deux Lusaces, ni le comté de Henneberg. Les Lusaces paient une taille, sans doute, mais elle est bien moindre; le calcul en est différent; les états l'accordent d'une manière indépendante en tout de celle dont elle est assise en Saxe: on en voit le produit dans les tables de M. de Heinitz, où toutes les impositions de ces deux provinces sont marquées avec celles du comté de Henneberg, sous le nom de *provinces d'états;* tandis que les contrées qui forment la Saxe, proprement dite, y sont nommées *provinces d'élection.*

La seconde imposition est celle *des quatre-temps* (*quatember*). Elle est directe, mais personnelle; elle se paie dans les villes comme dans les campagnes; mais sur-tout dans les premières, celles-ci

n'étant que médiocrement taxées. D'ordinaire, les villes taxées à une certaine somme, la répartissent elles-mêmes sur leurs habitans, suivant les facultés de chacun. Son nom seul indique assez qu'anciennement elle se payoit quatre fois par an. Comme elle étoit soumise à un certain tarif, la somme que formoit le total de ce tarif fut nommée un quatre-temps, ou *quatember*. Quand, dans la suite, on voulut hausser cet impôt, on ne fit que multiplier les quatembers : aujourd'hui l'on en paie quarante-neuf.

La troisième imposition directe, c'est *la capitation*. Elle se paie annuellement en deux termes : elle est beaucoup plus récente que les autres, et porte sur le rang et non sur les facultés des personnes.

La quatrième, c'est *le don gratuit de la noblesse*, variable suivant les besoins de l'état. Les nobles s'imposent ainsi, parce que leurs terres sont exemptes de la taille.

Enfin, les villes seules paient *un droit de mouture*. Cette imposition est très-ancienne. On l'avoit rétablie en mil sept cent soixante-six ; mais elle a été abolie pour les campagnes, où sa perception rencontroit des difficultés.

Il est encore d'autres impôts directs, tant réels que personnels, sous le titre de *fourniture pour l'armée*. Les terres, par exemple, paient un im-

pôt pour les rations de la cavalerie ; les villes une somme pour le logement des gens de guerre ; mais cette somme revient ensuite en partie aux citadins, parce que le militaire paie son logement.

Telles sont les impositions réelles et personnelles de la Saxe. La Lusace est bien moins chargée. Elle paie une taille plus modique ; la noblesse accorde un don gratuit, et elle donne une certaine somme pour l'armée. On trouvera, ainsi que nous l'avons dit, l'état de ces impositions diverses, dans la troisième table de M. de Heinitz, lettre C.

Des Impôts sur les consommations.

LES impôts sur les consommations sont aussi très-variés et très-multipliés en Saxe.

Le premier et le plus ancien, c'est l'impôt nommé *Tranksteuer* ; il se paie sur la bière, les eaux-de-vie et le vin que le pays produit. Il est de six livres tournois, ou un écu et demi d'Allemagne pour le tonneau de quatre bariques. On le paie au moment où les brasseurs, les distilateurs, &c. préparent leurs futailles pour recevoir les liqueurs qu'elles doivent contenir. Les gentilshommes et les prélatures sont affranchis de cet impôt pour la consommation de leur table seulement. On leur alloue une certaine somme à cet effet, qu'on trouvera marquée au tableau J.

Le second impôt porte sur les boucheries. Toute la viande que les particuliers font tuer chez eux, paie le droit d'un pfenning par livre; de sorte que la consommation de deux cent quatre-vingt-huit livres de viande, rapporte un écu ou quatre livres tournois au trésor. Ce que vendent les bouchers, paie le double.

Tous les comestibles qui entrent dans les villes, de quelque genre qu'ils soient, même ceux que les paysans y apportent de la campagne, paient un impôt nommé *accise*, et forment un objet très-considérable. Le tarif en est fixé et fort étendu. L'électeur, suivant la constitution, ne sauroit y rien changer sans le consentement des états. Dans l'origine, les villes en s'assujettissant au paiement des *quatembers* et de la *pfenning-steuer*, la caisse des accises s'obligea à restituer à celle de la steuer le montant de ces deux impôts. L'origine de l'accise remonte à l'année mil sept cent deux. Depuis ce temps, ces impôts réels et personnels ont été haussés et multipliés. Alors le souverain prétendit que son intention n'avoit été que de renoncer au produit des anciens impôts, et que les nouvelles impositions de la taille réelle et personnelle devoient porter également sur les villes qui furent obligées de se soumettre à cette loi. Cependant la caisse des accises rend encore à peu près la moitié de son revenu net à celle de la steuer, pour le

compte des villes, qui par conséquent, outre l'accise, ne paient qu'à peu près la moitié des tailles réelles et personnelles. On avoit exempté d'abord le plat-pays de l'accise ; mais de crainte que celui-ci n'attirât, par ce moyen, une partie du commerce et de l'industrie des villes, on introduit une *land-accise* et des réglemens propres à empêcher un évènement qui priveroit pour le moment l'électeur d'une partie de ses revenus, et qui ruineroit les villes, cet objet de complaisance du l'éternelle gouvernement saxon. Au reste, personne n'est exempt de l'accise.

Domaines et droits régaliens.

CETTE troisième branche des revenus de l'électeur est très-considérable et très-multipliée. Voici ses principales sous-divisions.

1.° Les terres domaniales de l'Electeur, qu'il possède en qualité de seigneur terrien, et qui sont divisées et affermées en bailliages. C'est-là ce qui fait proprement le patrimoine de l'électeur, et général de tous les souverains de l'Allemagne. Ce fut comme possesseurs de grandes terres, que les empereurs leur accordèrent l'autorité sur les autres seigneurs de terres moins riches. Non-seulement ils les gardèrent, mais ils les augmentèrent ; tous les moyens d'acquisitions leur étant

ouverts, à cet égard, de même qu'aux autres propriétaires, outre celui de la rentrée des fiefs, lors de l'extinction des familles inféodées, qui leur est particulier, mais dont ils ne font pourtant plus guère usage en pareil cas; ils les octroient communément à de simple citoyens. Il est au reste plus d'un prince en Allemagne qui est seul possesseur de son territoire, parce qu'il a acquis toutes les terres des gentilshommes.

2.° Les revenus domaniaux, comme dîmes, redevances, corvées, &c. qui leur appartiennent sur leurs terres, comme seigneurs terriens, et non point en qualité de souverains. Ces revenus sont de la même nature pour eux que pour les autres seigneurs saxons.

3.° Les eaux et forêts et le droit régalien de la chasse.

4.° Le droit de convoi, espèce de péage que les charretiers paient, en certains endroits, sur les grandes routes, et qui est un reste de l'ancienne barbarie de l'Allemagne, où les brigandages des petits seigneurs rendoient nécessaire de faire escorter les voitures publiques. On le nomme *das geleite*.

5.° La régale des postes.

6.° Les péages par terre et par eau.

7.° Le droit régalien des monnoies.

8.° Celui des mines.

9.° Celui du timbre sur le papier à employer dans les cours et tribunaux, et que l'on a étendu aux cartes à jouer.

10.° La fabrique de porcelaine à Meissen.

11.° Les gabelles (1).

Trois cours administrent ces trois branches de finances ; le collège de la steuer dirige la première ; celui de l'accise la seconde ; et enfin la chambre des finances surveille la troisième. Ces trois cours, et leurs subordonnées, absorbent une grande partie du revenu.

Il est ensuite des fonds destinés directement pour l'armée, et qu'administre le conseil-privé de la guerre.

Ce sont la contribution militaire de la Lusace, qui se paie de la taille des terres dans cette pro-

---

(1) En mil sept cent soixante-deux, dit M. Canzler dans son ouvrage sur la Saxe, page 41, les droits des gabelles et les projets des salines électorales furent portés à soixante-treize mille cent soixante trois écus, ce qui ne fait guère au-delà d'un tiers de leur rapport actuel. A ce compte elles rendroient huit cent mille livres, ce qui monteroit au-delà de ce que porte le tableau D de M. de Heinitz, qui le fixe à six cent soixante-dix mille livres. On pourroit juger par-là de l'accroissement de la population depuis mil sept cent soixante-quinze, en imputant cependant une partie de cette somme à l'augmentation des bestiaux.

vince ; la contribution pour la subsistance de l'armée ; la contribution des deux maisons de Schwarzbourg ; et enfin, la contribution des évêchés de Mersebourg et Zeitz, provenant du temps où ces deux pays formoient des branches particulières de la maison de Saxe.

Cependant ces divers articles ne comprennent pas, à beaucoup près, tout ce que le peuple supporte d'impôts en Saxe. Il faut faire entrer encore en ligne de compte deux branches principales ; ce sont les corvées de tout genre, poids horrible, qui écrase l'agriculture ; et les dettes contractées pendant la guerre par les communautés, afin de payer les contributions et les dépenses municipales des villes. Pour suffire à ces deux objets, il est permis au gouvernement municipal de percevoir certains droits, souvent fort onéreux. Comme les communautés ne songent qu'à rendre ce fardeau aussi léger que possible pour le moment, elles ne paient jamais que les intérêts de ces dettes ; de sorte que la dette même subsiste toujours. Qu'on se figure quel sera le sort de la Saxe, si jamais il survient une guerre qui oblige les communautés d'emprunter de nouvelles sommes pour payer des contributions à l'ennemi.

Voici quel étoit le montant du revenu brut de l'électeur en mil sept cent soixante-dix.

	écus.	
La taille sur les biens-fonds....	856,041	3,424,164
Les quatembers...	1,014,461	4,057,844
L'impôt sur les boissons.........	216,628	866,512
La capitation....	196,463	785,852
L'impôt sur la boucherie.......	135,000	540,000
Les dons gratuits de la noblesse....	34,000	136,000
L'impôt des villes sur la mouture..	32,629	130,516
Recette générale de la caisse d'accise, déduction faite de ce qu'elle rembourse à celle des contributions pour les villes..	400,000	1,600,000
Recette générale de la chambre des domaines.....	2,230,000	8,920,000

Caisse générale des guerres.

Subsides des deux Lusaces.......	150,000	600,000
Rations et portions de la Saxe....	550,000	2,200,000
Subsides des Princes de Schwarzbourg	11,333 ⅓	45,333 ⅓
D.° des évêchés...	88,666 ⅔	354,666 ⅔
	800,000	3,200,000
Total.........	5,915,222	23,660,888

Quelques recherches que nous ayions faites pour découvrir si la différence entre les sommes rapportées par l'auteur que nous citons, dont on trouve le mémoire dans l'état des finances de la Saxe de Büsching, et celles que donne M. de Heinitz dans son troisième tableau, provient de quelque variation dans le calcul des monnoies, parce qu'il évalueroit autrement la livre tournois; ou d'une augmentation réelle, il nous a été impossible de nous en assurer, parce que les articles sont différemment rangés, et que ceux qui se répondent sont réellement susceptibles de variation. Il faut observer qu'il est des sommes alléguées dans le dernier de ces auteurs, que l'autre ne rappelle pas: tels sont, par exemple, les deniers levés par les communautés pour le paiement de leurs dettes.

Ils forment l'article neuf et dix des taxes réelles; l'article dix-sept de celles des consommations, et un total de deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-quatre livres, qui, ôté de vingt-sept millions six cent trente-sept mille six cent douze, laissent un résidu de vingt-cinq millions cinq cent trente-huit mille soixante-huit livres pour le revenu de l'électeur: d'où il résulte une différence d'un million huit cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingts livres entre les deux calculs. Cette différence n'est pas très-grande,

et peut avoir pour cause une augmentation dans la population et le commerce de la Saxe (1).

Nous observerons ici combien la perception de chacun de ces revenus est dispendieuse. La caisse générale des contributions rapporte près de dix millions de livres ; les frais de perception sont de cinq cent dix mille trois cent trente-quatre livres, ce qui fait un peu plus du vingtième du total.

La caisse des accises ne rapporte qu'un million six cent mille livres, parce qu'elle remplit, à la caisse des contributions, un vide occasionné par les droits des villes, comme il a été dit ci-dessus. L'adminiſtration en coûte deux cent quatre-vingt-seize mille livres, ce qui fait entre trois seizièmes et trois dix-septièmes du revenu.

Il n'est pas possible d'apprécier les frais de perception des revenus de la chambre des finances. Les agens en sont trop multipliés, et l'acquisition des revenus trop variable. Mais ce que nous avons observé ici, suffit pour prouver la grande supériorité des impôts directs, même mal assis sur les indirects.

Car enfin on ne sauroit se dissimuler, qu'outre leur énormité, les impôts de la Saxe sont très-mal

(1) Nous avons trouvé dans la suite que M. de Heinitz évalue l'écu d'Allemagne un peu au-dessous de quatre livres.

assis. Des tailles personnelles, des capitations, sont ce qu'on peut imaginer de plus mauvais, en fait d'impôts directs; et cependant tout cela vaut mieux encore que l'impôt indirect sur les consommations, qui épuise et dessèche imperceptiblement le contribuable, qui le gêne dans tous les moyens d'acquérir et de commercer, qui enlève un nombre infini d'employés à l'industrie et à la culture, et qui produit en outre le mal incalculable de la contrebande. Notons ce déraisonnable arrangement que la capitation en Saxe est fort au-dessus de la rente foncière, le seul impôt vraiment bon.

Sans ses dettes, le gouvernement saxon seroit dans un état très-brillant avec un pareil revenu. De la recette de vingt-sept millions six cent trente-sept mille six cent douze livres que M. de Heinitz lui donne, elle en emploie à peu près le tiers; savoir, huit millions sept cent quarante mille cent huit livres au paiement de l'intérêt et du capital de ses dettes. L'auteur cité plus haut, ne porte cette somme qu'à cinq millions six cent mille livres; mais il ne compte pas un million soixante-dix-huit mille livres pour les dettes des villes et communautés. D'ailleurs, comme les sommes qu'il allègue sont toutes en nombre rond, et que ce point de fait est du très-petit nombre de ceux qu'un homme d'état peut aisément savoir

avec précision, nous ne saurions imaginer de raison de ne pas avoir confiance dans les calculs de M. de Heinitz.

Voici maintenant le détail des dettes de la Saxe.

En mil sept cent soixante-dix, l'état devoit vingt-sept millions d'écus sur la caisse de contributions; ce qui fait cent huit millions de livres. Cette énorme portion de la dette saxonne est la suite d'une opération de finances de M. le comte de Brühl. Au commencement du règne du feu roi de Pologne, ce ministre ouvrit des emprunts illimités sur les revenus de la taille en Saxe. Il en vouloit former une espèce de banque, et les capitaux devoient porter intérêt. Dans ces sortes d'opérations, chacun ne voit que la proportion de son capital avec la masse de revenus sur lesquels l'emprunt se fonde. Un ministre n'a garde d'avertir les prêteurs, des sommes qu'il retire de tous côtés. Je ne saurois bien dire comment M. de Brühl présenta cet objet aux états, pour en obtenir leur garantie. Cette garantie est en général une très bonne hypothéque en Allemagne, parce que les corps des états de tous les pays se gardent infiniment de contracter des engagemens hasardés, et qu'ils se sont montrés toujours fort exacts à remplir ceux qu'ils ont pris. Cette garantie donc, jointe à la prospérité apparente de la Saxe, dans ces

ces temps ostentateurs, inspira une confiance sans bornes, et dans le pays, et chez l'étranger. Tout ce qui avoit des capitaux voulut acheter alors des billets de steuer. Ce fut une espèce de *systême* en Saxe. Il est aisé de deviner comment les choses allèrent. On dissipa, on dilapida cet argent avec autant de facilité qu'on l'avoit reçu. Mais, plus on se ruinoit, plus on paroissoit riche, et cet établissement se soutenoit encore, et peut-être se seroit-il soutenu pendant plus long-temps par son excès même; (car, plus un gouvernement doit, et plus ses créanciers sont intéressés à lui prêter), si le roi de Prusse ne lui avoit porté le premier coup mortel, en mil sept cent quarante-cinq.

Il stipula, dans le traité de Dresde, qu'on paieroit comptant tous les billets de steuer, entre les mains de ses sujets. Un roi sans énergie, un ministre étourdi et pusillanime accordèrent sans débats cette condition, pour rentrer plus vîte à Dresde, et y jouir de leurs aises. Ils ne demandèrent pas même à fixer la quantité actuelle de ces billets. Dès-lors tous les sujets prussiens s'empressèrent d'acheter de tous côtés des billets de steuer, tombés déjà par l'influence de la guerre; et avant qu'on eût réglé la somme à payer, ils s'en étoient procurés pour plusieurs millions, qu'il fallut solder comptant, et au prix énoncé dans le billet. Dès ce mo-

ment, la banque de la steuer tomba tout-à-fait; on ne songea plus à payer ni intérêt, ni capital. La guerre de mil sept cent cinquante-six, arrivée quelques années après, forma de cet objet un chaos tout-à-fait inextricable. Enfin, à la paix, après la mort du roi de Pologne, on songea à y remédier; on fixa un intérêt modique de trois pour cent, et l'on forma un fonds d'amortissement. Le tout fait une masse de quatre millions quatre cent mille livres, ou, comme le dit M. de Heinitz, de quatre millions quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante-douze. La dette montoit alors en totalité à cent seize millions cent treize mille six cent quatre-vingt-dix-neuf livres. Nous donnerons, tableau (L), un état circonstancié de cette dette, et des paiemens exécutés jusqu'en mil sept cent soixante-quinze. On verra qu'on a, dans les années les plus dures, savoir, les dix premières, allégé la dette de plus de douze millions. Il est à croire qu'à l'époque présente, savoir, douze ans après, elle est considérablement diminuée.

L'homme d'état dont M. Büsching a inséré le mémoire, écrit en mil sept cent soixante-dix en françois, dans son état des finances de la Saxe, prétend que les intérêts montent annuellement à trois millions deux cent mille livres, et que par conséquent, on éteint chaque année un peu plus

d'un million de dettes. On a toujours payé annuellement plus d'un million deux cent mille livres, excepté en mil sept cent soixante-onze et mil sept cent soixante-douze, où, à cause des calamités, les fonds assignés ne rendirent pas apparemment autant qu'il falloit; cependant on ne s'en est pas beaucoup éloigné. Il prétend aussi que, par cette méthode, on ne parviendroit à éteindre les dettes de la Saxe que dans soixante ans. Il se trompe encore à ce sujet.

Il est vrai que ce ne sont pas là *les seules* dettes qu'ait l'électeur de Saxe.

La cour a ses dettes particulières, dont voici le détail.

1°. L'hypothèque de Sangerhausen et des bailliages y appartenant, sur lesquels la cour d'Hannovre a prêté à trois et demi pour cent	2,700,000 écus.
Un capital emprunté en Hollande sur des bijoux	1,100,000
La négociation faite à Gênes, par le prince Xavier, pour pourvoir l'armée de l'attirail de campagne, à cinq pour cent	600,000
	4,400,000 *écus.*

De l'autre part.....	4,400,000 écus.
La nouvelle négociation à Gênes, faite en mil sept cent soixante-neuf, à cinq pour cent.......	400,000
Les arrérages des caisses jusqu'à l'époque de mil sept cent soixante-dix, où la paie des officiers est comprise pour trois mois, les petites fournitures de l'armée pour vingt-deux mois, les pensions pour neuf mois, et les apanages et gages de tout ce qui sert la cour pour un mois, sans compter les dettes criardes................	1,200,000
Total.......	6,000,000 écus.
ou......	24,000,000 livres.

Quand le roi de Pologne fut chassé de ses états électoraux, et obligé de se refugier dans son royaume, il ne put vivre ni des revenus qu'il tiroit de la Pologne, ni de ce que lui fournissoit la pitié de ses alliés. Il emprunta par toutes sortes de billets d'assignations sur diverses caisses de ses revenus. Avant ce temps, il y avoit déjà des sommes assi-

gnées sur ces mêmes hypothèques, et la masse des dettes étoit fort grande. On réduisit les demandes d'après une recherche sévère, et, cette réduction faite, elles montèrent pourtant encore à vingt-quatre millions de livres. On assigna un fonds pour payer les intérêts qu'on fixa à deux ou trois pour cent.

En mil sept cent soixante-dix, la masse de ces dettes étoit élevée à trente-neuf millions d'écus, ou cent cinquante-six millions de livres tournois. Si l'on payoit annuellement, comme le prétend l'auteur cité, un million cinquante; ou un million cent mille livres; que cette marche fût invariable, et que l'on ajoutât toujours au fonds d'amortissement les intérêts épargnés sur trois millions deux cent mille livres qui étoient à payer en mil sept cent soixante-dix; toute la dette se trouveroit éteinte dans à peu près quarante ans.

On assure en effet que la liquidation de la Saxe avance rapidement. On prétend que cet état ne devoit plus que cent vingt-deux millions en mil sept cent quatre-vingt-deux, et cela nous paroît assez probable. On ne sauroit au moins être plus exact et plus fidèle à ses engagemens et à ses projets, que l'électeur actuel. Mais la situation où il a su ramener la Saxe peut-elle durer assez long-temps pour parvenir à l'extinction totale de la dette? Une guerre, un changement de règne ne

replongeront-ils pas tout en Saxe, dans un abîme de désordres et de malheurs ?

Que l'on considère d'ailleurs l'extrême dommage que cause cette masse de dettes au pays. Si les prédécesseurs de l'électeur régnant avoient voulu se contenter de gaspiller follement leurs revenus, et que l'électeur actuel eût pris la résolution, à son tour, de contenir ses dépenses dans les bornes exactes de la décence, afin de gagner sur ses revenus une somme de cinq millions six cent mille livres pour les employer à des choses utiles, comme il fait à présent pour payer ses dettes : si cela s'étoit fait ainsi, depuis vingt-un ans, que de choses utiles on auroit pu exécuter ! l'électeur auroit une armée. Dresde, ou telle autre ville de ses états, seroit une belle forteresse ; des routes, des canaux auroient été construits ; les manufactures, les arts, le commerce, l'agriculture auroient été encouragés ; de nouvelles colonies, composées d'indigènes, auroient été fondées ; ou, enfin, si l'on avoit voulu faire mieux encore, cinq millions six cent mille livres dépensés en impôts sagement abolis, auroient donné à la population de la Saxe, à son agriculture, à son industrie, à son commerce, une vigueur qui surpasseroit de beaucoup ce qu'on peût même imaginer. Alors le pays seroit devenu vraiment puissant. Les revenus de l'électeur se seroient bien autrement accrus par la multipli-

cation de ses sujets, le rehaussement de la valeur des productions de ses domaines, et enfin tous les moyens naturels; et par cela même, ils seroient devenus solides et assurés. Avec cette énorme charge d'impôts mal assis pour la plupart, la seule permanence d'un systême d'administration économique et fidèle, la certitude de l'invariable fermeté avec laquelle l'électeur tient les rênes du gouvernement, la paix et la confiance qui en sont résultées, ont fait prospérer la Saxe, et rétabli à peu près les brêches causées par la guerre et la prodigalité insensée des électeurs précédens. Qu'on apprécie par-là ce qu'auroit produit un allégement d'un cinquième du fardeau que porte le peuple, sagement exécuté.

Nous ne pouvons taire à ce propos une réflexion qui nous paroît importante. De ces cinq millions six cent mille livres, ou plutôt des huit millions sept cent quarante mille cent huit livres affectés au paiement des dettes de l'état, de la cour et des communautés, on doit compter quatre millions au moins qui vont chez l'étranger. Ce n'est pas là un échange, cet objet ne se paie pas en marchandises ou en denrées, mais en argent comptant. C'est le plus pur des revenus de l'état qui s'écoule ainsi. S'il étoit vrai que le numéraire pût sortir d'un pays, lorsque ses productions couvrent la masse de ses dépenses, il n'y auroit, depuis vingt

ans que cette somme s'exporte annuellement, pas un seul écu en Saxe. Sans donner dans l'erreur de ceux qui croient que l'argent circule quatre fois des mains du souverain dans celles des sujets, et que la masse du numéraire d'un pays équivaut au quart de ses revenus, j'établirai, si l'on veut, qu'il égale les deux tiers de ce revenu, et qu'il y a en Saxe au moins dix-huit millions circulans. Il y auroit, à ce calcul même, plus de quinze ans que la Saxe seroit absolument privée de numéraire. Il faut donc bien avouer que ce sont les productions de la Saxe qui paient ses dettes; que cette balance de commerce, qui doit faire entrer ou sortir l'argent d'un pays, est une chimère; que chaque nation n'achetant que ce qu'elle peut payer, et ne vendant que dans la même proportion que les autres achètent, toutes choses restent sur un pied à peu près égal. Le numéraire est en Europe une vaste mer qui hausse, parce que les métaux de l'Amérique affluent. Mais ce rehaussement se répandant peu à peu, et également sur toute sa surface, l'équilibre se rétablit. On peut donc se tranquilliser sur la sortie et l'entrée de l'argent, et l'abandonner au cours naturel des choses.

On trouvera dans nos tables un tableau très-détaillé des dépenses auxquelles sont employés les revenus de l'électeur; ce calcul est trop circonstancié pour que nous ayions besoin d'y rien ajouter; mais nous y joindrons quelques réflexions.

L'armée saxonne, sur le pied de vingt-un mille hommes, coûte six millions cinq cent mille livres. Celle du roi de Prusse, qui est à peu près dix fois plus forte, devroit, sur ce pied, absorber soixante-cinq millions. Elle ne lui en coûte pas tant, à beaucoup près, quoiqu'il habille ses troupes tous les ans. On pourroit donc réduire les frais pour l'armée saxonne, en y introduisant une parfaite économie.

Les dépenses de la cour, quoique réduites, absorbent encore un cinquième, ou à peu près, du revenu de l'état. Il s'en faut de beaucoup que la cour prussienne ne coûte au roi la cinquième partie de ses revenus. D'où vient cette différence? C'est que les mauvaises habitudes se perdent lentement. Depuis près d'un siècle on a pris celle du faste à la cour de Saxe. Aucun électeur n'a encore pu s'élever à cette idée grande, mais simple, que la dignité d'un souverain consiste dans sa puissance et non dans une vaine ostentation qui ne produit rien, et dans une étiquette gênante qui rend malheureux. L'électeur régnant, quoique bon et éclairé, ne s'est point défait encore des préjugés qu'il a sucés avec le lait. On s'abstient à la vérité des folles dépenses auxquelles on s'abandonnoit autrefois, et l'on a cru beaucoup faire en y renonçant; mais il règne toujours un faste extrême à Dresde. Ces deux articles souffriroient donc, en saine poli-

tique, des diminutions considérables, qui mettroient l'électeur en état de faire des choses importantes pour son bonheur, pour sa gloire, pour sa sûreté. Il ne faut malheureusement pas s'attendre à rien de pareil de la part du souverain de la Saxe, et moins encore faut-il l'espérer de ceux qui pourront lui succéder. Toute la peuplade saxonne est tellement imbue du goût et des idées que la cour lui a transmises depuis un siècle, qu'elle ne connoît rien au-dessus de l'éclat de la parure, du faste; en un mot, de tout ce qui n'est que l'apparence et non la réalité de la puissance et de la richesse. La nation s'attristeroit, si jamais elle avoit un souverain réellement économe, qui régnât véritablement, qui voulût faire de grandes choses et non pas seulement montrer en apparence le pouvoir de les faire. Telle est la façon de penser des Saxons, depuis le premier jusqu'au dernier. Le souverain seul en pourroit-il avoir une autre? Quel miracle ne faudroit-il pas pour une telle exception?

Nous conclurons de tout ceci que la Saxe gémira long-temps encore dans l'état d'impuissance où elle est aujourd'hui.

Finissons par observer que si l'on pouvoit en croire absolument l'auteur du mémoire inséré dans l'ouvrage de Büsching, la Saxe auroit dépensé six millions quatre cent quatorze mille sept cent soixante-onze écus, et son revenu auroit été de

cinq millions neuf cent quinze mille deux cent vingt-deux. La dépense auroit donc excédé la recette de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-neuf écus. Comme la Saxe ne payoit que pour trois cent mille écus au plus du capital qu'elle doit, il y auroit eu annuellement une augmentation de deux cent mille écus de dettes. Les faits prouvent que ce calcul est erroné. Il paroît à la vérité qu'il y a augmentation dans les revenus de l'électeur depuis l'époque de mil sept cent soixante-dix, qui est celle de l'auteur cité ; mais même alors rien ne fait soupçonner que la Saxe ait dépensé au-delà de ses revenus. Le calcul de M. de Heinitz donne un petit surplus. On assure qu'on travaille à l'augmenter, et qu'on l'emploie à former un trésor pour les cas éventuels. Cette mesure est sans doute très-sage. Mais, à quelque point que l'économie, sur le pied actuel des choses, augmente ce trésor, il faudra un temps infini pour le rendre capable de produire quelques grands effets.

Peut-être une banqueroute exigée par la nécessité, mais faite à propos, viendra-t-elle changer la face de l'état. Une banqueroute est en général une abominable mesure ; c'est le plus onéreux, le plus inégal, le plus inique des impôts ; c'est la violation de la foi publique et privée : c'est en quelque sorte la dissolution de la société. Que le monde

seroit heureux, si les souverains ne s'en abstenoient que par ce motif! Mais il en est un autre que les gouvernemens ne s'avouent peut-être pas, et qui pourtant est le seul véritable. Ils ne veulent pas se priver de la possibilité d'emprunter, ils craignent qu'une vraie banqueroute n'y conduise. Malheureusement cette crainte est peu fondée. Ce seroit bien alors qu'une banqueroute seroit envisagée avec moins d'horreur par les bons citoyens. Ils en verroient naître l'impossibilité pour le souverain de rendre ses sujets malheureux.

Cependant cette impossibilité ne naîtroit pas d'une banqueroute, comme on le pense. En tout pays l'avidité des prêteurs l'emporte sur l'impéritie et la mauvaise foi du gouvernement. Les capitalistes, pressés de placer leur argent, le donneroient, mais à de plus gros intérêts, et l'état n'en seroit que plutôt ruiné. Quoi qu'il en soit, il est fort à craindre qu'il ne faille en Saxe se familiariser avec l'idée d'une banqueroute nationale. Son souverain aura du moins une excuse; il n'a pas fait les dettes qui l'exposeront à cette nécessité cruelle; et ce n'est pas sans l'intervention de ses sujets qu'il entreprendra de déclarer son bilan et de trancher dans la dette. Qui peut disputer à un peuple le triste droit de proposer à ses créanciers, pour leur propre intérêt, les arrangemens qu'une maison de commerce ruinée offre aux siens, lorsqu'il a le mal-

lieur d'être dans la même situation ? C'est même alors la seule manière de relever un pays, et de sauver son honneur, sinon du reproche d'inconduite et d'ignorance, du moins de celui de perfidie et de déloyauté. Ceux qui se récrieront avec violence que cette idée est odieuse, ont une vue plus courte, ou une bonne foi moins courageuse que nous.

A la vérité, cette démarche souffre quelques difficultés de la part des princes en Allemagne. Ils sont assujettis à certaines règles, sur-tout à cet égard, que les Allemands nomment *jus privatum principum*, auxquelles l'empereur peut faire tenir la main. Quoiqu'un électeur soit moins gêné par ces règles qu'un autre prince, il pourroit se trouver des circonstances où il n'entreprendroit pas impunément une révolution pareille ; aussi faudroit il sans doute saisir une occasion favorable. La paix de Teschen étoit peut-être le moment où l'électeur auroit pu nettoyer la dette publique, du consentement de tous ceux qui auroient eu pouvoir et droit de lui susciter des difficultés sérieuses, lesquelles n'auroient d'ailleurs jamais eu d'autre but sincère que de le chicaner.

Je n'ai parlé qu'avec une crainte mêlée de douleur, d'un moyen qui, pour n'être devenu que trop nécessaire peut-être, n'en est pas moins très-révoltant. Mais comment espérer qu'une paix perpé-

tuelle mette la Saxe en état de payer peu à peu ses dettes ? Tant qu'elles ne seront point liquidées, on ne doit regarder ce superbe pays que comme une force morte dans la machine de l'Allemagne. Elle ne fournira tout au plus que des hommes à la cause qu'elle embrassera. Elle ne pourra être qu'auxiliaire et jamais alliée, dans un conflit qui ne paroît que trop prochain.

Il est temps d'examiner quelle espèce d'hommes elle peut donner pour la guerre, et ce que doit attendre à cet égard la puissance qui, en lui fournissant de l'argent, donnera de la vie à ses forces militaires (1).

---

(1) Il est un point sur lequel les éclaircissemens nous manquent, et qui pourroit changer quelque chose à nos calculs. C'est l'article de la paix de Teschen, par lequel la Bavière doit payer six millions de florins d'Empire, ou treize millions de livres à la *Saxe*, en douze termes, chacun d'une année. Il faudroit savoir, 1.° si cet argent se paie exactement ; 2.° quel est l'emploi qu'on en fait en *Saxe*. Nous sommes hors d'état de nous procurer des éclaircissemens satisfaisans sur l'un et sur l'autre de ces objets ; il est sûr que si la *Saxe* reçoit régulièrement cet argent, et l'emploie à payer ses dettes, elle abrégera, de beaucoup, le terme de leur extinction totale. Mais il est toujours fort douteux qu'une guerre ne vienne pas, même dans cette supposition, avant cette époque ; et en ce cas, tout ce que nous avons dit, n'en reste pas moins vrai.

§. dernier.

Affaires militaires.

NOUS voici enfin au dernier moyen de puissance et au plus direct : l'armée et tout ce qui la regarde. On verra que la Saxe est à cet égard infiniment au-dessous de ce qu'un revenu de vingt-sept millions, et une population de près de deux millions d'habitans lui permettroit d'être, si, comme nous l'avons fait voir, une partie du pays n'appartenoit pas, pour *ainsi dire*, à d'autres, c'est-à-dire, aux créanciers de l'état.

Les électeurs de Saxe ont quelquefois déployé une grande puissance militaire. En 1635, suivant une liste très-détaillée, l'armée saxonne au camp de Leipzick consistoit en vingt régi-

mens de cuirassiers	19,755	hommes.
Cinq régimens de dragons ..	2,058	
Quinze régimens d'infanterie .	30,416	
Total	52,229	hommes.

Il est vrai qu'après cette guerre cruelle, ces forces militaires furent très-réduites, comme c'étoit l'usage général alors.

En mil six cent soixante-seize, l'électeur Jean-George n'avoit que cinq mille deux cent dix-sept

hommes de cavalerie, et sept mille quatre cent quarante-deux d'infanterie. Total, douze mille six cent cinquante-neuf hommes, quoiqu'il y eût guerre, et qu'une partie de ce corps fût à l'armée impériale.

A la fin du siècle passé et au commencement de celui-ci, la fameuse guerre de Pologne obligea l'électeur-roi d'armer; mais, à peine eut-elle pris fin, qu'il désarma. En mil sept cent trente, au superbe camp de Muhlberg, qu'il donna plus pour étaler sa magnificence, que pour instruire son armée, il avoit sept mille quarante-sept hommes de cavalerie et dix-neuf mille quatre cent quinze d'infanterie. Total, vingt-six mille quatre cent soixante-deux. En mil sept cent quarante-cinq, la Saxe, encore obligée à un effort, forma l'armée suivante :

Cavalerie.

Cuirassiers, vingt-quatre escadrons, ...	5,414 h.	
Dragons, huit escadrons,	1,960	
Chevaux-Légers, seize escadrons, ...	3,005	
Oulans, six régimens...	4,262	
Total....................		14,641 h.

Infanterie

Infanterie.

	bataillons.	
Troupes de ligne,	32	27,082 h.
Artillerie,	1	688
Milices,	8	7,916
Compagnies franches	2	270
Garnisons,		855
Gardes-suisses,		126
Ingénieurs,		44
Cadets,		156
Total		37,137 h.
Total général		51,778 h.

Après la paix de Dresde, on réduisit encore l'armée, et ce fut au point, qu'à l'ouverture de la guerre de mil sept cent cinquante-six, il n'entra que seize mille hommes, à peu près, au camp de Pirna, où toute l'armée saxonne alla se jetter, un moment avant que le roi de Prusse envahît la Saxe; encore ces troupes étoient-elles dans le plus mauvais état possible. On devoit des arrérages considérables aux officiers, et des capitaines mal payés n'avoient pu que mal entretenir leurs compagnies. Pour se faire une idée du misérable esprit qui gouvernoit la Saxe alors, il ne faut que songer que c'étoit au moment où l'on méditoit une guerre contre la puissance la mieux armée de l'Europe;

qu'on laissoit dépérir ainsi l'armée. Enfin, elle fut absolument détruite par le roi de Prusse, qui la prit toute entière, comme chacun sait, environ six semaines après qu'il l'eut enfermée dans son camp (1). Il est vrai qu'on la vit renaître peu après de ses cendres, pour ainsi dire, d'abord en Hongrie, et ensuite à l'armée françoise, qui prit à sa solde les régimens formés de déserteurs saxo-prussiens. Ce fut la faute du roi de Prusse, et, nous oserons le dire, celle d'une certaine vanité dont il se laissa saisir. Il voulut conserver, dans son armée, des monumens de ce renouvellement des fourches caudines, et il laissa les régimens saxons ensemble. S'il les eût incorporés dans les siens, il auroit conservé beaucoup de ces hommes; mais réunis, et se communiquant leurs sentimens d'indignation et de honte, ils désertèrent par bandes, souvent à force ouverte, et les armes à la main. Frédéric fut obligé d'en venir enfin à ce qu'il auroit dû faire dès le commencement, savoir, de casser ces régimens et d'en incorporer les restes. Il n'y a plus à son service qu'un seul régiment provenant de cette victoire, de cet asservissement des troupes saxonnes aux ordres de leur ennemi : c'est celui qui jusqu'ici a porté le nom du prince royal.

Après la paix de Hubertsbourg, l'armée saxonne

(1) Le camp étoit fort bon, mais on y manquoit de vivres.

subit encore plusieurs changemens. L'administrateur, saisi de la manie militaire, mais dénué de tout talent pour ce métier, l'augmenta. Elle a été diminuée ensuite.

Voici enfin comment elle est composée aujourd'hui. En général, les troupes de ligne forment trente-deux escadrons et vingt-six bataillons, avec deux bataillons d'artillerie. Chaque régiment de cavalerie est de quatre escadrons, formant six cent soixante-neuf hommes, avec l'état major. Les gardes-du-corps ne sont pourtant pas si forts. Chaque régiment d'infanterie est de deux bataillons, formant mille quatre cent cinquante-trois hommes, hors les deux des gardes, qui sont moins forts, et l'artillerie qui l'est un peu plus. Voici le détail de toutes ces troupes.

Cavalerie.

		esc.	h.
Gardes-du-corps		4	429
Electeur	Cuirassiers.	4	669
Prince Anhalt	Cuirassiers.	4	669
Carabiniers		4	669
Duc de Courlande	Chévaux-Légers.	4	669
Prince Albert	Chévaux-Légers.	4	669
Sacken	Chévaux-Légers.	4	669
Gdolacker	Chévaux-Légers.	4	669
Total			5112

Infanterie.

Gardes-grenadiers		2	902
Électeur		2	1,453
Princes	Antoine	2	1,453
	Xavier	2	1,453
	Maximilien	2	1,453
	Clément	2	1,453
	de Gotha	2	1,453
Carlsburg		2	1,453
Le Cocq		2	1,453
Zanthier		2	1,453
Comte de Bruhl		2	1,453
Riedesel		2	1,453
Reitzenstein		2	1,453
Artillerie de campagne		2	1,598
Total			19,936

Corps séparés.

Gardes suisses	120
Cadets (1)	146
Ingénieurs	45
Compagnie d'artillerie de l'arsenal	140
Détachement d'artillerie au Koenigstein	33
Compagnie de Pontonniers	57
D.° de garnison à Koenigstein	191
D.° demi-invalides à Waldheim	176
D.° de d.° à Barby	121
D.° de d.° à Eeisleben	119
Total	1,148
Total général	26,196

(1) Cette compagnie de jeunes gentilshommes, nourris, logés entretenus, et enfin instruits aux frais de

Voilà toute la force militaire du troisième électeur séculier de l'empire, ou de la quatrième puissance de l'Allemagne, en comptant l'Autriche pour la première, la Prusse pour la seconde, et les deux électorats nouvellement réunis pour la troisième. L'électeur de Saxe pourroit donc mettre en campagne trente-deux bataillons de six cents hommes chacun, y compris les six de grenadiers, tirés des autres régimens, et trente-deux escadrons à cent soixante-quatre ou cent soixante-cinq maîtres. J'ajouterai quelques détails nécessaires sur le compte de ces troupes, et que j'ai su me procurer par des gens instruits; car je n'ai pas eu le temps de les observer par moi-même, comme les troupes prussiennes.

L'enrôlement se fait en Saxe par livraison d'hommes du pays; et nous avons prouvé, en parlant de l'armée prussienne, que cette méthode d'enrôlement est la seule bonne. Le pays est distribué en cantons, mais beaucoup moins bien que dans les états du roi de Prusse, où les cantons sont toujours dans les environs mêmes du quartier du régiment. Chez les Saxons, les régimens ont souvent des bailliages à l'autre extrémité des états de l'électeur, d'où ils tirent leurs recrues. On les en-

---

l'électeur, a un hôtel à Dresde. C'est une véritable école militaire, et on en tire les jeunes gens pour remplacer les vacances d'officiers dans les régimens.

gage par capitulations de six à douze années, suivant l'âge du sujet. On ne prend que des hommes qui peuvent être enlevés au pays, sans que la culture des terres en souffre, par exemple, un des fils d'un paysan qui en a plusieurs. Si les frères viennent à mourir, et que le soldat devienne nécessaire au pays, il faut le rendre avant le terme de la capitulation; on l'échange contre un autre recrue; mais superflu ou nécessaire, dès que la capitulation est expirée, s'il veut être renvoyé, le capitaine ne peut lui refuser son congé. Veut-il servir encore, il fait un nouvel engagement avec son capitaine, moyennant une somme entr'eux stipulée. L'autorité des officiers dans les cantons n'est pas aussi étendue qu'en Prusse; cependant ils tiennent la liste des jeunes gens de leur district, et le régiment peut leur faire prêter le serment de soldat, sans pourtant avoir droit de prendre un homme auquel il a fait prêter serment ainsi. Mais au moins un autre régiment n'ose-t-il pas l'enrôler; l'engagement ne seroit pas valable; au lieu que si le recrue n'avoit pas prêté serment, le régiment du canton ne pourroit point le réclamer. Les régimens manquent rarement à cette précaution, parce que sans cela les plus beaux hommes vont souvent se faire enrôler dans les gardes, et sur-tout dans la cavalerie.

La paie du soldat est de cinq sous par jour; le

caporal en a six, le sergent sept et demi; l'enseigne et le sous-lieutenant ont cinquante-trois livres et demie par mois; le premier lieutenant soixante-quatre; le capitaine cent quatre livres, le tout y compris l'argent pour se loger: car le soldat saxon ne loge nulle part dans des casernes, excepté l'artillerie qui a son quartier à Dresde. Le souverain paie le logement des soldats dans les villes, et même assez cher; mais seulement pour ceux qui sont présens, et dont chaque capitaine est obligé de fournir, tous les mois, l'état à la commission fixée pour cet objet. Les fraudes, à cet égard, forment leurs émolumens. Bien que la paie du capitaine soit fort modique, les revenus des compagnies sont très-considérables, parce que le capitaine tire toute la paie des sémestriers, comme en Prusse. Ils peuvent en envoyer en sémestre autant que le permet la nature du service que leur garnison exige, sous la condition absolue et enjointe à eux, sous peine de cassation, que le soldat aura trois jours et trois nuits de repos contre un jour de garde; de sorte que si la compagnie donne neuf hommes de garde tous les jours, chaque capitaine en doit garder trente-six dans la garnison; mais comme les compagnies sont fortes d'environ cent dix factionnaires, le produit des sémestriers est très-considérable. On évalue le revenu d'une compagnie entre cinq et six mille livres.

Les troupes saxonnes sont habillées tous les trois ans, excepté les vestes, les culottes et les guêtres, qu'on leur donne tous les ans. Les vestes ont des manches et de petits paremens; et en été les soldats font le service en veste. On leur donne encore des sarots de toile, avec lesquels ils montent la garde, lorsqu'il fait mauvais temps. Les régimens, en se conformant à la taxe, achètent le drap où ils veulent, et ils en sont plus convenablement fournis; de sorte qu'on peut dire que les troupes saxonnes sont mieux habillées qu'aucune autre de l'Europe, les angloises et les hollandoises exceptées. On se plaint pourtant beaucoup d'un grand abus dans cette partie; il consiste à faire payer excessivement cher aux officiers, lorsqu'ils entrent dans un régiment tout ce qui a rapport à leur équipage; ce qui incommode beaucoup, et pour long-temps, un jeune homme sans fortune, comme sont la plupart de ceux qui, en Saxe, embrassent la carrière des armes.

L'artillerie est la partie brillante du service saxon. Elle est très-bien exercée, et pleine d'officiers et de bas-officiers fort habiles; entr'autres, dans l'art de jetter des bombes; il est porté à une grande perfection parmi eux. L'arsenal, la fonderie, le laboratoire, sont dans un très-bon état à Dresde. On fait promettre, à ce qu'on assure, aux officiers et aux bas-officiers de ne point révéler les secrets de leur corps.

On doit les mêmes éloges à celui du génie, qui est également rempli d'habiles gens. On prône beaucoup leur habileté dans le dessin. J'ose croire que cet éloge se rapporte ou doit se rapporter plus à la beauté qu'à la bonté de leurs travaux. M. Aster, major au corps du génie, a publié le plan de la bataille de Torgau. M. Thielke, capitaine de l'artillerie saxonne, en a fait paroître plusieurs dans son excellent ouvrage. Tous ces plans ne sont pas dans la manière parfaite, bien que M. Thielke la connoisse, comme on le voit par son ingénieur de campagne. Il est vrai que plusieurs des plans qu'on y marque lui ont été communiqués; mais celui de Maxen, qu'il peut avoir levé lui-même, est le meilleur de tous.

En général, M. Thielke est un excellent militaire. Lorsque le premier volume de son grand ouvrage parut, le roi de Prusse lui envoya de Potsdam un officier pour le solliciter de passer à son service, en lui offrant une place de lieutenant-colonel et deux mille écus d'appointemens. Soit zèle pour le service saxon, soit haine pour les troupes prussiennes, contre lesquelles il avoit long-temps porté les armes, soit enfin attachement à son pays et à ses entours, M. Thielke refusa cette offre.

Au reste, l'artillerie saxonne est divisée en artillerie de campagne et artillerie des places. Le corps

du génie l'est de même en brigade de campagne et brigade du pays, ou des places fortes; et c'est un arrangement fort louable.

La cavalerie saxonne est parfaitement montée et bien exercée. On assure que les gardes-du-corps sur-tout sont d'une grande beauté, et on les regarde comme une troupe excellente. Leur colonel lieutenant, le comte de Bellegarde, passe pour un des plus habiles officiers du monde. Très-dissipé autrefois, il a tout-à-coup changé de conduite; il s'est livré à son métier avec une application extrême, et il a fait, du régiment confié à ses soins, une troupe d'élite, dont il est l'idole. Au reste, la cavalerie saxonne en général, et sur-tout dans ses manœuvres, tient beaucoup plus de celle des Autrichiens que de celle des Prussiens.

L'infanterie est moins bonne; elle n'a dans son armure, ni baguettes cylindriques, ni les autres inventions nouvelles qui mettent l'infanterie prussienne, même à cet égard, au-dessus de celle de toute l'Europe, pour aussi long-temps qu'on ne se résoudra pas à l'imiter (1). Elle a des fusils assez

(1) On dit que ces inventions vont être introduites dans le service saxon. Voici ce que nous trouvons dans l'article d'une gazette datée de Dresde, le quatre Novembre mil sept cent quatre-vingt-six. « On a donné à » l'infanterie des fusils neufs avec des baïonnettes. Ces

courts, mais de fort longues baïonnettes. Son exercice diffère entièrement de celui des Prussiens. Sa marche est cadencée, toujours à rangs serrés et à pas raccourcis, mais rapides et assez égaux. Cet usage de la cadence musicale fait que l'infanterie marche mal, dès que la musique l'abandonne. Or, assurément celle-ci lui manquera un jour de bataille. Aussi une ligne d'infanterie saxonne ne sauroit-elle faire deux cents pas, sans que le désordre s'y mette. Son exercice est au reste presque absolument celui que M. de Pirch a donné à l'infanterie françoise.

Quiconque entendra parler les Saxons, les croira les premiers soldats de l'univers. Leur vanité, sur ce point sur-tout, est insupportable. On me lapideroit en Saxe, si l'on m'entendoit dire ce que je vais écrire ici; mais mon assertion n'en est pas

---

» fusils, faits de manière qu'on ne les amorce plus, et
» qu'on ne tourne plus la baguette, en chargeant, ont
» rendu plusieurs temps inutiles; de sorte qu'on charge
» beaucoup plus vîte qu'avec les anciens. A compter du
» premier Novembre, la cavalerie a été augmentée de
» huit hommes par compagnie, et elles sont à présent
» de quatre-vingt-dix hommes, sans compter les officiers.
» Cette augmentation sera montée l'année prochaine. On
» fait à présent des sabres neufs pour toute la cavalerie.
» La garde en sera de laiton au lieu de fer, et ils seront
» plus longs ».

moins vraie. Le Saxon n'est pas bon soldat; il est délicat, susceptible et raisonneur; en général il ne faut pas attendre de lui des actes d'un courage éminent, et les raisons en sont aisées à trouver.

Nous ne rechercherons pas ici à quel point les causes physiques influent sur les hommes; mais il est sûr qu'il y a des peuplades en Allemagne supérieurement distinguées des autres par quelque qualité particulière, et si généralement répandue, qu'on peut raisonnablement la regarder comme un caractère national. Tels sont l'esprit et l'industrie chez les Saxons, la bravoure chez les Hessois, le flegme chez les Hanovriens. Il est vrai que l'on trouvera toujours dans l'histoire et la constitution, ce qui a produit ce caractère distinctif; mais on pourra aussi dire qu'il y a eu quelque principe antérieur aux évènemens et à la constitution qui a produit l'une et les autres. Nous n'entrerons point dans cette dispute; mais nous prendrons les choses comme elles sont, et nous indiquerons les causes qui empêchent le Saxon d'être bon soldat.

Le Saxon est industrieux et laborieux. Avec ces deux qualités, un homme n'est pas en peine de sa subsistance, et jamais son caractère ne le porte à préférer l'activité oisive du soldat, concentrée dans certaines époques au-delà de toute mesure, pour laisser de grands vides de repos

dans les autres, au labeur constant de l'artisan ou de l'agriculteur. Le métier de soldat ne place donc jamais le Saxon dans son élément. En général, il a plus de goût et d'aptitude pour les métiers que pour l'agriculture ; et par cela même il est plus loin d'être bon soldat ; car c'est dans tous les temps et tous les pays, que la charrue a fourni la bonne espèce d'hommes pour les fatigues militaires.

Le Saxon a de l'esprit, et cela le rend naturellement moins obéissant, plus raisonneur qu'un bon soldat ne le doit être. En temps de paix, rien n'est plus égal ; on sait plier les esprits les plus revêches sous le joug de la discipline ; mais à la guerre, dans les occasions critiques, l'instinct naturel reprend ses droits ; le soldat obéissant suit l'impulsion de son officier ; tandis que celui qui raisonne trouve le danger trop grand, et s'enfuit, quoi qu'on lui dise, parce qu'il voit très-bien que lorsque tout le corps se met à courir, on ne sauroit punir personne, ni forcer personne à rester.

Il est pourtant quelques districts de l'électorat de Saxe, d'où l'on tire de meilleurs soldats que d'autres. Le Voigtland et la Thuringe passent pour la pépinière des bons soldats dans l'armée saxonne. Je n'ai pas de peine à le croire ; l'un de ces pays est dur et stérile ; c'est la contrée de Saxe où il y a le moins de manufactures. De la pauvreté, point d'industrie, un peu de paresse, voilà les

vrais ingrédiens pour faire de bons soldats; quelque goût pour le libertinage, et vous l'aurez excellent comme le Hessois. La Thuringe est d'ailleurs une province purement agricole.

Mais ce ne sont pas là les causes uniques, ni peut-être les principales de la foiblesse militaire des Saxons. On dresse les hommes à être d'excellens soldats, malgré tous ces obstacles; et s'ils ne le sont pas d'abord, ils le deviennent: il faut seulement saisir les bons moyens.

Si l'on ne considère que l'extérieur, les Saxons font tout ce qu'il est possible pour avoir de bonnes troupes. Non-seulement ils exercent les leurs avec soin, mais encore ils les rassemblent presque tous les ans dans deux camps, où ils exécutent toutes sortes de grandes manœuvres. On bat même le soldat en Saxe, autant et plus que dans d'autres services qui sont en réputation de tout opérer par la magie du bâton. Au moins feu le colonel de Gondé, directeur des exercices de l'armée saxonne, étoit-il le plus impitoyable bourreau qui fut au monde; mais de tous ces moyens, les uns sont gratuitement cruels, les autres ne sont que secondaires.

Pour avoir de bons soldats, il faut avoir de bons officiers; et ceux-ci ne naissent que là où l'honneur et l'intérêt les attachent également au service.

On ne satisfait au premier qu'en honorant supérieurement leur état. En vain un souverain voudra-t-il avoir une excellente armée, s'il n'est pas militaire lui-même, s'il ne montre pas qu'il chérit et qu'il honore la profession des armes au-delà de toute autre. Or, depuis des siècles, aucun électeur de Saxe n'a été vraiment guerrier. La cour a toujours été la carrière suprême; tous ceux qui y ont obtenu des places ont regardé le militaire avec un grand dédain. La robe même a toujours eu le pas sur lui, et les généraux n'ont jamais été regardés comme les égaux des ministres d'état. Aussi, quoique le grand nombre de noblesse pauvre dont la Saxe est remplie, jette une foule de gentilshommes dans le parti des armes, et que la plûpart des officiers aient de la naissance, ce n'est que faute de pouvoir prendre une autre profession qu'ils y entrent.

Il est encore une autre raison à ceci : l'avancement est d'une lenteur extrême au service de Saxe, et il n'est pas constamment réglé. On y observe à cet égard un arrangement pernicieux. Jusqu'au rang de capitaine inclusivement, on suit assez l'ordre du tableau. Mais il est posé en principe que, pour passer au rang de major, on ne choisira pas le plus ancien capitaine, mais le plus capable. Quelque spécieux que soit cet arrangement, il est au fond très-mauvais, en ce qu'il ouvre une

libre carrière à la faveur et à l'intrigue, et qu'il décourage tous les officiers, à qui ces deux routes de la fortune manquent.

Ce sont-là de ces abus qui seuls suffiroient pour rendre des troupes mauvaises. Mais ce n'est pas tout ; l'objet principal dans une armée, c'est de former l'officier qui toujours en est l'ame. Pour cela, il faut joindre, à beaucoup de marques de considération et d'estime, une sévérité inflexible. Un officier prussien ne manque pas impunément au plus léger de ses devoirs. S'il perd sa distance en marchant, il est mis aux arrêts; et si l'on étoit obligé de les lui ordonner trois fois pour des causes semblables, on lui diroit nettement de se retirer du service. Cet être si respecté, comme membre de l'armée, est traité comme individu, avec la dernière sévérité, et cela est très-juste; car, avec plus de passions que le soldat, il est plus enclin à s'écarter des règles. Rien de tout cela ne se fait en Saxe : on laisse aller l'officier, et l'on n'est dur que pour le soldat. Aussi ne s'attache-t-on dans ce service qu'aux minuties qui forment le seul objet que l'on puisse noter et relever dans le simple soldat. L'officier ignore l'art de le former. Il l'exerce d'une manière gauche, et sur-tout jamais en vue de l'ensemble dont il n'a lui-même aucune idée: il est, en un mot, vraiment étranger à son métier.

D'un

D'un autre côté, pour former l'officier inférieur, il faut que l'officier supérieur soit instruit, et qu'il donne l'exemple. C'est ce qui n'existe pas en Saxe. Tous les grades au-dessus de celui de capitaine sont remplis par des créatures de l'intrigue et de la faveur. Les officiers supérieurs sont donc, pour la plûpart, ignorans et inappliqués. Ils ne peuvent et ne veulent pas tenir la main à ce que leurs subalternes soient plus intelligens et plus exacts qu'eux-mêmes : cela les gêneroit trop. Aussi les camps que font annuellement les Saxons, sont-ils perdus pour l'instruction de l'armée. Toutes les manœuvres sont concertées, étudiées, préparées, et cependant elles vont encore assez mal. Le souverain, qui ne s'y connoît pas, trouve les troupes bonnes, quand elles sont bien peignées, bien tenues, et tout le monde s'en retourne aussi ignorant qu'il étoit venu.

Voilà l'esquisse fidèle de l'armée saxonne, même aujourd'hui. Autrefois, c'étoit bien pis : on a dit que, lorsque les régimens entrèrent au camp de Pirna, il y en avoit dont les colonels étoient des eunuques. Cela est outré, sans doute ; mais il est bien vrai qu'on avoit absolument détruit le point d'honneur des troupes, en y plaçant les plus misérables aventuriers, en donnant des grades élevés aux derniers des hommes, tels qu'à un certain Champigny, qui mendie peut-être encore à

Londres, sous le nom de *colonel au service de Saxe.*

C'étoit apparemment pour [illegible] les officiers, que l'administrateur, le prince Xavier, connu en France sous le nom de *comte de Lusace*, avoit formé en mil sept cent soixante-huit un ordre militaire de Saint Henri, dont l'électeur se déclaroit le grand-maître. Il devoit être composé de deux grand'croix, quatre commandeurs, trente-six chevaliers, et l'on y avoit attaché quelques pensions. Comme il n'en est pas fait mention dans l'almanach militaire de Saxe de l'année dernière, nous supposons que cet ordre est ou aboli, ou entièrement plongé dans l'oubli. Nous ne savons ce qui a pu donner lieu à ce changement : peut-être l'esprit d'économie, peut-être, et plutôt encore celui de religion. Il est vraisemblable que la cour, ne voulant donner cet ordre qu'à des catholiques, sentit combien les sujets luthériens en seroient choqués. Quoi qu'il en soit, le malheur n'est pas grand. Ce n'est pas en ouvrant le toit, qu'on empêche une maison, dont les fondemens ne valent rien, de crouler. Un ordre bien dispensé est bon, militairement parlant, mais ce n'est qu'un perfectionnement ; il faut que l'essentiel ait précédé ; et, nous l'avons déjà dit, c'est cet essentiel qui manque ici.

Tel est donc l'état de l'armée saxonne, qui

quand elle seroit meilleure, n'est qu'une masse inerte; parce que l'électeur, dans sa situation actuelle, n'a pas de fonds pour la faire mouvoir. A la vérité nous avons lieu de croire que l'artillerie, les poudres, même les tentes, et le reste de l'équipage de campagne, pour monter les troupes saxonnes sur le pied de guerre, sont prêts; mais tout cela ne suffit pas. Si le roi de Prusse, en mil sept cent soixante-dix-huit, n'avoit pas donné aux troupes saxonnes le soufle de vie de son trésor, on peut assurer que l'électeur n'auroit pu soutenir ses droits contre celui de Bavière.

Après avoir détaillé les affaires de l'armée, jettons un coup-d'œil sur la situation politico-militaire de l'électeur.

Son pays est entièrement enclavé entre les deux plus grandes puissances de l'Allemagne, entre deux puissances rivales, dont l'une au moins n'attend qu'un moment favorable pour assaillir l'autre. Dans le cas si fréquent, si prochain d'une guerre entre ces deux puissances, l'électeur n'a que trois partis entre lesquels il puisse opter: se liguer avec l'Autriche contre la Prusse; assister la Prusse contre l'Autriche; ou enfin garder une neutralité exacte.

Pour rester neutre, il faut pouvoir garder son pays, et l'électeur n'en a, dans l'état actuel des choses, aucun moyen. C'est l'art des fortifica-

tions, qui met une poignée d'hommes en état de se défendre contre un grand nombre. Ces fortifications peuvent être naturelles ou artificielles. L'électorat manque des unes et des autres.

Il n'y a de place forte dans la Saxe que la capitale. Exposera-t-on aux horreurs d'un siège, le centre des affaires, du luxe, de la magnificence, des arts, enfin de tout ce dont le souverain et la nation même tirent vanité? jamais on ne s'y résoudra. D'ailleurs Dresde ne forme pas en elle-même une place formidable; les ouvrages en sont horriblement dégradés. On avoit commencé à les réparer pendant la courte guerre de mil sept cent soixante-dix-huit; mais le défaut de moyens a fait abandonner ce travail dès la paix.

Il y a bien encore Koenigstein. Si vous entendez parler des Saxons, vous croirez que c'est la première forteresse de l'univers : dans la vérité, c'est un donjon au haut d'un roc. Qu'il soit imprenable par la force et même par la famine, parce qu'il y a assez d'espace pour y semer et pour y recueillir les productions nécessaires à la subsistance de la garnison, j'y consens; mais mille hommes s'y trouveroient les uns sur les autres. Une place pareille, dans des temps barbares, peut être excellente pour s'y enfermer avec ses trésors, un serail, une garde, et y attendre que l'orage passe de manière ou d'autre; mais elle ne sert de rien de nos

jours pour couvrir un pays, ou pour arrêter une armée dans ses progrès : on la masque, et l'on passe outre.

Une chaîne de défilés sépare la Bohême de l'électorat dans toute l'étendue où ces deux pays se touchent. Si on laissoit à l'électeur le temps de faire un effort, de former une armée de quarante mille hommes, à l'aide de Dresde pour place d'armes, il pourroit, de concert avec le roi de Prusse, qui, de la Silésie, lui ouvriroit le flanc de la Lusace, barrer l'entrée de son pays aux autrichiens; encore faudroit-il pour cela un général très-habile, temporiseur, et cependant hardi à frapper des coups lorsque l'occasion opportune se présenteroit, maître d'un corps choisi de troupes légères, capable de tenir tête à ce qu'il y a en ce genre de meilleur au monde, je veux dire les troupes légères autrichiennes. La plus mauvaise des mesures seroit de s'étendre le long de la frontière pour la garder. Il faudroit se tenir ensemble dans une position centrale qui couvriroit toujours Dresde, et qui seroit d'autant plus aisée à trouver, que la convexité de la chaîne seroit du côté de l'ennemi. Il seroit, dans cette hypothèse, bien difficile à une armée autrichienne d'entrer en Saxe, et encore plus de s'y maintenir. Peut-être les Autrichiens enverroient-ils des troupes légères y faire des courses; c'est alors que le corps de troupes saxonnes devroit

leur tomber habilement et [illegible] les bras ; et si cela arrivoit une ou deux [illegible] pour ces excursions s'en re[illegible] nœuvre seroit d'autant plus facile, qu'on pourroit compter d'avoir, dans chaque paysan saxon, un espion qui avertiroit des mouvemens de l'ennemi, dès qu'il s'agiroit de guerroyer contre les Autrichiens.

Mais la Saxe est absolument sans ressource contre le roi de Prusse. Il faut que l'armée saxonne cède à une armée prussienne, sans coup férir, la plus grande partie de l'électorat, la plus belle, la seule presque qui mérite d'être défendue. Elle n'a d'autre ressource au monde que de se retirer vers la frontière de Bohême, et de soutenir Dresde. Il est vrai que, sans Dresde, le roi de Prusse ne sauroit jamais s'établir en Saxe ; mais il peut la parcourir, la piller ; il peut sur-tout se rendre maître à tout moment de Leipzick, et tirer de-là des contributions énormes, ainsi que des munitions de bouche immenses du plat-pays de l'électorat.

Dans cette situation, il reste à l'électeur une seule ressource insuffisante pour se procurer une considération durable, mais peut-être capable de faire consentir les deux puissances rivales d'accepter sa neutralité ; c'est de mettre Dresde dans le plus bel état de défense ; de faire co[illegible]

tion de cette forteresse, un camp fortifié avec tout ce que l'art fournit de chicane, et capable de contenir toute son armée ; de tenir toujours dans Dresde les magasins les mieux fournis, en état de faire subsister ses troupes pendant une campagne au moins. Au premier bruit de guerre, toute son infanterie se jetteroit dans ce camp, et sa cavalerie se tiendroit dans les environs, prête à assaillir tout ce qui viendroit violer le territoire en petites troupes. La crainte d'être obligé de laisser un si grand corps de troupes derrière soi, forceroit peut-être les deux armées ennemies à lui permettre de rester neutre, et à épargner son pays, sur-tout si quelque grande puissance le soutenoit au-dehors.

Mais combien ce dessein n'offre-t-il pas de difficultés ? D'abord la Saxe est dans un état si délabré, qu'elle n'a pas le moindre moyen pour exécuter une entreprise de cette force (1). D'ailleurs, à quoi lui serviroit-elle ? Les deux voisins ambitieux chercheroient à s'abattre l'un l'autre, et le victorieux n'en engloutiroit ensuite que mieux la Saxe. C'est à tenir la balance entr'eux que l'élec-

(1) J'apprends que c'est précisément le projet auquel on travaille ; qu'on embrasse au moins un des fauxbourgs de Dresde dans un grand retranchement ; mais que ce plan s'exécute avec la lenteur de la dernière impuissance.

teur devroit prétendre pour [illegible], et ce qu'il est absolument hors d'état de faire p[illegible] tances actuelles où il se trouve.

Il ne lui reste donc que l'alliance [illegible] ses deux puissans voisins ; et [illegible] sa triste situation se montre encore plus clairement.

Le temps est passé, où, en s'alliant avec la Prusse, la Saxe faisoit trembler la maison d'Autriche. Cette terrible bataille de Kolin, qui, si Frédéric l'eût gagnée, auroit mis fin aux justes craintes qu'a l'Allemagne de se voir asservir par ses empereurs, a révélé à cette terrible puissance le secret de son système défensif ; elle lui a montré son côté foible, et le cabinet de Vienne y a enfin appliqué les remèdes nécessaires. Theresienstadt, forteresse que l'empereur a fait construire, a mis fin aux facilités qu'avoit autrefois le roi de Prusse d'envahir la Bohême par la Saxe.

Cependant l'alliance de la Prusse est encore le parti le plus avantageux que cet électeur puisse prendre. Au moins espérera-t-il à juste titre de barrer l'entrée de son pays aux Autrichiens, et le roi de Prusse lui fournira toujours les secours d'hommes et d'argent nécessaires pour cet objet, afin de couvrir un flanc très-dangereux, que, sans cela, il prêteroit de ce côté à son ennemi.

Mais si l'électeur prenoit le parti de s'allier avec la maison impériale, rien ne pourroit le garantir

de la ruine totale de son pays. On a jugé à bon droit que Frédéric II s'étoit réjoui que le roi de Pologne fût resté inébranlable dans son alliance avec l'Autriche en mil sept cent cinquante-six, et certes l'habile monarque auroit été très-embarrassé si l'électeur roi eût accepté les conditions qu'il lui fit offrir alors. En effet, Frédéric se seroit vu contraint de garder des ménagemens avec la Saxe, au lieu que l'électeur une fois déclaré son ennemi, il put jetter sur son pays tout ce qu'il pouvoit porter du poids de la guerre. Il en seroit de même, et pis encore aujourd'hui, parce que la possession de la Saxe étant plus précaire, à raison des nouveaux arrangemens pris par l'empereur pour la défense de la Bohême, et devenant moins utile au roi de Prusse, celui-ci enlèveroit soudain, hommes, chevaux, fourages, provisions; enfin, tout ce qui pourroit lui être de quelque usage, comme il fit dans la guerre de sept ans à l'égard du Mecklenbourg. Or, les armes réunies de l'Autriche et de la Saxe ne pourroient pas lui barrer l'entrée de ce pays. Il est à cheval sur les deux rivières qui pourroient la défendre, savoir l'Elbe et la Saale. Ce seroit, à la guerre, ce qui pourroit lui arriver de plus avantageux que l'entrée d'une grande armée autrichienne en Saxe, pour défendre cet électorat contre lui. L'avantage des Prussiens consiste dans la perfection où ils ont poussé l'art des

manœuvres. Or, depuis Leipzick jusqu'à Dresde, dans toute la largeur de la Saxe, il n'y a pas une seule position capitale. Tout ce pays devoit donc être défendu par des manœuvres et par une bataille ; et là seroit le triomphe des Prussiens.

Non-seulement la nature des choses exige que l'Autriche ne se hasarde pas à un pareil projet ; mais encore les arrangemens de l'[illegible] prouvent que rien n'est plus loin de sa pensée. Tout démontre que, dans une guerre, il se tiendra sur la défensive du côté de la Prusse, et la laissera s'épuiser en efforts, tandis qu'il poussera sa pointe librement du côté de la Bavière, qui doit importer aujourd'hui à ses projets plus que le recouvrement de la Silésie même. Ce n'est probablement qu'après cette immense acquisition, qu'il s'occupera des moyens de réparer la grande perte. Ainsi, l'Autriche abandonneroit à elle-même la Saxe, quoique son alliée ; et ce pays seroit aussi-tôt dévoré par le roi de Prusse.

Il faut ajouter un autre désavantage qu'auroit l'électeur en se déclarant pour l'Autriche ; c'est que le cœur de ses sujets en seroit tout-à-fait aliéné. Les Saxons haïssent les Autrichiens plus que les Prussiens. Ils sentent que ceux-ci n'ont fait du dégât dans leur pays que par nécessité ; encore ce dégât n'a-t-il été que public, pour ainsi dire, les troupes ayant toujours observé en particulier une

grande discipline ; au lieu que les Autrichiens, soi-disant leurs amis, s'y sont portés aux plus terribles excès. D'ailleurs, le zèle religieux entre, comme nous l'avons dit dans cette disposition, pour sa bonne part. Un empereur de la maison d'Autriche est le chef-né des catholiques en Allemagne, et les protestans redoutent ce parti avec raison. Les hommes éclairés épousent cette façon de penser par d'autres motifs que ceux du zèle religieux ; le protestantisme, favorisant plus la liberté de penser et les lumières, leur paroît moins dangereux que l'esprit du catholicisme.

Or, il ne faut pas croire qu'on fasse bien la guerre dans un pays dont les sujets sont tous portés pour l'autre parti.

Si l'on ajoute à tout ce que je viens de dire, que les troupes saxonnes sont plus que médiocres, on sentira qu'elles seront moins bonnes encore quand il s'agira de combattre pour la cause des Impériaux.

Et, je le répète, rien n'est moins contestable ; les Saxons sont naturellement mauvais soldats : j'en appelle au jugement de M. le maréchal de Broglie, qui les a eu dans son armée. Il paroissoit bien qu'il ne faisoit pas grand cas d'eux, puisque tant qu'il a commandé les François, les Alliés n'ont presque jamais vu ces tristes auxiliaires ; et quand ils les voyoient, c'étoit pour les battre.

infailliblement. J'en appelle encore à l'histoire. Depuis Charles-Quint, les Saxons n'ont pas gagné une seule bataille. A celle de Breitenfeld, où ils combattirent avec les Suédois contre les Impériaux, ils s'enfuirent à toutes jambes, l'électeur à la tête, et laissèrent à Gustave-Adolphe le soin de la victoire. Lorsqu'on voyage en Saxe, on entend beaucoup parler de la bataille de Kesselsdorff, et les gens du pays s'en vantent, comme d'autres peuples feroient d'un triomphe éclatant. En effet, ils ne s'enfuirent pas à la première charge; au contraire, ils repoussèrent deux fois l'attaque des Prussiens avec perte pour ceux-ci; mais, pour apprécier la résistance des Saxons, il faut connoître le poste de Kesselsdorff. Il est absolument remarquable, et il l'étoit encore plus au mois de décembre, où la gelée le verglas et la boue rendoient à l'envi la hauteur de Kesselsdorff inaccessible, tandis que sa pente fournissoit une prise terrible au feu des Saxons. C'est dans ce poste, et parfaitement retranchés, qu'ils se laissèrent battre. Ils en accusent leur général. Je ne sais s'il en fut la cause; au moins l'évènement qui donna lieu à cette défaite n'est-il pas communément de la compétence du chef; celui-ci jusques-là avoit bien fait son métier. Son poste étoit très-bon; il couvroit absolument la capitale, sans laquelle le roi de Prusse ne pouvoit prendre des quartiers en Saxe, et encore

moins terminer la guerre, dont la suite, en cas de défaite, devenoit infiniment douteuse. Le général saxon avoit sagement disposé et fortifié son armée dans cet excellent poste. Quand les grenadiers saxons virent les Prussiens se précipiter en bas de la montagne, peu accoutumés à pareil succès, la tête leur tourna, et ils voulurent les poursuivre. Ils sortirent hors de leurs retranchemens. Un régiment de dragons prussiens, à portée, leur tomba sur les flancs, et les ramena battant dans Kesselsdorff. L'infanterie prussienne, aussi-tôt ralliée, les suivit; et soudain l'armée de l'électeur fuit à Dresde. On dit qu'on ne put jamais engager la cavalerie saxonne, postée derrière l'infanterie, à charger les Prussiens, pour donner au reste des troupes le temps de se remettre. Toutes ces fautes paroissent donc retomber entièrement sur l'armée, qui n'auroit pas dû faire une si mauvaise manœuvre, ni sur-tout perdre si vîte courage, après l'avoir faite.

Quoi qu'il en soit, en parlant de l'excellence du poste de Kesselsdorff, n'oublions pas que l'armée saxonne étoit forte de quarante-cinq mille hommes, et que quinze à vingt mille Autrichiens prolongeoient son flanc droit jusqu'à l'Elbe. Il y a plusieurs positions en Saxe pour une guerre entre armées égales; mais il n'en est aucune où, avec une armée de vingt-quatre mille hommes, on,

puisse fermer l'entrée du pays aux Prussiens, ni même aux Autrichiens. D'ailleurs, [illegible] est près de la capitale, seule ville qu'on puisse nommer forteresse de la Saxe, et le roi de Prusse étoit déjà maître de tout le pays : s'il ne pouvoit le garder, au moins pouvoit-il le ravager. Il est vrai que l'année d'après, on lui auroit rendu la pareille, si la guerre n'avoit fini par cette victoire ; aussi fut-ce la crainte de voir les Autrichiens et les Saxons réunis fondre, de bonne heure, l'année suivante, sur le centre de ses états, qui l'engagea à la livrer.

Les trois régimens de cavalerie saxons qui servoient à l'armée autrichienne gagnèrent aussi la bataille de Kolin. L'Autriche dut son salut à la résolution d'un lieutenant-colonel saxon, M. de Benckendorf, à présent lieutenant-général, et inspecteur de la cavalerie. Il s'obstina à ne pas se retirer ; et quand le petit corps du général Hulsen eut été bien maté par un feu qui avoit duré plusieurs heures, les Saxons tombèrent sur lui, et le chassèrent ; ce qui ne demanda pas beaucoup d'efforts. Aussi n'avons-nous pas dit qu'il n'y eût pas quelques officiers braves et intelligens au service de Saxe, ni que la cavalerie saxonne ne pût jamais être menée à une seule charge. Mais il y a loin de là, à ce qu'on nomme de bonnes troupes, capables, par leur valeur et [illegible]

leur habileté, de suppléer au nombre, comme il le faudroit pour que la Saxe fût en état de jouer un rôle militaire entre les deux puissances qui la tiennent enclavée.

CONSIDÉRATIONS

Sur la situation de quelques-uns des principaux États de l'Allemagne.

LIVRE SECOND.

POSSESSIONS DE LA MAISON D'AUTRICHE.

NOUS sommes forcés de changer ici l'ordre de nos recherches, l'abondance de nos matériaux n'empêchant pas qu'ils ne nous offrent de grandes lacunes, et les possessions autrichiennes n'ayant point été l'objet de nos observations personnelles.

Et, par exemple, nous avons cru également impossible et inutile de tracer un précis historique des événemens qui ont donné à la maison d'Autriche les provinces qui composent aujourd'hui sa puissance. L'histoire de cette maison est liée à celle de l'empire; et tous les historiens de l'Allemagne les ont tellement confondues, que l'extrait le plus resserré seroit encore très-inintelligible.

Il nous a semblé pareillement impraticable de considérer chaque province autrichienne sous tous

les rapports de l'économie politique auxquels nous avons tâché de soumettre chaque province prussienne, et même l'électorat de Saxe.

Nous nous attacherons seulement à tracer un tableau général de la puissance de la maison d'Autriche, considérée dans ses immenses et superbes possessions.

Puis, descendant dans les détails que nous sommes parvenus à nous procurer, nous offrirons des considérations sur les fabriques, le commerce, les revenus publics et leur source dans les états impériaux, et nous tâcherons de donner une idée juste de la situation des finances et des forces militaires de l'empereur.

Nous finirons par jetter un coup-d'œil sur la religion, l'instruction et la législation, pour la plus utile modification desquelles Joseph II a prodigué tant d'efforts qui ont attiré les regards de toute l'Europe.

§. I.

Tableau général de la puissance de la Maison d'Autriche.

LES états de la maison d'Autriche ont une vaste étendue; mais quelques-uns sont séparés des autres, et presque tous diffèrent entre eux de mœurs, de langage et de constitution. Parmi ceux

qui sont contigus, il en est qui ont une liaison réelle avec l'empire d'Allemagne ; il en est d'autres qui lui sont entièrement étrangers. Nous commencerons par ceux qui font réellement partie de l'empire ; nous passerons ensuite à ceux qui, séparés de l'Allemagne, ont cependant une liaison nominale avec elle, mais dont la constitution est entièrement différente ; nous traiterons enfin de ceux qui sont tout-à-fait isolés des autres.

La province qui touche les états du roi de Prusse, ou du moins la Silésie, à l'est ; c'est la Moravie. On lui donne trois cent quatre-vingt-seize milles géographiques carrés, ou mille cent lieues carrées d'étendue, et une population d'un million cent trente-sept mille habitans, suivant les tables statistiques, ou d'un million cent vingt-huit mille huit cent soixante-dix-sept mille, suivant M. Normann, ce qui fournit un terme moyen d'à peu près mille trente individus par lieue carrée.

La Moravie est située entre le quarante-huitième degré quinze minutes, et le cinquantième degré quinze minutes de latitude, le trente-quatrième degré huit minutes, et le trente-huitième degré quarante-cinq minutes de longitude orientale. On y compte, suivant M. Büsching, quatre-vingt-dix-neuf villes, tant grandes que petites, dont Ollmutz, célèbre forteresse, a onze mille habitans ;

Brunn, treize mille dans douze cent trente-six maisons, et Znaim, six mille; cent cinquante-neuf bourgs, deux mille quatre cent soixante-dix-huit villages, et quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-onze feux.

Il s'y trouvoit autrefois vingt-quatre couvens de moines, dont dix-sept ont été supprimés; et neuf couvens de religieuses, dont sept ont subi le même sort. Tout le clergé, tant séculier que régulier, consistoit en trois mille six cent cinquante-trois têtes (1). Il y a vingt-quatre mille juifs dans la province. Elle est pleine de montagnes couvertes de bois du côté septentrional, où elle borde la Silésie; mais, vers le sud, où elle touche à l'Autriche, le terrain est plus uni. Elle est fertile dans toute son étendue; et l'on dit qu'elle possède beaucoup de manufactures en toile, en laine, en soie et en coton. La province produit peu de minéraux. Il croît du vin dans la partie méridionale, mais il est médiocre, et ne suffit pas à la consommation du pays.

La Moravie est habitée par quatre races d'hommes. L'une, nommée *Hanackes*, et la plus nombreuse, descend des anciens Slawes, ou Esclavons, qui formèrent autrefois dans ces contrées un grand

(1) *V. de luca. Staats Anzeigen*, année mil sept quatre-vingt-deux, n.° 5.

empire. L'autre, les *Walaques*, habite la partie montagneuse de la province, au nord-est. Leur principale industrie consiste en troupeaux, sur-tout de chêvres. Ils sont plus sauvages que le reste des habitans, et sortent rarement de leurs montagnes. Les deux rives de la rivière, la Marche, sont peuplées par les *Slowakes*, qui s'étendent fort loin dans l'Autriche. Enfin, les habitans des villes de cette province se nomment *Moraves* ou *Moravanes*.

Ces quatre peuplades se distinguent, soit des Allemands, soit entre elles, par leurs mœurs, leur habillement et leur langage. Ce n'est que dans les grandes villes que l'on vit, comme dans tout le reste de l'Allemagne. La religion dominante est la catholique romaine; mais il y a toujours eu un grand nombre de protestans dans la province. Depuis l'édit de tolérance, donné par l'empereur à son avènement, ils se sont réunis en communautés. On a bâti une église luthérienne à Brunn, pour laquelle on a fait des collectes dans toute l'Allemagne.

Au reste toutes ces peuplades sont encore plongées dans une profonde barbarie. On verra ce que produiront les arrangemens récemment pris pour leur civilisation. Non-seulement on a mis sur un grand pied l'université d'Ollmutz, mais l'on a établi différens collèges dans le pays.

Les revenus publics produits par les impôts ont été, en mil sept cent soixante-dix, suivant M. Büsching, à savoir :

L'imposition qu'on nomme le *Camerale*	293,382	florins d'empire.
Le *Montanisticum* .		
L'impôt pour les dettes de l'état	409,014	
Le *Bancale*	1,879,981	
Le *Politicum*	79,112	
Le *Contributionale*	3,080,222	
Le *Commerciale* ..	51,409	
Total.....	5,793,120	florins d'empire.
ou.....	15,448,320	livres tournois.

2. La maison d'Autriche a conservé une petite partie de la Silésie, nommée de-là : *Silésie autrichienne*. Elle est enclavée entre la Moravie, la Bohême et la Silésie prussienne. Elle ne contient que quatre-vingt-un milles carrés, ou deux cent vingt-cinq lieues carrées. On y compte deux cent mille habitans, ou, suivant M. Hermann, deux cent quarante-sept mille ; ce qui donneroit à peu près mille individus par lieue carrée. Le chef-lieu en est Troppau, qui a huit mille habitans. On y trouve vingt-quatre villes de toute grandeur, et cinq cents villages. Il s'y rencontre huit églises pro-

testantes; et le clergé comprend deux cent vingt-deux têtes. Enfin il y existe huit cents juifs. Suivant M. Schloetzer, ce fragment de province rapporte six cent mille florins, ou un million six cent mille livres; et, suivant M. Büsching, cinq cent cinquante-sept mille deux cent neuf florins.

3. Le royaume de Bohême. C'est une des plus utiles possessions de la maison d'Autriche. Elle a été trois fois sur le point de la perdre; et certes si ce royaume lui eût été ravi, l'Allemagne pouvoit se rassurer du moins pour long-temps, sur les projets ambitieux de la maison impériale. L'occasion d'y rétablir l'équilibre, par un coup si décisif, est probablement perdue pour jamais.

La Bohême est située entre les quarante-huit et cinquante-un degrés de latitude. Elle touche au nord à la Misnie, à la Lusace et à la Silésie; à l'ouest, au cercle des mines, au margraviat de Bareuth, et à la Bavière, qui la borde encore par une extrémité au sud, après laquelle la Bohême se joint à l'Autriche; à l'est, ce royaume a pour bornes la Moravie et la Silésie prussienne.

Les auteurs varient sur son étendue : M. Büsching lui donne neuf cent soixante-dix-sept milles carrés, dont il faut ôter trente-neuf milles et demi pour le comté de Glatz qui lui appartenoit autrefois, mais que le roi de Prusse en a arraché; restent donc neuf cent trente-sept milles et demi

carrés. L'auteur des tables statistiques lui donne neuf cent soixante-un, et M. Normann seulement neuf cent neuf milles carrés. En regardant neuf cent trente-sept comme un terme moyen, on auroit pour l'étendue de la Bohême à peu près deux mille six cent trois lieues carrées.

Les mêmes variantes existent sur la population. L'auteur des tables statistiques assigne à la Bohême deux millions deux cent soixante-six mille habitans, qui sont apparemment les deux millions deux cent soixante-cinq mille huit cent soixante-sept que l'on trouve dans M. Schloetzer (1); mais, ce

(1) *Briefvechsel statistischen Inhalts*, n.° 16, p. 237. On doit en général toujours se défier de M. Schloetzer, mais sur-tout lorsqu'il parle de la maison d'Autriche. Cet écrivain sans doute a de la science et de la capacité; mais, il faut le dire nettement, c'est un des plus grands ennemis de la liberté et de la vérité, que la littérature allemande ait produits. Après s'être fait un nom par de premiers écrits, il a commencé le journal que nous venons de citer, et qu'il a continué sous le titre de *Staats Anzeigen*. Ce journal contient un très-grand nombre de faits relatifs à l'état politique des puissances de l'Europe, et aux évènemens importans; mais il est entièrement adapté aux vues personnelles de M. Schloetzer. En général, il les dissimule avec beaucoup d'art; mais ce qu'il ne sauroit cacher, c'est que depuis qu'il a une existence dans la littérature allemande, il s'est montré l'ennemi irréconciliable de tout ce qu'il y a de beau, de

même auteur, dans le même ouvrage, lui donne deux millions quatre cent quatre-vingt-treize mil :

---

grand, de louable. Un coup-d'œil rapide sur sa vie littéraire suffira pour le démontrer : et cet apperçu n'est pas inutile ici, puisqu'il nous faudra très-souvent parler sur le témoignage de cet auteur.

Sorti de Russie, et venu à Goettingue il a été reçu, avec la plus grande amitié par M. Gatterer, homme infiniment plus savant que lui, mais ami des lettres pour les lettres, et vraiment respectable par sa candeur ; M. Schloetzer a débuté par susciter à son bienfaiteur, des tracasseries si déraisonnables et si perfides, que le gouvernement d'Hannovre a été forcé de lui imposer silence.

Quand M. Basedow a travaillé à perfectionner l'éducation en Allemagne, son seul antagoniste, si l'on excepte quelques prêtres, a été M. Schloetzer ; et ce même M. Schloetzer a voulu que sa fille fût une virtuose dans toutes les sciences. Il vient d'en faire un maître ès-arts ; il en veut faire un professeur, tant il connoît bien les vrais rapports de la nature humaine, sur lesquels doivent se fonder les principes de l'éducation.

Quand les Américains ont voulu devenir libres, M. Schloetzer a été le seul écrivain en Allemagne qui ait pris hautement parti contre eux. Et comment ? Avec cette virulence pédantesque, plate et grossière qui caractérise sa manière.

En général, le petit nombre d'états libres qui existent en Europe n'ont pas d'ennemi plus ardent, plus invétéré, plus rusé que M. Schloetzer ; et voici à ce sujet un fait curieux. Un citoyen de Zurich, nommé Waser, lui avoit envoyé différens morceaux, qui dévoiloient les opérations

huit cent soixante-dix-huit, et dans un autre en-
droit du même recueil,* pour compte rond, deux

* p. 239. n.° I p. I.

---

iniques, arbitraires, impolitiques de l'aristocratie de ce canton. Ces morceaux parurent dans son journal : on peut juger quelle fureur alluma cette hardiesse dans le cœur des aristocrates. Ils poussèrent la démence et l'atrocité jusqu'à faire trancher la tête à l'infortuné Waser. Un des magistrats du canton, nommé Landolt, soutint avoir et dans la seule vue de le faire subsister, remis à cet infortuné, des pièces des archives de Zurich pour copier, mais sans les noter, ou lui en demander un reçu. On l'accusa d'en avoir volé d'infiniment importantes; et, sur cette accusation, Waser fut condamné à la mort. Quand on lit les écrits de certains littérateurs de l'Allemagne, on ne sait que dire et que penser de leur morale. Un savant Allemand, M. Meiners, homme éclairé, sans doute, mais apparemment séduit, dans son voyage en Suisse, par les aristocrates de Zurich, n'a pas rougi de soutenir la justice de cet horrible assassinat judiciaire (*museum allemand, septembre mil sept quatre-vingt-six.*); comme si ce Landolt, à qui la garde de ces papiers a été commise par la république, qui les a, dit-il, confiés si follement à Waser, et qui par conséquent est le seul, ou du moins le principal coupable, n'ayant pas été puni, même légèrement, toute cette affaire n'étoit pas irréplicablement la plus criminelle des prévarications ! M. Schloetzer, s'est fortement élevé d'abord contre le meurtre de Waser, et rien ne s'accordoit mieux, et avec sa haine pour les républiques, et avec son devoir, puisque son journal avoit été sans doute la cause, quoiqu'innocente, de la mort de ce malheureux Zurichois.

millions cinq cent mille habitans. M. Normann en donne, l'année mil sept cent soixante-seize,

---

Mais afin qu'il ne soit pas dit que M. Schloetzer ait soutenu une seule fois l'équité contre la puissance qui l'opprime, lors même que tout lui en imposoit la nécessité, il n'a pas publié l'apologie de Waser, comme il s'y étoit engagé, soit parce que l'infortuné Zurichois avoit soutenu le parti populaire, et que la haine de M. Schloetzer n'embrasse pas tant l'aristocratie que la démocratie, soit par quelque autre raison aussi digne de sa morale et de ses principes; il s'est tu, lui qui s'étoit vanté de pouvoir démontrer l'atrocité de l'action des aristocrates.

On connoît l'apologie que M. Schlotzer a publiée pour le duc de Brunswick, et la manière dont il y traite la liberté, la vérité, les droits des hommes. En général, cet écrivain a toujours été le plus grand adversaire de ceux qui soutiennent le parti populaire en Hollande, à Genève, et même dans les simulacres de république d'Allemagne, les villes impériales. Lors de la querelle sur la navigation de l'Escaut, il a inséré les factums de l'empereur, (par ex. sur les droits de ce prince à la possession de Maestricht, &c.) mais jamais une ligne des écrits de la république. Dans la contestation, beaucoup plus importante encore pour l'Allemagne, sur la succession de la Bavière, il en a agi de même. Il s'est bien gardé de dire un mot de la grande alliance des princes, &c. &c.

Seul en Allemagne, où certes il est des plumes esclaves et mercenaires, il a osé insérer dans son journal, avec son approbation clairement exprimée, un écrit pour

deux millions quatre cent un mille cent quinze. Cette population est nombreuse, dit-il, puisqu'elle donne deux mille six cent quarante-deux individus par mille carré; mais, vu la bonté du pays, elle pourroit être encore plus forte. Quoi

---

justifier les lettres de cachet; et lorsque, pressé avec véhémence sur cette infamie, il veut (n.° 40 de son ouvrage) en atténuer du moins une partie, il ne peut pas se contenir assez pour retenir ces étranges paroles: IL N'EST PAS POSSIBLE DE SOUTENIR UNE LIBERTÉ ILLIMITÉE DE LA PRESSE; ON NE SAUROIT NIER QUE LA SÉVÉRITÉ DES LOIX FRANÇOISES NE SOIT SOUVENT ADOUCIE PAR LES LETTRES DE CACHET; ET TOUT AU MOINS EST-IL FORT PROBLÉMATIQUE, QUE LA POLICE DE LONDRES SANS LETTRES DE CACHET SOIT PLUS SUPPORTABLE QUE CELLE DE PARIS, QUI EN EST MUNIE.

On croiroit peut-être mon ame aigrie, par mes malheurs personnels, si j'exprimois, dans toute son énergie ce que j'ai éprouvé à la lecture de ce passage.... Nous ne déterminerons donc pas ici le nom que mérite l'homme de lettres qui osé avancer qu'une liberté de la presse illimitée ne sauroit avoir lieu; que ses désavantages surpasseroient ses avantages? Nous n'ajouterons rien au portrait exact que nous avons fait de ce professeur Goethinguois; il indiquera suffisamment, et c'est notre but unique, le genre de croyance que l'on doit aux faits que nous rapporterons sous sa garantie.

qu'il en soit, il n'est guère possible de douter que cette contrée ne contienne deux millions quatre cent mille habitans.

La Bohême est un pays infiniment riche en toutes sortes de productions des trois règnes. Elle possède le lin à un dégré éminent. Les troupeaux de brebis y sont nombreux, et la laine en est bonne, dit M. Normann, pour des étoffes et des draps grossiers; mais la pauvreté du cultivateur, qui est obligé de recevoir toujours des avances des accapareurs, la plûpart juifs, jointe au haut prix du sel, empêche cette branche d'industrie de s'élever.

Cette misère du cultivateur est extrême. Autrefois ces infortunés étoient obligés de travailler comme les nègres, six jours de corvée par semaine pour leur maître. Mais ce sort terrible les porta, en mil sept cent soixante-quatorze, à une révolte qui dura jusqu'à ce qu'en mil sept cent soixante-quinze le gouvernement adoucit leur situation en fixant à trois et même à moins les jours de corvée. De plus, on commença à diviser les domaines royaux en petites fermes, et on échangea les corvées qui y étoient attachées dans un équivalent médiocre, fixé en argent. Cette opération s'exécuta avec le plus grand soin. On en publia les principes dans un ouvrage autorisé par le gouvernement, et inti-

tulé : *Instruction sur la subdivision des domaines royaux de la Bohême en petites fermes* (1). On y avoit pris pour modèle et pour exemple la seigneurie de Podiebrad. Elle avoit rapporté sous l'ancien systême, d'après une section sur les dix années de mil sept cent soixante à mil sept cent soixante-neuf inclusivement, trente-cinq mille sept cent cinq florins de produit net. On prouva que, sous le nouveau systême, avec l'abolition de toutes les corvées, elle rapporteroit au moins quarante-cinq mille cent douze florins (2); de sorte que le gouvernement y gagneroit en faisant le bonheur des sujets. Enfin, en mil sept cent quatre-vingt-un, l'empereur abolit absolument la servitude par lettres-patentes.

Tous ces arrangemens sont infiniment louables, mais ils devroient être achevés; il ne faudroit pas que mille autres projets vinssent à la traverse, et laissassent un libre cours à l'intérêt particulier, pour s'opposer à l'exécution de ces sages ordonnances. Graces à ce tourbillon qui agite le gouvernement

---

(1) *Unterricht über die Verwandlung de Kayserl. Koegnigl. Boehmischen, mainen in Baceernguter, Wien*, 1777. in-4.°

(2) V. les détails de ceci, dans l'ouvrage intitulé : *Materialien für die statistik*, par M. Dohm, tome 2, page 252 et suiv.

impérial, les domaines ne sont pas divisés en Bohême, les corvées ne sont pas abolies, la liberté du paysan n'a pas succédé à sa servitude. Ce pays a eu le sort de tous ceux où l'on commence de nouvelles opérations sans les finir. Il est devenu un cahos où l'oppression particulière a plus beau jeu qu'alors que tout étoit dans l'esclavage non contesté et assujetti à des règles.

Il faut se faire une idée toute semblable des loix de tolérance portées par l'empereur. Nous trouvons dans M. Normann, qu'en mil sept cent quatre-vingt-trois, il y avoit trente-cinq paroisses protestantes en Bohême, et dans les tables statistiques, sous l'année mil sept cent quatre-vingt-cinq, on indique trente-une paroisses réformées, et onze luthériennes. Mais tout cela est établi sur un pied si précaire, qu'un soufle renversera cette belle tolérance.

Il y a en Bohême deux cent quarante-quatre villes, dont Prague, la capitale, est estimée contenir quatre-vingt mille habitans; trois cent trois bourgs; onze mille deux cent quatre-vingt-quatre villages; vingt-neuf mille cent soixante-dix-neuf maisons dans les villes, et trois cent quatre-vingt huit mille huit cent trente-cinq feux dans tout le royaume; cinquante-trois mille sept cent soixante-neuf propriétaires de terres taillables, payant trois millions cinq cent un mille trois cent florins de

taille; trente-un mille neuf cent quarante-quatre journaliers; trente-neuf mille cent cinquante-six habitans nommés *Chalupner*, nom dont nous n'avons pu apprendre la signification, et trente-six mille juifs. On compte dans le royaume vingt-cinq mille cent dix réformés, et neuf mille cinquante luthériens. En mil sept cent quatre-vingt-cinq, le nombre des couvens réduits étoit de soixante-un, habités ci-devant par mille cent cinq personnes, et ils en contenoient encore soixante (1).

Voici la liste et les observations de M. Büsching touchant les revenus de la Bohême en mil sept cent soixante-dix (2).

Le Camerale	1,239,202	florins.
Le Montanisticum	2,000,185	
L'impôt pour les dettes de l'état	1,002,604	
Le Bancale	4,091,446	
Le Politicum	224,007	
Le Contributionale	6,961,529	
Le Commerciale	217,091	
Total	15,736,064	florins.
Dépenses	15,100,091	
Excédent	635,973	florins.

Le comte de Hauditz avoit déjà porté très-haut

(1) V. *Schellers topographie von Boehmen.*

(2) Géographie, vol. 3, premier tome, page 147.

les revenus du souverain dans ce pays; et depuis mil sept cent soixante-trois, ils ont été augmentés de deux millions cent neuf mille cinquante-neuf florins.

Pour se faire quelque idée de cette augmentation, il faut peser les observations suivantes.

1.° L'impôt sur les chevaux a été rehaussé, et a formé en mil sept cent soixante-dix un objet de cinq cent dix mille florins.

2.° Autrefois, le tonneau de sel a coûté cinq florins cinq sixièmes, et cet impôt a valu à la couronne un million six cent un mille huit cent trente-trois florins; à présent, il vaut sept florins, et l'impôt rapportoit en mil sept cent soixante-dix un million neuf cent vingt-deux mille deux cent florins. Les taillables ont dû payer chacun six florins de surplus, ce qui fait, pour cinquante-trois mille quatre cent quarante individus, trois cent vingt mille six cent quarante florins.

3.° Sur sept cent trente-huit mille trois cent soixante-six tonneaux de bière, que l'on brasse année commune en Bohême, on paye un impôt additionnel de cinq sixièmes de florins, faisant annuellement six cent soixante-quinze mille trois cent cinq florins.

4.° L'impôt additionnel sur la laine se monte à trente mille florins.

5.° Celui sur l'eau-de-vie est considérablement

augmenté,

augmenté ; il montoit autrefois à dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept florins ; il s'élève aujourd'hui à soixante-trois mille sept cent.

6.° La taxe des scellés et du timbre s'est élevée de deux cent quarante mille florins, à sept cent vingt mille.

7.° Les droits sur le tabac, affermés autrefois à cent quarante-cinq mille florins, le sont à présent à quatre cent quatre-vingt mille.

8°. Les nouveaux poids et mesures ont coûté au pays un million et demi de florins en frais, et n'ont produit encore que des friponneries très à charge au public.

9.° Enfin, tous les états paient sur leurs biens, meubles et immeubles, une contribution héréditaire de dix pour cent.

Tel est l'état de la Bohême par rapport aux impôts ; et maintenant il ne doit pas paroître étonnant qu'ils aient été la principale cause de la révolte en mil sept cent soixante-quatorze, comme l'avoue M. Schloetzer (1).

On ne conçoit pas pourquoi le gouvernement autrichien a pesé si cruellement sur un pays qui avoit déjà supporté de très-grandes calamités ; car, sans compter la guerre de mil sept cent cinquante-six, qui lui avoit coûté plus de seize millions de

(1) Schloetzer, *Briefwechsel*, n.° 1. 6. pag. 17, & suiv.

florins par-delà les indemnités qu'on lui accorda, la mortalité des bestiaux lui a enlevé la valeur de trois à quatre millions, ce qui n'a pas empêché qu'en mil sept cent soixante-quatre on ait mis un impôt additionnel sur les bestiaux, apparemment pour ôter à ces malheureuses contrées jusqu'à l'envie de réparer cette perte.

Aussi, en mil sept cent soixante-onze, cette Bohême si fertile a-t-elle éprouvé une famine pareille à celle qui a désolé les contrées les plus stériles de la Saxe. Les listes publiées portent que, depuis le premier janvier jusqu'au premier septembre mil sept cent soixante-douze, les morts ont excédé les naissances de quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-onze : quatre-vingt-deux mille cinq cents enfans vinrent au monde durant cette période et cent soixante-huit mille trois cent trente-un individus moururent.

M. Schloetzer rapporte une liste de la population de ce royaume, des années mil sept cent soixante-onze et mil sept cent soixante-douze; mais où sont compris seulement les individus mâles. La première en compte un million cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf; la seconde, un million quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-trois. La différence est de quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-six individus. En admettant le même nombre pour les femmes,

on aura deux cent cinq mille êtres humains que la famine a coûté à la Bohême ; c'est un douzième de toute sa population. Suivant M. Schloetzer (1), l'année mil sept cent soixante-dix-huit n'a pas été beaucoup moins désastrueuse pour ce pays.

Un évènement arrivé lors de la suppression du couvent des religieuses de Doxan, et que M. Schloetzer a rendu public dans son journal (2), mérite d'être rapporté ici. Au milieu des voiles presqu'impénétrables dont les ministres de la religion couvrent tous les faits de ce genre, c'est un coup de lumière qui peut faire deviner beaucoup de choses.

Doxan est un couvent de religieuses de l'ordre des Prémontrés, situé dans le cercle de Rakownitz, et fondé en mil cent quarante-quatre. Le prévôt en est membre des états. M. le comte de Kolowrath-Krakowsky fut chargé, le seize mars mil sept cent quatre-vingt-deux, de le supprimer. Après qu'il eut travaillé aux détails de cette suppression pendant quinze jours, avec une activité extrême et toute la fidélité qu'il devoit aux ordres de son souverain, le prévôt du couvent partit en secret, et alla porter ses plaintes au gouvernement

(1) *Briefwechsel*, n.° 21, page 177, année mil sept cent soixante-dix-huit.

(2) Schloetzer, *staats anzeigen*, n.° 2. 36, page 228, suiv.

sur la conduite de son commissaire. Le pieux personnage saisit cette occasion de débiter les calomnies les plus atroces au sujet du comte, mais seulement dans les cercles, et sans en rien énoncer dans le procès soutenu par le clergé ; il eut le crédit de faire retirer au comte de Kolowrath sa commission sur différens prétextes futiles ; mais le comte se justifia si pleinement devant l'administration impériale établie en Bohême, que peu de jours après la commission lui fut rendue.

Voici, suivant l'inventaire, ce qu'on trouva dans ce couvent, habité par quarante-neuf religieuses. Il est bon de noter que la seigneurie de Doxan ne consiste qu'en huit métairies et la terre de Lazena en deux métairies.

En argent comptant	20,623 fl.
Restes de rente	14,289
Capitaux actifs	91,700
En argenterie et choses précieuses, deux cent soixante-neuf livres une once et demie pesant	10,764
En étaim, dix-sept quintaux soixante-huit livres	590
En cuivre, quatre quintaux cinquante-quatre livres; et en fer, cent cinquante-deux livres	200
	138.166 fl.

De l'autre part	138,166 fl.
Un service de porcelaine, pour douze personnes, et autres vases	1,000
Restes de grains	8,077
Provisions dans le couvent	11,933
Dans la cave, outre un tonneau favori du prélat, en vin de Bohême et d'Autriche	4,000
Total	163,176 fl.

Quelques malheurs arrivés dans cette recherche, comme dit plaisamment M. Schloetzer, rendent raison de l'acharnement du prévôt. 1.° Tous les membres de la communauté avoient dû prêter serment de remettre fidèlement tous les effets appartenans au couvent. On découvrit trois jours après un appartement secret du prévôt, où se trouva un missel relié en plaques d'argent, un collier de vermeil incrusté de pierres précieuses, et douze couverts d'argent très-pesants, que le prévôt dit avoir oubliés par distraction. 2.° La bibliothèque avoit été scellée ; des personnes inconnues l'avoient ouverte. On y trouva, entre les armoires de livres, des cachettes secrettes, qu'on ne pouvoit découvrir que d'en haut, parfaitement propres d'ailleurs à receler de l'argent et des effets précieux en temps de trouble ; mais alors ces cachettes se trouvèrent vides. 3.° Lorsqu'on remit au commissaire

impérial l'argent de l'église, le prévôt, encore confus et distrait, assura qu'il livroit tous les deniers, et que l'intendant n'en faisoit que le compte, sans jamais y toucher ; mais le commissaire, ayant quelques soupçons, menaça les gens de l'intendance de les mettre aux fers. Alors l'intendant se rappella (cinq jours s'étoient écoulés) qu'il y avoit encore cinq cent soixante florins dans la caisse journalière. 4.° Enfin, le cabaretier du village Wrasskow dénonça qu'en vidant la fosse d'aisance du couvent, cinq mois auparavant, on y avoit trouvé quelques cadavres d'enfans nouveaux nés (1). Le comte de Kollowrath envoya son premier adjoint et un médecin pour s'assurer de la vérité de cette dénonciation, et tâcher de découvrir les auteurs de cette atrocité.

Voilà le fait tel que le rapporte M. Schloetzer. Il promet de livrer la suite ; mais on l'attend en vain depuis cinq ans, soit que le procès subsistant entre le prévôt et le comte de Kollowrath ait été étouffé comme tous ceux qui ont rapport aux désordres du clergé ; soit que M. Schloetzer n'ait pu obtenir des notices ultérieures sur ce sujet, ou qu'on ait su l'engager au silence.

Il y a une université à Prague, pour l'amélio-

---

(1) C'est au moins ainsi que nous expliquons les points de M. Schloetzer à cet endroit.

ration de laquelle l'empereur s'étoit donné des soins; mais la résistance que tous les préposés apportent à l'exécution de ses volontés, et le peu de suite qu'il y met lui-même, font avorter les fruits qu'on pourroit se promettre de ses arrangemens. Cependant le choc des opinions qui a, si long-temps agité la Bohême, doit avoir eu une influence favorable, puisque ce royaume est, de toutes les possessions autrichiennes, celle où l'on trouve le plus grand nombre de gens éclairés.

3.° L'Autriche. Ce qu'on nomme le cercle d'Autriche est divisé en quatre parties. La Basse-Autriche, ou l'Archiduché proprement dit; l'Autriche inférieure; l'Autriche supérieure, et l'Autriche antérieure. Nous suivons l'ordre de cette division.

A. L'Autriche inférieure a six cent trente-sept milles carrés, ou environ mille sept cent soixante-dix lieues carrées. Selon M. Normann, sa population est d'un million cinq cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf individus, et selon l'auteur des tables statistiques, d'un million six cent quatre-vingt-cinq mille. L'un donne par mille carré deux mille quatre cent quarante-trois, et par lieue carrée huit cent quatre-vingts habitans; l'autre deux mille six cent quarante-cinq par mille, et neuf cent cinquante-deux par lieue carrée. C'est un pays riche et fertile: à la vérité la Hongrie

lui fournit une grande partie des grains et des bestiaux nécessaires à sa consommation. Mais ses vins, ses fruits, ses légumes et ses autres produits d'une culture plus fine, couvrent ces importations; et céla est d'autant plus vrai, que cette province contient le centre de toutes les affaires, la capitale de la monarchie autrichienne.

Il y a dans la Basse-Autriche trente-six villes, deux cent cinquante-six bourgs, quatre mille trois cent cinq villages ou hameaux, six cent six terres seigneuriales. Avant la suppression, on y comptoit deux cent quarante-quatre couvens, dont il ne reste plus que cent onze.

Voici l'état des revenus de cette province, pour l'année mil sept cent soixante-dix, que nous donne M. Büsching (1).

Le *Camerale*	6,013,049	florins.
Le *Montanisticum*	3,608,360	
La contribution pour les dettes de l'état	1,462,975	
Le *Bancale*	5,709,552	
Le *Politicum*	336,716	
Le *Contributionale*	5,328,593	
Le *Commerciale*	555,031	
Total	23,014,276	florins.

(1) *Géographie*, troisième volume, première partie, pag. 365.

Les notices que nous tirerons sur cette contrée, des voyages de M. Nicolaï, et que nous présenterons à la suite de cet apperçu général, nous dispensent d'en parler plus au long. Nous nous contenterons d'observer que le quartier de l'Inn, (c'est ainsi que l'on nomme le pays arraché dans la dernière guerre de la succession de Bavière, et incorporé à l'Archiduché) contient deux villes, soixante-quinze bourgs, deux mille deux cent vingt-quatre villages, plus de vingt mille maisons, vingt-cinq mille familles.

B. L'Autriche intérieure est composée des Duchés de Styrie, de Carinthie, de Carniole, des comtés de Gradiska et de Gœrtz, et du gouvernement de Triest. M. Normann lui donne neuf cent quatre-vingt-treize milles carrés, et un million cinq cent soixante-huit mille huit cent vingt-cinq habitans, ce qui en fait mille cinq cent soixante-dix-huit par mille carré; ou deux mille sept cent cinquante-huit lieues carrées, et cinq cent soixante-huit habitans par lieue carrée. Les tables statistiques ne donnent à cette contrée que neuf cent quinze milles ou deux mille cinq cent quarante-deux lieues carrées, et un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille habitans, ce qui en fait mille sept cent trente-deux par mille, ou six cent vingt-trois par lieue carrée.

Le duché de Styrie, qui a quatre cent quarante-

un milles carrés, et sept cent soixante mille habitans (M. Schloetzer lui en donne sept cent mille) est divisé en Styrie supérieure et inférieure. La première de ces contrées est un pays très-montagneux, mais que l'industrie humaine a rendu fertile. Le cultivateur de la Styrie supérieure est libre et à son aise; les bestiaux font sur-tout sa richesse. Dans la Styrie inférieure il est assujetti à de grandes corvées; aussi est-il bien moins heureux. Les minéraux forment une des grandes richesses du pays : on y compte neuf mines de fer, qui en livrent annuellement quatre cent mille quintaux; cinq mines de cuivre, et douze de plomb.

On compte en Styrie vingt villes, dont Graetz est la capitale, et contient de deux mille deux cents à deux mille trois cents maisons, avec trente-cinq mille habitans; quatre-vingt-dix-sept bourgs, trois mille cinq cents villages, deux cent quatre-vingt-dix terres seigneuriales, et trois cents qui appartiennent au clergé; soixante-neuf couvens avant la dernière réforme, dont on devoit détruire environ une vingtaine, et en remettre vingt-sept, qui contenoient six cent soixante-cinq religieux sur le pied de l'institution, laquelle ne leur en donnoit que quatre cent huit. Il n'y a pas moins de trente pélerinages dans ce duché. Rien ne prouve mieux qu'une stupide superstition y règne, malgré l'université de Graetz, à la vérité très-

parfaitement ignorée dans le monde littéraire, et qu'ainsi cette institution a peu contribué à répandre les lumières. Malgré le zèle fervent du bigotisme catholique, beaucoup de protestans se sont réunis dans les montagnes.

Les revenus de la Styrie ont été en mil sept cent soixante-dix :

Le *Camerale*	101,606	florins.
Le *Montanisticum*	2,100,224	
La contribution pour les dettes de l'état	656,429	
Le *Bancale*	891,004	
Le *Politicum*	29,722	
Le *Contributionale*	2,080,935	
Le *Commerciale*	29,221	
Total	5,889,141	florins.

La Carinthie a cent quatre-vingt-dix milles carrés, ou cinq cent soixante-dix-huit lieues carrées ; et la Carniole deux cent quatorze milles carrés, ou cinq cent quatre-vingt quatorze lieues carrées. Nous les réunissons, non-seulement à cause de leur voisinage, mais parce que le tableau suivant de leur population, vers mil sept cent soixante-dix-sept, tiré de M. Schloetzer, donne sur les deux provinces des détails curieux.

	La Carinthie a	La Carniole a	
Villes...	11..	21	tiré des tables statistiques.
Bourgs..	25..	35	
Villages.	2,800..	4,000	
Maisons.	48,932..	72,460,	dont 6275 désertes.
Familles.	50,900..	75,788	

	La Carinthie a	La Carniole a d'individus mâle
Clergé	1,071..	1,504
Noblesse	386..	401
Personnes en charge	729..	601
Artisans dans les villes et les campagnes	4,753..	2,069
Paysans	27,013..	48,591
Héritiers........	21,895..	40,786 (1)
Autres employés..	39,182..	30,506
Sujets disponibles.	8,113..	14,106
Jeune plant de un à douze ans...	26,135..	48,423
de treize à dix-sept ans..........	9,366..	12,597
Total des hommes	138,643..	199,584
Des femmes...	146,793..	195,493
Population générale	285,436..	395,077
Parmi les hommes il y en a de mariés	41,971..	73,161
Veufs ou garçons.	96,676..	126,423

(1) On désigne ici ceux qui sont destinés à avoir les places de ces artisans ou de ces paysans, et qui ne peuvent par conséquent être pris pour soldats.

La Carinthie possède, en chevaux, cinq mille quatre cent soixante-un poulains, onze cent quarante-six étalons, dix-mille deux cent dix cavales; et cinq mille sept cent cinquante-cinq chevaux hongres, avec quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois bœufs de charroi.

Dans un des numéros précédens du même journal, on trouve une autre liste touchant la Carniole. Comme ce pays est un de ceux où la conscription militaire est établie, et qu'elle seule fournit toutes ces listes, j'en ajoute ici la notice, pour donner une idée de cette conscription. Elle est selon un article postérieur dans M. Schloetzer, de l'année mil sept cent soixante-onze. En ce cas il est fort étonnant qu'elle donne une population de vingt-deux mille individus, plus nombreuse que l'autre, qui est de mille sept cent soixante-dix-huit. Cette liste porte, pour le duché de Carniole:

149	Paroisses.	
76	Places de vicaires.	
16	Villes.	
22	Bourgs.	
3,307	Villages.	
65,880	Maisons	habitées.
,075	Maisons	désertes.

Habitans.

1,440	personnes du clergé.
404	personnes de la noblesse.
2,321	Citoyens au service de l'état, et leurs fils.
75	Artistes.
3,954	Ouvriers en laine et en toile.
7	Ouvriers en soie.
350	Bateliers pour le commerce.
274	Fabricans en métaux.
3,717	Montanistici (1).
1,904	Disponibles.
109,890	Pères de famille, et leurs fils.
12,088	propres à porter le mousquet.
47,896	promettant.
5,621	propres à l'artillerie.
5,945	absolument incapables.
73,736	Filles de un, à quinze ans.
37,509	Filles nubiles.
89,718	Femmes, ou veuves.
146	Religieuses.
20,416	Absens.
417,411	individus vivans dans la Carniole.

Les revenus que l'empereur retire de ces deux provinces ont été, en mil sept cent soixante-dix.

(1) Les gens travaillant aux mines, sur-tout à celles de vif-argent.

	Pour la Carinthie :	Pour la Carniole :
Camerale	114,957 fl.	90,824 fl.
Montanisticum	48,351	
Contribution pour les dettes de l'état	317,804	82,622
Bancale	603,421	1,073,093
Politicum	17,228	19,472
Contributionale	1,264,013	133,740
Commerciale	21,110	100,207
Total	2,386,884 fl.	1,499,958 fl.

Un autre détail rapporté par M. Schloetzer, dans les *staats anzeigen* (1), sur la Carinthie, mérite de trouver place ici, pour les notions intéressantes qu'il donne de cette province ; il est de l'année mil sept cent quatre-vingt.

Revenus.

	Recettes :	Decourt :
Camerale	191,685 fl.	82,844 fl.
Montanisticum	58,457	
Commission de la cour	17,299	
Commission de la religion	5,914	3,059
Bancale	711,957	
Contributionale	743,135	197,589
Direction des chemins	7,737	5,300
Total	1,736,184 fl.	288,792 fl.
Decourt	288,792	
Produit net	1,447,392 fl.	

(1) N.° 3, page 355.

Emploi.

Appointemens	157,[illegible]5 fl.
Pensions	[illegible]79
Etablissement	1,[illegible]8
Dépenses de chancellerie	6,800
Extraordinaires	26,013
Missions	2,855
Intérêts d'un capital de 4,434,600 fl.	177,384
Total	405,954 fl.

Bilan du commerce actif et passif.

Actif.

Fer, 6,111,980 livres, à 6 fl. le cent	427,838 fl.
Acier, 3,114,900 livres, à 8 florins	249,192
Plomb, 481,550 livres, à 6 fl. et $\frac{2}{3}$	32,103
Cuivre, 28,600 livres, à 50 florins	14,300
Calamine, 324,800 livres, à 6 fl.	19,488
Lin cru, 918,600 livres, à 6 florins	55,116
Lin seransé, 38,800 livres, à 7 fl.	2,716
Toile, 362,900 livres, à 10 florins	36,920
Peaux de bœufs, 6,200 pièces, à 7 fl.	43,400
D.° petites, 15,300 pièces, à 1 fl. et $\frac{1}{2}$	22,950
Bœufs, 7,450, à 40 florins	298,000
Terzen (1) 4,300, à 15 florins	64,500
Chevaux, 2,300, à 50 florins	115,000
Grains, 19,800 merz, à 3 florins	59,400
Draps fins	29,450
Total	1,470,373 fl.

(1) Nous plaçons ce mot local et d'un dialecte peu connu, comme nous le trouvons, sans pouvoir en déterminer la signification.

Passif

Passif.

Vins d'Italie, 30,500 eimer, à 6 fl.	183,000 fl.
Vins de Styrie, 25,600 eimer, à 6 fl.	153,600
Eaux-de-vie, 2,840 eimer, à 20 fl.	56,800
Sucre, 101,200 livres, à 40 fl. le cent	40,480
Café, 32,400 livres, à 40 florins	12,960
Coton, 183,800, à 20 florins	36,760
Drogueries	10,000
Grains, 27,450 metz, à 3 florins	82,350
Draps, &c.	22,400
Sel, 4,213,700 livres pesant, à 6 fl. le quintal	252,822
Soieries	44,000
Total	895,172 fl.

Actif de la province :		Passif de la province :	
Rentes des villes et terres	652,890 fl.	Revenus des caisses du souverain	1,447.392 fl.
Total de l'emploi	405,954		
Commerce actif	1,470,373	Commerce passif	895,172
Les Pia corpora tirent pour capitaux placés à la banque	21,680		
Total	2,550,897 fl.	Total	2,342,564 fl.

Surplus annuel .... 208,333 florins.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce bilan est faux. Le sucre, par exemple, y est sûrement évalué trop bas. L'auteur du mémoire assure que les produits des mines le sont également : cela se peut. En tout état de cause, on doit sentir que, si la province gagnoit réellement deux cent mille florins par an, en argent comptant, elle seroit dans cinquante années le pays le plus immensément riche en numéraire, en proportion de sa population, qu'il y eût dans l'univers. Il ne faut donc jamais voir, dans ces sortes de calculs, que des apperçus du genre d'industrie d'une contrée.

Quoi qu'il en soit les mines font la grande richesse de la Carinthie, tandis que la Carniole n'en a point, ou n'en a du moins que de très-peu considérables, puisque le revenu du souverain, sous le titre de *Montanisticum*, qui est celui des mines, n'y existe pas.

Dans la Carinthie, il se trouve beaucoup de protestans. L'édit de tolérance de l'empereur les a portés à y former des communautés religieuses; mais cet édit, mal observé par-tout, ne l'est pas mieux dans ces contrées, et les pauvres protestans y souffrent de grandes indignités. On attaque, on lapide leurs prédicateurs, et on les insulte de toutes manières, du moins s'il faut en croire les faits rapportés par M. Schloetzer, et dont nous parlerons ailleurs.

On dit que les paysans de la Haute-Carinthie sont libres, et par conséquent riches et heureux. Le souverain ou le seigneur y sont propriétaires fonciers des terres; toutefois cette possession se réduit à quelques redevances, lors des mutations de ces propriétés, et à cinq ou six journées de corvées par an. Mais, dans la Basse-Carinthie, le paysan doit travailler trois à quatre jours par semaine pour son seigneur, qui retire en outre la moitié de la récolte. Quelque accoutumé que l'on soit à voir l'homme tout endurer, on a peine encore à concevoir comment il peut supporter de telles souffrances, et ne pas écraser mille fois des tyrans si oppresseurs (1).

Le Frioul autrichien est composé de plusieurs petits districts, et forme, avec ce qu'on nomme le *Littorale* ou le *gouvernement de Trieste*, le reste de l'Autriche inférieure. Le tout ensemble a une étendue de soixante-neuf milles carrés, et contient cent trente-six mille habitans ou environ. M. Büsching dit que les deux comtés de Gradiska et Goerz, qui sont la partie la plus considérable du Frioul autrichien, ont rapporté, en mil sept cent soixante-dix, trois cent cinquante-sept mille trois cent soixante-trois florins. Le territoire d'Idria

(1) V. *Hermanns Reisen*, tome premier.

forme une autre partie très-importante de revenu par les mines de vif-argent qu'il contient ; et cet objet devient plus précieux encore, depuis la nouvelle méthode d'extraire les métaux de leur minerai, au moyen du vif-argent, méthode inventée par M. de Born. Ce procédé a de tels avantages, que la cour d'Espagne a fait un traité, avec la cour impériale, pour le commerce du vif-argent, très-avantageux à celle-ci.

On assure que le commerce maritime de Trieste va tous les jours en augmentant. Nous en plaçons ici un tableau qu'un M. Diesbach, chanoine de Dunabourg, a envoyé en manuscrit à M. Schloetzer, et que celui-ci a inséré dans son journal (1).

---

(1) *Staats anzeigen*, n.° 21, page 127. *Sommario del commercio attivo e passivo e d'économia, dell' ann. 1782 di Trieste.*

Exportations

Exportations.	Ports.	Valeur.
Denrées		
Acier, eau-de-vie, caffé, chanvre, fil, grains, ouvrages de coton, de drap de soie, peaux, riz, tabac, thé.	Autrichiens.	464,945
Eau *di Cilla*, acier, mercure, caffé, canelle, fers et autres métaux bruts ou manufacturés, riz, ouvrages de coton, moutons, bois, huiles, draps, peaux, soieries, tabac, verreries, thé, ankin	Vénitiens.	2,411,448
Cire, colle, colophane, métaux de toute espèce, toiles, toisons, savons, soieries, tabacs, peaux, bois, ouvrages de coton, laineries, chapeaux	Etats du pape.	1,724,228
Cires, colle, colophane, métaux de toute espèce, toiles, verres, savon, soieries, bas, peaux, ouvrages de coton, huiles, laineries, coton, chapeaux	Lombardie et Ferrarois.	1,451,840
Métaux de toute espèce, chapeaux, toile, laineries, cires, lin, miel, peaux, papier, tabac, verres, bois, drogueries	Sicile et Naples.	1,377,055
Métaux de toute espèce, chapeaux, laineries, cires, lin, porcelaine, potasse, tabac, verres	Livourne.	548,185
Cires, sucre, verd-de-gris, toiles, nankins, soieries, tabac, grains, chapeaux, potasses, chanvre	Pays de Gênes.	684,951
		8662,652

Exportations.	Ports.	Valeur
Dénrées		De l'importat.
		8,662,652
Verd-de-gris, girouettes, toiles, nankin, sago, tabac, peaux, livres, potasses, grains	France.	177,857
Acier, grains, drogues du Levant, rossoli	Espagne et Portug.	61,352
Anis, crême de tartre, faulx, gruaux, drogues du Levant, huiles, corne de cerf, porcelaines, potasse, riz, soieries, raisins secs	Angleterre et Flandre.	2,739,170
Crême de tartre, raisins divers, riz, tabac, huiles	Hollande.	87,336
Raisins divers, riz, huile, tabac, orpiment, potasse, liqueurs, crême de tartre, fruits, pommes diverses, alun	Hambourg et Bremen.	264,999
Caffé, farine, bois, drogueries, draps, verres	Raguse.	22,955
Nard celtique, tabac, verres, cochenille, cantarides, coraux, métaux, caffé, farine, fil, grains, calamine, girofle, indigo, cuivre, ouvrages d'ozier, bois, bois colorant, livres, drogueries, draps, poivre, ratafias, soieries, sucre	Levant.	846,662
Caffé, eaux-de-vie, farines, métaux, grains, bois, ratafias, tabac, verreries	Malte et Barbarie.	41,910
TOTAL	....	12,904,893

Importations.	Pays.	Valeurs.
Denrées		
Vins, vinaigres, cuivres, peaux, [illegible], et autres métaux, toiles, laineries, bois, verreries, potasses, soieries, sago, tabac.	Etats autrichiens.	1,084,003
Vins, eaux-de-vie, grains, papier, coton, légumes, noix de gale, julep, laineries, merceries et drogueries, huiles, draps, peaux, riz, soieries, raisins secs, fruits, vitriol, sucre.	Etats de Venise.	1,276,589
Alun, amandes, anguilles, morue, chanvre, champignons, cordages, grains, noix de gale, laine, mastics, peaux d'agneau, soies, toiles de chanvre, vins	Etats du pape.	543,533
Toisons, velours, vins, riz, soies, cordages, coraux, grains, fromages, chanvre, eaux-de-vie.	Lombardie et Ferrarois.	444,859
Eaux-de-vie, herbes fortes, amandes, capres, morue, huiles, fruits, noix de gale, liqueurs, ouvrages de coton, manne, laines, peaux, sel, soie, soude, raisins, vin. .	Sicile et Naples.	1,261,472
Vin, sel, lin, huiles, soie	Livourne.	56,427
Herbes fortes, amandes douces, huiles, salsepareille	Pays de Gênes.	149,992
Amandes, caffé, indigo, huiles, sucre	France.	481,683
		5,298,558

Importations.	Pays.	[illegible]
Denrées.		[illegible]
Sucre, étaim, huiles de baleine, plomb, poivre, drogueries.	Hambourg	[illegible] 62,018
Etaim, cumin.	Hollande et Danemarck	92,394
Soie et thé.	Chine.	876,194
Vins, huiles, cire, peaux.	Raguse.	50,100
Vins, herbes fortes, caffé, coton, chapeaux, dents d'éléphans, figues, toisons d'Angora, encens, julep, et autres gommes semblables, huiles, riz, savon, fromages, raisins secs.	Turquie.	1,995,404
Huiles, peaux, herbages, sel.	Malte et Barbarie.	15,023
TOTAL.		8,389,991

	Exportations.	Importations.
Productions de l'Allemagne.	7,275,266	4,788,272
du commerce d'économie.	5,629,627	3,538,719
Total.	12,904,893	8,326,991

Sommes.

	Productions de l'Allemagne.	du commerce d'économie.	Sommes totales.
Exportations.	7,275,266	5,629,627	12,904,893
Importations.	4,788,272	3,538,719	8,326,991
	12,063,538	9,168,346	4,577,902

Une singularité très-embarrassante dans cette liste, c'est que la monnoie qui a servi aux évaluations y est entièrement omise. Nous croyons pourtant que ce sont des florins de l'empire, qui sont aux livres de France, comme huit est à trois.

Toutes ces productions sont apportées par près de neuf cents bâtimens. Voici du moins ceux qui entrèrent en mil sept cent quatre-vingt, dans le port de Trieste : six cent neuf des ports et isles de l'Italie, dix françois, cent huit du Levant, cent vingt-quatre de Hongrie, cinq d'Amsterdam, trois de Hambourg, un de Bergen en Norwegen, et le premier vaisseau impérial revenu de la Chine. Total, huit cent soixante-un bâtimens.

C. L'Autriche supérieure consiste dans le comté de Tirol, et quelques seigneuries particulières qui y sont jointes. C'est un pays très-montagneux. Il a quatre cent quatre-vingt-un milles carrés d'étendue, et une population de six cent vingt-cinq mille individus, ou mille trois cent trente-six lieues carrées, et près de quatre cent soixante-huit individus par lieue carrée. Cette population est foible, mais ces contrées n'en sont pas moins très-utiles à la maison d'Autriche, sous plusieurs rapports. Elles contiennent dix-sept villes, onze bourgs, huit cent quatre-vingt-quatorze villages, trois cent cinquante-cinq châ-

teaux de seigneurs: il s'y trouvoit quatre-vingt-onze couvens, dont dix avoient été réduits en mil sept cent quatre-vingt-deux. Inspruck en est la capitale, et contient environ huit mille habitans. Voici quels sont les revenus que l'empereur tire du pays.

Le *Camerale*	881,907	florins.
Le *Montanisticum*	2,212,957	
Le *Politicum*	12,421	
Le *Contributionale*	506,809	
Le *Commerciale*	44,528	
Total	3,658,614	florins.

La situation du pays ne permet pas d'y cultiver tous les grains nécessaires à sa consommation; et, en mil sept cent soixante-dix-neuf, on eut besoin d'en tirer du dehors quatre cent mille boisseaux ou metzen de Vienne; mais les bestiaux et d'autres productions, soit de l'industrie, soit de la nature, couvrent ce besoin. En mil sept cent soixante-dix-neuf, on a compté dans le pays trois cent mille livres pesant de fruits, deux cent vingt-sept mille livres de soie, cinq cent mille livres de fromage, et trente-deux mille bêtes à corne.

Le Tyrol produit toutes les espèces de miné-

taux. Il y a deux cents ans que plus de trente mille individus travailloient dans les mines de cette contrée ; et, sous Ferdinand I., les mines de Schwatz avoient produit en quarante années plus de deux millions de marcs d'argent, et près de cent millions de quintaux de cuivre. Aujourd'hui, ces divers objets ont diminué, et deux mille hommes tout au plus sont employés dans les mines ; mais un grand nombre d'autres genres d'industrie a pris la place de celui-ci. Les contrées du Tyrol abondent en plantes aromatiques et médicinales dont les habitans fabriquent toutes sortes de remèdes et de liqueurs, qu'ils vont vendre au-dehors. Ils parcourent l'Allemagne avec des merceries. Ils élèvent une quantité de serins de Canarie, qu'ils vendent jusqu'à Constantinople même.

Le Tyrolien est brave, endurci à la fatigue, très-bon tireur, et on l'emploie avec succès dans les troupes légères. Le comté a le privilège de n'avoir pas de troupes en garnison, excepté en temps de guerre. Dans celle pour la succession de la Bavière, les états ont levé un régiment de milice, dont la moitié est destinée à marcher en campagne, et l'autre à garder le pays.

D. L'Autriche antérieure se compose de plusieurs pays situés vers le Rhin ou enclavés dans la Souabe,

et qui appartiennent au cercle d'Autriche, parce qu'ils sont sous la domination de cette maison.

Cette contrée, suivant l'auteur des tables statistiques comprend cent lieues carrées, et deux cent quatre-vingt sept mille habitans, ce qui fait neuf cent vingt-deux habitans par lieue carrée. M. Normann en évalue la population à trois cent soixante-cinq mille individus, et l'étendue à cent soixante deux milles carrés. Voici la liste très-détaillée de la population que nous donne M. Schloetzer (1).

	En 1776.	En 1777.
Le Brisgau	144,315	145,752
Marquisat de Burgau...	37,602	37,808
Grand bailliage de Souabe.	27,424	28,112
Comté de Hohenberg..	33,454	34,768
Landgraviat de Nellenburg	25,235	25,434
Ville de constance.....	3,391	3,419
Grand bailliage d'Ortenau	15,751	16,120
Comtés de Bregenz, de Hohenembs et Hohenegg	35,759	35,961
Bailliage de Waldkirch..	19,382	19,723
Bailliage de Bludenz ...	13,367	13,550
	355,680	360,647

(1) *Briefwechsel*, n.° 16, 71, page 381.

Fribourg est la ville principale de l'Autriche antérieure; elle a environ six mille cinq cents habitans, sans compter la garnison de mille hommes ou à peu près, et les couvens, au nombre de neuf, savoir, cinq de femme et quatre d'hommes, contenant deux cents individus. Ces provinces, situées dans le plus agréable climat de l'Allemagne, et sa partie la plus fertile, sont assez bien peuplées, et passent pour riches; mais un fait rapporté dans le voyage de M. Campe, écrivain digne de foi, paroît montrer que cette opinion est fondée sinon sur une imposture, au moins sur une erreur. Il assure n'avoir jamais vu un nombre de mendians approchant de celui qu'il trouva en traversant le Brisgau, aux environs des quatre villes forestières; on ne sauroit, dit-il, s'en faire une idée. Lorsque l'empereur traversa ces contrées, on eut grand soin de les écarter, pour que le pays eût, aux yeux du monarque, une apparence de bien être. Et voilà comment toute une province peut conspirer pour tromper le souverain (1). Il ne suffit donc pas aux princes de voyager dans leurs états; ils doivent recourir à d'autres moyens pour connoître la vérité. Les livres la leur montreront, dès qu'ils accorderont une entière liberté à la presse; mais il faut qu'ils

(1) *Campe sammlung interessanter reisebeschreibungen für die Jugend*, tome 2, page 370, suiv.

lisent, sur-tout les ouvrages relatifs à leurs pays, et qu'ils les lisent sans humeur.

Telles sont les possessions de la maison d'Autriche, qui font partie de l'Allemagne. Elles ont tous les avantages de cette liaison, qui ne leur impose aucun devoir pénible. Les empereurs n'ont pas eu honte de dispenser tous ces états de l'obligation de porter aucune des charges qu'exige le lien fédératif. Les Archiducs ont des privilèges égaux à ceux de l'empereur même; et cependant, s'ils sont attaqués, l'empire doit voler à leur secours, comme à celui des autres co-états. Ce fait seul prouve assez ce que nous avons dit ailleurs, qu'un prince de la maison d'Autriche seroit un vassal bien embarrassant pour tout autre empereur que son chef.

4. Le royaume de Hongrie est situé entre les quarante-quatrième et cinquantième degré de latitude. Il est tout enclavé dans les états appartenans à la maison d'Autriche, si l'on excepte une petite extrémité qui touche à la Servie. Les meilleurs géographes lui donnent trois mille sept cent vingt-un milles carrés d'étendue, y compris le Bannat de Temeswar, ce qui fait dix mille trois cent trente-six lieues carrées. On en estime les habitans au nombre de trois millions cent soixante-dix mille. C'est une très-foible population, puisqu'elle ne s'élève qu'à trois cent six individus par lieue carrée.

Un pays situé dans un climat aussi heureux, et qui possède avec toutes les denrées utiles, plusieurs productions infiniment précieuses nourriroit avec une extrême facilité, au moins dix millions d'habitans, si le gouvernement n'y mettoit pas obstacle.

On compte en Hongrie soixante-cinq villes, trois cent soixante-seize bourgs, huit mille cinq cent cinquante villages. Ce nombre de villes est très-petit pour une si vaste étendue ; mais il y en a plusieurs de fort considérables. En mil sept cent quatre-vingt, Bude contenoit vingt-un mille habitans ; Presbourg, vingt-sept mille ; Debreczin, vingt-cinq mille ; Thérésienstadt, quinze mille ; Pesth, treize mille cinq cents ; Oedenburg et Zambor, chacune, plus de onze mille.

Voici quels ont été en mil sept cent soixante-dix les revenus que l'impératrice a tiré de ce royaume.

Le *Camerale*	4,253,003	florins,
Le *Montanisticum*	5,300,119	
Le *Bancale*	2,890,731	
Le *Politicum*	58,992	
Le *Contributionale*	5,473,579	
Le *Commerciale*	27,729	
Total	18,004,153	florins.

La Hongrie est sans doute un des plus beaux pays de l'Europe. Douée d'une fertilité étonnante

pour tous les genres de grains, elle produit le vin le plus délicieux; elle a une grande quantité de bestiaux, d'une beauté absolument incomparable; la nature y produit avec profusion, et sans exiger les soins de l'homme, tous les animaux qui lui sont utiles: porcs, volailles et gibiers de toute espèce; tout y abonde. La race des chevaux y est excellente, et ne connoît de bornes que celles que veut y mettre la race humaine.

Avec tant d'avantages, la Hongrie ne nourrit que trois cents individus par lieue carrée. A quoi attribuer cet étrange phénomène? Au défaut de liberté et à la disette des lumières. Si les métaux rendoient les hommes riches et heureux, quel pays le seroit plus que la Hongrie? De mil sept cent quarante à mil sept cent soixante-treize, il est sorti des mines de ce royaume pour près de cent millions de florins d'or et d'argent, monnoyés à Kremnitz. Il en sort encore annuellement pour trois millions, sans compter les autres métaux.

La France a vingt-cinq millions d'habitans, et l'on prétend qu'elle possède un numéraire de plus de douze cents millions de livres tournois. En supposant que la Hongrie eût autant d'argent monnoyé que la France, à proportion de sa population, on y auroit pour trois millions cent soixante dix-sept mille habitans, cent cinquante-deux millions cent soixante-mille livres tournois;

lesquels

lesquels étant au florin d'Empire, comme huit est à trois, font cinquante-sept millions soixante mille florins d'Empire. Je laisse à penser si la Hongrie seroit le pays le plus riche de la nature en métaux, en ne lui accordant que les richesses qu'elle a reçues du sein de la terre en or et en argent depuis mil sept cent quarante. Ce seul objet forme cent quarante-deux millions de florins. Mais, sans liberté, sans instruction, elle n'a pu employer ces richesses à faire naître des productions plus utiles. Et, supposé qu'en multipliant les espions et les gardes, les souverains de Hongrie eussent pu retenir tous ces métaux dans le pays, d'où le luxe des grands propriétaires les a fait sortir, sans leur laisser le temps de féconder le territoire; tant que la population y a toujours été misérable et clair-semée, ces mêmes propriétaires en auroient donc fait paver leurs chambres, ou couvrir leurs platfonds; car l'or seul ne féconde ni la terre, ni l'espèce humaine; ce n'est que quand il est employé par l'activité libre et éclairée des habitans d'un pays, qu'il a une influence bienfaisante. Il sort, s'il outre-passe sa mesure naturelle et nécessaire; mais au moins fait-il du bien avant de sortir.

La Hongrie, dans sa constitution originaire ressemble beaucoup à la Pologne. Le paysan y est en grande partie serf et misérable, et le noble

même est opprimé par la puissance extérieure de ses souverains. Les anciens habitans, sous le joug des Romains, s'amalgamèrent enfin avec leurs vainqueurs ; les uns et les autres furent asservis par les Barbares du nord, qui inondèrent successivement cette belle Pannonie (tel étoit le nom de ces contrées dans l'ancien monde). Connus aujourd'hui sous le nom de *Walaques*, qu'ils abhorrent, ils se donnent celui de *Rumane* ou *Romains*. Par-tout l'esclavage naquit d'un pareil ordre de choses ; en Hongrie, l'ignorance et la superstition, et plus encore, l'esprit de secte et de parti, qui règne dans cette contrée, le maintient. L'empereur voudroit bien éclairer les Hongrois ; mais employe-t-il les meilleurs moyens pour y parvenir ? Quoiqu'il en puisse être, il ne réussira jamais, s'il ne met pas la fermeté, la suite nécessaires au maintien de ceux qu'il adopte. La liberté de la presse, qui peut seule instruire les peuples, est si précaire dans ses états ; les dépositaires de l'autorité y mettent si aisément obstacle à l'exécution des ordres du souverain ; il en arrête lui-même si souvent l'exécution ou les effets dans les choses vraiment essentielles, que ses mesures les plus salutaires ne sauroient rien produire. Nous le ferons voir dans la suite, lorsque nous traiterons de la situation morale de ses principaux états ; car c'est sur elle au fond que se règle toujours la situation physique des pays, au moins

relativement à la puissance; et il nous suffit de l'avoir indiqué et prouvé ici par le fait.

On compte en Hongrie cinquante mille individus de la nation nommée *Egyptiens* ou *Bohémiens*. Un homme de lettres, allemand, a prouvé, depuis peu, que ce peuple est le produit d'une émigration d'Indiens que la conquête de Tamerlan poussa jusqu'en Europe. On travaille à présent à leur faire abandonner leur vie vagabonde, dans les états impériaux, et l'on dit que ce n'est pas sans succès.

5. La Transylvanie est une grande province toute entourée de montagnes; elle touche la Hongrie par son côté septentrional. Elle a mille cinquante milles carrés d'étendue, avec une population d'un million deux cent cinquante mille individus : cela revient à deux mille neuf cent seize lieues carrées, et à quatre cent huit habitans par lieue. On y compte vingt deux mille trois cent cinquante-une villes, bourgs ou villages. Hermanstadt est la ville principale, et on lui donne quinze mille habitans. Quatre nations forment cette population, savoir, les Hongrois, les Szekely, les Saxons ou anciens Germains; et les Walaques ou descendans des anciens Romains établis dans ce pays, qui faisoit partie de la Dacie.

Il y règne une variété encore plus grande en fait de religion. On y compte environ quatre-vingt-onze mille catholiques romains, cent qua-

rante mille réformés, cent trente mille luthériens; quatre-vingt mille ariens ou sociniens, cent vingt mille Walaques du rite grec unis, et sept cent mille du rit grec non unis. Il y avoit dans cette contrée en mil sept cent quatre-vingt, trente-quatre couvens.

En mil sept cent soixante-dix, les mines ont produit pour deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-dix florins d'or, d'argent et de cuivre, que l'on a converti en monnoie. Tous les revenus du souverain ont monté à trois millions neuf cent quarante-un mille sept cent sept florins. Il proviennent d'un impôt direct, des métaux, du sel et des domaines. Le paysan de Transylvanie gémit sous un esclavage très-dur : on l'aggrava en mil cinq cent quatorze, à l'occasion d'une révolte, comme si la révolte avoit jamais une autre source que l'oppression même! Ce pays est fertile ; et, quoique plus peuplé que la Hongrie, il le seroit davantage, s'il étoit mieux administré. Nous attribuons au reste sa meilleure population à ce qu'il est moins enfoncé dans la superstition, et que les lumières y sont plus répandues.

La Bukovina est une extension de la Transylvanie, que la cour de Vienne fit occuper comme telle quelque temps après avoir pris possession d'une partie de la Pologne, et que la Porte lui céda par le traité des limites, le vingt-cinq Février mil

sept soixante-dix-sept, parce qu'engagée dans des querelles avec la Russie, elle vouloit menager la cour de Vienne. C'est un grand bois parsemé d'habitations; aussi son nom signifie-t-il la *forêt-rouge*. Voici ce qu'on raconte de l'origine de cette dénomination. En mil quatre cent quatre-vingt-seize, une armée polonoise de quatre-vingt mille hommes entra dans la Moldavie, et assiégea Sutschawa. Obligée de lever ce siège, dans sa retraite, elle fut battue par Etienne-le-Grand, alors prince de Moldavie. La plus grande partie des Polonois périt dans cette défaite, et plus de vingt mille, presque tous gentilshommes, furent faits prisonniers. Le prince ne voulut point en accepter de rançon, et les fit attacher à des charrues, les obligeant à labourer ainsi le champ sur lequel la bataille s'étoit livrée, et à y semer des glands, ce qui produisit une superbe forêt de chênes, que les Moldaves nommèrent, *la forêt-rouge* du sang polonois, dont le sol avoit été teint.

M. Büsching compte dans la Buckowina, quatre villes, deux bourgs, et deux cent quatre-vingt-quatre villages; mais une liste, beaucoup plus exacte, où tous les noms sont spécifiés et que l'on trouve dans M. Schloetzer (1), porte cinq villes, deux cent trente-cinq villages, et cinquante-une

(1) *Staats anzeigen*, n.° 1, page 56.

maisons isolées ayant des noms particuliers. Ce qui fait précisément le même total de deux cent quatre-vingt-dix endroits. Il y a dans la contrée vingt-huit couvens. M. Büsching spécifie vingt-deux familles de bojars; cent soixante-quinze de gentils-hommes ordinaires; et quant aux cultes, dix-sept mille quarante-sept familles chrétiennes; cinq cent vingt-six de juifs; et deux cent quatre-vingt-quatorze de Bohêmiens : total, dix-sept mille huit cent soixante-sept familles; ce qui donne, à raison de six têtes pour chacune, cent sept mille deux cent deux habitans. Le pays a cent soixante-onze milles carrés, ou quatre cent soixante-quinze lieues carrées.

M. Schloetzer rapporte (1), un mémoire fort curieux sur ce pays: c'est la réponse à cinq questions faites par le gouvernement autrichien aux officiers de l'état-major, envoyés dans cette contrée pour le reconnoître, rélativemenr à l'importance dont seroit son acquisition pour la monarchie autrichienne. Les deux premières questions sont relatives à un grand chemin que l'on pourroit tracer à travers ce pays; mais les trois autres sont trop curieuses, à tous égards, pour que nous n'en présentions pas ici au lecteur la traduction, avec celle des réponses.

(1) A l'endroit cité, page 38 et suivantes.

QUESTION. « La monarchie » (c'est ainsi qu'on nomme l'état dans tous les pays de la maison d'Autriche) « pouvant s'incorporer, à l'aide de » Dieu, cette contrée de manière ou d'autre, » supposé que l'on trouve réellement que cela » lui procure des avantages effectifs (1), il faudroit » considérer sa grandeur, la nature de son sol, » et sa population; ensuite il faudroit faire une » évaluation de la valeur de cette contrée en ar- » gent, pour déterminer ce qu'il vaudroit la peine » d'y dépenser, de manière ou d'autre ? »

RÉPONSE. « Quant à sa grandeur, j'en juge par » une mesure géométrique de sa surface, qu'il faut » diviser en deux parties, dont l'une forme un » triangle, et l'autre une parallelogramme. Celle-ci » a en largeur, depuis l'aigle mentionné, au défilé » d'Ojtos, le long de l'eau, jusqu'à la rivière

---

(1) Nous traduirons cette pièce aussi littéralement que possible soit pour éviter de donner prise à quelque interprétation maligne dans les conséquences à tirer de ce récit, lesquelles n'échapperont point au lecteur, soit pour donner une idée de la manière dont elle est écrite. Il est plus caractéristique que l'on ne pense de voir des gens, instruits d'ailleurs assez bien de ce qui les concerne, élevés à des postes considérables, écrire aussi mal : c'est une preuve frappante de l'ignorance générale, et du peu d'habitude de lire et de penser. Mais nous avertissons que nous resterons fort au-dessous du ridicule de cette pièce.

» Sireth, environ huit lieues un tiers. Du côté
» du Dniester, la largeur est presque la même.
» Quant à la longueur, elle est de quarante-trois
» lieues un tiers, depuis l'embouchure du Tatros
» dans le Sireth, par Camenca, Cshernantz,
» jusqu'au Dniester; et la parallèle opposée, depuis
» l'aigle à Ojtos, le long des limites actuelles,
» jusqu'à la dernière pointe des montagnes de
» Kalaman, et de-là droit à Kalatschin, non loin
» de l'embouchure de la rivière de Czcremos,
» dans la Pruth, et plus loin le long des limites
» actuelles, jusqu'au Dniester, est d'égale étendue:
» donc cela feroit trois cent soixante-une lieues
» carrées. La surface du triangle, dont l'un des
» côtés s'étend du mont Kâliman, jusqu'au mont
» Schupanie; et l'autre, en descendant la rivière
» Czeremosz, jusqu'à Kulatschin, ayant chacun
» environ seize lieues deux tiers, sera d'environ
» cent trente-neuf lieues: de sorte que tout le pays
» formeroit une étendue d'à peu près cinq cents
» lieues carrées.

» Quant au sol, nous n'avons pu nous en pro-
» curer qu'une connoissance générale, tant par
» les courses que nous avons faites, que par les
» questions soumises aux cultivateurs et autres
» gens instruits; mais nous croyons ne pas nous
» tromper, en avançant que les déserts considé-
» rables et les pertes nombreuses de montagnes

» qui ne portent rien, pas même de quoi y faire » paître des bestiaux, et les eaux inutiles qui » couvrent une partie du terrain, soit continuelle- » ment, soit dans le temps des inondations, » forment les deux tiers du pays, et que l'autre » tiers consiste en terrains propres à la culture, » à la fenaison, et en hauteurs ou bois, propres » aux pâturages, ou à d'autres moyens de subsis- » tance.

» La population se monte à environ trente mille » familles, et ce nombre est même porté très-haut : » car, durant les troubles, bien des familles de » la contrée, entre le Sireth et le Pruth, s'en » sont enfuies plus près du pied des montagnes.

» Enfin, quant à la valeur en argent, de tout » le pays, dans sa situation présente, voici, com- » ment je crois, qu'on doit s'y prendre, pour en » avoir une estimation solide, d'après son état » actuel. La surface d'un grand arpent (joch), » en Transylvanie, lors de la mesure détaillée des » villages militaires, a été déterminée à seize » cent toises carrées. Dans cette province très- » peuplée, en comparaison de la Moldavie, le » prix d'un tel arpent, avant la conscription mi- » litaire, pour l'acquérir en propriété foncière » étoit de quarante-deux florins d'Empire. Mais » il est sûr que, dans la Moldavie, le prix des » terres n'arrive pas à la moitié de celui-ci, à cause

» de leur abondance, relativement à la popula-
» tion. Mais supposons que, relativement à sa
» bonté, un tel arpent vaille vingt florins. (En
» Moldavie, on nomme quatre-vingt verges de
» ce nom-là ; mais chaque verge, nommée en
» walaque, *ruda*, a seize pieds de Vienne, cela
» fait donc complettement seize cents toises car-
» rées (1).) Ainsi la surface d'une lieue carrée,
» qui contient cinq mille cent quatre-vingt-quatre
» de ces arpens, vaudroit, à vingt florins l'arpent,
» cent trois mille six cent quatre-vingt, ce qui,
» pour le tiers mentionné des cinq cents lieues,
» feroit dix-sept millions deux cent quatre-vingt

(1) Nous ne concevons pas bien ce calcul. Si la verge de Moldavie a seize piés, la verge carrée en a deux cent cinquante-six ; quatre-vingts de ces verges carrées font donc vingt mille quatre cent quatre-vingts piés carrés. La toise, en allemand *klafter*, a six piés, la toise carrée trente-six ; donc mille six cent toises carrées font cinquante-sept mille six cents piés carrés. Si d'un autre côté on disoit que les quatre-vingt verges ne doivent s'entendre que de la longueur, l'arpent carré de Moldavie seroit de six mille quatre cents verges, de deux cent cinquante-six piés chacune, ce qui feroit un million six cent trente-huit mille quatre cents piés carrés. Sans doute il faut supposer que des officiers envoyés pour mesurer et reconnoître un pays, doivent savoir ce qu'ils disent ; il y a donc là quelque chose que nous ne concevons pas.

» mille florins. Les autres deux tiers doivent sans » doute être regardés comme inutiles à l'heure » qu'il est; mais, par leur liaison avec le tiers » utile, et parce qu'avec le temps, par des soins » et des travaux, certaines parties pourront être » mises en valeur, il seroit possible de les esti- » mer à vingt millons de florins. Si on vouloit, » vu que les trente mille familles sont considérées » comme sujets de la Porte, les estimer aussi à » prix d'argent, on pourroit évaluer chaque » famille, bonne, médiocre ou mauvaise, à » cinquante florins, ce qui est à peu près le » prix pour lequel les gentilshommes de Tran- » sylvanie, se vendent leurs serfs entre eux; alors » l'évaluation de tout ce pays formeroit une » somme de vingt millions sept cent quatre-vingt » mille florins (1).

(1) Autre calcul que nous ne concevons pas. Nous avons traduit littéralement, et par conséquent exprimé l'ambiguité qui se trouve dans les expressions originales. Mais, dans tous les cas, voici quel sera le calcul :

Le bon tiers	17,280,000	florins.
Les mauvais deux tiers	20,000,000	
Les familles	1,500,000	
Total	38,780,000	florins.

ou bien

Tout le terrain, bon ou mauvais, en compte rond	20,000,000	florins.
Les familles	1,500,000	
Total	21,500,000	florins.

QUESTION. « En supposant qu'après avoir considéré les objets contenus dans les trois questions » principales, la monarchie fut disposée à s'emparer » de ce pays, il faut chercher si cela ne paroitroit » avantageux que pour une de ses provinces » particulières, ou bien si cela procureroit des » avantages essentiels à toute la monarchie, et en » quoi ils consisteroient ?

RÉPONSE. » N'étant pas assez instruit, je ne » saurois presque avoir une opinion sur ce sujet. Les » avantages doivent être considérés, 1.° relativement à la guerre, 2.° au fisc, 3.° au commerce. A envisager la chose militairement, on » avouera bien qu'une armée, dans une position, » dominée le long de son front, par un terrain » vis-à-vis, dont le point le plus élevé est occupé » par les derniers postes avancés, lesquels ne sauroient ni observer les intervalles d'un poste à » l'autre, ni empêcher par des patrouilles, qu'à » la distance d'un quart, d'une demie lieue ou » d'une lieue entière, rien n'approche et ne passe » par leur cordon, sans être apperçu, ni observer » l'ennemi campé devant eux, n'est pas absolument bien postée : et voilà la situation où » l'on se trouve, en supposant que les Turcs » ou les Tartares ou quelques autres ennemis » viennent attaquer la Transylvanie, et qu'on » n'ait pas pris poste au-delà des montagnes limi-

» trophes, dans la Walachie ou la Moldavie, aussi » loin que le permet le soutien, et, en cas de » besoin, la retraite assurée du corps avancé. » Il sera donc nécessaire de se porter en avant, » quand ces ennemis méditeront une atta- » que, et alors nous demandons s'il ne vaut pas » mieux gagner cette avance en temps de paix, » de n'attendre pas le dernier moment pour cela, » sur-tout si l'on y peut parvenir par un traité? » On se trouveroit ainsi en état, 1.° de décou- » vrir, de bonne heure, tous les desseins que » l'ennemi pourroit former pour une attaque relati- » vement au terrain. 2.° Nous serions à portée jus- » qu'au moment d'un échec de faire la guerre dans » le pays ennemi. 3.° Au cas où nous serions » obligés de nous replier, nous maintiendrions » pas à pas un terrain qui domineroit l'ennemi, » par lequel nous serions pressés, jusqu'à l'entrée » de notre pays. 4.° Nous aurions au pied dans une » contrée propre à satisfaire à tous nos besoins, où » nous pourrions former les plus beaux magasins » dans le poste qu'il nous faudroit soutenir avec le » moins de frais possible. Ce sont-là des avan- » tages nécessaires, qui paroissent manquer à la » monarchie, sur son flanc gauche, vis-à-vis des » Turcs et des Tartares. On dira peut-être qu'il » est inutile de rechercher ces avantages, parce » que l'élévation du mont qui couvre ce flanc,

» depuis Bersa, dans la Marmoros, jusqu'à Orsova, qui est comme un mur insurmontable, principalement à tout charroi, forme une assez forte défense, parce que les passages de cette chaîne peuvent être fermés en tout temps, avec autant de promptitude que de sûreté, et que les entrepreneurs savent faire trouver des vivres par-tout, à prix d'argent. Au premier point, je réponds, que la Transylvanie doit être considérée comme une place frontière de la monarchie, et qu'alors il n'est jamais convenable de laisser l'ennemi gagner sans obstacle, au moins avec de l'infanterie et des troupes légères, le haut du rempart de cette place. Car assurément des doubles lignes qui barreroient les passages, ne l'empêcheroient pas d'entrer dans le pays, parce que, dans toute la Walachie et la Moldavie, il y a autant de charrettes à bois, que de paysans robustes et capables de les manier, qui, s'ils étoient sur-tout poussés par un autre ennemi que nous, et nommément par les Turcs et par les Tartares, pour passer, y réussiroient d'autant plus facilement, qu'il est impossible, à l'heure qu'il est, de garnir convenablement les abattis. Si donc une irruption inopinée d'infanterie ou de troupes légères avoit lieu, où est l'ennemi qui ne cherchât à ouvrir les passages les mieux gardés par dedans, pour donner à

» l'artillerie et au charroi, qui se tiendroient à » portée, une entrée facile ou entièrement libre ? » Il ne seroit pas bon, je pense, de s'exposer à ces » inconvéniens, et aux autres qui en seroient la » conséquence. Quant aux vivres que les entre- » preneurs procureront par-tout, à prix d'argent, » ne vaut-il pas mieux les avoir, que de les » payer par milliers, et même par millions de » florins, et de se livrer aux usures et aux friponneries » horribles de ces gens-là ? Il est donc cer- » tainement utile et même nécessaire d'avancer les » frontières de la monarchie de ce côté, malgré les » objections. Ce qu'on a fait à cet égard, en » poussant les aigles en avant, n'est pas suffisant (1). » A supposer donc qu'il faille étendre ses fron- » tières plus décisivement, que cela ne puisse » pourtant pas se faire entièrement depuis l'em- » bouchure du Borza dans le Dniester, droit jus- » qu'à Orsova, mais qu'on puisse en obtenir une » partie ; il s'agit de savoir laquelle il faudroit » préférer. Il paroît clair qu'ayant pris possession » des provinces de Gallitzie et de Lodomérie,

(1) Cette poussée des aigles, pour marquer les limites en avant, s'est-elle faite secrettement, et à l'insu des voisins ? Cela seroit fort étrange; mais sous ce rapport même et pour donner à connoître l'esprit du cabinet de Vienne, cette pièce est très-curieuse.

» l'objet principal doit être de les soutenir, et par
» conséquent de couvrir leur flanc. Voici donc les
» raisons qui doivent porter à tâcher d'obtenir
» cette partie de la Moldavie. Ces provinces
» auront alors la meilleure communication pos-
» sible avec le grand duché de Transylvanie, et
» Biotriz, avec les troupes qui s'y trouvent; car, de
» ville de Transylvanie, qu'on leur fixeroit pour
» rendez-vous, elles auroient une marche beau-
» coup plus courte et plus aisée par Dorma et
» Kimpolungo, à Snyatin, que si, en les rassem-
» blant à Dees, bourg de Transylvanie, on les
» faisoit marcher par Szigeth, ville de la Mar-
» moros, à Delatyn et Snyatin, villes de Gallitzie.
» Et il y a encore un autre avantage considérable,
» c'est qu'en été, pour couvrir le charroi de
» l'artillerie, et la marche de la grosse cavalerie, ou
» pour accélérer le passage des troupes à travers
» les montagnes ; il y a des deux côtés, à des
» distances peu éloignées, (*playen*) (1) des pas-
» sages qui tiennent une ligne entièrement séparée
» de la grande route, depuis lesdits rendez-vous,
» jusqu'à Kimpolung, tandis qu'on n'en trouve
» presque aucun du côté de Kœrœmœz, excepté

(1) Nous traduisons ce mot, que nous ne connoissons pas du tout, par celui de *passage*, attendu que la suite semble le requérir.

» à la distance de Szigeth, jusqu'à Hust; ou de » Szigeth, jusqu'à Rushkowa Pojana. Il est vrai » que, de Bulschkerlonka, il y a plusieurs de » ces passages côtoyans, qui se détachent du » défilé principal, mais qui y rentrent vers son » centre, et qui paroissent par conséquent moins » utiles que ceux à côté de l'autre route; de » plus, des troupes levées dans ce pays seroient » fort à portée. Mais, si la monarchie pouvoit » acquérir la Walachie autrichienne, je pense » que l'avantage n'en seroit pas plus grand; car le » terrain, depuis Rothenthurn par Nicopolis, » jusqu'à Orsova du pays sus-mentionné, est » entièrement embrassé par l'ennemi; et, en cas » de guerre, il lui seroit très-facile de gagner sur » nos troupes la ligne de Rimnika à Orsova, » et par-là le terrain dominant. Et, comme il » seroit à supposer que l'ennemi auroit songé, » dès le commencement, à bien garder le défilé » de Rothenthurn et celui de Medradia, les troupes » qui s'y trouveroient, pourroient être coupées, » avoir souffert beaucoup, ou même avoir été » enlevées, avant qu'on eût pu les secourir de la » Transylvanie par le seul défilé de Vulkan; » ce qui n'est point à craindre dans la partie mol- » davienne, parce que le terrain y met entièrement » obstacle: par conséquent, on ne risqueroit » pas tant de perdre les soins, les peines et l'ar-

» gent qu'on emploieroit à améliorer ce district.

» La Walachie autrichienne est peuplée, fer-
» tile; on y cultive de bon vin, et l'on y élève
» quelques bestiaux, cela est connu; mais le
» fisc n'en retireroit, outre l'impôt direct, que
» quelques mines de cuivre, et ce que les trente
» places de péage (*zollaemter*) rapporteroient de
» plus, outre quelque avantage qu'auroit la Tran-
» sylvanie, en ce que les places de quarantaine
» seroient poussées au-delà de ses frontières;
» mais cela n'attireroit pas de nouvelles branches
» de commerce dans nos provinces, comme cela
» arriveroit certainement par l'incorporation de la
» Moldavie autrichienne. Car, tout le commerce
» qui se fait par terre de la Turquie européenne
» par Bukerest, et la Zaramuntianaszea (1), à
» Jassi, et de-là, dans toute l'Ukraine, la Pologne
» et plus loin, jusques dans les états d'Allemagne,
» passera alors, tant pour la proximité, que pour
» la sûreté de Bukerest, par Tœmœs ou Terzburg,
» le défilé d'Ojtos ou de Cronstadt par Hermans-
» tadt, Bistriz, dans le district de la Moldavie,
» à Czernowitz et Syatin. Il est aussi fort dou-

(1) C'est une partie montagneuse de la Moldavie et de la Walachie, située sur la frontière de ces deux provinces, depuis le défilé de Bosza, jusqu'à l'embouchure du Sireth, dans le Danube.

» teux que les mines de cuivre dans la Walachie
» autrichienne, soient comparables aux mines
» riches que l'on recevroit avec le district de la
» Moldavie; car on y voit les filières les plus
» riches, en plusieurs endroits, à fleur de terre;
» et si l'on n'en a pas fait usage jusqu'ici; si même
» cela a été caché avec le dernier soin par les
» princes de la Moldavie et leurs boyards à la
» Porte, c'étoit pour que l'envie ne lui prît pas
» d'y former des mines, ce qui auroit pu attirer
» plus de Turcs dans cette province, et les en-
» gager à s'y établir. Outre cela, il y a à Okua,
» sur le ruisseau de Tatros, qui vient du défilé de
» Simes, les plus belles fosses de sel, sans compter
» le grand nombre de sources salées. Celles-ci ne
» rapportent rien au fisc de la Moldavie; mais les
» autres fournissent de sel toute la partie basse
» du Palatinat de Braclaw, une partie de la
» Tartarie d'Oczakow, la plus grande partie de la
» Moldavie, toute la Walachie et la Bulgarie.
» Ces trois objets, des routes de commerce, des
» mines riches, et des fosses de sel, semblent
» plus importans que la supériorité en étendue et
» en population, et les vins de la Walachie autri-
» chienne, puisque la Monarchie peut peupler
» un pays habitable, et jetter le germe d'autres
» revenus considérables, mais qu'elle ne sauroit
» produire de l'or, de l'argent et du sel, là où

» il n'y a point de minéraux et de terre im-
» prégnée de sel. Quant au commerce, on n'a
» pas besoin de rien faire à l'égard du point si
» important pour lui, d'une route plus courte, que
» de s'approprier et de rendre praticable celle que
» la nature a marquée. La fertilité, dans le tiers
» mentionné du district de la Moldavie, ne
» cède en rien à celle de la Walachie, et même
» le bétail y est beaucoup plus beau et en plus
» grand nombre.

» Si on prenoit la grande différence d'étendue
» pour motif de préférer la Walachie autrichienne,
» laquelle a, suivant différentes cartes, trois
» cent cinquante milles carrés ou d'étendue,
» on n'auroit qu'à continuer les frontières dans
» la Moldavie, depuis le confluent de la Ta-
» trosch avec le Sireth, droit à Csczora, situé
» sur le Pruth, à quelques milles au-dessous de
» Yassi, et ensuite remonter le Pruth jusqu'à
» Csernautz, et alors la grandeur et la popula-
» tion égaleroient presque celles de la Walachie.

» Quand on songe, outre cela, de quel côté
» la monarchie a plus à craindre les effets de
» l'envie, et les projets hostiles qu'elle enfante,
» il paroît convenable de tout faire pour sou-
» tenir et fortifier son front septentrional : par
» conséquent, le district de la Moldavie semble
» mériter la préférence sur la Walachie autrichienne.

» Je crois même qu'en portant nos regards plus » loin, son acquisition pourroit, en l'employant » comme il faut, contribuer à étendre les bornes » de notre monarchie, et cette extension peut » bien avoir lieu; car, si une puissance, comme » la Moscovie, peut, à l'aide de ses alliances, élever » sa pensée avec succès, jusqu'à détruire la Porte » ottomane par terre, et en faisant faire à ses » escadres le tour de tous les pays de l'Europe, » il pourroit bien arriver un jour, au moyen des » droits d'Orsova, de fixer les limites de notre » monarchie à l'Orient, le long du Danube » jusqu'à Silistria, tirant de là une ligne jusqu'à » Varna, le long des côtés de la mer noire, ensuite » de l'embouchure de la rivière Podhorze dans le » Dniester, et puis suivant ce fleuve jusqu'à son » épanchement dans ladite mer, après quoi nos » états en borderoient la rive occidentale.

QUESTION. » Ensuite il faut observer quel dommage résulteroit pour le possesseur actuel de ce » district de la Moldavie, si on se l'arrogeoit, et » qu'il fût obligé de la céder. Enfin quelle est » la façon de penser des habitans, s'ils montrent » du penchant ou de l'aversion pour le gouvernement autrichien ?

RÉPONSE. » Voici le dommage qu'en recevroit » la Porte ottomane. Elle perdroit le sel, qui lui » coûteroit à elle et à ses sujets annuellement de

» grosses sommes. On mettroit obstacle au com-
» merce de bestiaux, de beurre et de miel
» qu'elle fait. La ville d'Yassi seroit en danger de
» décheoir, parce qu'on en détourneroit le com-
» merce. Beaucoup d'habitans des autres districts
» de la Moldavie se rendroient dans celui-ci,
» en de-çà du Sireth; ce qui diminueroit d'autant
» le tribut que le prince de Moldavie doit payer
» annuellement à la Porte. Mais si, lors de la
» cession, la Moscovie possédoit la Moldavie,
» 1.°, elle perdroit ses mines d'or et d'argent, qu'à
» moins que notre monarchie n'obtienne le district
» où elles sont situées, cette puissance découvrira
» et exploitera assurément; 2.°, on l'empêcheroit
» en quelque façon d'augmenter la population de
» la Moldavie, parce que les fugitifs mécontens
» de la Transylvanie, dont le nombre pourroit
» augmenter avec les Russes pour voisins, ne
» pourroient pas aisément passer le Sireth, si nous
» avions tiré notre cordon le long de cette rivière
» ou du Pruth; 3.°. la Moscovie, après avoir
» réussi à abattre la puissance ottomane, ne pour-
» roit plus songer aussi aisément à nous arracher
» la Transylvanie, lorsque nous nous serions
» étendus jusqu'au Sireth.

» Quant à la façon de penser des habitans
» de la Moldavie, il faut distinguer celle des
» couvens et du clergé, celle des boyards ou gen-

» tilshommes, qui possèdent cette partie de la
» Moldavie en propriété foncière, et enfin celle
» du paysan. Quant aux premiers, on a raison
» de présumer qu'ils ont la plus grande aversion
» contre la domination autrichienne, sur-tout
» par l'idée qu'ils doivent s'attendre à une refonte
» totale de leur croyance et de leurs devoirs en
» matière de religion, jointe à une perte tout-à-
» fait gratuite de leurs biens; et qu'en outre celle
» de tout le pouvoir qu'ils exercent générale-
» ment sur le peuple. Ce qu'ils ont à attendre
» en revanche, se compose d'idées qu'ils ne sau-
» roient goûter sans preuves d'avantages essentiels.

» Les boyards, qui prévoient qu'on mettra des
» bornes à leurs injustices, et aux oppressions
» qu'ils exercent quelquefois envers le paysan,
» dont le sort dépend absolument de leur volonté,
» redoutent également un changement pareil.
» Ils ont aussi, en quelque façon, été imbus
» par le clergé de ses préjugés au sujet de la reli-
» gion. D'un autre côté, l'inquiétude que leur
» inspire la présence actuelle des Russes, fait qu'ils
» souhaitent que notre monarchie s'empare de la
» Moldavie. Le paysan au contraire, n'ayant
» jamais éprouvé, avant la guerre, de l'ordre dans
» l'imposition et le paiement des taxes, à qui tous
» les moyens de se plaindre, lorsqu'on l'opprimoit,
» étoient fermés, et qui par conséquent ne pou-

» voit regarder les fruits de ses travaux et de » ses sueurs, comme lui appartenant, ou comme » propres à lui procurer quelques jours certains, » paisibles et heureux, ou à assurer une sorte de » bien-être à sa famille; le paysan, dis-je, a » desiré avec ardeur d'être au pouvoir des Russes; » mais ayant à présent été envahis par les Russes, » ils apprennent à connoître la vraie valeur du » gouvernement, pour lequel ils soupiroient » si vivement; et, malgré le cri contraire de leurs » prêtres, ils se déclarent pour l'auguste maison » d'Autriche (1); car ils apprennent de leurs voi- » sins que, quoiqu'ils soient soumis toujours à une » obéissance exacte, on les protège pourtant, » on les laisse vivre en sûreté sous des taxes » qu'ils sont en état de payer, et on les traite » avec équité. Outre cela, il est sûr que l'on » pourroit faire revenir tout le clergé de ses » faux préjugés, par des représentations et des » explications raisonnables. Il seroit tout aussi pos- » sible de faire ouvrir les yeux aux boyards, et de » les persuader que toutes les oppressions et vexa- » tions du paysan, ainsi que tous les privilèges

(1) Pourquoi donc semble-t-on prévoir, page précédente, que si les fugitifs mécontens de la Transylvanie avoient les Russes pour voisins, leur nombre augmenteroit ?

» qui tendent à produire le désordre général,
» effectueront infailliblement tôt ou tard l'entière
» ruine de leur fortune et de leurs familles. Il suit
» de-là, qu'avec la grace de Dieu, quand on
» auroit fait naître ces lumières parmi ces diverses
» classes, tous les habitans baiseroient joyeusement,
» pleins de souplesse, et avec le plus profond
» respect, le sceptre équitable et humain de
» notre monarchie ».

6. L'Illyrie. Elle consiste dans l'Esclavonie, la Syrmie et la Croatie. Les tables statistiques leur donnent huit cent huit milles carrés, ou deux mille deux cent quarante-quatre lieues carrées d'étendue, avec six cent vingt mille habitans. M. Schloetzer, qui comprend ces contrées sous le nom général d'*Esclavonie*, rapporte une liste très-détaillée, qui leur accorde une population beaucoup plus forte. En voici le détail (1).

Hommes — un million quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize : savoir, trois cent soixante-neuf mille sept cent huit, clergé, princes, noblesse, étrangers, gens de distinction, artisans, commerçans avec leurs fils, les compagnons et les apprentifs ; deux cent sept mille cent quatre-vingt-quatre en état de porter les armes, et de

---

(1) Schloetzer, *Briefwechsel*, n.° 16, 29, page 237.

dix-sept à quarante ans; trois cent quatre mille neuf cent vingt-un au-dessous de dix-sept ans; deux cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-trois au-dessus de quarante. Femmes — un million cent vingt-trois mille cent quatre.

Ce pays est peu connu. Il se trouve une notice sur la Croatie, dans M. Schloetzer (1), qui nous la dépeint comme une contrée absolument barbare. Il y est dit qu'on voulut, il y a environ quarante ans, civiliser ce peuple; qu'on y envoya des Allemands remplir les premiers postes; et que, pour satisfaire l'ambition des indigènes, on leur accorda quelques emplois en sous-ordre. On introduisit un gouvernement militaire dans la contrée. Le général qui en fut chargé, partagea les habitans en quatre régimens, chacun de dix compagnies; mais il se commit des abus si crians, qu'ils causèrent une révolte; elle fut appaisée par l'archevêque d'Illyrie, *Nonadorich*, homme sage et vertueux. En général, ces peuples sont absolument gouvernés par leur clergé. Ils sont du rit grec non uni. On les entretient, dit l'auteur de ce mémoire, qui a été long-temps médecin d'un évêque grec en Croatie, dans cette crasse ignorance, pour faciliter le prosélitisme catholique, comme s'il ne s'agissoit pas de rendre les

(1) *Staats anzeigen*, n.° 3, 65, page 360.

hommes, hommes, avant de les rendre orthodoxes ! Ce seroit par l'instruction du clergé qu'il faudroit commencer la civilisation de ces peuples. On a souvent pressé le gouvernement de consentir à ce qu'on établît des écoles pour le clergé ; mais, persuadé que cette ignorance doit favoriser l'introduction du catholicisme dans la contrée, le gouvernement s'y est constamment refusé. Il est dit encore dans ce mémoire, qu'on fait tous les ans les calculs les plus pénibles et *les plus faux* sur la proportion productive et consommatrice de la population, sans en retirer d'autre fruit que des preuves réitérées de la misère des habitans ; et, au lieu de songer aux vrais moyens d'y remédier, on se borne à la couvrir par des palliatifs inutiles. La plupart des familles vivent dans des habitations séparées, et gardent chacune leurs troupeaux, ce qui fait que les enfans s'élèvent au milieu des bestiaux, sans l'ombre de culture.

Tous ces pays forment cependant un des grands moyens de puissance de la maison d'Autriche. C'est de-là qu'elle tire ces essaims de troupes légères, tant à pied qu'à cheval, qui, sans contredit, sont, ce qu'il y a de meilleur au monde dans ce genre. L'espoir du butin leur fait exécuter des choses incroyables. La vie de soldat, dans nos contrées policées, est pour eux une vie de délices, parce que, chez eux, ils vivent, beaucoup plus

durement. Leur langage est un obstacle invincible à la désertion. Ils sont chasseurs et brigands nés. Ils ont toute la ruse naturelle à ces deux professions. Que leur faut-il de plus pour former des troupes légères excellentes? Nous pourrions agiter ici la question, si ce maintien de l'ignorance et de la barbarie dans ces pays, n'est pas un trait d'une politique profonde de la part de la maison d'Autriche, puisqu'il est plus que probable, qu'en se civilisant et s'instruisant, ces peuples deviendroient bien moins propres au genre de guerre qu'ils font si supérieurement? Mais nous regardons cette question comme trop atroce, pour vouloir la débattre. Abrutir une partie de l'espèce humaine, pour en faire des animaux de proie parfaits, ce seroit le plus affreux des crimes de lèze-humanité.

7. Les royaumes de Galicie et de Lodomérie, ou, selon la vraie orthographe de leur nom, Haliez et Vladimir. On sait qu'en mil sept cent soixante-douze, la cour impériale convint, avec celles de Prusse et de Pétersbourg, de démembrer certaines parties de la Pologne et de se les approprier. La part de la Russie [illegible] la plus grande; c'est aujourd'hui le gouvernement de Poloczk et de Mohilow. Dans la division qui a été faite de l'empire russe, en quarante-deux gouvernemens, elle a mille neuf cent soixante-quinze milles ou cinq mille quatre cent quatre-vingt-six lieues carrées, et un million

huit cent mille habitans, selon les calculateurs les plus modérés. Nous avons déjà vu ce qu'étoit la partie prussienne. Si Frédéric avoit pu porter ses alliés d'alors à lui permettre de s'emparer de Dantzick, cette portion auroit eu tant d'avantages particuliers, qu'ils auroient contrebalancé avec usure le surcroît d'étendue et de population des autres parts; mais tant que Dantzick n'y sera pas compris, elle est évidemment la plus chétive à tous égards. Nous allons donner des détails sur la partie Autrichienne.

Elle a mille deux cent quatre-vingt milles ou trois mille cinq cent cinquante-cinq lieues carrées; ainsi elle est presque aussi grande que tout le royaume de Prusse.

M. Büsching, sans garantir ces données, rapporte qu'on prétend avoir compté dans ce pays, en mil sept cent soixante-seize, deux cent cinquante-quatre villes de toutes grandeurs; cinquante-sept bourgs; six mille trois cent quatre-vingt-quinze villages, et deux millions cinq cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-seize habitans; savoir, catholiques, grecs et protestans: hommes, un million deux cent vingt-un mille trente-huit; femmes, un million deux cent quinze mille cinq cent cinquante-huit; juifs, hommes, soixante-onze mille deux cent quatre-vingt-un; femmes, soixante-douze mille neuf cent dix-neuf. M. Schloet-

zer donne les mêmes nombres (1) ; il ajoute que dans cette population, il y a sept mille neuf cent quarante-quatre personnes du clergé, vingt-huit mille cent soixante-huit de la noblesse, et seize mille cinq cent trois bourgeois. Il énonce en outre dans cette contrée trente-cinq mille soixante-dix-neuf chevaux, et un million cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante bêtes à cornes. Voici une autre liste qu'il nous donne pour l'année mil sept cent soixante-treize.

Districts.		Paroisses.	Villes,	Bourgs.	Villages.	Chrétiens.	Juifs.
de Krakovie	4	459	20	10	1,340	468,420	7,273
Sendomir	3	119	13	10	609	218,451	12,633
Lublin	1	14	4	2	81	19,417	2,763
Betzl	1	28	16	3	280	105,407	19,183
Russie-Rouge	8	162	109	49	2,440	986,949	153,362
Podolie	1	8	3	9	58	29,608	1,539
Total	18	790	165	83	4,808	1,828,252	196,753

Total de la population . . . 2,025,005.

Il est clair que voilà une grande variante ; car il est impossible de supposer que la population ait augmenté de cinq cent trente-cinq mille individus dans l'espace de trois années, tandis que celle des juifs auroit diminué de plus de cinquante-deux

(1) *Briefwechsel*, n.° 11, 49, page 322 ; et 17, 36, v. page 284

mille. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que le dénombrement de mil sept cent soixante-treize, fait immédiatement après la conquête, a dû être moins précis, et que bien des gens, que les premiers troubles avoient engagé à s'expatrier, sont revenus dans l'intervalle.

Quoi qu'il en soit, ce que nous avons de plus détaillé sur la population de ces pays, nous le devons encore à M. Schloetzer : c'est un extrait du tableau général de la conscription militaire, reçu par lui en mil sept cent quatre-vingt-un ; de sorte qu'il appartient probablement à l'année mil sept cent quatre-vingt (1).

Population.

199	Villes.	1,112,442	Hommes	Chrétiens.
111	Bourgs.	1,093,311	Femmes	
5,575	Villages.	68,601	Hommes	Juifs.
408,442	Maisons.	70,472	Femmes	
38,234	Bêtes de trait à corne.			
		2,344,826		

Industrie.

Cultivateurs.

168,002	Paysans.
98,008	Jardiniers.
64,941	Journaliers.

(1) *Briefwechsel*, n.° 60, 57, page 382.

Artisans.

Marchands Apothicaires.
46 Tailleurs de pierre.
8 Couvreurs.
516 Charpentiers.
359 Maçons.
228 Batteurs d'huile.
22 Papetiers.
46 Tuiliers.
30 Ramoneurs.
605 Menuisiers.
111 Tourneurs.
16 Lacqueurs.
418 Serruriers.
205 Vitriers.
58 Faiseurs de verres.
17 Paveurs.
39 Sculpteurs.
7 Faiseurs d'instrumens de musique.
31 Horlogers.
118 Peintres.
52 Imprimeurs de toile.
159 Orfévres.
14 Faiseurs d'instrumens de mathématique.
2,797 Maréchaux.
24 Cloutiers.
126 Chaudronniers.
Couteliers.
138 Forgerons.
19 Ferblantiers.
31 Ceinturonniers.
5 Tireurs d'or.
1,238 Potiers.
27 Teinturiers en soie.
5 Faiseurs d'espalier.
13 Ciriers.
23 Savoniers.
36 Patissiers.
256 Brasseurs.
252 Chirurgiens.
4,587 Meuniers.
50 Relieurs.
79 *Inconnu.*
10,018 Cabaretiers.
973 Boulangers.
1,195 Bouchers.
2,837 Tailleurs.
5,513 Cordonniers.
110 Tricoteurs.
13 Faiseurs de bas.
2 Gantiers.
7 Potiers d'étaim.
11 Fondeurs de cloche.
400 Tanneurs, ou mégissiers.
668 Musiciens.
1,750 Pelletiers.
128 Ouvriers en cuir.
96 Boutonniers.
66 Selliers.
1,425 Tonneliers.
228 Corroyeurs.
17,863 Tisserans.

462 Drapiers.
23 Teinturiers.
29 Tapissiers.
1,042 Charrons.
206 Cordiers.
23 Armuriers.
8 *Inconnu.*
423 Vanniers.
7 Confituriers.
313 Cuisiniers.
6 Perruquiers.
125 Pêcheurs.
48 Bateliers.
7 Graveurs de cachet.
29 Jouailliers.
257 Charretiers.
546 Maîtres-d'école.
57 Blanchisseurs.
37 Peigniers.
8 Armuriers.
2 Stucateurs.
5 Faiseurs d'orgue.

Eglises.

1,066 Catholiques.
2,955 Grecques unies.
244 Synagogues.
3,144 Cimetières.

Couvens.

188 d'hommes.
28 de femmes.

Clergé.

2,410 Maisons de Curés.
4,292 Vicaires, ou chapelains.
2,722 Religieux.
678 Religieuses.

Edifices utiles.

3,255 Métairies.
4,694 Moulins à eau.
57 Moulins à vent.
259 ——— à scier.
472 ——— à huile.
11 ——— à poudre.
41 ——— à papier.
482 Hôpitaux.
266 Tuileries.
40 Martinets de fer.
25 Potasseries.
21 Verreries.
11 Salines.
112 Carrières.
13 Sources minérales.
34 Bains minéraux.
3,859 Etangs.
34 Fabriques.
12 Chaudières à sel impériales.
196 Chaudières de particuliers.

Harras.

511 Etalons.
3,486 Cavalles.
2,240 Poulains.

Semailles et récolte annuelle (1).

Metzen de Basse-Autriche.

1,148,123 Scigle.
415,001 Froment.
793,372 Orge.
1,656,155 Avoine.
98,322 Pois.
564,451 Millet.
76,370 Lentilles.
6,7895 Lin.
5,193 Chanvre.
3,130,177 Chariots de foin.

Tout nous peint ce pays comme beau et fertile, et capable d'une grande augmentation de revenu, de population et de puissance ; aussi la maison d'Autriche s'est-elle donnée beaucoup de soins.

(1) Le texte porte : *An jhriger aussat und einfechsung.* Nous avons supposé qu'*einfechsung* signifioit récolte. Ce mot n'est point allemand, mais provincial autrichien ; et ce dialecte en a une foule de pareils. De-là viennent les artisans que nous avons désignés sous la rubrique d'*inconnu.* Mais comme on ne sème pas trois millions de chariots de foin, cet article ne peut guères se rapporter qu'à la récolte. Comment ces sommes pourroient-elles contenir les semailles et la récolte en même-tems ? A-t-on voulu que les grains des semailles y fussent contenus ? Ou quelques-uns des articles désigneroient-ils des semailles, et d'autres des récoltes ? Nous l'ignorons, et M. Schloetzer, qui ne songe jamais qu'à remplir ses feuilles, avec la moindre perte de temps possible, insère les morceaux qu'on lui envoie, sans s'embarrasser s'ils impliquent contradiction ; et certes, ce n'est pas dans ce seul endroit qu'on pourroit lui reprocher des absurdités manifestes.

pour l'y faire parvenir. Il est vrai qu'elle a aussi tâché d'augmenter la population de ses autres provinces orientales, de la Hongrie, avec tout ce qui est limitrophe de la Grèce, de la Turquie ou de la Pologne; mais elle a plus fait pour ces nouvelles acquisitions que pour tout le reste. En changer la constitution sagement et modérément, eût été le vrai moyen de hâter le succès. Mais, nous verrons que le cabinet de Vienne ne sait pas manier ce ressort certain, quoique lent. Aussi a-t-on eu recours au plus simple et au plus rapide, mais au plus mauvais, à l'établissement des colonies. On a envoyé de tous côtés en Allemagne rassembler des colons. On en a tiré du Palatinat, du Marcgraviat de Bade, du Wirtemberg, et de quelques autres contrées. Quant au Palatinat, rien n'est moins étonnant. Le gouvernement y est horriblement intolérant et oppressif. Le gouvernement du duché de Wirtemberg peut offrir aussi des motifs capables d'engager des hommes à s'expatrier; mais, pour le marcgraviat de Bade, il est difficile de concevoir ce qui peut y pousser aux émigrations; puisque le souverain fait jouir son pays d'une foule de bienfaits nouveaux, inconnus jusqu'à nos jours, et jugés même jusqu'ici moralement impossibles. Il faut en conclure que la bonne volonté du souverain qui statue de bonnes loix, ne suffit pas pour arrêter les vexations parti-

culières, plus cruelles et plus insupportables mille fois, que la servitude générale. Le souverain qui veut le bien, doit être ferme et même inflexible jusqu'à la sévérité, sinon le bien même qu'il aura tenté produira des effets dangereux; nous pourrions en rapporter plus d'une preuve. Ces colons, tirés de leur patrie ont été transplantés, sur-tout dans les provinces ci-devant polonoises. Joseph II fit publier dans l'empire, des patentes d'encouragement pour ceux qui voudroient s'y établir. M. Schloetzer inséra à cette époque dans son journal, une lettre de Francfort, du trente Mars mil sept cent quatre-vingt-trois, qui annonce la publication de ces patentes, par lesquelles on assure, en toute propriété et sans aucune espèce de redevance, à chaque colon, le libre exercice de sa religion, une maison, une écurie, une grange, quarante arpens (1) de terres labourables, tous les instrumens propres à leur culture, et dix arpens de bois et de prés, avec affranchissement de tout impôt pendant dix années, et tout cela dans un pays dont on proclamoit l'abondance et la fertilité. On trouve, dans le même journal (2), une autre patente im-

(1) Chaque arpent de cent cinquante verges, la verge de deux cent cinquante-six piés carrés du Rhin.

(2) *Staats anzeigen*, n.[os] 9, page 128; et n.° 12, page 511.

périale sur les conditions accordées aux colons; elle paroît être un éclaircissement de la première; mais ces conditions ne sont pas, à beaucoup près, aussi favorables qu'on seroit d'abord tenté de le croire. Elles portent, par exemple, que les colons et leurs fils aînés seront libres de la conscription militaire; que les anciens habitans établis dans les pays les plus durs, pourront se dispenser de servir et retenir auprès d'eux, au moins un de leurs enfans mâles. Sans vouloir examiner le plus ou le moins de faveur dont jouissent les colons, observons combien il est singulier que l'empereur, après avoir défendu les émigrations de l'Allemagne à plusieurs reprises; après avoir desiré qu'on n'envoyât point de troupes en Amérique, excite lui-même les Allemands, les sujets des princes souverains de l'Empire, dont il n'est en droit que le *primus inter pares*, à peupler des pays qui, pour lui appartenir, n'en sont pas moins parfaitement étrangers à l'Allemagne; jamais du moins les colons et leurs descendans ne quitteront les Indes ni le Cap de bonne Espérance pour revenir faire la conquête de leur patrie; mais si ces pays barbares, qui appartiennent pour le malheur de l'Allemagne, ou du moins pour son éternel danger, à ses empereurs, se peuplent, quoi de plus naturel que de supposer que leurs souverains en tireront les moyens d'asservir

la belle contrée dont ils ne sont à présent que ses chefs?

Les autres pays que l'empereur possède sont moins importans pour sa puissance, parce qu'ils sont isolés du reste de ses possessions; mais ils n'en forment pas moins un objet considérable par leur population et leurs revenus. Ils sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en traiter fort au long.

8.° La Lombardie autrichienne, composée des duchés de Milan et de Mantoue. Elle a cent quatre-vingt-douze milles ou cinq cent vingt-deux lieues carrées, et un million trois cent vingt-quatre mille habitans. Le génie peu militaire de la nation ne rend pas cette population fort dangereuse. En mil sept cent soixante-dix, ces contrées ont rapporté deux millions neuf cent neuf mille cent soixante-onze florins de revenu au souverain.

9.° Les Pays-Bas autrichiens. Lorsqu'il fut question d'échanger ces contrées contre la Bavière, la cour de Vienne fit exagérer par ses adhérens la population et les revenus de ces provinces. Dans la première liste de la population des états autrichiens, donnée par M. Schloetzer, les Pays-Bas sont estimés à trois millions d'habitans. La seconde fixe à sept cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-dix-huit mâles; le

clergé, la noblesse, les étrangers, les gens de distinction, les bourgeois, les commerçans avec leurs fils, leurs compagnons et apprentifs; deux cent soixante-un mille cent soixante-treize individus en état de porter les armes; quatre cent soixante-onze mille trois cent cinq au-dessous de dix-sept ans; et trois cent cinquante-cinq mille quatre cent dix au-dessus de quarante: total, un million huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-six hommes; deux millions cent vingt-quatre mille cent soixante-seize femmes: total général, quatre millions trois mille sept cent soixante-deux.

Voici ce que dans des temps encore plus modernes, on a fait insérer dans le journal de M. Schloetzer sur les finances de ce pays (1).

Les villes et provinces des Pays-Bas autrichiens paient annuellement au souverain, à titre de subside, environ	4,500,000 fl.
Les droits d'entrée et de sortie . . .	2,500,000
Les domaines s'élèvent à environ . .	2,000,000
Total	9,000,000 fl.

(1) Schloetzer, *staats anzeigen*, n.° 19, 45, page 355, publié sur la fin de quatre-vingt-cinq, ou au commencement de mil sept cent quatre-vingt-six.

Sur ces revenus, les Etats versent dans la caisse de guerre un contingent fixé depuis quelques années à quatre millions trois cent mille florins. Les dépenses militaires de ce pays ne montent pas, à beaucoup près à cette somme. La caisse est sous la direction immédiate du conseil de guerre à Vienne, et c'est par la voie de ce conseil qu'on dispose de ce qu'elle contient. Des neuf millions portés ci-dessus, il reste quatre millions sept cent mille florins, qui sont employés, 1.° à la dépense du gouvernement, en gages et en appointemens, évalués à environ quatre cent mille florins; 2.° au paiement des intérêts ou emprunts faits par le souverain dans le pays; 3.° au remboursement des emprunts. Ce qui reste a, depuis huit à neuf ans, été employé à dégager des domaines.

Les villes et districts de ce pays, indépendamment de ce qu'ils lèvent des impôts sur les terres et sur les consommations, pour fournir aux subsides mentionnés ci-dessus, perçoivent encore, afin de payer leurs charges particulières, comme dépenses d'administration, frais de justice et de police, ouvrages publics, amortissement de leurs dettes, &c. environ sept millions de florins. Ils doivent aussi, en capitaux, empruntés la plupart pour le service du souverain, environ quatre-vingt-quinze millions de florins, dont l'intérêt annuel monte à trois millions de florins. Les

frais d'administration des villes et provinces; les ouvrages publics à leur charge, qui sont très-considérables, les fonds d'amortissemens, établis pour l'extinction de leurs rentes, peuvent former une dépense annuelle d'environ quatre millions de florins.

Il résulte de ce qui a été dit, qu'il se lève annuellement dans les Pays-Bas autrichiens autour de seize millions de florins, dont environ cinq millions sur les fonds, six millions et quelques cent mille sur les consommations, et quatre millions six cent mille du produit des domaines et des droits d'entrée et de sortie.

D'autres auteurs donnent à ces contrées une population et des revenus beaucoup moins considérables. M. Büsching ne leur accorde qu'un million six cent mille habitans; Hermann leur en donne deux millions. D'autres les estiment à un million neuf cent mille, et les tables statistiques, tirent de toutes ces évaluations, une somme moyenne d'un million huit cent quatre-vingt-huit mille habitans. M. Büsching n'estime les revenus que le souverain tire de ces provinces, qu'à trois millions cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-cinq florins. Nous ne déciderons pas une question si épineuse; mais, quels que soient la population et les revenus de ces contrées, nous soutiendrons, qu'il faudroit qu'un électeur de Bavière fût insensé

pour échanger un pays qui lui appartient par tous les liens qui attachent une famille régnante à des sujets, contre des états nouveaux, où l'homme le plus puissant, s'il n'est en même tems le plus ferme, et où le plus ferme, s'il n'est le plus puissant, ne sauroit avoir qu'un pouvoir très-précaire.

Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte, le grand duché de Toscane, parceque quoiqu'il appartienne à la maison d'Autriche, il ne fait point partie des domaines du chef de cette maison. Un de ses frères le possède en toute souveraineté, et bien qu'il soit très-probable que les différentes branches de cette maison, concourront toujours au grand but qu'elle se propose, à savoir l'asservissement de l'Allemagne d'abord, puis le rétablissement de l'ancienne monarchie romaine ; cela n'est pas absolument démontré, et jamais le grand duc ne secondera le chef de sa maison avec la même vigueur, qu'y porteroit son pays, s'il étoit mis en action par une seule et même force.

Par la même raison, nous ne parlons pas des souverainetés ecclésiastiques, que possède l'archiduc Maximilien. Ce sont l'électorat de Cologne, l'évêché de Munster, et la grande maîtrise de l'ordre Teutonique à Mergentheim, laquelle ne donne que peu d'argent, et point de sujets. Mais pour que le lecteur n'ait pas besoin de

consulter d'autres livres, pour se faire du moins une idée générale de ces forces collatérales de la maison d'Autriche, nous dirons ici que le grand duché a mille deux cent vingt lieues carrées d'étendue, et possède un million d'habitans, dont il n'est pas possible que le nombre ne s'accroisse, par les sages arrangemens du souverain actuel, dont le revenu est de douze à quinze millions de livres. En mil sept cent soixante-seize, il y avoit dans le pays cinq mille cinq cent quarante-huit moines, neuf mille trois cent quarante-neuf religieuses, et huit mille trois cent cinquante-cinq personnes du clergé séculier : total vingt-quatre mille deux cent cinquante-deux. Donc sur quarante habitans, il y en avoit un du clergé ; et si l'on compte les hommes seulement, la proportion sera de trente-cinq à un. Mais comme tout le clergé est pris sur les adultes, ainsi que l'état militaire, et qu'il n'y a proprement que les individus de cet âge qui puissent nourrir les stipendiés ou les autres classes non productives, la proportion sera comme dix-sept à un. On s'élève beaucoup contre la conscription militaire. Si elle est plus forte, au moins est-elle plus utile, et ne prive-t-elle pas le pays d'une postérité légale de tous les hommes qu'elle absorbe ? Au reste, Il faut croire que le souverain actuel travaille très-activement à réprimer ces abus.

L'électorat de Cologne avec toutes ses appartenances forme une étendue de mille lieues carrées qui contiennent cinq cent cinquante mille habitans. L'évêché de Munster a six cent quarante lieues d'étendue, et trois cent cinquante mille habitans. Le souverain de ces pays-là n'est rien moins que despotique ; le chapitre et les états ont de grands privilèges, sur-tout celui de fixer et d'administrer la plus grande partie des revenus, le souverain en ayant d'assez modiques qui lui sont particuliers. Mais si un simple gentilhomme, Bernhard de Galen, étant évêque de Munster a pu entretenir une armée et jouer un rôle militaire, on sent bien qu'un prince autrichien, soutenu du pouvoir de toute sa maison, pourra aisément obliger les chapitres dont il sera le chef, à faire tout ce qu'il jugera à propos.

Récapitulons les moyens de la maison d'Autriche, afin que le lecteur puisse juger comparativement de la balance politique des pouvoirs rivaux.

Provinces.	Étendue.	Population.		Revenus.
	lieues car.	habitans.		florins.
Moravie	1,100	1,130,000		5,793,120
Silésie autrichienne	225	240,000		600,000
Bohême	2,603	2,500,000		15,736,000
Autriche	6,175	4,092,000		41,130,900
Hongrie	10,336	3,170,000		18,004,150
Transylvanie	2,916	1,250,000		3,942,000
Buckowina	475	107,000		1,000,000
Illyrie	2,444	2,220,000	(1)	4,000,000
Pologne autrichienne	3,555	2,025,000		4,000,000
Lombardie	522	1,324,000		2,9[illegible]
Pays-Bas autrichiens	1,300	2,500,000		6,000,000
	31,651	20,558,000		103,116,170

Nous croyons ces sommes sinon parfaitement exactes, au moins très-approchantes de la vérité. Elles avoisinent beaucoup celles que nous donne un écrit qui a paru dans plusieurs numéros du museum allemand, années mil sept cent quatre-vingt-six, et mil sept cent quatre-vingt-sept, sous le titre de : *Aphorismes pour servir à la connoissance des états impériaux* (2). Suivant notre calcul, ces aphorismes diminuent l'étendue de ces provinces de près de trois mille lieues carrées, et la population d'un million quatre-vingt-sept mille

(1) Selon M. Schloetzer.

(2) *Aphorismen zur kentniss der kayserlichen koeniglichne staaten.*

individus. L'incertitude sur l'étendue de ces contrées est jusqu'à présent inévitable. M. Crome, l'un des hommes de l'Allemagne les plus profonds en statistique, prépare un grand ouvrage, sur cet objet, et sur celui de la population des états de l'Europe. En attendant l'exécution de cet intéressant et utile projet, la différence énoncée ici ne paroîtra pas énorme à ceux qui connoissent la nature de ces calculs. Quant à la population, cette variante d'environ un million doit paroître encore moins importante. Elle roule sur-tout sur la Lombardie autrichienne, dont l'auteur des aphorismes ne fixe la population qu'à onze millions cent mille habitans; sur l'Illyrie, pour laquelle il n'en compte que six cent quatre-vingt-dix mille, tandis que nous avons suivi la donnée, peut-être exagérée, de M. Schloetzer; enfin sur les Pays-Bas, auxquels l'aphoriste ne donne que un million huit cent quatre-vingt mille habitans. D'un autre côté, il accorde de plus que nous à toute l'Autriche, près de cinq cent mille habitans; à la Pologne autrichienne, près de trois cent mille; à la Bohême, seize mille; à la Moravie et à la Silésie autrichienne, cent cinquante mille. Au reste, on voit clairement, par son écrit même, que l'auteur de ces aphorismes est très-partial pour la maison d'Autriche. Mais quand on ne fixeroit la population des états autrichiens

qu'à dix-huit millions, comme font quelques calculateurs, et qu'on en décompteroit trois pour la Lombardie et les Pays-Bas, il seroit toujours évident que la maison d'Autriche porte sur une base de puissance au moins triple de celle de la maison de Brandebourg, et l'on concevroit par cela seul combien est désavantageuse, la situation d'une puissance qui ne peut cesser de lutter contre un ennemi dont les forces lui sont si supérieures.

§. II.

Forces militaires de l'empereur.

APRÈS avoir ainsi esquissé le tableau général de la puissance autrichienne, considéré dans ses immenses possessions, nous allons donner des détails sur l'armée, qui est le grand instrument de cette puissance ; et pour rassembler à cet égard les détails les plus authentiques, nous rapporterons les deux comptes rendus les plus récens que l'on en connoisse sur ce sujet en Allemagne.

L'un, de l'année mil sept cent quatre-vingt ; est une simple liste tirée du journal militaire allemand (1). Cet état est très-détaillé, et les augmentations qui ont eu lieu depuis cette époque,

(1) *Militairsche monaths chrifft*, février mil sept quatre-vingt-cinq.

ne sauroient faire une différence sensible au tableau général et comparatif que nous avons en vue ici.

L'autre, d'une date plus récente, est un véritable ouvrage fondé sur de profondes recherches, muni d'autorités respectables, et tellement circonstancié, que nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de l'insérer tout entier ici, tel que nous le trouvons dans le journal allemand, intitulé porte-feuille historique (1).

Voyez à l'atlas les tableaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 & 8.

(1) *Historisches portefeuille*, année mil sept cent quatre-vingt-sept, n.° 10, page 1, et suivantes.

N. B. Comme il a été impossible de réduire dans le format *in*-8°. tous les tableaux que comporte le format *in*-4°. & qui par conséquent entreront naturellement en page dans la grande édition de cet ouvrage, nous nous trouvons forcés de renvoyer à la collection des tableaux réunis à l'atlas, tout ce qui ne pourroit pas trouver place dans l'édition *in*-8°. sans des plis & replis qui, en gâtant la feuille, auroient rendu d'ailleurs l'ouvrage très-peu portatif & maniable. Ces petits tableaux seront indiqués par des chiffres arabes, pour les distinguer des grands tableaux également renvoyés, dans les deux éditions, à l'atlas, & qui sont indiqués par des lettres alphabétiques.

Quand

Quand cet état n'auroit point été augmenté, il prouveroit toujours les grands moyens que possède le chef de la maison d'Autriche, pour parvenir aux desseins ambitieux qu'il seroit tenté de former.

Mais l'armée autrichienne est actuellement plus forte. Le lecteur en jugera par les détails suivans, que nous tirons d'un journal allemand, de l'année mil sept cent quatre-vingt-sept (1).

Détails sur l'état présent de l'armée impériale & royale, suivant sa distribution dans les provinces, tant sur le pied de paix, que sur celui de guerre, avec des observations, mil sept cent quatre-vingt-sept.

Observations préliminaires.

Voici les ouvrages dont on s'est servi pour en tirer les résultats qui vont suivre.

1.° Réglement général pour les officiers généraux de l'armée impériale, (*général réglement fur di Kayserlich-Kœnigliche generalitaet*) seconde édition, revue et corr. Franfort et Leipzick, 1786;

---

(1) Ce morceau est tiré du journal allemand, nommé *porte-feuille historique* (*historisches porte-feuille*), année mil sept cent quatre-vingt-sept, n.° 10, page 1, et suivantes.

voyez sur-tout l'appendix qui s'y trouve, et qui contient la force actuelle de l'armée impériale.

2.° Loix pour l'armée impériale (*Gesetze fur die Kays. Kœn, armee*) par Jacob Heinrich. Vienne et Prague, 1787.

3.° Réglement pour l'état et le traitement de toute l'armée impériale, (*Stand. und Verpflegung reglement des ganzen Kays. Kœn. armee*), Francfort et Leipzick, 1787.

4.° État présent des Granizіens, au service de S. M. I. et R., tiré du second numéro du portefeuille historique de 1787, (*Jetziger Zustand der Kays. Kœn. Graenitztruppen.*

L'auteur des détails qui vont suivre, a publié lui-même les ouvrages nos 1 et 4, et il avoit le n° 3 manuscrit entre les mains, long-temps avant qu'il parût.

La première colonne que l'on trouvera dans le tableau de l'infanterie en garnison dans la Bohême, d'après lequel on donne trois mille cent soixante-quinze têtes pour la force d'un régiment sur le pied de paix, est pris de l'appendix sur l'armée autrichienne, qui se trouve dans le livre n° 1. C'est encore de-là que sont tirés les détails sur la force de la cavalerie, et sur les garnisons de toutes les troupes impériales. La notice de l'artillerie est prise du livre n° 3, et celle de l'infanterie irrégulière, destinée à la défense des frontières vers

la Turquie, du mémoire n° 4. Lorsqu'il y aura pourtant des raisons de ne pas compter absolument sur les sources indiquées, on en fera la remarque.

Dans le calcul de la force d'un régiment d'infanterie, sur le pied de guerre, le bataillon de garnison a été mis aussi à six compagnies, d'après l'édit du quinze février mil sept cent quatre-vingt-trois, rapporté en extrait page 250, des loix pour l'armée impériale, par Heinrich. Cela donne vingt compagnies pour tout un régiment d'infanterie, composé de deux bataillons de campagne et d'un de garnison, avec une division de grenadiers de deux compagnies. La force d'un tel régiment est fixée à quatre mille cinq cent soixante-dix têtes, page 283 du livre n° 1, ce qui s'accorde avec ce qu'on trouve page 15 du livre n° 4, à la différence de cinq têtes près, laquelle est de nulle conséquence. On voit aussi, par la même liste, qu'il n'y a pas la moindre variation à cet égard entre les régimens allemands, hongrois, italiens ou wallons.

Mais le bataillon de garnison est composé, d'après cette augmentation, suivant le tableau détaillé qui se trouve dans le manuscrit, d'où l'on a tiré cet appendix, en neuf têtes de l'état-major, cinq capitaines, un capitaine-lieutenant, six lieutenans en premier, six en second, six enseignes, six sergens, deux cadets ordinaires, quatre fouriers, trente-six caporaux, vingt-cinq du campement,

douze tambours, six fifres, soixante-douze anspessades, six charpentiers, mille trois cent quatre-vingt-treize factionnaires, vingt-neuf manœuvres de l'artillerie, un caporal surnuméraire du même corps. Total, mille quatre cent trente-huit têtes. Lorsque le bataillon de garnison reste dans une forteresse, il faut retrancher cette somme de la force d'un tel régiment quand il entre en campagne. Mais quoique chaque compagnie des bataillons qui entrent en campagne soit fixée à deux cents factionnaires, il faut, suivant l'édit en question, que chacune des douze compagnies de fusiliers donne encore quarante hommes au bataillon de garnison.

La force de tout un régiment étant de 4570 têtes.

Il faut en déduire :

Le bataillon de garnison 1438

Les quarante hommes de chacune des douze compagnies de fusiliers 480

Restent donc . . . . 2652 têtes.

avec lesquels chaque régiment entre en campagne, lorsque le bataillon de garnison reste dans le pays. Cela donne la troisième et la quatrième colonne dans le tableau sur la force des régimens d'infanterie au service d'Autriche.

Mais quand le bataillon de garnison marche en

campagne, il reste encore quarante hommes de chacune des seize compagnies de fusiliers, qui forment une division de réserve. Cela diminue les régimens de sept cent vingt hommes, et il reste trois mille huit cent cinquante hommes pour la force des régimens entrant ainsi en campagne, y compris les grenadiers. Voilà ce qui donne la cinquième et la sixième colonne dans le tableau susdit.

Parmi les combattans d'un régiment d'infanterie, nous avons compté les factionnaires, les anspessades, les caporaux, les fouriers et les sergens. La septième colonne du tableau fixe leur nombre, pour chaque régiment, sur le pied de paix, à deux mille neuf cent quatre-vingt quatre têtes; car on a déduit du total trois mille cent soixante-quinze, l'état-major trente-sept, capitaines quatorze, capitaines-lieutenans quatre, lieutenans en premier dix-huit, lieutenans en second dix-huit, enseignes huit, campement dix-huit, musique trente-six, fifres vingt, charpentiers dix-huit. Total cent quatre-vingt-onze têtes. Les régimens italiens et wallons étant moins forts, ne donnent que deux mille vingt-quatre combattans.

La huitième colonne du tableau fixe le nombre des combattans d'un régiment d'infanterie sur le pied de guerre, lorsque le bataillon de garnison a six compagnies. On a donc soustrait de la somme de quatre mille cinq cent soixante-dix qui se trouve

dans la seconde colonne, trente-huit de l'état-major, quinze capitaines, cinq capitaines-lieutenans, vingt lieutenans en premier, vingt lieutenans en second, dix-huit enseignes, quatre-vingt-quatre du campement, quarante tambours, vingt-deux fifres, vingt charpentiers. Total deux cent quatre-vingt-deux têtes; ce qui donne les quatre mille deux cent quatre-vingt-huit combattans marqués dans ladite colonne.

Pour fixer la force des combattans d'un régiment de carabiniers sur le pied de paix, il faut ôter de l'état du complet, mille quatre cent quarante-huit têtes, huit chirurgiens, huit trompettes, huit selliers, huit maréchaux-ferrans, un aumônier, un légiste, un trésorier, un chirurgien-major, un trompette et un chirurgien de l'état-major, un maréchal-ferrant en chef, un prévôt. Total quarante têtes; et alors il restera mille quatre cent huit combattans. On en a agi de même à l'égard des autres régimens de cavalerie, tant au pied de guerre qu'à celui de paix, pour fixer le nombre des combattans. Mais on trouve pour un régiment de dragons, ou de chevaux-légers, mille cent quarante-deux têtes, pour les hussards mille cinq cent vingt-deux, pour les cuirassiers et le régiment d'Arberg dragons mille dix-neuf, pour le corps d'Oulans de Gallizie sept cent soixante-un, pour un régiment de garnison trois mille quatre

cent vingt-un. Le même calcul donne sur le pied de guerre, pour les carabiniers sans réserve, mille quatre cent vingt-huit, et avec la réserve mille cinq cent quatre-vingt-douze; pour les dragons et les chevaux-légers, sans réserve, mille deux cent deux, avec la réserve mille trois cent trente-cinq; pour les hussards, sans réserve, deux mille deux, et avec la réserve, deux mille deux cent un; pour les cuirassiers et Arberg dragons, mille dix-neuf; pour les Oulans sept cent quatre-vingt-dix-sept, &c. L'artillerie n'a pas été comptée au nombre des combattans.

Voyez à l'atlas les tableaux 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 & 18.

Addition de quelques corps attachés en tems de guerre à l'état-major de l'armée.

Le régiment de dragons de l'état-major de l'armée, de cinq escadrons	1000 hommes.
Le corps de chasseurs, de dix compagnies	1019
Le bataillon de pionniers, de six compagnies	1002
Le régiment d'infanterie de l'état-major, destiné à couvrir les équipages de l'armée, et aux escortes de ce genre, de trois bataillons	4207
Le bataillon de pontonniers, de quatre compagnies	306
	7534 hommes.

Cette liste est prise du règlement pour les généraux de l'armée impériale.

Toutes les forces impériales sur pié en temps de guerre, et suivant l'état du complet, forment donc :

Infanterie	309781 hommes.
Cavalerie	53751
Artillerie	13878
Corps attachés à l'état-major de l'armée	7854
	385264 hommes.

Nous ne pouvons entrer, au sujet de l'armée impériale, dans des détails approchans de ceux que nous avons donnés sur l'armée prussienne, parce qu'ils nous meneroient trop au-delà de notre but. Rien d'ailleurs ne seroit plus facile. Le militaire autrichien est plus connu qu'aucun autre qui soit en Europe, par un hasard singulier et presqu'inconcevable. Tous les réglemens, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, et même celui pour l'état-major de l'armée, et pour les généraux, sont sortis comme du fond de la terre, et ont été répandus par l'impression dans toute l'Allemagne. On en a fait une collection en cinq volumes, sous le titre d'*écrits concernant le militaire autrichien* (1); à laquelle il faut encore joindre le réglement pour l'exercice de la cavalerie, et l'extrait alphabétique du code législatif de l'armée, qui ont paru séparément. Ces ouvrages réunis, contiennent les principes et les usages militaires des Autrichiens, depuis la position du soldat, jusqu'à l'ordre de bataille d'une grande armée, et tous ses mouvemens. Cette publicité est d'autant plus extraordinaire, qu'on est excessivement jaloux, surtout dans les états de l'empereur, d'empêcher que les notions de ce genre ne viennent à la connoissance des étrangers, et que le souverain est per-

(1) *Schriften das Oesterreichische militair betreffend.*

sonnellement fort attentif à tout ce qui regarde le militaire. Il semble qu'un malin génie ait pris plaisir à déjouer ses précautions mystérieuses, en faisant publier coup-sur-coup tous ses arrangemens les plus secrets.

Nous nous bornerons à dire, relativement à l'armée autrichienne, qu'en général, pour la constitution, la composition, les connoissances en tactique, et l'exécution de toutes les évolutions, elle est fort au-dessous de l'armée prussienne (1).

---

(1) On peut remarquer trois grands défauts dans la constitution de l'armée autrichienne.

1.° Il y a trop peu d'officiers et de bas-officiers, en comparaison du nombre des soldats. Les officiers, et sur-tout de bons bas-officiers, ayant des sentimens d'honneur, sont l'ame des troupes. En prenant le pié de l'armée prussienne pour point de comparaison; si l'on additionne ensemble les régimens qui ont toute l'augmentation, ceux qui ont la demi-augmentation, et ceux qui ne l'ont pas encore, on trouvera que parmi sept mille neuf cent vingt hommes d'infanterie de cette armée il y a deux cents officiers, au moins, et quatre cent trente-deux bas-officiers. Dans l'armée autrichienne, il y a dans un pareil nombre de combattans un peu moins de cent quarante officiers, et deux cent quarante bas-officiers. La différence est vraiment énorme. C'est par économie qu'on a introduit cet arrangement; mais cette économie ne vaut rien. La proportion est à-peu-près la même pour la cavalerie.

2.° Les officiers ne sont pas choisis avec autant de

Cependant il est, dans le militaire autrichien, des parties excellentes, et supérieures à tout ce qu'on connoît ailleurs dans le même genre.

Telles sont d'abord les troupes légères, nous l'avons déjà dit. Tel est ensuite l'arrangement de l'état-major et ce qui le concerne. On dit que l'artillerie et le génie sont aussi sur un très-bon pié. Les forteresses de Pless et Théresienstadt ont été construites, à ce qu'on l'assure, sur des idées entièrement nouvelles, et rien ne prouve mieux la véritable intelligence du métier; car les anciennes ne sont plus soutenables : il seroit aisé de le démontrer si c'en étoit ici la place.

---

soin que dans l'armée prussienne. La faveur fait souvent placer dans les troupes autrichiennes des gens de rien, ce qui ravale la profession militaire.

3.° Les monarques autrichiens, s'étant trouvés rarement guerriers, ont été portés à donner des prérogatives énormes à l'état civil, et à lui assigner un rang trop élevé. Les secrétaires des colléges supérieurs, et les teneurs de livres, ont le pas sur tous les capitaines. Les secrétaires des colleges provinciaux, les teneurs de livres, les simples écrivains, les commis des vivres, ont le rang sur tous les premiers lieutenans. Voyez l'article *rang*, dans l'extrait alphabétique des loix militaires, page 322. * L'état militaire ne se nourrit que d'hommes et d'honneurs; et c'est le détruire dans la racine, qué de ne lui en pas accorder qui le distinguent de tous les autres.

* Gesetzbuch fur die K. K. Armée Wien und Prag. 1764.

Parmi une foule de généraux médiocres, et même au-dessous, il s'en trouve un petit nombre d'un mérite éminent. Nous ne les connoissons pas personnellement, mais à en juger par l'ouvrage que l'un d'eux a écrit, il en est dont l'empereur a droit de tout attendre. Le comte de Kinsky, auteur de plusieurs ouvrages très-distingués sur l'éducation, en a publié un militaire, sous le titre *d'idées élémentaires du service* (1). Nous ne nous rappellons pas d'avoir lu aucun ouvrage plus estimable que celui-ci parmi tous ceux qu'on a publiés sur l'art de la guerre. Il nous a donné la plus haute idée de l'auteur, et nous ne saurions nous expliquer pourquoi on ne l'a pas traduit dans toutes les langues. Ce comte de Kinsky est directeur d'une école militaire établie à Wienerisch-Neustadt, qu'on assure être un modèle d'éducation dans ce genre. A en juger par le mérite de celui à qui la direction de cet institut est confiée, il en sortira bientôt un grand nombre d'hommes supérieurs dans le métier des armes.

Il est aisé de conclure de ces notices rapides, combien l'armée autrichienne est formidable, et combien son choc est à craindre. Il ne lui faudra peut-être que quelques changemens intérieurs, dans sa composition et sa constitution, pour la rendre

---

(1) *Elementar begriffe vom dienste.*

aussi parfaite que la prussienne. Elle a sans doute un défaut essentiel. Les premiers emplois sont occupés par des sujets d'une très-haute naissance. Ni le mérite, ni l'ordre, ni la discipline ne sont essentiellement le partage de cette classe d'hommes, et après la volonté inflexible qui a présidé quatre-vingts années au régime militaire des prussiens, une des plus grandes causes de la perfection où est arrivée l'armée de Fréderic, c'est qu'elle est commandée par des officiers qui n'ont que la cape et l'épée. Mais avec une multitude de bons sujets dans les emplois inférieurs, les gens riches et d'une grande naissance, sont aisément rendus fort utiles; et si l'armée autrichienne a des désavantages, des parties foibles, un chef de talent parviendra à les dérober à l'ennemi; il se fera un systême de guerre analogue à ses facultés, et alors le nombre triomphera.

§. III.

Industrie

INTRODUCTION.

Ce ne sont pas seulement les possessions, ni même les richesses naturelles qui constituent la puissance. Combien de choses d'institution purement humaine influent sur la constitution d'une

nation, sur ce qu'elle peut, ou ne peut pas exécuter! Les principes d'administration, les dettes ou le trésor, le commerce, l'instruction, la législation, la religion même : tous ces ressorts sont presque aussi puissans contre la nature que pour elle. Tels sont les intéressans objets sur lesquels nous allons donner des détails, relativement à la monarchie autrichienne. Nous regardons ce travail comme d'autant plus utile, que l'Europe retentit des grands changemens que l'empereur introduit dans ses états, et de leur importance pour l'humanité.

Mais le vain bruit des gazettes ne peut qu'inspirer de la défiance à tout homme raisonnable. Ce ne sont jamais que des instrumens, auxquels on fait jouer l'air que l'on veut, et ce soin même de les mettre en œuvre avec un grand bruit, un grand appareil, est un indice qui mérite peu de confiance. Le roi de Prusse avoit donné annuellement, pendant vingt-quatre ans environ, deux millions d'écus à son peuple, sans que les gazettes en eussent dit un mot; et l'on ignoreroit encore ce bienfait, si quelques patriotes prussiens, frappés de cette générosité peu commune, n'en avoient enfin publié les détails. L'empereur ne donne pas dix pistoles à une veuve d'officier, n'examine pas un placet, qu'aussi-tôt toutes les gazettes allemandes ne l'annoncent comme un miracle. Le roi de Prusse

faisoit chaque année des milliers d'actions pareilles ; à peine en a-t-on parlé même après sa mort.

On croira peut-être, sur quelques ouvrages antérieurs, que nous ne pourrons pas nous défendre dans nos recherches de quelque partialité contre le chef actuel de la maison d'Autriche. Non-seulement nous professons un amour illimité pour la vérité ; mais encore nous sommes trop accoutumés à observer les choses humaines, pour ne pas sentir tout ce que vaut un prince très-laborieux, très-instruit, et animé du desir d'élever ses états au niveau des nations les plus éclairées de l'Europe. Il y a plus ; nous connoissons trop les abîmes dont les trônes sont environnés, pour ne pas excuser sincèrement les erreurs de l'esprit dans ceux qui gouvernent : nous ne blâmons que celles de la volonté. Si nous avons cru devoir observer dans la conduite de l'empereur quelques fausses démarches, c'est donc parce que nous y avons remarqué des erreurs de volonté, et qu'il importe que les hommes connoissent les mesures qui tendent vraiment à leur bonheur, ou celles qui ne sont dirigées qu'à les tromper. Il faut l'avouer, en général l'empereur a plus marqué le desir de se procurer des moyens de satisfaire une ambition particulière et personnelle, que celui de faire le bonheur des peuples en les éclairant, en abolissant les abus de toute espèce qui paralysent ses états. Il n'a sur-tout

jamais montré de suite dans l'exécution de ses plans, même les plus louables ; il a passé, avec une légèreté étonnante, des projets de législation les plus importans et les plus difficiles à exécuter, à des préparatifs de desseins ambitieux et coupables d'injustice. Il semble qu'il ait imaginé qu'une ordonnance suffit pour changer soudainement vingt millions d'hommes répandus sur trente mille lieues carrées. Non ; un souverain peut sans doute, avec une volonté ferme, changer les idées, les mœurs, les usages de son peuple, quelque nombreux qu'il soit ; mais il ne le peut qu'en se livrant tout entier à ce sublime dessein, en y mettant la persévérante activité de la volonté la plus forte.

Il est vrai que l'empereur a abandonné ses projets ambitieux avec la même facilité, qu'il les avoit entrepris. Si ce manque de suite avoit eu lieu rarement, on y reconnoîtroit volontiers l'énergie d'un grand homme qui abjure une erreur. Mais Joseph II a paru céder plutôt à la difficulté, que se vaincre lui-même par un effort de raison.

C'est toujours quand il a vu une digue s'élever entre lui et son projet, qu'il a reculé. Nous aimons l'Allemagne ; sa liberté nous est chère pour elle-même et pour l'Europe, dont le sort paroît dépendre de la destinée germanique. Nous abhorrons sans doute, sous ce rapport, l'alliance intime des deux cours impériales, qui menace des plus grands

grands dangers. Enfin, la liberté de notre continent, et sur-tout le bonheur de l'espèce humaine, intimement lié avec la sous-division des états, et auxquels l'accroissement de ceux qui ne sont déjà que trop grands, est manifestement contraire, nous a dès long-temps détourné de tous les systêmes politiques de la maison d'Autriche. Voilà les sentimens qui nous animent et non un puérile ou répréhensible attachement à celles de nos opinions personnelles que nous avons publiées ; voilà les principes qui nous guident ; voilà l'esprit dans lequel nous examinerons les moyens que Joseph II a aujourd'hui entre les mains, ceux qu'il se prépare, les choses qu'il a faites, celles qu'il pourroit faire ; et de-là résultera le tableau de ce qu'on doit attendre de l'empereur et de la maison d'Autriche en général, et l'indication des mesures que les autres puissances doivent suivre à cet égard. Admirateurs zélés de l'immortel Frédéric, partisans par principes de la gloire et de la grandeur de sa maison, nous avons impartialement jugé ses actions, observé les erreurs par-tout où nous en avons cru découvrir. Eh bien ! on verra dans nos recherches sur les possessions et le gouvernement de la maison d'Autriche, la même impartialité.

Jusqu'ici les états ont cru assez généralement que leur sûreté et le succès de leurs projets dépendoient du voile dont ils couvroient générale-

ment tout ce qui concernoit leur situation. Cette charlatanerie qui nuit beaucoup plus souvent qu'elle ne sert, a enfin été décréditée; et cette application du mot charlatanerie est bien juste. En effet, si les gouvernemens avoient eu ces connoissances, si on les avoit vu se donner de la peine pour les acquérir et pour les employer, on auroit pu croire qu'ils vouloient les cacher pour le bien et la sûreté des peuples. Mais quand des hommes instruits ont fait observer aux administrateurs des faits qu'ils ne soupçonnoient pas, aussi-tôt ils ont voulu qu'on les cachât. Qu'ils soient capables de profiter des lumières privées, et les hommes éclairés se feront un plaisir de les instruire en secret et au profit de l'amour propre des ministres. Mais on sait qu'en général leurs passions, les affaires journalières, la paresse, les distractions de tout genre, les empêcheront le plus souvent de lire les mémoires qu'on leur présentera, et toujours d'en faire un véritable usage. Rien ne prouve mieux que c'est uniquement pour leur intérêt personnel, pour cacher l'étrange manière dont ils gouvernent, qu'ils ne veulent pas qu'on publie ce qui les concerne. Il a donc fallu leur forcer la main. Des hommes qui ont apporté un esprit sain dans la recherche des divers objets de l'économie politique, sont parvenus aux moyens d'évaluer avec assez de précision l'étendue, la population, les richesses réelles

des états. Ils ont rassemblé des matériaux épars, et en les mettant sous les yeux du public, par l'opinion duquel les ministres et les souverains mêmes sont tôt ou tard, mais infailliblement domptés; ils ont porté un grand jour dans l'intérieur de la grande république européenne et soumis en quelque sorte tous les gouvernemens au contrôle universel. Les souverains les plus sages, les plus éclairés, les plus amis de l'humanité, ont encouragé ces recherches et leur publication. Cependant il est encore des états où l'on voile tout d'un secret aussi grand, que les relations multipliées des hommes en Europe, et l'art de l'imprimerie le permettent. Il en est même où on laisse publier, en apparence, afin de ne pas trop s'écarter du système des états reconnus pour les plus sagement administrés, des détails relatifs à l'économie politique; mais on veut que tout ce qui s'y imprime n'ait qu'un ton et une couleur avoués par le gouvernement. Le vulgaire reçoit crédulement tout ce qu'on lui donne en ce genre; cependant les hommes instruits découvrent des traces de falsifications; et de leurs doutes, de leurs recherches il sort souvent des traits de lumière.

Autrefois le ministère impérial suivoit les maximes du mystère et des fraudes pieuses autant et plus que tout autre. Mais l'exemple des états voisins, et le progrès des lumières, ont fait naître à

Vienne une liberté de la presse plus grande en général, et sur-tout sur ces objets particuliers. Cependant, à notre avis, c'est un étranger qui a répandu le plus d'instructions sur l'état actuel, intérieur et réel de la monarchie autrichienne. M. Nicolaï, libraire de Berlin très-savant et très-éclairé, est celui à qui nous avons cette obligation. Il nous a donné la relation d'un voyage qu'il a fait dans l'Allemagne méridionale. Sans doute ce voyage a été très-rapide ; mais avant de se mettre en route, M. Nicolaï a commencé par lire tout ce qui avoit été écrit d'important sur les pays qu'il se proposoit de parcourir, et à noter les choses sur lesquelles il vouloit porter ses recherches. Son voyage ainsi combiné et préparé, ce bon observateur a pu voir davantage en six mois qu'un autre en deux ans. Comme il jouit à juste titre d'une grande réputation dans la république des lettres allemandes, il a trouvé l'accès le plus facile, l'acueil le plus favorable chez les hommes instruits. Enfin, dans des pays où l'on n'ose pas publier soi-même ses observations pour l'avantage de l'humanité, ceux qui l'aiment sont charmés de trouver un étranger auquel ils puissent confier leurs observations ; et cela est arrivé souvent à M. Nicolaï. Aussi cet écrivain laborieux a-t-il vu les choses tout autrement que ne les présentent les gazettes, ou les flatteurs. Son voyage daté de mil sept cent quatre-

vingt-un, époque où les grands changemens dans l'administration autrichienne étoient déjà opérés. Ces considérations nous ont engagé à faire un grand usage du livre de M. Nicolai, quoique nous ayons puisé aussi dans beaucoup d'autres sources.

C'est sous la conduite de ces guides absolument inconnus en France que nous allons observer l'industrie, le commerce, les revenus publics et enfin la situation des finances autrichiennes.

On peut consulter deux ouvrages intéressans du professeur Hermann (1) sur les manufactures autrichiennes. Il y manque pourtant beaucoup de détails nécessaires, tels que le nombre des métiers, le prix des matières premières, la valeur des marchandises vendues. M. Sinapius (2) a fais connoître ces objets pour quelques fabriques; mais nous ignorons si ses estimations sont justes. Comme le gouvernement ne publie jamais rien de ce genre, on ne sauroit en rien savoir de bien exact.

M. Nicolaï observe, avec raison, que le gouvernement autrichien est toujours enclin à cacher le véritable état des choses relatives à l'économie politique. Il cite en exemple M. *de Born*, qui

(1) *Hermanns abriss der oesterreichischen staaten* et *hermanns reise.*

(2) *Kontorblatt*, 1.er quartier, page 135.

eut à souffrir bien des persécutions pour avoir publié quelques notions sur l'état des mines dans les états autrichiens : preuve manifeste que ce qu'on laisse circuler par l'impression est dirigé vers de certaines vues, et qu'il faut le lire avec une grande attention et quelque méfiance.

La Bohême est un pays fort industrieux ; il s'y fabrique beaucoup de toiles, que d'autres nations achètent et blanchissent ; il s'y fait un grand nombre de chapeaux, et on assure que les peaux de lièvres de ces contrées y sont particulièrement propres. On porte à quarante mille le nombre des peaux qu'emploient les chapeliers du pays. Le verre de Bohême est connu dans toute l'Europe : il s'y fabrique aussi beaucoup de cuirs, qui se vendent aux foires de Leipzick. Il est étonnant qu'avec ces ressources et beaucoup d'autres dont le détail nous meneroit trop loin, ce pays soit très-pauvre. Rien ne montre mieux qu'il y a des défauts essentiels dans sa constitution et dans son administration (1).

Selon M. Nicolai, les manufactures de coton forment la partie la plus considérable de l'industrie

---

(1) *Beschreibung der handlung der vornehmsten Europæischen staaten*, tome 2, page 201 et suivantes. Cet ouvrage mérite d'autant plus de confiance, que M. Struensée en est l'auteur.

en Autriche, et surpassent de beaucoup celles de laine et de soie, qui sont cependant aussi très-importantes. On est obligé en Autriche de tirer des draps de l'étranger; les étoffes légères de laine et celles de soie ne servent jusqu'à présent qu'au débit intérieur; mais on exporte beaucoup de toiles de coton. Les grandes manufactures de Schwechat et de Friedau, étoient autrefois les plus célèbres. Mais celle de Kettenhof s'éleve beaucoup, depuis qu'un neveu du comte de Friess la dirige. Il y en a encore une d'indiennes à Ebreichsdorff, village appartenant au baron de Bartenstein (1), et plusieurs autres.

Les toiles et les petites étoffes, moitié fil, moitié coton, occupent le second rang, et forment un objet de commerce assez considérable. Mais il s'en fait pourtant plus en Bohême qu'en Autriche. Il y a des manufactures de toile dans l'Autriche supérieure; mais on n'y fabrique que des toiles communes.

On fit, il y a quelques années, un essai pour établir des fileries; mais cette tentative n'eut pas de suite. Cependant on ne laisse pas que de filer une assez grande quantité de coton et de laine en Autriche. Le mécanicien de la cour, M. le

(1) Tous ces endroits sont aux environs de Vienne.

Brun, a inventé deux machines, dont l'une carde le coton et l'autre le file, avec une précision singulière ; il a obtenu un privilège exclusif pour dix ans. Nous ne sommes pas instruits du mécanisme de ces machines. M. Nicolaï en disant que l'industrie cherche sans cesse à en inventer de pareilles en Angleterre, trouve naturel et utile l'emploi de ce moyen dans un pays où la main-d'œuvre est chère. Mais il croit qu'on doit préférer de ne se servir que de bras au lieu de machines dans un pays qui abonde en hommes. Tant qu'il y a des milliers de paysans qui peuvent filer et carder, il vaut beaucoup mieux, dit-il, pour la circulation, la consommation et la population, les faire travailler, que les suppléer par un moyen mécanique. Et c'est mal voir les choses que de mettre en œuvre des machines qui laissent des milliers de paysans sans travail. Ce principe est très-mauvais, et tout ce que nous pouvons accorder à M. Nicolaï, c'est qu'il peut être vrai dans un pays où l'industrie en général, et sur-tout l'industrie agricole est surchargée, vexée et gênée, parce qu'un tel pays, sortant des règles du bon sens sur un point de cette importance, peut être obligé de s'en écarter en beaucoup d'autres. Mais par-tout où il y aura des ressources pour l'industrie humaine, il faut laisser aux choses leur cours naturel,

ne fût-ce que par la raison que si vous n'inventez et n'employez pas les machines, d'autres les emploieront ou même les inventeront; car c'est un principe sûr qu'aucune invention ne fut jamais l'effet du hasard, sur-tout en mécanique et en chymie; lorsque les connoissances préalables sont mûres, l'invention en résulte naturellement. De-là vient que souvent elle se manifeste au même instant en plus d'un endroit. Il n'y a point de saut dans l'esprit humain, non plus que dans la nature physique. Si donc vous n'adoptez pas dans vos fabriques l'emploi des machines, les autres l'adopteront et ruineront votre manufacture et vos ouvriers. Le raisonnement de M. Nicolaï est une conséquence vicieuse de ses principes sur le commerce, sur l'industrie, et sur-tout sur l'argent.

Il y a à Vienne trois manufactures de soie, dont l'une fait des étoffes riches et moyennes, la seconde fabrique des étoffes ordinaires, et la troisième des étoffes légères; celle-ci a environ quatre-vingt-dix métiers. Il y a encore une manufacture de velours et une manufacture de rubans qui peut avoir quatre-vingts métiers. M. Hermann compte en tout, à Vienne, sept cents métiers en soie; mais M. Nicolaï, qui a pris depuis des informations très-détaillées dans cette capitale, dit avoir appris que le nombre en est moindre, quoiqu'il ne veuille pas prononcer décisivement.

La fabrique de porcelaine, à Vienne, est pour le compte du souverain. Elle fut établie en mil sept cent trente-quatre par *Claude du Paquier*, et ses héritiers la vendirent à l'impératrice en mil sept cent quarante-quatre. Il y a, dit-on, quatre-vingts peintres, et en tout trois cents ouvriers employés dans cette fabrique. La porcelaine en est plus épaisse que celles de Berlin, de Saxe et de Fürstenberg, et sur-tout elle est plus grise; pour ce qui regarde la peinture, rien, dit M. Nicolaï, n'y peut entrer en comparaison avec les beaux ouvrages des trois fabriques ci-dessus nommées. On n'y fait pas non plus de ces grands vases de forme élégante et moderne qui sortent des trois autres fabriques. Le plus grand débit de cette porcelaine est en Turquie : c'est pourquoi les formes et la peinture restent plus long-temps les mêmes. Par la même raison, on y trouve beaucoup de choses qui sont en usage dans l'Orient, et qu'on ne rencontre point ailleurs. J'ai observé, dit toujours le voyageur allemand, au moins douze magasins de porcelaine; mais je n'en ai vu aucun où l'arrangement des pièces forme un aussi beau coup-d'œil qu'à celui de Vienne. Il y a un grand nombre de salles basses qui se suivent en droite ligne, et dans lesquelles la porcelaine est arrangée de chaque côté symétriquement. On y voit des figures de l'empereur *François*, et de l'impératrice Marie-Thérèse, de

grandeur naturelle. Si elles sont de biscuit, comme on l'assure, leurs dimensions les rendent remarquables. Les gazettes du mois de novembre mil sept cent quatre-vingt-trois, ont annoncé que l'empereur a ordonné que la manufacture de porcelaine fût vendue ou affermée.

On fait à Vienne de beaux poëles blancs vernissés, dont la forme est communément dans le genre antique, et dont une grande partie se transporte chez l'étranger : ils ressemblent à ceux qu'on voit à Hambourg et à Dresde. On n'apperçoit point à Vienne, dans les maisons tant soit peu opulentes, de ces poëles informes comme il y en a dans la Basse-Allemagne, et sur-tout à Berlin, dans des appartemens d'ailleurs bien meublés.

Il se fait aussi à Vienne beaucoup de fils d'or et d'argent, des galons et des rezeaux. M. Büsching rapporte (1) que la chambre des finances de cette capitale fournit tous les ans aux filières dix-huit mille marcs d'argent sans les piastres d'Amérique, que ces fabriques achètent du comte Friess, et qui s'élèvent peut-être à une somme pareille. Je ne sais, dit M. Nicolaï, si ces marchandises ont du débit chez l'étranger; mais dans le pays on en fait un emploi prodigieux. Les femmes et filles d'ouvriers, et la plupart des servantes en

(1) *Wochentliche nachrichten*, tome 2, page 20.

Autriche, portent des bonnets garnis de rezeaux d'or.

Le professeur Sander parle d'un moulin, sur le Danube, pour scier du bois de teinture (1); M. Nicolaï dit qu'il n'y en a point à Vienne. Ces sortes de moulins tournent à bras, ou tout au plus sont-ils mis en mouvement par des chevaux.

La fabrique de la nouvelle batterie de cuisine *de fer et de santé* est considérable; on y met en œuvre, à ce qu'on assure, trois mille quintaux de fer-blanc tous les ans. Cette quantité est vraiment prodigieuse, quand on considère combien de pièces on peut faire d'un quintal. J'ai remarqué souvent, dit M. Nicolaï, qu'en Autriche, quand on évalue verbalement les productions de l'industrie, on aime beaucoup les comptes ronds. Cette fabrique, qui appartient à des particuliers, a aussi quatre fourneaux à vernisser. La manufacture de Neuwied, pour les mêmes objets, est déjà connue en Allemagne depuis plusieurs années: on en a fait aussi un essai en Silésie. Mais celle de Vienne est supérieure en ce que les pièces de batterie de cuisine, qu'on y fabrique, sont d'une seule pièce, au lieu que celles de Neuwied sont de plusieurs morceaux soudés ensemble. Les pièces se paient à la livre. Celles qui ne sont pas étamées coûtent

---

(1) *Sanders reisebeschreibung, 2 band. p. 539.*

vingt-sept sous la livre; étamées en-dedans, trente sous et demi; étamées en-dedans et en-dehors, trente-trois sols et trois quarts. Les pieces vernissées sont de différens prix, suivant leur forme; mais on se plaint que le vernis n'en dure pas. Cette fabrique a beaucoup de débit au-dehors; et même des magasins à Constantinople et à Rimini, ainsi que dans plusieurs villes de Hongrie et des pays héréditaires allemands. Lorsque M. Nicolaï étoit à Vienne, on disoit que le prince de Schwartzenberg vouloit établir une fabrique de limes; mais le voyageur n'en a pas entendu parler depuis.

On a fait aux environs de Vienne quelques préparatifs pour l'établissement d'une manufacture de salpêtre artificiel. Un M. de Kessler en a voulu faire à Dobling, près de Vienne, avec du sel de mer ordinaire; mais on n'a pas oui dire qu'il ait réussi.

Les papiers publics ont annoncé qu'on avoit trouvé à Vienne le secret de faire une espèce de cadmie avec de l'arsénic et du fer, de même que de l'émail très-beau, avec un mêlange de potasse et de gravier. Vers la fin de mil sept cent quatre-vingt-trois, les gazettes ont fait mention de l'établissement d'une fabrique d'émail à *Schottewien*; M. Nicolaï présume que c'étoit celle dont nous venons de parler.

L'*apotichairerie générale* est un établissement

très-remarquable. Le particulier qui en est propriétaire livre les médicamens pour toute l'armée impériale en Autriche, en Bohême et en Hongrie : il a pour cet effet de grands magasins dans ces trois provinces. Il ne fait que la première préparation d'une partie de ces médicamens, et il donne la dernière main à d'autres. La préparation doit se faire selon le *dispensatorium Viennense.* Le chirurgien-major (1) de chaque régiment remet tous les trois mois, au département du conseil de guerre, qui a l'inspection de ces détails, un état de la quantité et de l'espèce de médicamens qui ont été employés dans sa pharmacie de campagne. Cet état est attesté par le colonel ou un

(1) Il y a un chirurgien-major dans chaque régiment autrichien ; un autre chirurgien pour chaque bataillon, et un *frater* par compagnie. Ces derniers sont réduits à la moitié en temps de paix, c'est-à-dire, qu'il n'y en a alors qu'un pour deux compagnies. On en envoie annuellement un de chaque régiment, à Vienne, où il reste deux ans, pour suivre tout le cours de médecine et de chirurgie à l'université. Pendant ce temps, le régiment lui augmente sa paie de vingt-quatre florins. La paye du chirurgien-major est de vingt-quatre florins par mois ; mais l'empereur donne tous les ans à chaque régiment quelques centaines de florins de gratification, dont le chirurgien-major reçoit une part. Chaque régiment a, comme nous l'avons dit, son apothicairerie administrée par le chirurgien-major.

autre officier major préposé à cet effet, puis examiné à Vienne par un médecin de l'armée, et modéré selon l'exigence des cas. Ainsi le compte général se fait exactement, et l'on tient liste de l'espèce de maladie de chaque malade, de même que des médicamens qui se trouvent dans les apotichaireries de campagne. C'est le trésor de la guerre qui paie les médicamens à l'apotichaire général; mais il ne les paie que sur le pied de la moitié de leur prix ordinaire; et en revanche l'apotichaire général a le droit d'établir des pharmacies dans toutes les villes d'Autriche, de Hongrie et de Bohême, où il ne s'en trouve point.

On trouve quelques ouvriers habiles en acier à Vienne; un, entr'autres, nommé *Schwartz*, qui a travaillé long-temps à Londres, a fait une épée d'acier à secret, qu'il a vendu dix mille florins au roi des deux Siciles en mil sept cent quatre-vingt-deux. Les faiseurs d'instrumens de mathématiques y sont excessivement ignorans et mal-adroits.

La cherté des maîtrises à Vienne est un grand obstacle à l'industrie. La permission d'exercer quelque métier que ce soit, coûte beaucoup d'argent. On en donne au gouvernement même pour le droit de vendre du pain d'épice. Un brasseur d'eau-de-vie paie depuis huit jusqu'à douze cent florins. Le droit d'avoir une boutique de perruquier à coûté en mil sept cent quatre-vingt,

trois mille florins (1). Il y a des maisons auxquelles sont attachés les privilèges de certains métiers. Cet usage est, sur-tout dans les petites villes et les bourgs de l'Autriche, souvent très-onéreux, parce que la commission du cadastre compte ces privilèges de tel ou tel métier comme un capital, sur lequel le propriétaire de la maison à laquelle est attaché un pareil privilège, est obligé de payer un impôt, quoique ce métier ne s'y exerce point. D'un autre côté, il n'y a que le propriétaire de la maison qui puisse exercer le métier dont elle a le privilège. Les maîtrises ont de fortes charges, mais des droits très-oppressifs. *M. Meusel* (2) en cite un exemple. Un homme voulut, en mil sept cent quatre-vingt, établir une fabrique de bougies, moins chères, et qui brûloient plus long-temps

(1) Dans la gazette de Bayreuth, du quatre Septembre mil sept cent quatre-vingt-trois, on faisoit monter le prix de ces privileges encore plus haut. Par exemple, une boutique de perruquier, à huit ou dix mille florins; une apotichairerie, à trente mille; un café, depuis douze jusqu'à seize mille; enfin une boutique de fruits à douze mille. La même gazette disoit que l'empereur vouloit abolir les maîtrises, en remboursant ceux qui en avoient acheté. De tels remboursemens auroient absorbé des sommes très-considérables; mais on n'a pas ouï dire qu'un projet si salutaire ait été exécuté.

(2) Voyez *Meusels miscellanen*. VI.[e] partie, page 29.

que

que les bougies ordinaires. Mais les faiseurs de bougies s'y opposèrent, et représentèrent que cela les ruineroit; la nouvelle fabrique n'eut pas lieu.

A ces obstacles, qui arrêtent l'industrie et que toute personne instruite de ce qui la concerne, regardera sans doute, comme extrêmement nuisibles, il faut ajouter les impositions considérables que les citoyens paient à Vienne et dans toute l'Autriche. On compte qu'un bourgeois de Vienne, (indépendamment des impôts indirects, comme les droits de la douane, les péages, l'accise sur les consommations, et sur les boissons, pour les secours dans les incendies, &c.) paie en impositions fixes, la septième partie de son revenu. S'il est propriétaire d'une maison, il faut qu'il paie la septième partie du loyer, sans compter les faux frais et les non-valeurs par les logemens de la cour.

Le luxe, la paresse, le goût pour la bonne chère, les plaisirs et les dissipations de toute espèce s'étendent jusqu'à la classe des artisans, et ne sont pas médiocrement préjudiciables aux progrès de l'industrie. La cour de Vienne a de tout tems étalé beaucoup de faste. Les magnats ont toujours dépensé ou même prodigué beaucoup d'argent dans cette capitale. Du petit au grand l'exemple a été contagieux, et l'artisan ayant ainsi le moyen de gagner beaucoup en travaillant peu, est devenu

d'autant plus paresseux, que les denrées de première nécessité sont à bon marché dans cette capitale (1).

Il y a une manufacture considérable d'étoffes légères de laine à Linz, qui travaille pour le compte du souverain. Elle est très-importante, et M. Nicolaï dit en en avoir vu des ouvrages qui

---

(1) Nous dirons ici en passant un mot des principales monnoies qui ont cours dans les possessions autrichiennes. L'empereur, par lettres patentes du premier septembre mil sept cent quatre-vingt-trois, a haussé la valeur de quelques monnoies d'or et d'argent.

Monnoies.	valent maintenant : fl.	kr.	valoient ci-devant : fl.	kr.
Ducats de Kremnitz... Sequins neufs de Milan. Gigliati de Florence... Sequins de Venise....	4	22	4	18
Ducats de l'Empire, de Bavière et de Salsbourg.	4	20	4	16
Ducats d'Hollande, et autres ordinaires......	4	18	4	14
Souverains d'or........	12	51	12	40
Doublons de Milan....	7	12		
Louis d'or	9	12		
Ducatons des Pays-Bas..	2	32		
Ecus de dix francs......	2	14		

Les autres monnoies d'or sont restées au taux de l'ordonnance du dix-sept août mil sept cent soixante-trois.

lui font honneur. M. Büsching, dans sa géographie, assure qu'elle payoit, en mil sept cent soixante-dix, cinq mille florins par mois à la caisse du commerce à Vienne, et qu'on avoit voulu la vendre à des particuliers. Une mesure si sage n'a point été exécutée, et c'est du moins une preuve que cette fabrique a donné quelques profits. Mais quand les gouvernemens sentiront-ils qu'il ne leur appartient pas d'être fabricans ou marchands? Quoi qu'il en soit, M. Hermann en raconte (1) des choses surprenantes. Il assure qu'elle fait vivre trente mille ouvriers, tant fileurs que tisserands; qu'elle vend annuellement pour un million et demi de florins; qu'elle rapporte cent mille florins de produit net, et que son capital en circulation est de trois millions de florins.

M. Nicolaï fait très-bien sentir la fausseté de ces données, sur-tout par l'absurdité de la supposition qu'une fabrique fasse chaque année pour trois millions d'ouvrages, et qu'elle n'en vende que pour un million et demi; il doute que le débit monte à cette somme, très-considérable pour des étoffes communes, et il se fonde sur ce que lui ont dit plusieurs négotians d'Augsbourg et même des marchands autrichiens. Les ouvrages sont fort

(1) *Abriss der oesterreichischen staaten*, 1782, page 30.

chers à Linz, en comparaison de ceux du même genre que l'on fabrique en Saxe et dans le Brandebourg, ce qui pourroit pourtant provenir en partie de ce que les étoffes y ont une plus grande largeur.

Cette fabrique de Linz est très-ancienne. Elle a été fondée en mil six cent soixante-neuf par un marchand nommé Sind. En mil sept cent sept elle étoit tombée en décadence, et Joseph I tenta en vain de la relever par des privilèges. Enfin elle étoit presque anéantie, lorsqu'en mil sept cent soixante-douze un protestant de Nürnberg, nommé Sorgel, la releva. La cour impériale le récompensa par des lettres de noblesse et par le titre de conseiller impérial de régence. Cette manufacture, fleurit sous son administration, et c'est un vrai bienfait pour l'Autriche; car bien que ce qu'on en rapporte soit outré, elle est certainement très-considérable, puisqu'elle fait vivre des ouvriers fort éloignés du chef-lieu.

M. Schloetzer en donne une description différente dans son journal (1), où il est dit que le nombre des ouvriers qui travaillent dans la manufacture même, se monte à mille; qu'il y a en outre mille quarante-six hommes et femmes occupés à devider et retondre la laine avec sept cent quarante-

(1) *Briefwechsel*, n.° 18, page 201 et suivantes.

cinq tisserands, y compris leurs aides et compagnons, vivant dans Linz, ou aux environs. Dans ce nombre, se trouvent ceux qu'on tient dans la maison de correction, et qui ne sont pas moins de deux cents. On prétend qu'il y a en outre dix mille huit cent quatre-vingt-douze fileurs ou tisserands en Styrie, deux mille cent soixante-douze fileurs autour de Znaym en Moravie, et soixante tisserands avec dix mille quatre-vingt-onze fileurs dans neuf cercles de la Bohême. Ces sommes ne font que vingt-six mille six, et non pas trente mille ouvriers. Ensuite, si tout cela est vrai, il faut qu'on envoie du fil de Bohême à Linz, parce que la disproportion entre les tisserands et les fileurs est trop énorme. Enfin, il faut mettre une bonne partie du produit de cette fabrique sur le compte de la Styrie, de la Bohême et de la Moravie. Mais cet arrangement, par lequel une grande quantité des ouvrages se fait à une si grande distance du chef-lieu, et doit par conséquent supporter les frais de transport, est fort singulier et réellement peu croyable. Plusieurs faits dénotent aussi que dans la relation de M. Schloetzer il y a des erreurs sensibles. Il y est dit qu'on paie annuellement dans Linz et à l'entour trois cent mille florins de salaires. Ainsi, en ne comptant les matières premières qu'à deux cent mille florins, la somme de cinq cent mille florins seroit celle des avances de

la fabrique de Linz : ce qui, par un calcul proportionnel du nombre d'ouvriers répandus dans les autres provinces, porteroit à quatre millions et demi de florins le prix des ouvrages annuels de toute la manufacture. Mais comme il est dit ailleurs que le débit annuel se monte à quarante mille pièces, qui ne sauroient être évaluées, l'une portant l'autre, qu'à vingt florins, (puisqu'il y en a, suivant le tarif authentique de cette manufacture que donne M. Nicolaï, de plusieurs genres qui ne coûtent que depuis deux florins un quart jusqu'à sept florins, et certainement ce sont celles dont la consommation est la plus grande,) selon cette version, le total devroit être de huit cent mille florins. La contradiction est palpable.

Mais en donnant à cette manufacture sa plus grande étendue, jamais, ni elle, ni toutes les fabriques réunies établies en Autriche, ne produiront au pays l'avantage que donnent la filerie et le lin à la Basse-Allemagne. Cependant le peuple est dans un état d'esclavage trop dur et trop général dans presque toutes les provinces soumises au sceptre autrichien, pour comporter une industrie universelle. Il faut pour cela une condition plus libre et plus de lumières. En effet, les entraves dont l'industrie se trouve gênée dans les états autrichiens, et sur lesquelles nous avons déjà rapporté quelques détails tirés de M. Nicolaï, viennent, en

grande partie du défaut de lumières : car l'ignorance, grande amie de la routine, croit que la sagesse consiste à laisser tout aller comme il va. Ce sont là de véritables calamités auxquelles l'autorité impériale devroit bien apporter remède, et cela seroit plus utile à l'humanité, qu'une destruction violente de quelques couvens, qui ne peut en dernière analyse, procurer qu'un avantage fiscal.

Nous plaçons ici une liste très-détaillée de la population de Linz, telle que la donne M. Nicolai, avec les réflexions fort justes dont il l'accompagne. Nous y ajouterons celle-ci. Il semble qu'une manufacture aussi vaste qu'on nous représente celle de Linz, auroit dû rendre la ville plus peuplée qu'elle ne l'est. Cela même nous paroît démontrer que la manufacture n'est pas aussi grande qu'on le prétend. Cette rubrique, d'*applicables aux besoins de l'état*, pour désigner ce qui peut être enrôlé, et sur laquelle M. Nicolaï fait une réflexion très-sage, nous en fournit une autre. Il n'est pas possible qu'une dénomination si singulière soit placée ici par un effet du hasard. Elle doit nécessairement émaner de l'autorité souveraine, à laquelle ces listes reviennent, et qui certainement en remarqueroit la singularité, si elle-même n'y avoit pas donné lieu. Or, il nous semble évident qu'un gouvernement qui porte sur une aussi grande base

que celui de l'Autriche et qui ne compte pour utile à l'état, ou, ce qui est la même chose, à ses projets, que ce qui peut être soldat, en cuve de très-ambitieux. La Prusse, pour laquelle l'armée est d'une toute autre importance, a établi la conscription militaire; mais avec moins de rigueur, elle l'a bornée davantage, elle ne lui donne pas cette épithète singulière, qui cependant conviendroit mieux dans ces contrées.

Au reste, depuis nos premières recherches, nous avons eu occasion de nous procurer une liste de la population de Linz, de mil sept cent quatre-vingt-trois, par laquelle on voit que le nombre des habitans n'étoit, cette année là, que de quinze mille deux cent dix-huit. Cette table constate très-bien ce qu'on sait d'ailleurs, que l'Autriche n'est pas aussi peuplée qu'elle pourroit l'être, eu égard à sa grandeur et à sa fertilité.

Voyez à l'atlas la table de la population de Linz, n.° 19.

Nous terminerons ces notices sur les manufactures autrichiennes, par un extrait de ce qu'en dit M. Hermann dans le troisième volume de ses voyages (1). « Là où les popes, les cordeliers et les capucins donnent le ton, dit M. de Taube,

(1) Voyez la vingt-troisième lettre.

dans sa description de l'Esclavonie et de la Servie (1), on ne sauroit s'attendre à voir fleurir les arts et les sciences. Sans vouloir comparer les pays dont je parle à l'Esclavonie et à la Servie, il est sûr qu'il s'en faut de beaucoup, que les arts et les sciences n'aient atteint, dans les pays allemands de la monarchie autrichienne, le degré de perfection auquel ils se sont élevés chez la plus grande partie de nos voisins; et réellement ils sont encore dans l'enfance dans la plupart de nos provinces ». M. Hermann ajoute avec raison que toutes les nations sont capables des plus grandes choses, et qu'ainsi il ne faut pas attribuer l'infériorité des peuplades dont il rend compte à un défaut naturel de talens, ou au climat. Il en trouve les causes dans l'éducation, dans des préjugés de bien des espèces, dont le peuple de tout rang est encore imbu, et dans certains arrangemens politiques; par exemple, la servitude, des corvées trop dures, un commerce trop gêné, des droits sur l'exportation des productions nationales, &c.

Il observe très-bien que ceux qui croient que l'état atteindroit le plus haut degré de splendeur, si l'on établissoit toutes sortes de manufactures et de fabriques, se trompent, et qu'il faudroit commencer par augmenter la culture, parce qu'il faut

(1) L. 2, p. 13.

qu'il y ait une bonne population entre les consommateurs et les productions, avant de songer à augmenter le nombre des premiers. — Il y a, dit-il, dans chaque province autrichienne de vastes déserts. Songez à l'étendue immense des landes de Getschgemet et de Debrezin en Hongrie ; de Neustadt et de Wels en Autriche ; de Peytan en Styrie ; des marais en Carinthie et dans la Carniole (3), et vous m'avouerez que si ces landes et les autres déserts ou marais en Bohême, en Moravie, en Transylvanie et dans le Bannat, étoient cultivés, nos états pourroient contenir plusieurs millions d'hommes de plus ».

« Lorsque la culture augmente en même-temps que l'industrie se perfectionne, et que la production des jouissances est en bonne proportion avec l'accroissement de l'espèce humaine, on peut affirmer d'un état, qu'il est parfaitement heureux ».

» De toutes les provinces autrichiennes, je n'en connois qu'une seule qui possède ce bonheur assez complettement ; c'est la Styrie ; et elle pourroit y parvenir encore mieux, si le peuple dans la basse Styrie étoit moins opprimé, et si le commerce y jouissoit d'une plus grande liberté ».

» Après la Styrie, la Bohême, la Moravie et la

---

(1) M. Schlœtzer nous apprend qu'on travaille à dessecher ces vastes marais.

Hongrie sont les pays les plus abondans en productions naturelles ; et si ces provinces, ainsi que les autres, élevoient leur culture au même degré de perfection, que la haute Autriche (le grand modèle dans ce genre de toute la monarchie), l'industrie et le luxe pourroient y croître du double, au grand avantage de l'état ».

» On ne sauroit pourtant nier qu'il y a une quantité de travaux auxquels le cultivateur pourroit se livrer sans négliger la culture. Nous mettons au premier rang la filerie du lin, du chanvre et de la laine. Il n'y a que la Carniole qui se soit distinguée jusqu'ici par ses toiles, quoiqu'elle soit loin d'atteindre sur ce point à l'industrie des Suisses et des Hollandois ».

» Si vous en exceptez l'Autriche supérieure, on ne fabrique en Carinthie, en Styrie et dans l'Autriche inférieure, que les toiles suffisantes à la consommation du cultivateur, et cependant tous ces pays, et sur-tout la Styrie, ont toutes les aptitudes, et les paysans tout le temps nécessaire pour porter les manufactures de toile au même degré de splendeur que la Suisse et les Pays-Bas ».

» La filerie de la laine commence à se répandre assez généralement. La manufacture d'étoffes de laine de Linz, et celle de bas des comtés de Sallaburg à Ponck, dans la haute Autriche, ainsi que quelques autres en Bohême, en Moravie, en Hon-

grie et en Carniole, sont considérables ».

» On a sur-tout élevé la filerie de coton à un haut degré de perfection; car dans les huit manufactures de ce genre établies à Fridau, Schwechat, Ehreichstorf, Ems, Ketterhof, Lettowitz, Schlossberg et Vienne, on fabrique des indiennes presque aussi belles que celles d'Augsbourg et de Saxe. Ces manufactures occupent plus de cent cinquante mille personnes, et font circuler annuellement près de trois millions de florins d'une façon si avantageuse, que chaque florin passe peut-être par dix mains avant l'année révolue (1) ».

Il y a probablement beaucoup d'exagération dans les cent cinquante mille ouvriers employés pour le coton, puisque dix lignes plus haut l'auteur a dit que la manufacture de Linz faisoit travailler près de soixante mille personnes. Quoi qu'il en soit, il est sûr que les manufactures de coton sont les plus considérables des états autrichiens; et nous tirerons de-là une autre preuve en faveur d'un de nos principes : c'est que les manufactures pour lesquelles la nature donne des facilités à un pays, y fleurissent sans aucune peine. Le voisinage de la Turquie Européenne qui produit beaucoup de coton, fournit des moyens faciles aux états de

(1) Nous avons vu que ce calcul est excessivement exagéré.

l'empereur pour en tirer de la première main, et de-là cette espèce de manufacture.

« Tels sont, continue M. Hermann, outre l'éducation des vers à soie, presque les seuls genres d'industrie auxquels les cultivateurs puissent se livrer sans négliger la culture de leurs champs. Ces travaux méritent d'être encouragés de toute manière par le gouvernement, parce que les provinces où ils sont en vogue, sont situées aux environs de la mer Adriatique, et peuvent faire un commerce avantageux de leurs productions avec l'Italie, l'Espagne et le Portugal ». En ce cas, nous nous étonnons de ne pas trouver cet article dans les exportations de Trieste, dont nous avons donné ci-dessus la liste. Nous en concluons que ces manufactures ne s'étendent pas au-delà du débit intérieur que le monopole leur assure et rien n'est plus naturel. L'effet du monopole est toujours de perpétuer la paresse, l'ignorance, la médiocrité, qui anéantissent infailliblement le débit extérieur, lequel dépend absolument de la perfection des manufactures. Ces nations tirent ces espèces d'ouvrages des endroits où on les fabrique le plus habilement. Mais si le systême de la liberté étoit adopté, on auroit également le débit intérieur; et la concurrence perfectionnant les manufactures, feroit gagner le débit extérieur, par la facilité d'avoir la matière première.

» Les autres genres d'industrie que mes compatriotes, dit M. Hermann, ont porté à quelques degrés de perfection, sont, dans la Basse-Autriche, la culture du vin, du safran et des fruits ; et diverses fabriques de fer et d'acier en Styrie, en Carinthie, et dans la Carniole ».

Il montre en détail combien les fabriques de fer sont utiles, et il y trouve le grand moyen de payer les importations de ces provinces. Il exhorte le gouvernement à les encourager, parce que les pays où l'on en vendoit autrefois le plus, comme la Russie et la Pologne, par exemple, commencent à s'en passer. Le moyen qu'il propose est assurément le meilleur : c'est la liberté. Il suffiroit, dit-il, d'abolir tous les droits et péages que l'exportation des fers et des aciers doit payer.

» Il faut permettre à chaque province de porter ses fers où elle veut, et ne point défendre, par exemple, au fabricant de Carinthie, de vendre ses marchandises là où celui de Styrie vend les siennes, et sur-tout il doit être libre à chaque forge de faire les ouvrages qu'elle veut et comme elle l'entend. Il faut que chacun ait la liberté de fabriquer du fer en barre, ou de l'acier, des plaques, des clous, du fil d'archal, des faux, &c., à sa convenance. Personne ne peut perdre à cet arrangement, que l'ouvrier paresseux ou malhabile, lequel jusqu'ici s'est trouvé à son aise,

parce qu'on étoit forcé de prendre ses ouvrages et de refuser ceux que l'on fabriquoit mieux dans une autre province, ou dans le même district».

» On ne pourra pas m'objecter que cette liberté ruineroit les forêts, puisqu'on n'a qu'à déterminer la quantité de fers que chaque forge peut fabriquer, mais en laissant à chacun la liberté de lui donner la forme qu'il veut ».

» Quant aux autres objets de l'industrie de nos contrées en voici une idée. On fabrique beaucoup de fromages en Hongrie, qu'on vend fort souvent pour du fromage de Suisse, et il se fait une exportation considérable de celui de Briens. Il y a d'autres provinces, comme l'Autriche, la Styrie, la haute Carniole, la haute Carinthie et le Tyrol, qui ont beaucoup de bétail; mais elles ne font point de fromage, parce qu'on y mange beaucoup de beurre. En Bohême, en Moravie et dans une partie de la Hongrie, où les gens du peuple ne consomment pas la cinquantième partie du beurre que leurs pareils dans les provinces mentionnées, le débit des grandes villes, et sur-tout de Vienne, leur fait croire qu'ils gagnent plus à vendre le lait qu'à en faire du fromage. Le moyen d'augmenter cette production si utile de l'agriculture, seroit la culture des prairies naturelles et artificielles pour le bétail. Il faut espérer qu'elle s'introduira tôt ou tard en Autriche ».

» On a fait de tout temps de l'huile dans ces pays ; mais il n'y a que peu d'années qu'on y en fait de navette. A présent Vienne pour ses lampes, en consomme seule pour soixante-dix mille florins. On fait aussi de l'huile de lin, et en Hongrie, du fruit du hêtre, dont le peuple se sert pour sa cuisine. Il y a long-temps qu'on en fait du gland de chêne et du fruit du hêtre dans le nord de l'Allemagne ; mais cette sorte d'industrie est nouvelle en Autriche ».

» Les brasseries et les distilleries ne sont pas importantes, grâces au vin qui abonde dans le cercle d'Autriche ».

» On fait beaucoup de potasses en Hongrie et en Bohême ; mais on en tire pourtant de calcinées de France pour les fabriques de miroirs et autres, ce qui prouve qu'on ne sait pas encore les rafiner assez ».

» Il y a nombre de salpêtrieres artificielles, mais qui ne rapportent pas beaucoup de profit ».

» Les salines sont une branche d'industrie importante en elle-même, mais plus utile encore au fisc. Il y en a cinq : savoir, Ebensée, Ischl et Halstadt dans l'Autriche supérieure ; Aussen, en Styrie, et Hall en Tyrol. On évalue leur produit annuel à un million de quintaux. La plus grande partie s'en vend pour le compte de l'empereur ; cependant en Styrie, et en Tyrol, chacun peut

acheter

acheter du sel argent comptant, et le revendre dans certains districts. Le prix en est déterminé par la concurrence. Celui du fisc se vend suivant l'éloignement des lieux, de deux sous et demi à trois sous et demi la livre de Vienne. On compte que l'exploitation des sels fait vivre cent cinquante mille personnes. Il n'y a encore de salines en Hongrie que celle de Sovar; tout le reste est du sel fossile de Pologne et de Transylvanie, que l'on vend tel qu'on l'arrache à la terre ».

» Il y a des alunneries considérables à Thalern, dans la Basse-Autriche, à Schladming, en Styrie, et quelques-autres en Hongrie et en Bohême ».

On trouve quelques rafineries de sucre à Fiume, qui subsistent depuis environ vingt ans, et une à Trieste, établie depuis huit à neuf ans. M. Hermann parle ensuite des fabriques de poudre à cheveux et d'amidon, qui n'ont pris quelque accroissement que depuis trente à trente-cinq années. Il calcule que sur deux cent cinquante mille habitans, qui forment la population de Vienne, cent mille dépensent annuellement cinquante livres de poudre, qu'il réduit cependant à trente, ce qui fait pour trois millions de livres pesant de poudre, à huit sous et demi la livre, un million deux cent soixante-quinze mille livres tournois. Mais M. Hermann se trompe lourdement, car il n'y a certainement dans aucune ville d'Allemagne

cent mille individus qui dépensent réellement trente livres de poudre par an; le prix ordinaire de la livre pesant n'est pas, à beaucoup près, de huit sous et demi. Il faut pourtant noter à ce propos que M. Nicolai nous apprend que la poudre est l'objet d'un monopole du souverain, et que ceux qui en font commerce sont obligés de s'en fournir au magasin impérial de l'administration des revenus de l'amidon et de la poudre à poudrer. C'est peut-être la cause de ce renchérissement de prix d'à-peu-près cent pour cent.

" Ce que M. Hermann dit du tabac mérite plus d'attention; « nos manufactures de tabac, dit-il (1), forment une des sources les plus abondantes des revenus du souverain. Elles sont par-tout, excepté en Hongrie, affermées comme monopole aux Juifs, qui en paient une rente énorme, et qui n'y en font pas moins un profit extraordinaire. Mais cela ne doit pas sembler étonnant, quand on songe que l'habitude de prendre du tabac est devenue, pour ainsi dire, épidémique parmi nous. Des enfans de six ans ont leur petite tabatière, chaque journalier, chaque fruitière consomme pour près de deux sous de tabac par jour. Aussi l'emploi de revendeur de tabac est-il très-recherché. A Vienne on en voit une boutique dans presque toutes les rues; mais le terrein immense qu'on

(1) Page 162.

sacrifie à la culture de cette plante ; mais la dépense que fait la dernière classe du peuple, qui, évaluée seulement de dix à trente-deux livres tournois par an, pourroit se porter sur des objets plus utiles ; mais les maladies de cerveau, une perte prématurée de la vue, tous ces maux et tant d'autres que le tabac cause, sont-ils compensés par les secours que le trésor de l'état en retire, et par l'avantage de faire subsister quelques individus ? La décision de cette question, que je ne hasarde cependant pas de prononcer, tourneroit, je pense, fort au désavantage de cette culture. (1) ».

(1) Nous l'avons déjà dit ; les maux qu'on attribue au tabac, ainsi qu'au thé et au café, sont fort douteux. S'ils avoient de la réalité ; ils seroient infiniment plus frappans. Encore une fois, il faut laisser jouir les hommes comme ils l'entendent. D'ailleurs il est évident que M. H. exagère la dépense qui se fait en tabac. Au reste cette plante n'est plus en ferme en Autriche, mais en régie. L'empereur n'a pas même attendu le terme du bail, qui auroit duré jusqu'à la fin de mil sept cent quatre-vingt-quatre ; il s'en est emparé dans le courant de cette année-là. Il a créé quatre administrateurs, qui perçoivent dix mille livres d'appointemens, et dix pour cent pour tout ce qui passe la somme de deux millions sept cent mille florins, ou d'à-peu-près six millions sept cent cinquante mille livres tournois versés dans le trésor impérial. (Voyez gaz. du comm. de Gotha, année mil sept cent quatre-vingt-quatre, page 23.)

» Dans l'infinité de nos fabriques de tabac on ne manufacture que des feuilles indigènes, qu'on n'emploie, pour ainsi dire, qu'à fait du tabac nommé *noir*, soit en poudre, soit à fumer. Avec un billet, on peut avoir tous les tabacs étrangers; mais il faut payer des droits considérables; par exemple, deux livres trois sous un tiers pour une livre pesant de tabac du Brésil ».

« Voici des détails qui donneront une idée de l'étendue de la culture du tabac en Hongrie. En mil sept cent soixante-dix-neuf, on a vendu cent mille sept cent cinquante-neuf livres de tabac en poudre, et trois millions deux cent soixante-dix-huit mille cent trente-six livres pesant de tabac en feuilles aux étrangers, par le seul port de Trieste. Cette branche du commerce de Hongrie est montée à ce degré par la guerre d'Amérique, et a plus que doublé depuis mil sept cent soixante-seize; on compte que le débit du tabac de Hongrie rapporte deux millions six cent cinquante mille livres tournois d'argent étranger ».

» L'art du doreur et celui du vernisseur sont portés à un haut degré de perfection parmi nous. On y vernit sur-tout agréablement des ouvrages en fer-blanc, dans la fabrique d'ustensiles de cuisines établie près de Wienerisch-Neustadt ».

» On blanchit la cire chez nous aussi-bien qu'à Augsbourg et à Hambourg; mais nous tirons

encore beaucoup de cire de l'étranger. Pour réparer un peu cet inconvénient, on a laissé pleine liberté à la fabrication des bougies; aussi les Juifs ont-ils formé une fabrique, où ils vendent la livre à près de six sous meilleur marché que les autres ciriers. Mais ce remède n'opère pas beaucoup, et il vaudroit mieux qu'on restreignît un peu le luxe des bougies, sur-tout dans tant de familles que la vanité d'imiter les grands emporte sur ce point comme sur le reste ».

» Nous avons porté assez loin la fabrication des cuirs. On connoît avantageusement ceux de Hongrie; les meilleurs se font à Chtelniczo, Ractko et Jolsva. On fait aussi d'excellent maroquin en Carniole, et nous avons quelques bonnes manufactures de cuir roussi qui commencent à approcher de celles de Russie et de Prusse, et qu'on travaille à perfectionner. On prépare aussi parfaitement les peaux de chamois, de cerf et de chevreuil en Styrie, Tyrol et Carinthie, et elles font un objet de commerce. Il y a encore une fabrique de cuir ramaillé à Znaym en Moravie, dont le magasin est à Vienne ».

M. Hermann parle en outre de quelques objets d'une moindre importance. Il se plaint de ce qu'on ne fabrique pas assez de toiles à voiles, il voudroit qu'on encourageât la culture du chanvre et l'emploi des orties pour des cordages, parce que la

navigation autrichienne commence à croître. Il parle des passementiers, dont il y a sans doute un grand nombre à Vienne; mais c'est plutôt un métier qu'une fabrique. Il loue fort l'habilité des brodeurs, et dit qu'il y en a vingt-sept établis maîtres et bourgeois à Vienne. La gaze, suivant lui, a fait tomber les dentelles, dont il y avoit naguères encore une manufacture flamande dans cette capitale, où soixante-dix personnes faisoient annuellement environ quinze cents aunes de dentelle; mais elle ne subsiste plus.

« On s'applique beaucoup à l'art du faiseur de bas. Il y a à Vienne soixante-dix maîtres fabricans de bas de soie, qui font aller deux cent cinquante métiers. Il se trouve des ouvriers en bas, soit au métier, soit à tricoter, dans toutes les petites villes, sur-tout de la Carniole. Outre cela, il y a deux grandes manufactures de bas; l'une à Dux, en Bohême, l'autre à Ponek, en haute Autriche. Les meilleurs bas de coton qu'on vende à nos marchés, viennent de Bohême, du pays de Salzbourg et du Tyrol. Ceux de fil se font en Bohême, en Moravie et en Lusau ».

« Il a été question plus haut de la manufactutation du lin et du coton. Mais il faut dire encore un mot des établissemens que nous nommons manufactures de toile. On y fabrique toutes sortes de linge de table, du coutil, de la futaine, &c.

Les plus considérables de ces fabriques sont celles de Ramburg, en Bohême, qui appartiennent au prince de Lichtenstein ; celle de futaine du prince d'Auersberg, aussi en Bohême ; une pareille à Boehmisch-Waidhofen, en Haute-Autriche ; et une de Manchester à Vienne. La toile qui entre le plus dans le commerce intérieur, vient de Carniole, de Silésie, de Bohême, de Moravie, et la toile nommée de famille, *Hausleinen*, de la haute Autriche ».

» Il n'y a que deux manufactures considérables de drap parmi un grand nombre de moindres en Bohême, en Moravie, en Hongrie, ce sont celles de Tiess en Carniole, et celle du comte de Wallenstein en Bohême. Il ne s'y fabrique que des draps fins nommés de Hollande, qui se font principalement de laine d'Espagne. On fabrique beaucoup de draps en Hongrie, mais presque tous grossiers, et de la laine du pays. La plupart des drapiers sont établis à Modern, dans le palatinat de Presbourg ; à Chtelinza, dans celui de Weitr ; à Keszthœly, et à Œdenbourg, dans celui de Salad. Il n'y a pourtant que deux grandes fabriques de drap en Hongrie ; l'une à Holitsch, et l'autre à Hatwau, dans le palatinat de Hewesch ».

» La gaze forme un objet d'industrie très-considérable. Il y a plus de trois cents métiers de ce genre en activité à Vienne, dont les ouvrages se

répandent dans les autres provinces. Mais il y en a aussi à Prague, à Prag, &c. & elles commencent à se répandre dans d'autres villes. C'est ainsi qu'en mil sept cent soixante-dix-huit, il s'en établit une de trois métiers, à Linz ».

» Les manufactures de soie sont en si bon état, que les étoffes légères sur-tout égalent, selon M. Hermann, celles de France. Les plus belles sont ce qu'on nomme étoffes de saison. En mil sept cent soixante-six, il y avoit déjà cinq cent cinquante-huit métiers de ce genre à Vienne, et on peut y en trouver à présent au moins sept cent. Comptez les autres manufactures en soie dans le pays de Trieste, à Temeswar, en Hongrie, en Bohême, en Tyrol, et considérez l'immense consommation que nous faisons dans ce genre; car enfin on peut assurer sans exagération, qu'elle a doublé depuis quinze années. Si vous pensez en même-temps combien notre culture de soie est foible, vous verrez que nous en achetons une quantité immense au dehors; car enfin il n'y a de culture de soie encore qu'en Transylvanie, en Esclavonie, dans le Bannat, en Carniole et en Tyrol ».

» On fait de fort bons chapeaux à Vienne, et il y a une cinquantaine de chapeliers qui vendent de leurs ouvrages au dehors. La Hongrie, la Bohême, la Moravie, l'Autriche fournissent la

matière première, savoir, les poils de lièvres dans la plus grande abondance ».

» Nous ne manquons pas de papier, il est vrai ; mais il n'approche pas de la bonté de ceux de Hollande, de France et d'Angleterre. J'attribue cela sur-tout au défaut de bonnes manufactures de toile. En Hollande et en Angleterre, tout le monde porte de la toile fine, qui donne d'excellens chiffons. C'est en Bohême, en Moravie, en Autriche que se trouvent le plus de papeteries, et les meilleurs papiers viennent de Moravie ».

» Les religieuses ont été long-temps en possession de la broderie et de l'art de faire des fleurs artificielles. A présent leurs broderies sont peu estimées, parce que les dessins en sont mauvais ; aussi ce genre d'ouvrages, excepté ce qui se fait pour les églises, a-t-il passé en d'autres mains. Il en est de même des fleurs. Elles occupent beaucoup de bras, sur-tout de femmes, et il y en a une manufacture établie à Vienne qui en fournit annuellement plus de vingt mille pièces ».

» On fabrique beaucoup et de bonnes voitures à Vienne ».

Voilà les principaux faits que contient la vingt-troisième lettre de M. Hermann; le reste est de peu d'importance. Les réflexions se présentent en foule en considérant le tableau qu'il nous présente de l'industrie dans les pays soumis à la do-

mination autrichienne. Les voici plus frappantes.

1.° Le pays où il y a quelque liberté, quelque propriété, la haute Styrie est le seul où l'agriculture soit portée à une assez grande perfection, et où le paysan soit heureux et à son aise.

2.° La plupart des pays de la maison d'Autriche, croupissent dans la superstition et dans l'ignorance; cependant les productions naturelles se manufacturent dans toutes, passablement même, et ce sont ces manufactures qui, seules, contribuent au bien-être du pays. La Styrie, la Carinthie, la Carniole fabriquent bien leurs métaux; les draps grossiers se font partout où il y a de la laine; la toile par-tout où la nature produit du bon lin; les cuirs même se préparent bien dans les pays où les bêtes fauves à belle peau abondent, comme les cerfs et les chamois dans le Tyrol. Il n'y a que le gouvernement qui mette obstacle aux fabriques, en gênant l'industrie, en obligeant, par exemple, telle contrée de fabriquer ses métaux sous telles formes, et de les vendre en tel endroit, et en assujettissant l'industrie à mille gênes absurdes. On a souvent dit, au moins en Allemagne, que l'empereur vouloit introduire le système physiocratique dans ses états. Juste ciel! quelle physiocratie que celle où il y a des péages et des douanes, non-seulement du pays à l'étranger, mais d'une province à l'autre! où l'ex-

portation et l'importation sont également gênées! où il y a une prohibition générale de tous les ouvrages manufacturés au dehors! où l'on fait brûler tout ce que l'on saisit! où le peuple n'a presque nulle part ni liberté ni propriété! où le sel, le tabac et tant d'autres choses sont des régales! où on prescrit aux fabricans les ouvrages qu'ils doivent faire et les lieux où ils doivent les vendre! L'empereur a établi avec rigidité l'impôt territorial dans quelques provinces. Voilà ce qu'il a fait, et c'est la plus grande des absurdités d'en avoir conclu qu'il adoptoit le systême physiocratique. Les peuples ont beaucoup résisté aux nouveaux arrangemens par rapport à l'impôt territorial, et avec raison; car c'est quand les impôts indirects subsistent et sont portés très-haut, quand il y a des gênes de commerce multipliées, que l'impôt territorial est dur et oppressif; alors on écrase le peuple de deux manières. Il est bien certain que l'empereur auroit fait mille fois plus de bien à ses états, en abolissant quelques-unes des gênes de l'industrie, soit agricole, soit manufacturière, que par tous les autres arrangemens beaucoup plus éclatans que solides qu'il a pris.

Car il ne faut pas croire que ce qui est mis ici sur le compte d'une industrie profitable pour l'état, le soit effectivement. Il y a beaucoup de ces établissemens où sans doute le seigneur

fait travailler ses esclaves. Ce qui nous le dénote, c'est cette quantité de manufactures établies par des grands. Les fabriques ne peuvent fleurir qu'entre les mains de ceux qui en sont véritablement les propriétaires. Or, il est impossible qu'un prince d'Auersberg, un comte de Wallenstein, un comte de Sallaburg, &c., soient réellement des manufacturiers ; ils abandonnent sans doute la manufacture qu'ils établissent à des gens à leur solde ; s'ils y profitent donc, comme on a lieu de le croire, ce ne peut être qu'en faisant travailler des esclaves, dont la main d'œuvre est à un prix si chétif, qu'elle répare tous les désavantages auxquels un grand seigneur manufacturier est assujetti ; le monopole peut d'ailleurs y servir. Et notez bien à ce sujet, que ce même monopole en est enraciné beaucoup plus profondément dans la constitution. A la vérité, nous croyons qu'aujourd'hui il est l'effet de la volonté du souverain ; mais lorsqu'il en viendra un qui voudra l'abolir, tout le crédit de la haute noblesse s'y opposera, et il trouvera pour faire le bien une résistance qu'il sera peut-être hors d'état de vaincre. Ce n'est pas nous apparemment qu'on accusera d'être fort attaché au préjugé de la naissance ; mais certainement c'est à nos yeux un mauvais ordre de choses, qu'une haute noblesse traficante et manufacturière ; ou plutôt,

et pour exprimer mieux notre idée et le principe sur lequel elle porte, nous dirons qu'il ne faut jamais que les grands propriétaires soient manufacturiers, ni traficans. Par-tout où ils le sont, il y a un vice radical qui tend et à dépraver les propriétaires par l'esprit mercantile, et à plonger dans l'abîme de la misère le reste du peuple, par le découragement de ne pouvoir jamais s'élever, puisque les moyens de fortune sont tous entre les mêmes mains. L'esclavage est vraisemblablement la grande source de cette singularité qu'on ne trouve pas ailleurs à ce degré; car les propriétaires chez les anciens qui avoient des esclaves, établissoient aussi des manufactures. Mais il peut y avoir encore d'autres causes de ce phénomène, qui dépendent tellement de l'intérieur de la constitution et des mœurs, qu'il n'y a qu'une longue étude du pays qui puisse le faire découvrir.

Passons au commerce à l'occasion duquel nous parlerons de la banque et des impôts.

§. IV.

Commerce. Impôts. Banque.

Les notions générales sur le commerce des états autrichiens, se trouvent dans celles que nous avons données précédemment sur leurs productions naturelles et sur leurs manufactures. Il ne nous reste

plus qu'à insérer ici les notices particulières très-curieuses que donne à ce sujet M. Nicolaï dans son voyage (1).

« Il ne faut pas s'attendre, dit-il, à trouver en Autriche des listes exactes du débit annuel des marchandises exportées et importées, des métiers et des ouvriers de chaque manufacture, du prix des fabrications et marchandises, ni des matières qu'on y emploie. » Nous ajouterons que la disette des détails de ce genre seroit un grand bien, si elle provenoit de la liberté accordée au commerce et à l'industrie, et de ce que le gouvernement ne s'en mêlant pas, il ne peut qu'en ignorer les détails. Mais telle n'est pas la cause du peu de notions que nous possédons sur ce sujet; car il est peu de pays où les gênes soient plus multipliées. « C'est donc, dit M. Nicolaï, de la nonchalance, et d'une crainte mal entendue ou de la méfiance, que proviennent les obstacles qui s'opposent à nos recherches, et l'on est obligé de se contenter de simples *oui-dires*. Qu'on se rappelle combien on trouva mauvais en Autriche, que le célèbre M. de Born eût écrit quelque chose sur les mines de cette contrée, et les désagrémens qu'essuya cet homme de mérite, que l'Autriche auroit dû révérer pour ses grands

(1) Tome 4, page 387 et suivantes.

talens (1). » M. Nicolaï ajoute une réflexion très-juste et très-sage ; car bien que l'inquisition du gouvernement sur les objets d'industrie et de commerce soit infiniment nuisible, l'instruction libre et publique par la voie de l'impression ne sauroit avoir aucun inconvénient, elle est même absolument nécessaire aux gouvernemens pour les guider dans la législation. « Un état, dit M. Nicolaï, et principalement une monarchie, ne connoîtra jamais ses moyens en fait de commerce et d'industrie, quelque instruits que puissent être les particuliers sur quelques objets détachés de ce genre, s'il ne permet pas à chacun de communiquer ses connoissances au public. » Une preuve que l'Autriche n'étoit pas encore bien instruite elle-même il y a peu de temps à cet égard, ce sont les moyens absolument faux qu'on a employés depuis beaucoup d'années, pour faire prospérer certaines branches d'industrie et de commerce. Ce reproche ne tombe pas sur l'Autriche seule ; et si l'on excepte la Hollande et l'Angleterre, où, depuis plusieurs années, les affaires et les comptes du commerce sont présentés au public, quel état se connoît parfaitement lui-même ? On regarde en-

(1) Il en a reçu enfin la juste récompense, graces à la découverte minéralogique très-lucrative pour l'Autriche, qu'il a faite et dont nous avons parlé.

core jusqu'à présent comme le plus éclairé de tous les gouvernemens, celui qui a du moins les notions les plus communes sur le véritable état de l'industrie et du commerce des sujets.

« Le commerce de Vienne a toujours été considérable. Cette capitale est, depuis des siècles, le centre où viennent se rassembler les richesses de plusieurs provinces importantes, et par conséquent où les besoins et les jouissances se multiplient. Or, les besoins et les jouissances sont l'origine de toute industrie. La situation de Vienne sur le Danube procure à cette ville beaucoup de facilités pour le commerce. Mais ce fleuve, quoique très-grand, n'est pas favorable à la navigation ; les bateaux qu'il porte sont d'ailleurs construits si peu solidement, qu'ils ne sauroient continuer leurs voyages jusques bien avant dans la Hongrie. Le capitaine des ponts et bateaux de l'empereur, M. Bartling, l'a prouvé dès mil sept cent soixante-huit (1). Il

(1) Lettres sur la navigation commerçante du Danube (*Briefe über die donaus Kommerz schiffart.*) Vienne, mil sept cent soixante-huit, in-8.° Il faut bien noter à ce sujet, que l'on charge et décharge encore les vaisseaux sur le Danube à bras d'hommes. Cependant M. Bartling a donné, dans la planche 114 de son ouvrage, le dessin d'une grue infiniment plus commode pour décharger les bâtimens, que la manière ordinaire, qui nuit considérablement à leur durée. Mais

démontre

démontre aussi combien la navigation du Danube est lente, pénible et dangereuse. A la vérité les louables mesures qu'on a prises depuis, ont diminué ces inconvéniens; mais ils ne sont pas, à beaucoup près, levés tous. La navigation, sur-tout en remontant dans les contrées absolument incultes de la Hongrie et de l'Esclavonie, restera toujours tardive et coûteuse. C'est pourquoi le Danube ne sera jamais aussi favorable au commerce que le Rhin et l'Elbe. Nous aurons occasion d'en parler plus au long dans la suite, d'après un écrivain Autrichien (1) ».

« La Hongrie ayant été, dans ce siècle, liée plus étroitement à l'Autriche, après la destruction des mécontens, on songea sérieusement à profiter du Danube pour commercer avec la Turquie. Lorsque c'est le gouvernement qui s'ingère de faire prospérer le commerce et l'industrie, on commence ordinairement par où l'on devroit finir, et

---

M. Nicolaï n'a pas vu une seule de ces grues, ni à Vienne, ni dans toute l'Autriche, excepté à Engelhartszell, quoiqu'il y eût alors treize ans que l'ouvrage de M. Bartling eût paru.

(1) Lettres sur la navigation et le commerce de la Hongrie, de l'Esclavonie et de la Croatie (*Briefe über die Schiffart und Handlung in Hungarn, Sclavonien und Croatien*), Prague, mil sept cent quatre-vingt-trois, in-8°.

par cela même qu'on ne pourroit peut-être jamais entreprendre. C'est ainsi que, sous le règne de Charles VI, lorsqu'on ne connoissoit encore en Autriche ni commerce, ni industrie, on crut que le plus nécessaire étoit de créer une *compagnie de commerce orientale.* »

« Le nommé Becher, faiseur de projets, et qui ne manquoit pas d'une certaine habileté, en dressa le plan ; mais dès qu'on eût ses idées, on crut pouvoir se passer de lui ; déjà l'on regardoit comme certain le profit immense qu'on espéroit en retirer. De grands seigneurs et de riches marchands firent un fonds considérable. Un nommé Fuchs fut chargé de la direction ; et, comme il arrive assez ordinairement, il fit de fausses spéculations, qui épuisèrent en peu de temps le capital de la compagnie (1). Les grands seigneurs intéressés voulu-

(2) Becher dit très-naïvement, dans un ouvrage intitulé : folle sagesse, et sage folie, (*Narrische weisheit und weise narrheit.*) mil sept cent vingt-cinq, in-12. « Ce Fuchs vouloit avoir le monopole de l'orpiment dans tout l'univers. Il en rassembla des milliers de livres, qui auroient suffi pour teindre toute l'Autriche en jaune. Il accapara aussi une grande quantité de coton noueux, dont il vouloit faire faire de la futaine à Augsbourg (preuve que jusqu'alors on n'avoit pas songé à Vienne à fabriquer des étoffes de coton.) ; mais il ne se trouva personne qui sût le filer. Il fit venir une quantité de peaux

rent sauver leur part; et pour cet effet, ils firent accorder à cette compagnie *orientale* le commerce exclusif des bœufs. Elle vouloit aussi prendre à ferme les péages impériaux, et attirer à elle le commerce du cuivre provenant des mines impériales de Hongrie; mais plus elle alloit en avant, plus elle s'embrouilloit; elle prit successivement tant de formes différentes, qu'elle finit par devenir une loterie *centuple*, source féconde d'une infinité de procès, dont quelques-uns durent peut-être encore ».

« J'ai entre les mains, dit M. Nicolaï, *l'annonce détaillée de cent loteries privilégiées de la compagnie orientale impériale, dont chacune en par-*

---

de buffles, dont il vouloit faire du cuir à semelle; mais l'inégalité de l'épaisseur de la peau au cou, au dos, et sous le ventre, rendit la chose impossible. En un mot, il fit tant de sages folies, et les employés de la compagnie firent de si mauvais ménages, qu'elle s'anéantit ». On trouve dans ce livre toutes sortes de notices remarquables sur des projets chimériques, dont on berçoit alors le monde. Un ouvrage pareil sur ce qui se passe de nos jours, en fait de finances et de commerce dans plusieurs pays d'Allemagne, seroit très-utile. Mais qui pourroit et qui oseroit l'écrire? Y a-t-il, dans aucun ouvrage imprimé, un mot sur les changemens de monnoie et sur l'agiotage pendant la guerre de sept ans, qui occasionna les fameuses banqueroutes en mil sept cent soixante-trois?

ticulier forme une loterie ordinaire, qui se tire et se paie comptant tous les trois mois; mais toutes ensemble sont arrangées de manière que personne n'y peut jamais perdre: (du vingt-neuf avril mil sept cent vingt-un) ».

« Dans ces cents loteries, il devoit y avoir cent mille billets, rapportant quatre-vingt six millions huit cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt florins, tandis que les gains devoient former la somme de cent vingt millions de florins. L'exécution d'un projet si insensé fut réellement commencée, on alla même jusqu'au quatre-vingt-quatrième tirage. On permit encore à la compagnie d'acheter la manufacture de Linz, qui avoit peine à se soutenir, et non-seulement on lui accorda un privilège exclusif pour cinquante ans, mais encore celui de s'opposer à toute entrée des marchandises de l'espèce de sa fabrique, sans un passe-port de la manufacture même. La compagnie établit aussi en mil sept cent vingt-six, une manufacture d'indiennes à *Schwechat*; mais en mil sept cent trente, elle commença déjà à ne plus payer exactement, et le quatre-vingt-cinquième tirage de cette loterie si vantée; ne put pas se faire. On donna pour raison, que l'empereur Charles VI s'étoit fait donner deux millions deux cent vingt-cinq mille florins; *surplus* ou gain futur qu'on regardoit comme assuré dans cette

grande entreprise. Mais sans cette catastrophe la même compagnie auroit été obligée de faire banqueroute, tant elle étoit fondée sur des chimères et des principes contraires à l'esprit de commerce ».

« Charles VI promit, à la vérité, par lettres-patentes du vingt-trois avril mil sept cent trente-un, de payer ces deux millions deux cent vingt-cinq mille florins en quinze ans. L'impératrice Marie-Thérèse fit commencer une liquidation en mil sept cent quarante-un, par laquelle on promit aux créanciers de leur payer un tiers, pris sur la masse des capitaux de la compagnie, et que la cour payeroit les deux autres tiers de ce *secours* de deux millions deux cent vingt-cinq mille florins. On donna des obligations, dont les unes furent appellées *papier de masse*, et les autres *papier de secours*. La compagnie paya une partie du papier de masse ; mais la guerre finie, le papier de secours fut refusé. On fit une nouvelle liquidation en mil sept cent cinquante-quatre, par laquelle la cour se rendit, au moyen de la banque, propriétaire de la manufacture de Linz et de tout ce que la compagnie possédoit d'ailleurs ; la banque offrit aux intéressés de leur payer trente pour cent de leurs créances en *dix ans*. Il en résulta beaucoup de contestations : les intéressés, sur-tout les étrangers, ne vouloient point consentir à cet accord ; mais on n'eut aucun égard à leurs représentations,

on déclara même qu'on ne les écouteroit plus. Ce fut le comte Rodolph de Chotejk, président de la députation ministérielle de la banque, qui donna à cette affaire cette tournure momentanément pour la cour, mais ruineuse pour les intéressés ».

« Dès mil sept cent dix-huit, on stipula dans le traité de Passarowitz avec les Turcs, les avantages de commerce pour les deux nations; et le commerce avec la Turquie prit, sans qu'on formât de compagnie, un tour très-favorable à l'Autriche, principalement par les négocians Turcs qui résident jusqu'à présent à Vienne pour les affaires de leur négoce, quoiqu'on ait restreint plusieurs de leurs privilèges en mil sept cent soixante-quatorze. On sait que récemment le commerce des pataques étoit encore très-considérable (1). Le comte Friess,

---

(1) « M. Büsching assure (*Woechentliche nacrichten V. jahrgang. p. 325.*) qu'on a battu dans les pays de la domination autrichienne, depuis mil sept cent quarante-un jusqu'à mil sept cent soixante-treize, pour la valeur de cent sept millions de florins, de pièces d'un écu, et d'un demi-écu, qui ont été portées en Turquie. Ce commerce, dit le professeur Hermann (*abriss p. 39.*) est considérablement tombé, parce que les Turcs ont à présent tant d'écus, qu'ils s'en servent en Hongrie pour payer ce qu'ils y achètent. Qu'on réfléchisse aux causes de ce changement ».

fameux banquier, en a le privilège exclusif. Un anonyme que nous présumons être feu M. de Taube, assure, dans ses nouvelles hebdomadaires de Büsching (1), que l'exportation de l'Autriche en Turquie est, année commune, de six millions de florins; mais que celle de Turquie en Autriche s'élève à neuf millions de florins; qu'à la vérité, il entre en Autriche pour un million de marchandises destinées à l'étranger; mais qu'elle perd toujours deux millions de florins, par la quantité de laines et de cotons qu'elle tire de la Walachie et de la Natolie. Ces éclaircissemens sont très-instructifs pour toutes les nations; ils font voir l'importance trop peu connue du commerce des productions. Ils prouvent aussi que le commerce passif n'est rien moins que préjudiciable, et que c'est un faux préjugé de croire que le commerce actif soit le seul utile. Qui jamais a douté que le commerce des Turcs à Vienne ne soit passif? Cependant on voit par ce que nous venons de dire, de quel côté est l'avantage. Qu'on juge à présent combien tous les gouvernemens devroient être en garde contre ces grands, ces imposans projets de commerce, dont l'utilité n'est pas plus réelle que l'infaillibilité de ceux qui les enfantent, et dont les suites causent souvent la ruine des états ».

---

(1) II. *Jahrgang*, p. 411.

« Lorsque les commerçans Turcs, regardés comme des demi-sauvages, venoient en Autriche se pourvoir des objets qui leur manquoient, lorsqu'à Vienne on créa une compagnie de commerce orientale en leur faveur, lorsqu'on leur accorda une multitude de privilèges, on ne s'attendoit peut-être pas qu'on seroit un jour obligé, comme il arrive aujourd'hui, d'acheter d'eux plus qu'on n'auroit à leur vendre. Ces éclaircissemens sur le commerce de l'Autriche avec la Turquie, expliquent aussi d'où vient le mauvais succès de plusieurs compagnies de commerce qu'on se pressa trop de créer ensuite, et qui eurent le même sort que la compagnie du levant de Berlin. Au surplus, il est à remarquer que les Turcs et les Russes qui vont à Vienne pour leur commerce, vivent très-sobrement. Lorsque, comme cela arrive ordinairement, ils se sont enrichis en quelques années, et qu'ils commencent à vieillir, ils ont coutume de faire venir un jeune homme de leurs parens, auquel ils cèdent leur commerce, après l'y avoir initié, et se retirent dans leur patrie avec l'argent qu'ils ont amassé. Ainsi les marchands Turcs se servent de Vienne, comme les marchands Anglois se sont servis jusqu'à présent de Lisbonne et de Pétersbourg ».

Nous avons transcrit le passage de M. Nicolaï tel qu'il se trouve dans son ouvrage. Mais nous ne pouvons dissimuler qu'il paroît rempli d'erreurs, ou tout au moins d'obscurités.

1.° Que veut dire ce mot à la fin de la note : *qu'on réfléchisse aux causes de ce changement.* Il est absolument indifférent à nos yeux, que l'on paye en métaux ou en marchandises, parce que personne ne paye en métaux, qu'il n'en ait une surabondance. Mais aux yeux de ceux même qui pensent, que c'est un malheur de payer en métaux; la cessation du commerce des monnoies d'Autriche en Turquie doit paroître un bien pour l'Autriche; car voici des principes clairs, précis et certains auxquels il faut toujours revenir. A moins que les Turcs n'aient payé les écus autrichiens avec des barres d'argent ou avec de l'or, ce qui n'a aucune vraisemblance, les métaux autrichiens monnoyés ont dû être payés par des denrées turques. Que cet envoi de métaux soit un commerce, et qu'un comte Friess en ait le monopole, ce qui est un arrangement détestable ; il n'en est pas moins certain que cet envoi ne roule que sur ce que les négocians autrichiens ont des paiemens à faire en Turquie, et qu'ils sont obligés d'en charger celui qui en a le monopole ; car enfin l'Autriche ne paie point de subsides à la Porte, et certainement elle ne lui fait pas présent de son argent. On peut supposer à la vérité que les marchands d'autres places de commerce ayant des paiemens à faire en Turquie, et que les pays autrichiens, auxquels ils vendent leurs denrées, ayant des métaux; ceux-là

chargent l'Autriche de solder leurs comptes avec les Turcs. Si ce commerce est donné à quelqu'un en monopole, la diminution en est expliquée par cela, et peut-être les marchands même européens des autres contrées cherchent-ils à faire tenir, par une autre voie moins dispendieuse, l'argent qu'ils doivent donner au Turc. Si c'est cela que M. N. veut insinuer, il a raison, et même son observation est très-instructive : mais il devoit s'expliquer plus clairement. Hors de-là, il est fort naturel que si les Turcs ont la quantité à peu près suffisante de métaux pour leur circulation, ce commerce tombe, et qu'ils renvoient des métaux aux Autrichiens, s'ils en ont surabondamment. Des arrangemens vicieux, de la part du gouvernement autrichien, ont pu aussi tellement épuiser la Hongrie, que les Turcs trouvent mieux leur compte à acheter argent comptant, qu'à payer en marchandises. Un gouvernement oppressif force tout le monde à vendre à bas prix, pour se procurer l'argent que les tributs exigent. Si telle est la situation de la Hongrie, et si c'est ce que M. N. veut nous faire entendre, il devroit ne pas s'envelopper dans une phrase aussi obscure.

2.° Tous ces calculs de gains et de pertes, en fait de commerce, sont absurdes : en voici une preuve frappante. Les états autrichiens achètent pour neuf millions de florins des Turcs, et leur vendent pour

six : donc il existe, selon vous, trois millions de perte ; mais un million repasse à l'étranger. Eh bien, sait-on quel est le bénéfice que fait sur cet objet le marchand autrichien, et tout le pays, par l'action du transport, les profits de la revente, &c.? Une grande partie de ces marchandises consiste en laine et en coton. Le coton sur-tout rapporte beaucoup dit-on par sa fabrication. Pouvez-vous calculer exactement cette valeur ? Il est évident que non. Ainsi, jamais vous ne serez en état de suivre les affaires de tant de millions d'êtres humains. Vous souhaitez que la balance, défavorable avec les Turcs, change. Seroit-ce en leur achetant moins ? Mais si vous leur achetez de la laine et du coton, de quoi vous plaignez-vous ? Ce sont des matières crues que vous fabriquez. Quand ce ne seroit que pour votre propre usage, encore faut-il que vos sujets soient vêtus. Si votre climat ne produit pas du coton, cédez à la nécessité, et achetez ce dont vous ne pouvez pas vous passer là où la nature l'a placé. Mais si vous manquez de laine, si vous n'en avez pas même pour satisfaire à vos besoins, c'est votre faute. Accordez la liberté à l'agriculture, laissez-lui quelque chose, ne la pressurez pas impitoyablement, ne partagez pas avec vos nobles jusqu'à sa dernière dépouille, et vous aurez des brebis en assez grand nombre pour vous et pour vos voisins. Mais les gouver-

nemens ferment inflexiblement l'oreille à des vérités si simples : ils ne savent que réglementer. Un autre moyen de faire tourner la balance en votre faveur, ce seroit que les Turcs vous achetassent davantage. Mais cela ne dépend en aucune façon de vos ordonnances. Au contraire, plus vous en promulguez pour faire pencher la balance du commerce en votre faveur, moins vous parvenez à votre but ; vous dégoutez par-là vos voisins de venir vous acheter, et vos besoins vont toujours en augmentant.

3.° Au milieu d'une foule de préjugés que M. N. a sur le commerce, il se trouve des notions justes ; et il est impossible en effet qu'une aussi bonne tête n'en soit pas très-nourrie. Il observe fort bien d'abord que ces sommes, qui réunies forment quinze millions de florins, ou près de quarante millions de livres, prouvent l'importance trop peu reconnue du commerce des productions. Nous supposons que c'est du commerce des productions naturelles qu'il veut parler en opposition à celui des ouvrages manufacturés, ou au commerce d'industrie. On s'aveugle universellement à cet égard. Mais combien cet aveuglement est ridicule ! Le sucre, le café, le tabac, le coton, &c. ne sont-ils pas des productions naturelles ? Eh bien ! que l'on calcule les résultats du commerce de ces denrées et ceux du trafic de la plus

fine dentelle, ou des plus belles étoffes d'or, d'argent et de soie, et l'on verra si la moindre comparaison est possible. Il en est de même de la laine, des grains, du vin, &c. Oui, nous ne craignons pas de le dire, cette fureur des manufactures qui fait entièrement oublier l'industrie rurale, est un des fléaux les plus désastreux de l'humanité.

De même M. N. montre, par l'exemple des Turcs, que le commerce actif est quelquefois moins avantageux que le commerce passif. Mais il ne traite pas avec assez de mépris le principe contraire. La nature n'a fixé aucun prix aux choses. Il est toujours le résultat de l'abondance ou de la disette, ainsi que du desir de posséder les objets respectifs d'échange. Cela posé, plus le commerce est passif, plus il doit être utile; car celui qui offre d'échanger telle denrée contre telle ou telle autre, s'expose à donner plus en témoignant un plus grand desir de la posséder. Nous savons que la ruse traitant avec l'ignorance, change quelquefois, sur ce point, l'ordre naturel des choses. Notre supériorité, à l'égard des Turcs, n'est cependant pas telle, que nous puissions leur vendre des boules de verre pour de la poudre d'or. — Mais le charroi et tout ce qui en est la conséquence dans le commerce actif?...... Eh! ne voit-on pas que la nation, qui fait le commerce actif, est seule obligée de payer tout cela? Supposons la

masse de ses productions A, suffisante pour le nombre de consommateurs B, son commerce actif ne lui donnera pas un homme de plus que cette quantité B ; soit qu'elle en emploie la partie disponible à chercher du thé et des porcelaines en Asie, à danser sur la corde, à chanter des prières ou des ariettes. La Chine nous servira d'exemple. Supposez que cette région soit encore inconnue, et que le premier vaisseau européen y vienne proposer des draps d'Europe pour avoir du thé. Si les Chinois ne se soucient pas beaucoup des draps, ils ne les acheteront peut-être que le quart de leur valeur du moins pour le spéculateur qui calculeroit le prix naturel du thé en argent fin à la Chine et le prix du drap en argent fin dans l'Europe. Mais si en Europe les consommateurs de thé le paient assez pour rembourser aux négocians et le prix du drap et celui de l'armement, et l'intérêt du capital, et le profit qu'on en doit attendre, ce commerce n'en continuera pas moins. La nation qui tirera le thé de la Chine, donnera ses productions aux armateurs, aux drapiers, &c. pour se procurer la jouissance du thé, elle entretiendra cette espèce d'hommes, au lieu d'une autre qu'elle eut stipendiée ou nourrie, si ce commerce n'avoit point eu lieu. Ce desir du thé pourra multiplier son activité, mais elle n'y gagnera pas réellement ; les Chinois ne donneront pas un grain de leurs subsistances pour

l'entretien de tous les employés au commerce du thé. La culture de cette plante augmentera aussi à la Chine en proportion ; et si ces nouveaux cultivateurs ne trouvoient pas de subsistance dans le pays, il faudroit que nous y envoyassions des grains pour payer leur thé. Mais si, avec des métaux, les Chinois peuvent se procurer des subsistances, nous serons obligés d'y envoyer des métaux. La théorie du commerce actif et passif est donc chimérique. Tout commerce est utile en ce qu'il augmente l'activité nationale ; mais il l'est toujours aux deux nations, sans quoi il ne se feroit pas. Qu'un peuple insulaire ait besoin de matelots, et qu'il tire un avantage particulier d'un commerce qui en augmente le nombre, c'est une suite de ses circonstances locales. Il est tel autre peuple auquel il vaudroit mieux avoir une espèce d'hommes très-différente. Que serviroient, par exemple, des matelots à l'Autriche, en supposant qu'elle dût les payer ? Un seul agriculteur ne lui vaut-il pas mille fois mieux que dix matelots? Enfin, nous ne voyons pas que le commerce des Turcs avec l'Autriche soit si passif, puisqu'il y a des marchands turcs à Vienne. Cela seul dénote un besoin réciproque. Il s'agiroit uniquement de savoir qui supporte les frais du transport, à supposer que les sujets autrichiens le fassent entièrement. Mais ce n'est pas par de vaines évaluations du prix des marchandises que cette ques-

tion peut se décider. Il faudroit connoître exactement le prix du travail dans chacune des contrées. Or, qui peut se vanter d'avoir cette connoissance exacte ? Il faudroit encore savoir précisément à quelle somme de travail équivaut chacune des marchandises échangées. Si, avec ces notions, on étoit informé de la quantité de ces marchandises, on pourroit parler du gain et de la perte de chaque nation ; mais, encore une fois, aucune ne perd ; autrement le commerce cesseroit.

Sous Charles VI, on avoit déjà pensé à favoriser le second débouché naturel du commerce de l'Autriche ; en Italie et par la Méditerranée. Cet empereur déclara, en mil sept cent dix-neuf, Trieste et Fiume des ports francs, et construisit le port de *Porto-Re* en Dalmatie. Il fit commencer, en mil sept cent vingt-six, la fameuse grande route de Carlstadt en Croatie à Fiume, qui a trente lieues de long, & pour laquelle il fallut faire sauter des montagnes, combler des vallées, et joindre des rochers l'un à l'autre par des ponts de maçonnerie. Marie-Thérèse commença, en mil sept cent cinquante-deux, la construction d'un môle considérable à Trieste, pour resserrer la mer. Ces mesures, qui valent beaucoup mieux qu'une compagnie de commerce lorsqu'on n'a point de commerce, produisirent l'heureux effet que la ville de Trieste, qui n'avoit pas six mille habitans

tans au commencement de ce siècle, en comptoit, en mil sept cent quatre-vingt-deux, plus de quatorze mille. Enfin on se propose de procurer par Trieste un débouché général aux productions de l'Autriche et de la Hongrie; mais ce projet offre de grandes difficultés, sur-tout à cause des longs transports par voitures, qui froissent toujours beaucoup les marchandises, quelques bons que soient les chemins (1).

On avoit aussi peu d'idées des obstacles de ce genre, que de la vraie nature du commerce et de l'industrie, lorsqu'on érigea, en mil sept cent cinquante-deux, un conseil de commerce sous la direction suprême du comte Rodolphe de Choteck, *pour donner un nouveau tour au commerce en général*, (ce sont les propres termes de l'instruction). Le souverain peut effectivement, par son autorité, changer très-aisément le *tour*

(1) On trouve d'excellentes notions sur le commerce de l'Autriche, dans un petit traité, trop peu connu, intitulé : Projet patriotique pour remédier aux obstacles qui s'opposent au commerce d'exportation des provinces hongroises et allemandes de la domination autrichienne. (*Patriotisch gemeinther Vorschlag wie dem gehemmten ausfuhrhandel aus den ungarischen und deutschen provinzen des hauses oesterreich aufgeholfen werden kenne.*) A Vienne, mil sept cent quatre-vingt-un. L'auteur est un marchand de Vienne, nommé Weinbrenner, rempli de connoissances, et en même-temps conseiller de la régence.

du commerce; mais plus cette autorité est grande, moins ce *tour* devient avantageux : vérité que tant d'essais manqués auroient enfin dû faire discerner, mais que malheureusement on n'apperçoit encore distinctement dans presque aucun pays. On paroissoit alors y songer à Vienne moins que par-tout ailleurs, et l'on croyoit au contraire que pour faire fleurir le commerce et faire naître de l'industrie, il n'y avoit qu'à préposer un grand nombre de stipendiés du gouvernement, pour donner à tout la forme et le *tour* qu'ils jugeroient à propos. C'est pourquoi l'on créa, comme nous l'avons dit, en mil sept cent cinquante-deux, le conseil de commerce, jurisdiction particulière qui ne dépendoit que du souverain. On lui donna un président, un vice-président, un certain nombre de conseillers avec de gros appointemens, et une grande quantité de secrétaires, et d'autres subalternes. On établit des chambres de commerce dans les provinces dépendantes de Vienne, qui furent composées de beaucoup de membres. Mais on n'avoit pas même réfléchi si tous ces préposés étoient au fait du commerce en général, et sur-tout de celui de l'Autriche en particulier. « Notre » conseil de commerce, dit M. de Weinbren- » ner (1), avec ses bonnes intentions, ignoroit

(1) *Vorschlag*, p. 15.

» complètement ce que les habitans des pays hé-
» réditaires avoient, et ce qu'ils pouvoient avoir ;
» il ignoroit également si les étrangers avoient
» besoin de nos productions, et quelles étoient
» celles qui leur manquoient ». Ce n'est pas le seul pays de l'Allemagne où l'on ait eu de pareils conseillers de commerce ; tous sont, on ne peut pas mieux, intentionnés, il faut le croire ; cependant l'industrie et le commerce en ont prodigieusement souffert, tandis qu'on s'imaginoit retirer les plus grands avantages. Ce que l'auteur en question dit à cet égard mérite d'être lu avec d'autant plus de confiance, qu'il est né autrichien, et qu'il connoît à fond les objets qu'il traite. Eh! dans quel pays ne pourroit-on pas faire les mêmes obſervations? Nous ſommes bien convaincus que les choses ne vont pas mieux sous aucun autre gouvernement où l'on veut créer promptement, et par la puissance du souverain, un commerce et de l'industrie, avant l'existence des causes dont ce commerce et cette industrie doivent être le résultat. Il est vrai qu'une partie des fautes qui ont été commises en Autriche, à cet égard, sont frappantes; mais tout lecteur peut, en ramenant les yeux sur son pays, ou sur soi-même, si par hasard il est membre d'un conseil quelconque de commerce, s'appliquer la leçon, et se dire : *de te fabula narratur.*

Pour faciliter au conseil commercial le grand ouvrage *de donner un tour au commerce*, on se crut obligé de trouver des forces artificielles proportionnées à la difficulté de l'ouvrage. On créa donc, comme d'un coup de baguette, des compagnies de commerce, et pas moins de six.

1. La compagnie de *Fiume*, qui devoit échanger des marchandises du pays contre des sucres.

2. La compagnie de *Temeswar*, qui devoit exporter des grains, de la potasse et de la laine de Hongrie, en Italie, en Espagne et en France : ses fonds étoient d'un million.

3. La compagnie de *Janoschatz*, qui devoit exporter ces mêmes marchandises pour la Turquie : les fonds étoient de huit cent mille florins.

4. La compagnie du commerce des toiles de Bohême, à Vienne, dont l'objet étoit d'envoyer des toiles de Bohême en Amérique, par Trieste et Cadix : ses fonds étoient d'un million.

5. La compagnie d'Egypte à Vienne, dont le but principal étoit de favoriser l'industrie, en ce qu'elle promettoit de transporter en Asie, et jusqu'en Egypte, toutes les marchandises fabriquées dans les pays héréditaires autrichiens, et d'en rapporter des matières premières qu'on mettroit en œuvre.

6. La compagnie de *Hilianova*, à l'embouchure du Danube, dans la mer Noire.

On se donna beaucoup de peine pour établir une quantité de fabriques et de manufactures qui repondît à des vues de commerce si étendues ; car il ne peut pas y avoir proprement de commerce en grand, et d'un véritable avantage pour l'état, qu'il n'existe auparavant de l'industrie. L'industrie est la mère du commerce utile, comme elle l'est de la circulation utile ; mais on ne voyoit pas si loin dans ce temps-là. On étoit dans l'idée si généralement reçue, mais alors si peu examinée (1), que pour garder l'argent dans le pays, il falloit tout produire et tout fabriquer soi-même. Ainsi, tout homme qui vouloit faire une entreprise quelconque, étoit bien reçu, et on lui avançoit des fonds. L'empereur François I aimoit, comme on sait, à faire des entreprises pour son propre compte. Les grands suivirent cet exemple. Des gens de qualité s'empressoient d'établir de très-grandes fabriques, croyant s'enrichir promptement, et prenoient des marchands ou pour compagnons, ou pour administrateurs ; gestion que nous regardons comme aussi nuisible à l'état en général, (les cas particuliers restant toujours exceptés), que des lettres de noblesse accordées à des marchands, ce qui n'est aussi que trop ordinaire en Autriche. Le négoce du marchand et du manu-

(1) *Vorschlag*, p. 23.

facturier doit se faire avec liberté, réflexion, économie, activité. Par-là Nürnberg et Augsbourg ont été et ils sont encore florissans. Mais toute ville, dans laquelle on veut établir un négoce ou des manufactures, sans ces qualités essentielles à tout marchand, tombera comme Florence et Anvers. Quand un marchand éclairé est chargé de faire aller une manufacture avec le capital d'un associé de qualité, et que celui-ci exige des arrangemens que lui dictent ou sa fantaisie ou ses parasites, comment le premier peut-il agir librement et d'après ses lumières? Lorsqu'un marchand est ennobli, il y a quatre contre un à parier que le luxe, et une autre manière de vivre conforme à son nouvel état, feront perdre à la seconde génération, sinon l'économie, du moins l'esprit du travail, si nécessaire à la profession de marchand. D'un autre côté, la noblesse a, selon la constitution actuelle de l'état, ses rapports particuliers avec le souverain, au service duquel elle est principalement dévouée, et avec l'état, comme propriétaire de terres. Sans les terres qui restent dans la famille, la noblesse peut bien avoir de l'éclat, mais point de stabilité. Le marchand ne peut ni s'acquitter pleinement des fonctions de sa noble profession, qui sont de favoriser l'industrie, ni faire sa fortune en même-temps que l'avantage du souverain, s'il cesse d'être animé de cet esprit qui

le rend content de son existence, et le porte à donner sans cesse plus d'étendue à son activité. La constitution des états étant telle aujourd'hui que l'inégalité des conditions est indispensablement nécessaire, il n'est pas indifférent d'être le premier dans sa profession, ou le dernier dans une autre.

Mais revenons aux fabriques commencées en Autriche. Il en fut comme de toutes les entreprises précipitées ; elles n'eurent pas toutes le succès qu'on en attendoit. Pour les favoriser, on prohiba, en mil sept cent soixante-quatre, différentes marchandises étrangères, et comme elles ne prospéroient pas encore, on étendit les prohibitions si loin, que l'on défendit, en mil sept cent soixante-neuf et mil sept cent soixante-dix, l'importation de presque tout ce qui venoit de l'étranger, et même des marchandises dont on ne pouvoit ou ne vouloit pas se passer, comme la suite le fit voir. Tout persuadé que l'on étoit de l'infaillibilité des prohibitions de toute importation, pour élever l'industrie nationale à la plus haute perfection, on n'en fut pas moins obligé de lever une partie de ces prohibitions. On permit donc plusieurs sortes de marchandises, parce qu'on n'étoit pas en état d'en fabriquer en assez grande quantité, et l'on se contenta de les charger d'impôts, qui subsistent encore en grande partie aujourd'hui, en vertu de l'édit du quatorze octobre mil sept cent soixante-

quatorze. Par ce même édit, il est encore statué que toute marchandise du pays, une fois sortie, si elle y rentre, sera regardée comme étrangère, et, suivant son espèce, soumise au fort impôt, ou prohibée. De pareilles ordonnances, qui se trouvent aussi dans d'autres pays, dérangent de fond en comble les spéculations d'un marchand qui feroit prospérer l'industrie nationale par l'exportation. — Mais, nous dira-t-on, comment empêcher autrement la contrebande? — Si la contrebande est un mal incurable, les grands impôts ne feront que l'empirer; car tout homme qui, n'ayant rien à perdre, voit qu'il y a beaucoup à gagner par la contrebande, brave tous les dangers. Si, pour l'anéantir, on détruit le commerce, où est l'avantage de faire évanouir la contrebande?

En mil sept cent soixante-quinze, on fit un nouveau tarif pour les douanes. Outre le droit d'importation, on affit encore une imposition considérable sur toutes les exportations. Le droit de *transit* est supportable: mais il y a encore un droit de frontière à *Hengelhartszell*. Indépendamment de l'impôt des états et de l'accise sur les consommations, les denrées paient à Vienne des droits en vertu d'un tarif particulier. Les bateaux qui arrivent paient le *droit de terre* toutes les fois qu'ils abordent à Vienne. Les bateaux sont taxés par pied; les plus grands donnent,

par exemple, vingt-deux sous et demi par pied, jusqu'à dix pieds inclusivement, et trente-trois sous trois quarts au-delà de dix pieds. Un bateau de la seconde grandeur paie onze kreutzer & un quart par pied, jusqu'à dix pieds inclusivement, et au-delà, dix-sept sous. La taxe des bois de charpente, par exemple, des doubles membrures, est de huit livres treize sous & demi par livre pesant; des doubles membrures de bois dur, de treize livres six sous; des lattes de différentes espèces, de vingt-deux à trente sous. On entend vraisemblablement par cette expression *livre pesant*, quelque autre évaluation du genre de celle qu'on appelle en allemand *schiffpfund* (1).

Quelle fut enfin la suite de ces grands préparatifs pour le bien du commerce et de l'industrie? Quand un étranger porte sur des mesures si fausses le jugement qu'elles méritent; ou même quand il ne leur donne pas des éloges, on l'accuse souvent d'envie, et de méchanceté dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, tant les Allemands, qui se vantent de chérir la vérité, sont peu accoutumés encore à se l'entendre dire! Pour rendre compte de l'effet de ces vastes mesures, nous nous servirons des propres expressions du judicieux et

---

(1) Mot pour mot, *livre de vaisseaux*, qui pèse trois quintaux de France.

impartial patriote autrichien, M. de Weinbrenner. (1) « Le crédit, dit-il, s'éloigna à la fin » entièrement du marchand. Les magasins regorgeoient de marchandises fabriquées, dont » personne ne vouloit; les possesseurs d'actions » des compagnies de commerce, ne recevoient » point de dividende : en un mot, toutes ces » grandes entreprises échouèrent; les trésors qu'on » s'étoit flatté d'acquérir par elles s'en allèrent » en fumée, avec ceux qu'on y avoit em» ployés » (2). Le conseil de commerce fut supprimé en mil sept cent soixante-seize. Les compagnies de commerce étoient déjà tombées auparavant, excepté celle de Fiume, que son monopole de tout le sucre pour la consommation des pays héréditaires soutint, et la compagnie de Kilianova (3). Les manufactures et fabriques

(1) *Vorschlag*, p. 25.

(2) On dit que ces différens essais ont coûté à la chambre des domaines jusqu'à cinq cent mille florins; somme qu'on peut regarder comme grande, ou comme médiocre, selon le point de vue sous lequel on voudra l'envisager. Selon Büsching (*Wœchentliche nachrichten*, *4. jahrgang*, *p. 169*). La recette du fond de commerce impérial-royal, a été en mil sept cent soixante-dix de un million cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante florins, et la dépense de un million quatre-vingt mille trois cent quatre vingt-dix florins.

(3) Dans la dernière guerre de mer, la compagnie

qui subsistèrent, furent principalement celles qui se débitoient dans le pays. Par exemple, en Bohême et en Autriche les manufactures de drap et d'étoffes légères, les fabriques d'acier et de quincaillerie, de même que quelques-unes qui ont du débit chez l'étranger, comme les toiles de Bohême, les indiennes, la porcelaine de Vienne, le fer de Styrie, &c.

On avoit, pour ne manquer à rien de ce qui pouvoit donner une nouvelle direction à l'agriculture et à l'industrie, et par conséquent au commerce, formé, vers mil sept cent soixante-sept ou mil sept cent soixante-huit, une société patriotique dans chaque province des pays héréditaires allemands, de sorte qu'on en comptoit dix dans les possessions autrichiennes. Chacune eut son chef honoraire, qui étoit, ou un prince, ou une excellence; un vice-directeur, ou chancelier; un secrétaire perpétuel; un certain nombre de membres et d'assesseurs, et un greffier. Leurs noms se trouvent imprimés dans le *schematismus* de mil sept cent quatre-vingt-un (1). Nous igno-

de Kilianova a fourni la viande salée de bœufs de Hongrie pour les vaisseaux. On lui a aussi donné la vente du cuivre à Trieste : ces deux objets ont été très-lucratifs pour la compagnie, et très-avantageux à l'état.

(1) Page 521 et suivantes.

rons quelle différence il y a entre les assesseurs et les membres. Ces sociétés étoient entretenues sur les caisses des états, ce qui fait que les unes avoient plus et les autres moins de revenus, selon que les états des provinces respectives étoient plus ou moins généreux. La société patriotique de l'Autriche au-dessous de l'Ens, dont le siège étoit à Vienne, où il est peut-être encore, recevoit d'ailleurs de temps en temps des gratifications de la cour, et des médailles d'or pour les prix. Au moyen de ces revenus, elle acheta une bibliothèque, et se chargea de fournir aux frais de la correspondance, et aux appointemens du secrétaire et du greffier. Ceux du secrétaire étoient de douze cens florins par an. Toutes ces sociétés furent subordonnées au tribunal suprême politique, ou à la chancellerie de Bohême, à laquelle elles étoient obligées d'envoyer copie de tous leurs actes, et souvent de demander son approbation : ce qui occasionnoit beaucoup d'écritures et produisoit peu d'ouvrage. Maintenant, autant que nous avons pu en être informés, ces sociétés, sans être supprimées formellement, n'ont conservé nul exercice.

Nous prions ceux de nos lecteurs qui ont quelque connoissance de l'histoire du commerce et [illegible] l'industrie depuis quarante ans, de réfléchir [illegible] ils n'ont pas vu dans d'autres pays des choses [illegible] semblables à celles que nous venons de rap[illegible]

Il est vrai qu'on les oublie presque aussi-tôt qu'elles sont arrivées, mais on a tort. L'histoire de tous ces efforts faits à bonne intention, et sans succès, est très-instructive, et intéresse non-seulement l'Autriche, mais beaucoup d'autres pays; car, il en a été, et il en est encore de même presque par-tout. On ne devroit pas étouffer la mémoire de pareilles fautes; les entreprises manquées peuvent servir de leçon; elles apprennent à n'être pas trop tôt content de soi-même, à ne pas se fier à de belles paroles, moyennant lesquelles des hommes ignorant tout-à-fait le commerce se donnent l'air d'en posséder à *fond* tous les secrets, à ne point ajouter foi aux promesses brillantes des faiseurs de projets, mais à se fonder sur une saine théorie, à n'adopter que des idées nettes, que des principes précis. Tous les pays ont leur état d'épreuves et d'enfance par lequel il faut qu'ils passent; heureux le gouvernement qui sait reconnoître ses fautes!

Au reste, ces entreprises faites en Autriche n'ont pas été absolument sans succès; les grandes fabriques sur-tout, qu'on y a établies, ont contribué à augmenter l'esprit de travail et l'activité, ce qui est un très-grand avantage pour le pays. M. de Weinbrenner dit très-bien: « Cette révolu-» tion, en faisant un si grand mal, produisit un » grand bien. On commença à se faire une idée

» du commerce. — La cour impériale reconnut » que son ouvrage n'étoit pas à beaucoup près » achevé, qu'il étoit à peine dégrossi ; — que les » principes adoptés dans l'origine par le conseil de commerce, n'étoient pas les véritables, &c. »

Il y a encore de grands obstacles qui gênent l'industrie. Un vrai patriote autrichien, M. le professeur Hermann, s'en plaint franchement (1).

---

(1) « Ce ne sont pas le gouvernement et la consti- » tution de l'état dans la monarchie autrichienne, qui » ont empêché jusqu'à présent l'industrie de se perfec- » tionner. Les causes de ce défaut sont l'éducation, les » préjugés auxquels le peuple, dans toutes les classes, » tient encore, et quelques institutions politiques, » comme par exemple la servitude, de dures corvées, » les entraves qu'on a mises au commerce, les droits » d'exportation sur les marchandises et les productions » du pays, &c. Je parle comme un patriote qui souffre » de voir que tout autour de sa patrie les arts et les » sciences fleurissent, et sont déjà parvenus presque à » leur perfection dans plusieurs pays, dont la plupart » manquent des avantages naturels qu'a l'Autriche ; que » dans une grande partie de cette monarchie l'igno- » rance et le préjugé apportent encore mille obstacles » aux mesures les plus sages, et que l'industrie qui » est, sans contredit, déjà considérable dans la capi- » tale, et quelques autres villes, soit encore presque » nulle dans les campagnes et les provinces éloignées. » (*hermanns reisen*) Voyage d'Hermann, 3.e volume, page 138.

Et un autre patriote, que nous avons déjà cité plusieurs fois, M. de Weinbrenner, a très-judicieusement expliqué en quoi ils consistent. Ces deux hommes sont si bien intentionnés pour leur patrie, qu'on peut hardiment s'en rapporter à eux, et répéter ce qu'ils ont dit. Dans tous les pays, la voix patriotique de pareils hommes flatte bien moins agréablement l'orgueil national, que celle de charlatans politiques qui font les importans, et vont toujours disant : *tout est bien, tout est on ne sauroit mieux chez nous !* mais elle est plus utile. M. de Weinbrenner indique les obstacles suivans comme les principaux qui arrêtent les progrès de l'industrie et du commerce.

1. Le manque de crédit personnel. On ne le soupçonneroit pas dans un pays comme l'Autriche, où il y a tant de riches propriétaires : mais il ne faut pas non plus oublier que la plupart de ces hommes opulens font, chacun dans leur état, beaucoup plus de dépense que des personnes de la même classe, et même d'un rang plus élevé, dans tous les autres pays de l'Allemagne. Par la même raison, lorsqu'il se présente quelque grande entreprise, il ne peut presque pas manquer de s'y trouver un plus grand nombre de spéculateurs qui excèdent leurs forces. Mais il y a encore une autre cause importante de manque de crédit personnel en Autriche. C'est de M. de Weinbren-

ner (1) que nous apprenons cette importante vérité : que le crédit des caisses de l'état y fait un tort infini au crédit particulier. Nous avons déjà dit que l'on s'efforce sans cesse en Autriche de diminuer par des moyens peu naturels et même violens l'intérêt des dettes de l'état, et que pour cela on a fixé le prix de l'argent, entre particuliers, à quatre pour cent. Quoique l'on ait baissé immédiatement après le papier des dettes de l'état jusqu'à trois et demi pour cent, le capitaliste ne laisse pas que de courir encore après ce papier, plutôt que de soutenir le marchand qui fait des entreprises ; on a vu, et rien n'est plus naturel, que les obligations de la banque sont franches de tous impôts ordinaires et extraordinaires, et que les autres papiers de l'état sont payables à six mois ; il est aisé de comprendre pourquoi, dans cet état de choses, le capitaliste aime mieux convertir son argent en papier sur l'état, que de le donner aux marchands. Toute personne qui a une idée juste de la circulation, conviendra que les intérêts de l'argent baissent d'eux-mêmes suivant les circonstances, et qu'il ne faut jamais les diminuer par des édits (2).

---

(1) Page 52 de son ouvrage.

(2) C'est aussi l'avis de M. de Sonnenfels. Son raisonnement sur l'utilité de baisser les intérêts à la banque

Il est une autre observation que M. W. ne fait pas, c'est que quand il y a dans un pays des compagnies de commerce qui donnent du moins l'espérance d'un grand dividende, les capitalistes ne manquent pas de leur porter leur argent. Nous avons ailleurs de ces compagnies de commerce, qui ne sont pas regardées comme bien solides par les commerçans, et dont les actions montent cependant, parce qu'elles offrent aux actionnaires oisifs l'appât d'un grand profit. On s'imagine, dans la plupart des pays, que quand de grandes compagnies de commerce ne réussissent point, ce n'est qu'un essai manqué, qu'on en est quitte pour se désister de son entreprise, que tout est alors comme auparavant; mais souvent on a écrasé par-là, sans s'en appercevoir, des branches utiles d'industrie particulière et de commerce, qu'il n'est plus possible de relever ensuite. M. de W. propose, pour rétablir le crédit particulier en Autriche, de baisser l'intérêt du papier de l'état jusqu'à trois pour cent, et de mettre celui de l'argent entre particuliers à cinq pour cent. Mais pourquoi ne

---

de Vienne. (*Grundsaetze der finanzwissenschaft.* tome 2, page 440 et suivantes) fait voir clairement combien cette opération a dû nuire au crédit particulier.

On remarquera que les banquiers sont autorisés à donner et à prendre cinq pour cent pour les simples lettres de change.

pas laisser à cet égard un libre cours aux affaires de l'utile citoyen ? C'est un grand mal sans doute que le crédit de l'état se trouve en collision avec le crédit des particuliers ; car il est aisé de deviner de quel côté penchera toujours la balance ; mais enfin il ne faut pas troubler brusquement cette fatale combinaison. Il est incontestable que ce que M. de W. propose ne fût très-avantageux au crédit particulier ; mais à en supposer l'exécution, on peut douter que le cours du papier de l'état se soutînt, par exemple, en temps de guerre, ou dans d'autres circonstances semblables, les intérêts des particuliers étant de deux pour cent plus haut que ceux de l'état.

2. *L'exercice* difficultueux des douanes. M. de W. dit (1), « Rien n'est plus certain que le
» grand zèle pour augmenter le produit des doua-
» nes, et rendre la perception (ce que les trai-
» tans appellent en France *l'exercice*) toujours
» plus compliquée et plus difficile, par de nou-
» velles ordonnances, uniquement dans la vue
» qu'il n'échappe pas à la douane la moindre partie
» des petits droits de sortie, détruira tout le bien
» qu'on a fait depuis plusieurs années, si l'on n'
» prépose quelqu'un pour veiller aux intérêts du
» commerce. Un exemple frappant de cela, c'est

(1) Page 41.

» l'ordonnance qui parut en mil sept cent soixante-
» quinze, en même temps que le nouveau tarif
» des droits, et en vertu de laquelle toutes les
» marchandises d'exportation devoient être portées
» à la douane pour y être visitées et scellées ».

On ne sauroit professer trop hautement cette vérité dans tous les pays. Ce sont les officiers des douanes qui font les ordonnances sur les douanes, et ils multiplient les ordres et les formalités, uniquement selon leur commodité; et pour se rendre le travail plus facile, sans s'embarrasser si leurs règlemens nuisent au commerce et à l'industrie. Dans la plupart des droits et des accises, ce n'est pas tant la taxe qui est oppressive, que la manière et les formalités avec lesquelles s'en fait la perception. Ceux qui veulent savoir combien on agit arbitrairement et despotiquement aux douanes en Hongrie, en Esclavonie, et en Croatie, n'ont qu'à lire *des lettres sur la navigation, &c. &c.*, imprimées à Prague en mil sept cent quatre-vingt-trois (1).

3. La nature des droits mêmes, qui nuisent aussi-bien au commerce d'une province avec une autre, qu'à celui d'exportation dans les pays étrangers. M. de Weinbrenner rapporte (2), sur

(1) *Briefe über die schiffart und handlung in ungarn Sclavonien und Croatien*, *Prag.* 1783, 8.°

(2) Pages 60 jusqu'à 64.

la manière dont la Hongrie est traitée, relativement à l'Autriche, dans les affaires de commerce, des faits qui paroîtroient absolument incroyables, s'ils n'étoient pas certifiés par un si bon citoyen (1). La Hongrie est à tant d'égards, et sur-tout par rapport à ce qu'on pourroit y faire pour la culture et le commerce, le pays le plus important pour l'Autriche; cependant ces deux objets y sont jusqu'à présent, ou du moins y étoient il n'y a pas encore long-temps, presqu'entièrement étouffés par les douanes autrichiennes.

Il est donc permis à la vérité de transporter directement des grains de Hongrie à Fium; mais les difficultés sont si nombreuses, que cela est précisément impossible, du moins pour une grande quantité. Ainsi, le marchand est obligé de passer par les pays héréditaires allemands; et alors les droits qu'il faut payer, tant en Hongrie même,

(1) Autrefois toutes les provinces étoient traitées ainsi; jusqu'à ce que le nouveau tarif des droits parut, en mil sept cent soixante-quinze. Les draps fins, par exemple, de la manufacture de Klagenfurt qui alloient à Vienne, étoient obligés de payer en Carinthie l'*essito*, en Styrie le *transito*, et en Autriche le *consumo*; et il en étoit de même de toutes les productions de la nature et de l'art qui alloient d'une province à l'autre sans sortir de la domination. Voyez les nouvelles hebdomadaires de Büsching, 3.e année, page 319.

qu'en Autriche et en Styrie, vont jusqu'à vingt pour cent. Si c'est du tabac qu'on veut exporter, (les mêmes obstacles forcent le marchand à le transporter par les pays héréditaires allemands) il faut, ou que le marchand dépose cent florins de caution, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que le tabac est sorti du pays, ou qu'il paie sur le pied de trois florins par jour, deux surveillans que lui donne l'administration du tabac, qui ne cessent d'avoir l'œil sur son charriot, jusqu'à ce qu'il ait atteint la frontière, afin qu'il ne puisse pas donner seulement une once de tabac dans le pays. M. de W. a bien raison de dire « qu'une prohibition absolue vaudroit mieux » qu'une permission à cette condition, laquelle » peut mettre un homme qui n'en est pas instruit, » dans le cas non-seulement de perdre toutes ses » peines, mais même de commercer à ses dépens ». On en use avec la même dureté à l'égard des vins de Hongrie, dont la bonté est si connue, et dont par cette raison l'exportation dans l'étranger est singulièrement avantageuse. On la rend difficile par les droits dont on la charge, de peur que le grand usage des vins de Hongrie ne fasse tort à ceux d'Autriche (1), dont on veut favoriser la consom-

(1) On leur imposoit des droits, dans les provinces même où ils ne peuvent pas se trouver en concurrence avec les vins d'Autriche. Il y a par exemple des droits

mation hors du pays, quoiqu'il soit impossible de leur procurer un débit vraiment grand. Les vins d'Autriche sont en général médiocrement bons (1). Ceux des mauvaises années et les vins

---

sur les vins de Hongrie qui entrent en Croatie, quoique ce pays soit obligé de se fournir de vins étrangers. Voyez *Schloetzers*, *staats anzeigen* 36.[e] n.[o], page 373.

(1) M. Sinapius, qui d'ailleurs a de l'expérience et des connoissances, l'un des Allemands qui aient le mieux écrit sur le commerce, juge très-mal du vin d'Autriche, dans son ouvrage intitulé: *die hauptzweige des Weinhandels*, Hambourg, mil sept cent quatre-vingt-un, 8.°, page 21, et il a vraisemblablement suivi en cela quelqu'écrivain peu véridique. Il dit : « que la plupart des » vins d'Autriche sont rouges ». Au contraire, la plupart sont blancs. Il ajoute : « que les vins de Suisse ont » moins de chaleur que ceux d'Autriche, et plus que la » plupart des vins du Rhin ». Le vin d'Autriche est aigrelet, et par cette raison agréable l'été, quand on le méle avec de l'eau : bu de cette façon, il peut même être salubre ; mais il a très-peu de qualité et de feu ; et, comparé au vin du Rhin, il est impossible de dire avec vérité, qu'il a de la chaleur. Les vins nouveaux de l'une et de l'autre espèce sont durs ; mais un vin du Rhin, même nouveau, est beaucoup plus capiteux. Le meilleur vin d'Autriche, de la cave d'un prélat, ne peut entrer le moins du monde en comparaison avec un bon vin vieux du Rhin, de la cave du doyen de la cathédrale de Mayence, seulement pour l'odeur, à plus forte raison pour le goût et l'effet. Nous en appellons à ceux qui ont goûté de l'un et de l'autre. M. Sinapius dit encore : « les meilleures sortes se vendent souvent pour du vin de Hongrie ».

nouveaux, à peine potables; et ceux des bonnes

---

est difficile de deviner comment cela se feroit; car les meilleures sortes de vin d'Autriche n'ont absolument rien de commun avec les bonnes sortes de vins de Hongrie. M. de Weinbrenner, qui est un marchand autrichien, zélé patriote, dit qu'il a fait des essais d'exportation de vins d'Hongrie par Trieste; mais il ne dit pas qu'il ait été tenté de faire de pareils essais avec des vins d'Autriche. M. Sinapius dit encore: « il y a assez de vin en » Autriche pour en fournir toute l'Allemagne ». C'est trop avancer. Puis, il ajoute: « Il s'exporte tous les ans dans » l'empire plus de cinquante mille sceaux de vin d'Au» triche ». Cette quantité n'est à la vérité pas exorbitante: néanmoins l'assertion est certainement inexacte. La Souabe, les pays qui bordent le Rhin, et la Franconie, ont autant et de meilleur vin que l'Autriche; ainsi les vins d'Autriche ne pourroient tout au plus aller qu'en Bavière, mais ils n'y sont pas aimés, et on ne les y boit pas du moins sous leur vrai nom. A Munich, on trouve les vins de Franconie sous le nom de vins de Würsbourg, et même on y trouvera plutôt du vin du marcgraviat (de Bade), qui vient de loin, que du vin d'Autriche, qui est très-voisin. Ajoutez à cela que Passau exige, à l'égard, des vins, le droit d'étappe, qui est un obstacle à l'exportation.

Dans les dissertations d'une société particulière en Bohême, (*abhandlungen einer privat gesellechaft in Bœhmen*) mises au jour par M. de Born, tome 3, pages 350 et suivantes, et le supplément tome 4, pag. 83 et suivantes, on trouve une liste des différentes espèces de raisins qui croissent autour de Vienne, dressée par [illegible]g.

années, après avoir été conservés très-long-temps, ne sont encore que médiocres en comparaison d'autres vins; mais sur-tout de ceux de Hongrie, auxquels ils ne sont pas comparables, bien que ceux-ci n'exigent pas tant de soins. Il y a donc peu d'apparence que les vins d'Autriche plaisent jamais hors du pays. Cependant, sans doute pour en favoriser le débit au-dehors, les droits des vins de Hongrie qui sortent du pays sont, seulement en Hongrie, de deux mille vingt sous un quart par sceau, sans les neuf sous de *transito* et les droits pour les chemins, qu'ils paient ensuite en Autriche. Si ce vin se trouve être un petit vin ordinaire d'Erlau, dont le sceau coûte huit livres de premier achat, le tout emporte quinze pour cent. Si on laisse séjourner du vin de Hongrie dans une ville des pays héréditaires, en attendant des voituriers, il faut en payer l'impôt de consommation en entier, qui est de cinq livres six sous environ par sceau, tout comme si ce vin eût été bu dans cette ville. Cette somme, qui doit être extrêmement onéreuse au marchand, ne lui est rendue que quand il est prouvé par les certificats des douanes des frontières que ce vin est véritablement sorti du pays, mais cela encore occasionne des formalités qui coûtent du temps et de l'argent. Ce n'est pas tout : lorsque l[illegible] va dans le nord, par conséquent par la Bo[illegible]

qu'il y paie encore vingtquatre kreutzer par sceau; et si, pour diminuer les frais, on le transporte par eau, il faut prendre la même quantité de vin d'Autriche. M. de W. dit, avec raison : « Cette » précieuse denrée de la Hongrie pourroit, par sa » nature, être le meilleur objet d'exportation de » tous les pays de la domination autrichienne; » mais comme il est difficile, et presque impos- » sible d'entreprendre, même dans cet important » article, quelque spéculation qui en vaille la » peine, on peut aisément juger, à proportion du » sort des autres articles de commerce ». Puis il ajoute dans un autre endroit : « Malheureusement » nous autres Allemands, sujets de l'Autriche, » nous sommes rarement sans partialité envers les » Hongrois, et plus rarement encore rendons- » nous justice à cette brave nation, qui cepen- » dant, tout bien considéré, auroit peut-être » plutôt sujet de nous en vouloir, que nous de » la haïr ».

4. Enfin le quatrième des obstacles, qui, selon M. de Weinbrenner, arrêtent les progrès du commerce et de l'industrie, ce sont les chemins mêmes. Cet obstacle est sur-tout nuisible à tout commerce d'exportation. La plupart des marchandises qui se trans[illegible]ortent de Vienne et autres places au-[illegible] à Trieste et à Fiume, ne peuvent [illegible]aterre : manière qui est toujours trop

coûteuse, quand le trajet est long. M. de Weinbrenner regarde cet obstacle naturel comme très-difficile à lever. Il propose à la vérité quelques moyens, mais qui ne suffisent pas pour y obvier entièrement. Le gouvernement a véritablement beaucoup fait à cet égard en faisant construire de superbes chaussées; mais dans un chemin si long, il survient des difficultés qu'on ne peut pas prévoir dans le cabinet. Nous avons déjà parlé de la grande route vraiment magnifique que l'empereur Charles VI fit faire de Karlstadt à Fiume; mais dans un pays si sauvage, où le paysan n'est point civilisé, où les villes et les villages sont éloignés l'un de l'autre et peu policés, les marchandises étoient exposées à beaucoup d'accidens. C'est pourquoi le gouvernement a préposé des voituriers exprès, et établi des commissaires et des dépôts sur ces routes; mais ces mesures, qui sembleroient devoir être très-efficaces, ne suffisent pas pour lever toutes les difficultés des chemins (1), et ne remé-

---

(1) Les marchands peuvent à présent envoyer leurs marchandises par les voituriers *de la commission*. Il y a sur la route quatre stations pour le transport des marchandises, où les commissaires royaux les pèsent; et s'il manque quelque chose au poids, ou si elles sont gâtées par la faute du marchand, ils le marquent sur la lettre de voiture. Le marchand reçoit sa marchandise, non du voiturier, mais du commissaire, qui le dédommage

dient point du tout à la cherté du transport. Quant au transport des marchandises par eau, sur le Danube, et ensuite sur la Save, la Drave, la Theiss et la Kulpa, il sembleroit qu'il dût être beaucoup moins coûteux et plus commode ; mais la navigation sur ces rivières est au contraire d'une difficulté incroyable.

Les principaux obstacles sont premièrement la nature des rivières mêmes. On n'a qu'à jetter les yeux sur la seconde planche du premier volume de la description du Danube, par le célèbre Marsigli, ou plutôt sur la carte particulière du Danube qui

---

toujours aux dépens du voiturier. Cet arrangement paroît bon au premier coup-d'œil ; mais il a des inconvéniens que le gouvernement pouvoit prévoir, et auxquels il lui sera difficile de remédier. Les commissaires favorisent qui ils veulent, en inscrivant qui leur plaît le premier sur la liste, ou en lui donnant plus ou moins de chariots. Souvent aussi les chariots sont retenus plusieurs semaines d'avance, et le marchand qui s'est lié par un contrat, ou qui a fait une spéculation de laquelle il espère du profit, est obligé de manquer de parole. La preuve que cet arrangement existe, est authentique et publique, puisque les détails s'en trouvent décrits dans l'almanach du marchand, de 1782, imprimé à Trieste, page 123. Il est d'ailleurs aisé de s'imaginer quel recours peut avoir un marchand contre des commissaires préposés par le souverain, et qui sont les maîtres de toutes les expéditions dans des pays si éloignés.

vient après (1), on verra que ce fleuve a un cours extraordinairement tortueux ; qu'il passe presque toujours entre des rochers, et qu'il est parsemé d'une quantité d'isles et de bas-fonds. On sait qu'il est extrêmement rapide. Son lit est jonché de rochers dangereux, entre lesquels le courant forme une quantité de tourbillons, qui rendent la navigation prodigieusement difficile et très-périlleuse, sur-tout quand les eaux sont basses. On ne peut presque faire aucun usage des rames en remontant le fleuve, et point du tout de la voile ; il faut absolument faire tirer les bateaux par des chevaux, ce qui est lent et dispendieux. Sur la Save, la Drave et la Kulpa, c'est à-peu-près la même chose. Un second obstacle est la mauvaise construction des bateaux dont on se sert sur ces rivières. La plupart de ceux avec lesquels on navige sur le Danube presque jusqu'à la mer noire, se construisent à Ulm, Kellheim, Cham et Ratisbonne, de manière qu'ils ne peuvent supporter qu'un seul voyage d'Ulm à Vienne ou à Ratisbonne ; c'est un assemblage de foibles planches de pin unies avec des chevilles ; on les vend à Vienne extrêmement bon marché, pour s'en servir jusqu'en Hongrie. Plus on avance vers la Hongrie et

(1) Et même sur la carte intitulée : *Fabrica synoptica totius Danubii*, en trois feuilles, par Lotter.

l'Esclavonie, plus ces bateaux sont usés, et en même-temps les rivières moins navigables, à cause de la vase, des arbres qui y sont renversés, des bancs de sable, des moulins flottans, des poteaux auxquels ils sont attachés, &c. De-là il résulte de fréquens malheurs, et beaucoup de dommages. Les gens du pays, sans y faire plus d'attention, construisent leurs bateaux et leurs trains de bois tout aussi foibles et aussi fragiles que ceux qu'ils voient journellement descendre le fleuve. On a, à la vérité, essayé, depuis deux ou trois ans, de construire des bateaux solides et en bois de chêne, sur la Kulpa ; un certain M. *Heppe* en a fait quelques essais, qui ont beaucoup coûté et médiocrement réussi ; et il n'y a pas long-temps que M. *Bargum*, de Coppenhague, et M. le baron de *Tauffèrer* ont fait un bon vaisseau de bois de chêne, qu'on nomme *la Vraie Concorde* (1). Mais tous ces essais, quoiqu'utiles, sont en général encore peu importans.

Enfin, un troisième obstacle est la qualité du

(1) Dans les lettres sur la navigation en Hongrie, on donne à entendre, page 40, que cette frégate, percée pour vingt-quatre canons, avoit été commencée quelques années auparavant par un Italien, et qu'elle a été seulement achevée par M. le Baron de Taufferer ; mais que, pour qu'on put s'en servir sur la mer noire, il faudroit que sa quille fût plus profonde.

pays et de ses habitans. Plus on avance vers la Hongrie, et sur-tout en Esclavonie et en Croatie, plus le pays est inculte. On n'a même encore pu parvenir à faire faire un chemin passable pour les gens qui tirent les bateaux, dans les marais et les épaisses forêts qui bordent le fleuve. Il n'a pas encore été possible d'empêcher les habitans de planter des poteaux au milieu du courant pour y attacher leurs moulins flottans, et d'embarasser le fleuve, ce qui fait souvent périr des bateaux. Les Croates et les Illyriens sont accoutumés à une vie oisive et sauvage; et le gouvernement militaire qu'on y a établi, et que toute personne qui a réfléchi sur la nature de l'homme reconnoîtra certainement pour la plus mauvaise constitution que puisse avoir un pays, fait qu'ils n'acquièrent ni civilisation ni industrie. De-là vient qu'ils s'opposent à tout commerce, dès qu'ils n'y voient pas un profit immédiat pour eux, et les officiers qui y sont en détachement ne songent guères à le protéger. Tous ces obstacles différens sont peints des plus vives couleurs dans un excellent écrit (1), qui,

(1) Lettres sur la navigation, &c. écrites en voyageant dans ces contrées en 1773, traduites de l'italien, par N. E. K., Prague, 1783, 8°. N. E. K. signifie infailliblement Nicolas Ernst Klamann, marchand de Nürnberg, qui a fait, il y a plusieurs années en Crimée, un voyage de commerce infructueux pour un riche gen-

ainsi que deux autres ouvrages du même genre, sont des fruits plus importans de la liberté de la presse, qu'une foule très-inutile de livres qui paroissent à Vienne sur la primatie du pape et sur les moines, où l'on noie dans un fatras de répétitions des vérités très-peu disputées. L'auteur (car nous ne pensons pas que cet ouvrage soit en effet une traduction) dit en propres termes : « dans tous mes » voyages sur mer, par les plus grandes tempêtes, » je n'ai pas été si souvent exposé à perdre ma » fortune, que dans un voyage sur une rivière dans » les pays héréditaires autrichiens ». Il est certain que lorsqu'on a lu cet ouvrage, on a bien lieu de se défier des pompeux rapports des gazetiers. On s'effraie en voyant combien tout est encore sauvage et désert dans ces pays ; comment tout s'y consume, et cependant quelles incroyables difficultés trouvent ceux qui veulent y opérer quelque bien. L'auteur feint, à la vérité, que ces lettres ont été écrites en mil sept cent soixante-treize ; mais le rapprochement des circonstances fait voir qu'elles sont d'une date postérieure. Il se peut qu'on ait levé dans ces derniers temps quelques-

---

tilhomme autrichien : un livre qu'il a publié, décrit toutes les peines qu'il a essuyées dans ce voyage. Il obtint ensuite une place à Prague, dans la ferme du tabac, aujourd'hui supprimée.

uns des obstacles qui gênoient le commerce en Hongrie et en Esclavonie ; mais là où le désordre est à son comble, il n'est pas possible de perfectionner les choses si rapidement ; il faut, au contraire, beaucoup de temps, ainsi que de travail.

Il est donc très-probable que la plupart de ces inconvéniens, et d'autres non moins graves, subsistent principalement en Hongrie, en Esclavonie et en Croatie. Les obstacles naturels ne se détruisent point ; tout ce que peut faire un gouvernement sage c'est de les diminuer. Mais les obstacles qu'on a formés soi-même, et les vexations qui en résultent sont si grands et si nombreux, qu'il n'est pas douteux qu'on ne les abolît, si l'on étoit bien convaincu du tort qu'ils font même au souverain. Il y a d'autant plus lieu de l'espérer, que sous l'empereur aujourd'hui régnant, qui a déja détruit beaucoup d'abus, il est aussi bien des choses relatives au commerce et à l'industrie, qui ont pris une forme plus favorable. Il a introduit beaucoup plus d'activité dans toutes les affaires, et nommément dans celles du commerce. Il a déjà accordé plus de liberté aux négocians et à l'industrie. Les ordonnances vexatoires des douanes sont déjà corrigées dans plusieurs provinces, par exemple, dans le Tyrol, de même qu'à l'égard du commerce avec la Turquie. Le fer et l'acier, ou ce qu'on appelle marchandises au

quintal

quintal, ne se vendoient ci-devant que dans les magasins de l'empereur, et personne ne pouvoit les acheter de la première main dans les forges : l'empereur en a accordé la liberté par l'édit du vingt-un décembre mil sept cent quatre-vingt-un, ainsi que celle d'établir des magasins de fer pour le revendre dans le pays et hors du pays, mais avec quelques restrictions, comme, par exemple, une certaine quantité de fer plus doux, et propre aux petits ouvrages ; et le fer *crud*, qu'on ne peut pas acheter ni revendre en aussi grande quantité qu'on veut, parce que les forges ne sauroient en fournir plus qu'elles ne font, sans dévaster les forêts.

En Gallicie le commerce du sel est permis à tout le monde. Au mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-trois, les foires de Grætz, de Klagenfurth, de Laybach et de Lintz ont été déclarées franches, de manière « que toute personne » étrangère ou du pays, de la religion chrétienne » ou de toute autre, peut y séjourner pendant le » temps prescrit, et vendre et acheter librement » en payant les droits accoutumés. »

Une preuve bien convaincante des entraves qu'on avoit imposées jusqu'alors au commerce en Autriche, c'est que cette liberté avoit été refusée jusqu'à cette époque. Il n'est aucun autre pays en Allemagne où cela ne soit permis à toutes les foires.

Mais, dans ce même édit, il est aussi dit : « que » ceux qui iront à ces quatre foires (1), s'abstien- » dront d'aller à toutes les autres petites foires » du pays ».

Après la suppression de la ferme du tabac, qui s'est faite à la fin de mil sept cent quatre-vingt-trois, on se sera proposé sans doute de laisser une pleine liberté à cette importante profession, et d'en donner la fabrication à des gens entendus dans cette partie. Maintenant cette branche importante de commerce est administrée pour le compte de la cour, qui, en général, est dominée du desir de tout faire par elle-même. En mil sept cent quatre-vingt-deux, on ordonna que les toiles, en Bohême et en Autriche, seroient examinées, et que chaque pièce de toile seroit marquée et cachetée. Les Juifs ont plus de privilèges qu'ailleurs, parce qu'on a voulu éveiller leur industrie.

Quelques opérations utiles ont au reste compensé les fausses mesures du gouvernement autrichien. L'empereur a fait raccommoder à grands

(1) Selon la construction de la phrase, cela doit s'entendre des gens du pays comme des étrangers, mais il est vraisemblable qu'il n'est question que de ces derniers ; car il n'est pas probable qu'on veuille défendre aux sujets, habitans d'une ville ou d'une province, d'aller aux foires d'une autre ville ou province de la même domination.

frais la grande route de Carlstadt à Fiume, dont nous avons déjà parlé, et r'ouvrir le port de Carlo Pago, en Dalmatie. Dans le pays littoral, on a commencé en mil sept cent soixante-treize, à former une race de moutons, de béliers espagnols, et de brebis hongroises, dont on envoie déjà dans le Tyrol (1), mais ils dégénèrent cependant peu-à-peu. On a encouragé la culture de la soie en Hongrie et en Illyrie, et la plantation du coton a été du moins essayée. On a recommandé en Hongrie de semer du chanvre et du lin. On veut aussi ouvrir un débouché par mer au vin de Hongrie, qui est encore soumis à de forts impôts quand on le transporte par la Bohême et l'Autriche. Au mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-trois, on publia en Hongrie que, « le gouvernement ayant les plus » fortes raisons de présumer que si l'on établissoit » un entrepôt de vins à Livourne, il s'en pour- » roit établir un commerce avantageux avec la » Suéde, Sa Majesté trouvoit bon de permettre à » tout marchand de vin d'établir un entrepôt dans » ladite ville, à condition toutefois que celui qui » voudroit faire cette entreprise seroit obligé d'en

(1) Un bélier d'Espagne coûte trente-six ducats, et le prix du mouton qui en provient, n'est que d'un ducat et demi.

» prévenir le gouvernement (1) ». L'empereur obtint en mil sept cent quatre-vingt-trois, de la cour de Constantinople, que les vaisseaux sous pavillon autrichien, et munis de passe-ports autrichiens seroient à l'abri des insultes des corsaires de Tunis, d'Alger et de Tripoli, et que la Porte s'obligeroit non-seulement à faire rendre le vaisseau en cas qu'il y en eût de pris, ainsi que la cargaison et l'équipage, mais aussi à dédommager de la perte et des frais, dans l'espace de six mois, à compter du jour de la prise (2).

---

(1) Voyez *ephemeriden der menschheit* 1783, 9.^e partie, page 351. L'auteur remarque très-judicieusement que la forme de cette ordonnance est singulière : car, à proprement parler, aucun sujet de l'Autriche n'a besoin de permission pour établir un magasin dans une ville étrangère comme Livourne, et pour faire le commerce avec un pays étranger comme la Suède, puisque chacun le peut par le droit naturel. L'auteur s'étonne aussi qu'on mette une restriction à un commerce si utile, quelque petite qu'elle soit ; mais il me paroît que le but qu'on a eu en ordonnant que le marchand prévienne le gouvernement, étoit d'accorder certains privileges ou quelques autres avantages à ceux qui commenceroient ce commerce, car on ne peut pas avoir eu la prétention d'accorder la permission de faire un commerce qui est permis à tout le monde.

(2) Il est étonnant qu'un écrivain viennois, M. Schweighofer, dont nous parlerons bientôt encore, dise, page 148, « c'est exiger de la Porte plus qu'elle ne peut, et » donner lieu à des contestations éternelles ».

Ce que M. le capitaine Sultzer dit au sujet du commerce de Walachie et de Moldavie, dans sa description de la Dacie (1), est bon à lire. Mais il ne faut pas oublier que M. Sultzer a envie d'être nommé consul pour l'empereur en Moldavie et en Walachie, et que dans cette vue, il peint bien des choses en beau. Néanmoins cet homme de mérite ne cache aucune des difficultés qui se trouvent dans ces contrées. Le crédit est certainement bien peu assuré dans un pays où la propriété du prince ne l'est même pas; et, sans contredit, il est impossible d'y ouvrir un commerce, sur-tout lorsqu'on veut le faire tout de suite en grand.

Il s'est fait dans la dernière guerre, de très-grandes affaires de commerce à Ostende et à Trieste. Il est vrai qu'elles cessent en partie à la paix, mais il y reste toujours un commerce considérable. On a ouvert une banque à Ostende au mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-deux, et une autre à Bruxelles au mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-trois.

On espère sur-tout beaucoup de Trieste. Le commerce de commission d'Italie et pour l'Italie, y est déjà important; mais on veut étendre le commerce à plusieurs autres branches, et le rendre

(1) *Beschreibung von Dacien*, tome 3, page 42.

direct (1). Des particuliers ont déjà fait d'heureux essais, mais la manie des compagnies de commerce se retrouve ici. On a créé dans cette ville, en mil sept cent quatre-vingt-deux, une compagnie d'assurance, de commerce et d'escompte, qui a un privilège pour vingt ans, et qui exige une mise de quatre millions de florins. Il y avoit déjà auparavant deux compagnies d'assurance. Il s'est formé depuis peu deux compagnies pour un grand commerce étranger. La première fut érigée par un anglois nommé *Bolts*, pour une expédition dans l'Inde et en Chine. Quoique M. Bolts, comme on l'a lu dans les gazettes, n'ait pas rempli ses promesses, la compagnie n'en subsiste pas moins. Elle a besoin d'une souscription de quatre cent mille florins, qui a été ouverte à Vienne chez M. Brentani Cimaroli, et qui, selon ce que rapportoit la gazette de Vienne au mois de mai mil sept cent

(1) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on se plaint en même-temps « que le crédit soit affoibli à Trieste, » par les nombreuses faillites ». C'est pourquoi l'ancienne compagnie d'assurance proposa, en 1781, « d'assurer » toutes les sommes qu'on confieroit à des maisons de » commerce établies à Trieste, contre une prime pro» portionnée ». Voyez les éphémérides de l'humanité de 1781, 9.e partie, page 290, où il est dit, avec très-grande raison, qu'une pareille assurance est une mauvaise opération.

quatre-vingt-trois, n'étoit pas encore remplie alors. L'autre société, destinée au commerce de Cherson, fut formée sous la direction de la maison *Willeshofen* et compagnie. Les deux premiers vaisseaux chargés de productions et de marchandises de fabriques autrichiennes, partirent de Vienne le onze Juin mil sept cent quatre-vingt-deux, et arrivèrent, après une navigation de près de deux mois, à l'embouchure du Danube dans la mer noire. Là on chargea les marchandises à bord d'un vaisseau Russe, qui entra trois jours après heureusement dans le port de Cherson. Les papiers publics annoncèrent dans le tems, « que les marchandises dont les habitans avoient besoin trouvèrent un bon et prompt débit ; le reste fut donné en commission jusqu'à la foire prochaine de Cherson (1) ». La compagnie fit insérer dans

(1) Il est à présumer que c'est une très-petite partie de la totalité des marchandises, autrement les marchands instruits savent à combien de risques et de perte de temps est exposé un dépôt en commission, sur-tout dans un endroit aussi éloigné. Cela est d'ailleurs plus incommode encore pour une compagnie de commerce, obligée de faire tous les ans de nouveaux envois, parce que ses actionnaires comptent sur un grand dividende, chaque année. M. Nicolaï s'est informé à Vienne, sur quelles places on tire les lettres-de-change à Cherson, mais mon correspondant n'en savoit rien. On présumoit

la gazette du premier mars mil sept cent quatre-vingt-trois, une invitation pour un nouvel envoi; on ignore s'il a eu lieu. Elle demandoit trois florins et demi argent courant de Vienne, de transport de Vienne jusqu'à Constantinople ou Cherson, par quintal de Vienne, de marchandises du plus grand poids. Elle compte ensuite le transport de là jusqu'à Mohilow et Moscou : (car on a formé le vaste plan de fournir aussi ces villes éloignées, des productions et des marchandises des fabriques autrichiennes) sur le pied de deux florins par dix milles, pour mille livres pesant de marchandises. Elle se charge de l'assurance depuis Vienne jusqu'à Constantinople et Cherson, contre une prime de trois pour cent. Elle dit que la libre exportation des marchandises fabriquées dans les pays héréditaires lui est accordée en Hongrie, à raison d'un pour cent de *transit*, et qu'en Turquie, elle n'a à payer en tout, que trois pour cent. M. Nicolaï s'est informé à Vienne quelle espece de marchandises fabriquées en Autriche, cette compagnie compte porter en Turquie et jusqu'en Russie; mais on na rien pu lui dire de positif à cet égard. Si les commissions étoient un peu fortes, il fau-

---

qu'une grande partie de ce commerce se fait par échange : du moins il ne vient point de lettres-de-change de Cherson sur Vienne.

droit pourtant qu'on s'en apperçût bientôt dans les manufactures. La première cargaison consistoit principalement en bois de construction pour les vaisseaux, et d'ailleurs, on ne sçavoit pas qu'il eut été envoyé autre chose que du fer et de la toile.

Ces deux compagnies de commerce se sont beaucoup servies d'un Juif natif de Kœnigsberg en Prusse, nommé Moses Goldschmidt. Il ne faut pas le confondre avec un autre Moses Goldschmidt de Hambourg, qui a été long-tems dans les Indes, et qui vint à Berlin environ en mil sept cent soixante-treize, sous le titre d'envoyé d'Hyder-Ali, pour entamer des affaires de commerce, mais dont les propositions ne furent pas accueillies. Le plan fait à Vienne par messieurs Charles et Frédéric Bargum, de Copenhague (1), mais qu'on croit de M. le baron de Taufferer, pour porter les marchandises de Hongrie à Constantinople et à Cherson par Semlin et Orsova, s'exécute aussi moyennant des actions. C'est à cette compagnie

(1) L'un de ces deux messieurs étoit, il y a quelques années, directeur de la compagnie de Guinée à Copenhague. Il a eu un procès qui a fait beaucoup de bruit, avec le célèbre Feld maréchal comte de Saint-Germain, pour des actions.

qu'appartient la frégate *la Vraie Concorde* dont nous avons parlé (1).

Les effets de tous ces efforts pour augmenter le commerce et l'industrie qui en résulte, seront encore plus sensibles dans la suite des tems. On trouve les vues, les projets, les espérances que l'on a conçues pour le commerce de l'Autriche rassemblées dans un petit écrit, où il est aussi fait mention de presque tout ce que le gouvernement a fait pour l'améliorer (2). On voit que l'auteur n'est pas négociant, mais qu'il a lu des écrits sur le commerce, et qu'il a bien étudié cette matière. Il est plein d'espérances brillantes, il porte sa vue sur les quatre parties du monde, et sur tous les pays avec lesquels l'Autriche commerce, ou peut commercer. Il dit même (3) très-naivement, en parlant de l'Afrique : « Pour que l'Autriche ait » un jour un grand commerce de négres, il faut » qu'il se fasse encore bien des changemens ».

---

(1) Il y a une de ces actions imprimées dans les annonces politiques de Schloetzer, 18.e cahier, page 181. (*Schloetzers, staats anzeigen*).

(2) *Versuch über den gegenwartigen zustand der Oesterreichischen seehandlung*, (essai sur l'état présent du commerce de mer de l'Autriche) par Schweighofer, Vienne 1783, 8°.

(3) Page 134.

Sans doute il faudra en général, qu'il se fasse de grandes révolutions avant que toutes les idées de l'auteur s'accomplissent, et pour l'honneur de l'humanité il ne faut pas douter que la traite des nègres ne soit alors abolie. Au reste, l'auteur distribue de tous côtés des bilans de cent mille et de millions de florins, qu'il détermine avec une précision admirable, mais sans citer les autorités sur lesquelles il se fonde, méthode très-commode dont plusieurs se sont déjà servis dans ces derniers tems où toutes les vues se sont tournées sur les objets d'économie politique, pour se donner l'air de posséder à fond la matière.

Par exemple, M. Schweighofer dit (1) que l'exportation de l'Autriche est de trente-un millions cinq cent mille florins, et l'importation de vingt-sept millions cinq cent mille. De pareils comptes ronds sont bons à répéter dans des journaux et des gazettes, quand les nouvelles de guerre manquent aux écrivains et aux lecteurs qui n'entendent point le commerce. Mais celui qui y regarde de plus près demande : de quelles parties sont composés ces comptes ronds ? de quelle année sont-ils ? Combien rapporte dans ce calcul, le commerce de telle province ou de tel port ? Pendant la guerre, Trieste et Ostende, ainsi que d'autres ports de

(1) Page 146.

mer, avoient, tant pour leur propre compte que pour celui des étrangers, un commerce qui a fini à la paix. Les spéculateurs entreprenoient avec hardiesse, cela est vrai. Mais toute personne qui a quelque connoissance du commerce, sait les fâcheuses suites que Bourdeaux et Copenhague ont ressenties en mil sept cent quatre-vingt-trois de leurs vastes spéculations. Et à quoi se terminèrent les beaux rêves de tant de spéculateurs d'Europe, qui envoyèrent des marchandises en Amérique? Il est bien naturel qu'Ostende et Trieste, peut-être même Eupen et Schwechat, aient aussi eu leur part du dommage occasionné par ce prompt changement. Au moins un marchand, qui a quelque expérience, pense-t-il toujours que les grandes entreprises sont, en proportion, sujettes à de grands risques. Quand on entend un Weinbrenner, un Klaeemann ou d'autres négocians instruits, on trouve des difficultés auxquelles un Schweighofer n'a point songé; et lorsqu'on vient ensuite à faire des rapprochemens, le contraste est quelquefois bien étrange. Au reste, de pareils écrits, ainsi que la plupart des petits traités qui paroissent à Vienne par centaines, ne peuvent pas faire un vrai mal, parce qu'un marchand voit bientôt ce qu'ils valent; et ils servent toujours aux parleurs des sociétés pour discuter les objets importans du jour, sçavoir, le commerce et l'industrie, à la satisfaction des ignorans.

Dans les circonstances où Joseph II a imprimé dans ses états le mouvement de son activité personnelle, il ne peut manquer, parmi les bons plans de négocians éclairés, de se trouver aussi des rêves de charlatans. Tel étoit, par exemple, le projet d'établir à Vienne une maison générale de commerce : projet que son auteur, M. Zollikofer, négociant à Vienne, fit imprimer, au mois de décembre mil sept cent quatre-vingt-deux. M. Schloetzer l'a inséré dans ses annonces politiques (1), accompagné d'excellentes remarques d'un négociant de Hambourg, qui dit qu'il aimeroit mieux être directeur d'un tel établissement avec de bons appointemens, qu'actionnaire. L'auteur du projet prétend qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent de pareille maison. Le négociant de Hambourg en convient; mais il démontre que l'exécution de ce plan est impraticable, et que s'il étoit possible de le réaliser, il seroit nuisible. Nous sommes entièrement de son avis quant à la dernière assertion; mais le projet en question n'est pas même neuf. Le premier plan de la banque de Berlin, fait en mil sept cent soixante-cinq par Calzabigi, étoit absolument de la même espèce. Cette banque devoit alors, être la seule maison de commerce des états prussiens, et tous les marchands de simples directeurs de

(1) 5.e cahier, page 326 et suivantes.

comptoirs, ou préposés. Une idée si monstrueuse n'a jamais pu s'exécuter. On le sentit bientôt, et la banque de Berlin est devenue ensuite un établissement d'un tout autre genre. Nous doutons qu'il y ait dans l'histoire du commerce un second exemple d'un établissement commencé sur des bases si absurdes, par un étranger, puis changé entièrement dans ses principes, et dans son objet, par des directeurs du pays, et devenu une institution importante, solide, utile.

En voilà assez sur l'ancien état de l'industrie et du commerce en Autriche, et sur les efforts du gouvernement pour étendre leurs progrès. Nous en avons parlé soit pour en donner une idée juste, soit pour remettre sous les yeux du lecteur quelques vérités qui ne regardent pas proprement l'Autriche en particulier; mais qui sont en général relatives aux préjugés auxquels on tient encore dans la plupart des pays, quant au commerce et à l'industrie, et qui rendent très-souvent les meilleures intentions inutiles, sans qu'on y fasse attention.

En mil sept cent quatre-vingt-un, les marchands de Vienne furent partagés en trois classes : sçavoir, 1.° les marchands tenant magasins; 2.° les marchands en gros; 3.° les marchands en détail.

Les premiers sont la plupart protestans. Ils étoient autrefois obligés de recourir à l'acquisition des priviléges attachés aux magasins, parce qu'aucun pr-

testant ne pouvoit devenir bourgeois de Vienne. Les marchands qui tiennent magasin ne peuvent faire le commerce qu'en gros; mais ils ont beaucoup de priviléges particuliers. Par exemple, lorsqu'il y a des impôts extraordinaires, comme il arrive communément en tems de guerre, ils ne paient point d'impôt, mais seulement un don gratuit dont ils font entr'eux la répartition, et qu'ils déterminent à volonté. Leurs priviléges et leurs droits sont fixés par une ordonnance de l'empereur Maximilien de mil cinq cent quinze. Cette ordonnance fut confirmée par Mathias en mil six cent quinze, et par Ferdinand II en mil six cent vingt-six. Mais lorsqu'à cette époque l'empereur voulut rendre la religion catholique générale en Autriche, les individus de cette classe furent fort vexés, et leurs priviléges, par rapport à la religion, sur-tout furent très-diminués. Néanmoins comme le principal commerce du pays étoit alors véritablement dans leurs mains, on ne pouvoit pas se passer d'eux, et l'empereur Léopold, malgré son aversion pour les protestans, les rétablit en mil six cent soixante-deux, dans la plus grande partie de leurs droits. Cette société de marchands, qui est pour la plupart composée d'étrangers, a rendu et rend encore par son activité et son goût pour le travail, beaucoup de services à l'Autriche. Ce sont des personnes de ce corps qui ont jusqu'à présent

tenu les plus utiles manufactures ; du moins la plupart, et qui ont fait les plus grandes entreprises de commerce. Le principal membre de cette société est le comte de Friess (1), élevé depuis peu à la dignité de comte, natif de Mülhausen en Suisse, qui a, par son crédit, rendu les plus grands services à l'état, et fait avec succès beaucoup d'entreprises considérables, tant dans le commerce que dans les fabriques. M. de Weinbrenner, dont les remarques sur le commerce d'exportation de l'Autriche nous ont été si souvent utiles, est aussi de cette société. Ses essais patriotiques d'exportation des productions de la Hongrie, sur-tout des vins, par Trieste, sont dignes de remarque.

Les marchands en gros se formèrent lorsque le gouvernement ne voulant ni augmenter le nombre des marchands tenant magasins, ni laisser tout le commerce en gros dans leurs mains, accorda à plusieurs personnes des priviléges particuliers pour l'exercer. Ces sortes de priviléges se paient ordinairement fort cher. Pour les obtenir, il faut prouver qu'on a au moins trente mille florins de bien. En mil sept cent quatre-vingt-deux, le sieur Fuchs,

(1) Son diplôme de comte, dans lequel sont détaillés les services qu'il a rendus à l'état, est imprimé dans les annonces politiques de Schloetzer (*Schloetzers, staats anzeigen*) cahier 20, page 411.

mem

membre du corps des marchands en gros, a été fait comte. La taxe accoutumée pour cette dignité, est de vingt mille florins, selon les gazettes. Un autre membre de cette société, M. George-Philippe Wucherer, natif d'Ulm, s'est fait connoître, non pour avoir été fait noble ou comte, mais pour avoir établi une manufacture utile de fils et dé galons faux. Il est aussi l'éditeur d'un livre de cantiques, imprimé en mil sept cent quatre-vingt-trois, à l'usage des personnes de la confession d'Augsbourg. Les gazettes en firent un grand éloge en disant que les cantiques de Gellert, de Kloppstock, de Sturm, de Cramer, et autres bons auteurs y étoient rassemblés; mais quand le livre parut, on vit que ce n'étoit qu'une nouvelle édition du livre de cantiques de Hollstein, avec très-peu de changemens.

Personne n'ignore que la Gréce envoie à Vienne une grande quantité de coton, qui se répand ensuite dans toute l'Allemagne. Les manufactures du nord de l'Allemagne, tirent de Vienne une partie considérable du coton qu'elles emploient. On sait aussi que Vienne fait un grand commerce avec la Turquie. Outre le fer, les étoffes grossières de laine, et les pataques, on y exporte beaucoup de quincaillerie (1), et Vienne reçoit une quan-

(1) Un magasin de marchandises turques devant être

tité plus grande encore de marchandises Turques.

On n'ignore pas non plus que Vienne est une place de change considérable. Suivant le journal de Nelkenbrecher (1), banquier et marchand, les places qui ont un change direct avec Vienne, mais qui ne sont pas sur le billet de cours qu'on publie dans cette ville, sont Bolzano, Breslau, Francfort, Gratz, Leipzick, Naumbourg, Lintz, Livourne, Milan, Nurnberg. Celles qu'on trouve sur le billet de cours sont : Amsterdam, Augsbourg, Hambourg, Lyon, Londres, Prague, Venise, Paris, Constantinople et Salonique ; les trois dernières ne

---

vendu au plus offrant, voici les articles que contenoit l'annonce : verreries ; savoir, glaces, caraffes de toutes façons, lampes et fanaux, plats et coupes à sorbets, verres de table, phioles à huile et à vinaigre, bouteilles avec et sans bouchons, boules de verres de diverses couleurs, pendules de fer et de bois, services à thé, ou café, de porcelaine (ce sont-là sans doute les marchandises que l'on importe en Turquie ; les suivantes sont apparemment celles que la Turquie renvoie.). Gobelets et cassolettes dorés de Turquie, boucles de ceinture et étriers turcs émaillés, couteaux de caravane de diverses sortes, sabres turcs et autres, armes à feu turques, &c.

Il y a à Mariahilf une manufacture de marchandises pour l'Orient, qui est très-considérable, et qui a enrichi son entrepreneur. Elle a été fondée en 1764. Il s'en est établi une autre à l'instar, il y a environ deux ans, à Bude : l'une et l'autre ont un grand débit.

(1) *Nelkenbrechers Taschenbuch.*

sont pas marquées dans le journal de Nelkenbrecher. Augsbourg, a un double cours sur le billet, l'un pour l'usage ordinaire, et l'autre pour deux mois. Le cours pour Constantinople et Salonique, est tel que Vienne donne pour cent piastres turques, par exemple, environ quatre-vingt-neuf florins en argent courant de Vienne, à trente-un jours de vue. Le treize juin mil septcent quatre-vingt-un, le cours étoit à quatre-vingt-neuf et demi ; et le quatre octobre mil sept cent quatre-vingt-trois, il n'étoit qu'à quatre-vingt-six et demi. La cause de ces variations subites vient en partie de l'incertitude où l'on est presque toujours sur l'état de la circulation de l'argent en Turquie, et en partie de l'adresse des marchands grecs dans les mains desquels est le change, et qui savent le régler selon leurs intérêts. Au reste, Vienne est sûrement la seule place en Allemagne qui ait un change direct avec Salonique et Constantinople. Le change de Salonique est occasionné par le grand commerce que Vienne fait de coton de Macédoine, et dont cette capitale autrichienne fournit la plupart des manufactures de l'Allemagne.

Sous le nom de marchands en détail sont compris les traficans de toute espèce, qui ont le droit de tenir boutique. Autrefois on en fixoit le nombre, mais aujourd'hui il est presque arbitraire.

Nous ajouterons à ce que nous venons d'ex-

traire de l'ouvrage de M. Nicolaï, quelques notices tirées de différens auteurs touchant le commerce des états de la maison d'Autriche.

Un souverain n'a, dans le fond, d'autre intérêt que celui de compter dans sa domination une multitude de sujets riches et heureux; ils sont la seule base de sa puissance. Certainement l'empereur tend à ce but; et l'on ne sauroit nier qu'il n'ait pris quelques arrangemens pour y parvenir. Son activité personnelle, l'applaudissement qu'il donne ouvertement aux entreprises de tout genre, ont opéré sans doute des efforts qui portent l'industrie des états autrichiens plus haut qu'elle n'étoit avant son règne. Mais les grands obstacles ne sont pas levés, et même nous osons dire qu'il ne paroît pas qu'il y ait aucun vrai système sur les améliorations qu'on veut introduire. Voilà cependant par où l'on devoit commencer; il falloit étudier d'abord tous les défauts de la constitution actuelle, fixer les plus essentiels, et séparer ceux que l'on croyoit pouvoir détruire, de ceux que la constitution du pays et des peuples avoit rivés trop profondément, pour qu'on pût espérer de les attaquer, sans ébranler la machine jusque dans ses fondemens. Cela fixé, il falloit mettre la main à l'œuvre, et avec une volonté ferme, ne pas cesser d'agir, jusqu'à ce que les abus qu'on s'étoit proposé de réformer fussent absolument anéantis.

Au lieu de cela, on n'a fait que de petits et de foibles arrangemens, encore les a-t-on mal soutenus. Tous ceux que rapporte M. N. sont très-peu importans. Mais, ce qui est plus grave, on n'a pas du tout connu les vrais principes; cela nous semble évident. Autrement on auroit commencé par faire disparoître tous ces droits d'exportation qui gênent si horriblement le commerce d'un pays où abondent les productions naturelles, et qui n'en a presque point d'artificielles à débiter au-dehors; je veux dire la Hongrie. Nous observerons à ce sujet que M. N., dans le long extrait qu'il fait de l'ouvrage de M. Weinbrenner oublie un passage capital. Cet auteur, en parlant des loix qui restreignent entièrement le commerce de la Hongrie dit: « Voici comment raisonnent nos soi-disant patriotes autrichiens. *Pourquoi faciliterions-nous la vente & l'exportation des productions de la Hongrie au détriment des productions autrichiennes? Pourquoi nous ferions-nous ainsi du mal à nous-mêmes? La Hongrie supporte-t-elle une aussi grande partie des charges de l'état que nous?* Mais on ne devroit pas parler ainsi. Supposé que la Hongrie ne fournisse pas autant de numéraire, elle donne d'autant plus de soldats. Et les grands seigneurs hongrois ne portent-ils pas presque tout leur argent comptant dans la capitale? Lorsqu'en mil sept cent soixante-douze la Bohême acheta

une grande quantité de bled en Hongrie, et que les gentilshommes hongrois en retirèrent beaucoup d'argent, nous vendîmes plus en Autriche que nous n'avions jamais fait auparavant, et que nous n'avons fait depuis».

Ce fait est très-précieux. Nous n'en pouvons pas beaucoup citer de cette nature, parce que les archives économiques des gouvernemens ne nous sont pas ouvertes. Ainsi il faut saisir ceux que le soulèvement d'un petit coin du rideau nous fait appercevoir. Maintenant nous oserons dire à ceux contre qui M. de Weinbrenner disputoit : Quoi ! la nature a placé près de vous un pays à qui elle a donné toutes les productions naturelles dans la plus grande abondance, et vous l'empêchez de les vendre ? Ne voyez-vous pas qu'en donnant à ses habitans la facilité de s'enrichir par le débit de ses productions naturelles, vous procurez à vos autres états le plus immense débouché pour leurs manufactures ? Et quand cette vérité si simple vous échapperoit, ceux qui vous gouvernent ne devroient-ils pas la saisir ? Ne devroient-ils pas, supposé qu'ils ne crussent point à cette vérité manifeste, se souvenir du moins qu'ils sont préposés au gouvernement de toute la monarchie dont les Hongrois sont les sujets, ou plutôt les enfans comme les Autrichiens, et que c'est par conséquent un devoir de laisser à ceux-là comme à ces derniers

les avantages qu'ils peuvent retirer des dons que leur a fait la nature ? Ah ! certes, un gouvernement qui traite une partie de ses sujets en enfans et les autres en étrangers, ne doit pas s'étonner du peu d'affection qu'il trouve dans ceux-ci, et de la résistance qu'on oppose à ses mesures. Que si ces raisons d'équité sont peu concluantes de nos jours ; revenons à celles d'utilité. Il est certain que si on laissoit les Hongrois vendre librement leurs productions, la Bohême, la Moravie, l'Autriche verroient doubler et tripler même leur industrie. Quel débouché pour la toile seule ne seroit-ce pas ! On assure qu'en Hongrie, comme en Pologne, la dixième partie de la nation manque de chemises, et plus encore de toile pour couvrir et les lits et les tables. Combien ne seroit-il pas difficile aux provinces autrichiennes de fournir à la Hongrie assez de toile pour la mettre à cet égard au niveau de l'Allemagne !

Nous l'avons déjà vu ; on impose tellement les objets de consommation à leur exportation, qu'une partie périt sans former de jouissance pour qui que ce soit. M. Weinbrenner nous l'apprend dans un fait très-curieux. « C'est fort bien fait, dit-il, de défendre l'exportation des peaux de lièvres et de faire payer huit livres par quintal de laine sortant du pays. On sait qu'on fait d'excellens chapeaux dans notre pays, et que nous n'avons pas trop de

laine. Mais pourquoi demander huit francs, c'est-à-dire quinze pour cent du quintal de suif, que nous ne pouvons pas consommer, et dont il faut laisser gâter une partie? »

Qu'on ne s'étonne pas au reste de voir ce M. de Weinbrenner approuver la défense d'exporter les peaux de lièvres et la laine. Cet écrivain est absolument dans le systême prohibitif et réglémentaire. Son livre est instructif pour les faits qu'il rapporte; mais les idées en sont peu nettes, et les principes entièrement défectueux. Il semble n'avoir écrit que pour prouver qu'il faudroit mettre des marchands dans le conseil du commerce, et sur-tout un vieux négociant expérimenté à la tête. « Jamais la France n'a été plus florissante, dit-il, que sous l'administration du banquier M. Necker; lord North, pendant son ministère, a eu pour homme de confiance, aux Indes orientales, un vieux négociant qui avoit fait banqueroute. On sait comment notre noblesse est élevée; on connoît ses occupations et sa façon de vivre, lorsqu'elle est placée dans les affaires. Peut-on s'attendre qu'elle ait quelque connoissance du commerce, elle entièrement nourrie de préjugés tout-à-fait contraires à l'état du commerçant? » Telles sont les raisons plausibles que M. de Weinbrenner allegue pour soutenir son opinion. Mais l'expérience y est malheureusement contraire. C'est d'a-

bord un préjugé de croire qu'il n'y ait que la pratique d'une profession quelconque, qui puisse fournir des idées justes, sur les principes généraux de cette profession. Les esprits ordinaires de tous les états aiment à soutenir cet axiome de pédanterie, mais l'homme studieux et de bon sens peut seul saisir les principes de toutes les choses. Un grand seigneur, doué de ces qualités, pourroit être, et sans doute il seroit un très-mauvais marchand; mais le négoce effectif de tel ou tel objet, et le commerce en général, sont deux choses absolument différentes. Celui-ci n'a certainement pas de plus grands ennemis que les marchands eux-mêmes. Que M. de Weinbrenner blamât tous les conseils de commerce en général; qu'il les regardât comme inutiles, ou même pernicieux, nous n'en serions pas étonnés. C'est même là notre opinion personnelle. Toute action du gouvernement sur cet objet, soit pour le restreindre, soit pour le diriger, soit même pour le faciliter, lui est essentiellement nuisible. Mais former un conseil de commerce en faveur des marchands, c'est vouloir soumettre l'intérêt le plus universel aux vues les plus particulières et les plus resserrées. Graces à cette immense universalité, aucune classe d'hommes ne sauroit diriger le commerce, il faut absolument lui laisser son allure naturelle.

L'empereur a pris le parti diamétralement con-

traire. C'est sans doute là un des maux qu'a produit l'exemple de Frédéric II. Frappé de la puissance à laquelle ce grand roi avoit su s'élever, et vraisemblablement même de l'idée du trésor immense qu'il avoit accumulé, Joseph II a cru que les moyens dont le roi de Prusse s'étoit servi étoient les seuls bons, les seuls véritables. Il résolut de les imiter. Dans ce dessein, il publia, le dix-sept août mil sept cent quatre-vingt-quatre, un édit par lequel il défendit ou soumit à des impôts énormes l'importation de toutes les fabrications étrangères. Cet édit porte que les marchandises prohibées peuvent être introduites, sur la réquisition des particuliers, pour leur usage, en fixant, avec la plus grande précision, l'espèce et la quantité, et en payant d'avance l'impôt stipulé, qui est toujours au moins de soixante pour cent. Sur cela ils reçoivent une permission par écrit de la douane, qui n'a de valeur que pour six mois. De cette prohibition sont exceptées, 1.° les productions de la Toscane, excepté les bas de soie, les rubans, les draps et les vins communs; 2.° les productions du Milanois et du Mantouan; 3.° les fabrications, les confitures et les fromages du Tyrol; 4°. les productions des Pays-Bas, hormis tous les ouvrages de coton, soit blancs, soit coloriés, les coutils, les rubans de soie, les poissons secs et salés, les confitures, et tous les ouvrages de laine;

cependant les camelots de Bruxelles, la soie, le fil d'Angola, et les draps, peuvent être importés.

Cette ordonnance a été exécutée avec la plus grande sévérité. Les peines pécuniaires les plus graves sont énoncées contre les contrevenans; et, dans le cas où ceux-ci seroient insolvables, ces peines sont commuées en travaux publics exécutés dans les fers, pour un temps proportionné à la somme. On a pris les précautions les plus recherchées pour empêcher et découvrir les fraudes. On brûle, on anéantit même les marchandises frauduleusement importées. Rien ne nous paroît plus étrange; car enfin, dès qu'elles sont confisquées, personne ne les payant aux étrangers d'où elles viennent, à moins qu'elles n'aient été payées d'avance, pourquoi n'en pas laisser jouir ses sujets? Il est vrai que cette tolérance reserreroit un peu la consommation des ouvrages fabriqués dans la nation. Mais quel petit objet! Est-on bien sûr d'ailleurs que les ouvrages de ces fabriques lui suffisent? que ces fabriques elles-mêmes ne seront pas obligées de faire la contrebande, afin de satisfaire aux demandes pour lesquelles elles n'auront d'abord pourtant ni matériaux, ni ouvriers? Il est vrai qu'on a ordonné par un édit du trente août, que les fabrications du pays seroient timbrées par un préposé du gouvernement; et cet édit a pris plusieurs précautions contre les fraudes, mais n'est-il

pas toujours possible de les éluder? Quoi qu'il en soit, nous ne saurions ni prouver, ni par conséquent affirmer toutes ces conjectures, parce que cette partie de l'administration est couverte du plus grand mystère en Autriche; ainsi que l'observe M. N. Mais nous ne pouvons douter que ces mesures n'aient nui essentiellement au commerce réel des états autrichiens. Il faut encore y ajouter l'édit touchant des péages de la même année (1). Par celui-ci les autres sont abolis, et ce dernier mis seul à leur place. Il est extrêmement sévère et multiplie les entraves pour tous les objets commerçables quelconques, sous le nom de péage d'importation, d'exportation et de consommation. Les marchandises ne peuvent entrer que par certains chemins dans le pays; les peines des contrebandiers sont très-sévères; les délations encouragées et favorisées autant que possible. Enfin c'est le dernier degré du génie de l'avidité fiscale; il est calqué sur les mesures d'administration de la régie prussienne. On ne sauroit s'exagérer le mécontentement qu'il a causé. Au reste on a dit long-temps qu'on seroit obligé de le réformer, et nous ignorons s'il ne l'est pas en effet.

Que ce systême ait été changé ou modifié,

(1) On trouve ces édits dans la gazette de commerce de Gotha, année mil sept cent quatre-vingt-quatre.

ou qu'il soit resté tel qu'on l'avoit établi, on ne peut nier qu'il ne soit tout-à-fait contraire aux rapports naturels des états de la maison d'Autriche. Ce n'est pas dans un pays où règnent l'esclavage, la superstition, le monachisme et l'ignorance qu'on peut voir fleurir les arts, dont les manufactures sont les enfans. Un cercle étroit autour de Vienne, et des capitales des grandes provinces, forme seul une petite exception aux traits que nous venons d'indiquer; et que nous tirons des auteurs autrichiens mêmes. Si ces pays abondent sur-tout en productions naturelles, c'est leur multiplication qu'il faut encourager; et on ne le peut qu'en en laissant le commerce libre. A mesure qu'ils s'y enrichiront, la liberté s'y étendra : c'est une conséquence nécessaire des richesses. Le serf mis en état de se faire un pécule, l'emploie à acheter sa liberté. Celle-ci réprime les effets de la superstition et du monachisme si elle ne les détruit pas; et alors les connoissances, les arts et les manufactures naissent d'eux-mêmes. Voilà la marche qu'on auroit dû suivre pour les états autrichiens. Il ne falloit pas songer encore aux manufactures, au moins à ces encouragemens directs et vraiment énormes pour des fabriques dans l'enfance. A nos yeux tous ces encouragemens prétendus sont des entraves très-pénibles. Mais en leur supposant quelque utilité, celui-là même qui est dans ces principes devoit

voir que les états de la maison d'Autriche ne sont pas encore en état de les recevoir. Avant de mettre des plantes en serre chaude, il faut préparer la terre et l'engrais pour les recevoir et leur fournir des sucs. Cette terre et cet engrais sont ici l'extension de la liberté et la guerre à l'ignorance. On a voulu tout faire à la fois, et il paroît que le gouvernement autrichien est devenu un cahos dont un esprit tranquille et uniquement attaché au but de perfectionner l'intérieur, pourra sans doute faire sortir un bel ordre ; mais qui jusqu'ici ne produit que de la confusion, résultat inévitable de tant de choses commencées, dont aucune n'est finie.

Au reste, la justesse de notre raisonnement se fera beaucoup mieux sentir, lorsqu'après avoir parcouru les autres objets qui constituent l'état politique des nations, nous aurons recueilli les matériaux nécessaires pour apprécier la puissance autrichienne.

Avant d'entrer dans les détails sur la banque de Vienne que nous donne M. N. comme faisant partie du commerce, nous rendrons compte d'un projet capable d'élever, à un haut degré de prospérité les pays soumis à la maison d'Autriche. Ce projet consiste à joindre, par des canaux, toutes les provinces de cette vaste monarchie, de façon qu'on puisse aller par eau, depuis les quatre villes

forêtières jusqu'au fond de la Pologne autrichienne. Il est d'un M. Maire, qui se nomme ingénieur, géographe et hydrauliste : nous ne savons pas de quelle nation. Il a publié quatre grandes feuilles, sous le titre de carte hydrographique des états de la maison d'Autriche, en-deçà du Rhin, auxquelles il a ajouté quelques petites feuilles de détail ; outre un écrit qui tend à prouver la possibilité de l'exécution, et à donner une idée des frais qu'elle comporte. Nous avons sous les yeux les cartes dont nous tirons les détails suivans.

Le premier canal que propose M. Maire s'étend de Porto-Ré à Vienne. Pour cet effet il faudroit joindre la mer adriatique, sur laquelle Porto-Ré est situé, à la Culpa, rivière qui prend sa source au revers des montagnes dont cette mer est bordée de ce côté, mais qui s'en éloigne pour se jetter dans la Save à Seszeck. Un canal traversant les montagnes devroit aller de Porto-Ré dans la Dobra, non loin de la Culpa, où elle entre près de Novigard. De-là ce même canal joindroit la Save, qui reçoit la Culpa beaucoup plus bas, par un angle très-aigu. Ce seroit non loin d'Agram que ce second canal entreroit dans la Save, et la couperoit même, pour gagner la Drave entre Warasdin et Tridan. De Tridan, ce canal seroit poussé plus loin pour entrer dans le Muhr à Rackersburg, d'où il iroit joindre le Raab à environ trois lieues au-

dessus de Furstenfelde. Il suivrait ensuite cette rivière jusqu'au point le plus voisin du lac de Neusiedel, d'où une portion de canal sortiroit pour entrer dans ce lac et passer delà par un grand recoude, traversant la Leytha, la Fischa et la Schwecha à Vienne. A vue de pays, ce seroit un canal de quatre-vingt lieues, de vingt-cinq au degré au moins à creuser.

Le second canal iroit de Vienne au Niester. D'abord on suivroit le cours du Danube jusqu'à l'embouchure du Waag, on entreroit ensuite dans cette rivière, qu'on remonteroit jusqu'à Rosenberg, d'où un canal d'environ douze lieues la joindroit au Pobrad. On descendroit alors le Pobrad, d'où on entreroit dans la Dunaietz, que l'on suivroit jusqu'à l'embouchure de la Biala. On remonteroit un peu la Biala, d'où un canal de vingt lieues environ meneroit dans la Wisloka et de-là dans la Saun, d'où on pourroit descendre dans la Vistule. Mais pour aller au Dniester, il faudroit remonter la Saun jusqu'à Brzemisl, d'où un nouveau canal de huit lieues de long conduiroit dans le Niester. De-là un canal remontant vers le Nord, et longeant la Suchodulka, introduiroit dans la Lepa à Lemberg, d'où un autre petit canal meneroit par la Pelew dans le Bog. Ces deux derniers canaux embrasseroient un espace d'environ vingt lieues, y compris les tours et retours. Ce seroit

encore

encore en tout, soixante lieues de canaux à exécuter.

Le troisième projet roule sur un canal de Trieste à Prague. Un canal d'environ treize lieues, joindroit d'abord la mer adriatique au port de Trieste avec la Laybach, près de la ville de ce nom, capitale de la Carniole; et la Laybach conduiroit à deux lieues de cette ville dans la Save, que l'on remonteroit ensuite jusqu'à Crainburg. De-là un autre canal de neuf lieues conduiroit, non loin de Saint-Veit dans la Drave. On descendroit ensuite cette rivière jusqu'à Lavant-Mund, d'où un canal longeant la Lavant, et d'environ seize lieues de long, joindroit la Muhr à Judenburg. On descendroit la Muhr jusques vers Leoben, d'où un canal de dix à douze lieues, longeant la Balta, iroit dans la Ens. Alors on navigeroit avec cette rivière, jusqu'à son embouchure dans le Danube, près de la ville de Ens. Après avoir suivi le cours du Danube jusqu'à Grein, d'où un canal longeant en partie la Naam, iroit tomber dans la Moldau autour de Rosenberg (1). Mais la Moldau n'étant pas encore navigable à cet endroit, on le pousseroit par un retour jusqu'à Budweis. Tout ce canal, depuis

(1) On sent bien que ce Rosenberg, et celui dont nous avons parlé plus haut, sont très-différens. L'un est situé en Hongrie, et celui-ci en Bohême.

Grein jusqu'à Budweis, auroit vingt-une lieues ou environ. De Budweis, ensuite, la Moldau elle-même conduit jusqu'à Prague. Cela formeroit encore soixante-neuf lieues de canal à construire.

Le quatrième canal devroit joindre l'Elbe au Mayn. Un seul canal qui traverseroit la Naab, iroit des environs d'Egra dans la Pegnitz au-dessus de Nurnberg, qui étant navigable de-là jusqu'à son embouchure dans la Rednitz, meneroit dans cette rivière, au moyen de laquelle on arriveroit dans le Mayn aux environs de Bamberg. Ce canal seroit de vingt lieues au moins.

Le cinquième canal conduiroit de la Walachie à Vienne. Si on ne vouloit rendre cette communication indépendante de la Porte, qui occupe Belgrade, on n'auroit besoin d'aucun ouvrage pour cela, puisque l'Aluta, qui coupe la Walachie dans sa largeur, se jette à Turna dans le Danube, d'où on pourroit remonter ce grand fleuve à Vienne. Mais de cette manière un canal sortiroit de l'Aluta, non loin de Hermanstadt, et iroit dans le Marosch au-dessus de Carlsburg, d'où on suivroit le cours de cette rivière jusqu'à la Theiss, dans laquelle elle se jette vis-à-vis de Segedin. Ensuite un canal tiré au cordeau iroit de Segedin à Pest dans le Danube. Ces deux canaux auroient, le premier environ douze lieues, le second plus de trente. Total, quarante-deux lieues.

Le sixième projet concerne une jonction du Danube à Vienne avec le Niester. C'est pourtant plutôt une seconde branche du premier canal ; car celui-ci ayant gagné le Raab au-dessus de Turstenfelde, ainsi que nous l'avons dit, il poursuit le cours de cette rivière jusques vers le lac de Neusedel. Mais ce sixième canal sort de la Raab à trois ou quatre lieues en-deçà de Kermend ; et entre par un grand retour dans le lac Balaton, qu'il traverse, et d'où il sort à l'autre bout, pour entrer dans le Danube à Bude, vis-à-vis du lieu où le canal de la Walachie entre aussi dans ce fleuve : cela feroit environ trente-six lieues de canal. Là on traverseroit le Danube pour entrer dans le canal de Pest, dont un second bras iroit à l'est joindre la Theiss un peu au-dessous de l'embouchure du Saio : cela formeroit encore environ trente-deux lieues. Puis on suivroit le cours de la Theiss, dessinée comme navigable, quand on le voudra, jusqu'à la Marmarosch, petite rivière qui se jette dans la Theiss, à quelques lieues au-dessous de Szigeth ; de-là un canal de plus de trente lieues iroit dans le Niester : cela formeroit encore quatre-vingt-dix-huit à cent lieues de canaux à creuser.

Le septième canal projetté doit aller de Clagenfurt jusqu'au lac de Como, dans le pays des Grisons. Nous avons vu comment la Drave est entrée en communication avec toutes les provinces de l'Em-

pire autrichien. On remonteroit cette rivière jusqu'à Linz, d'où un canal de vingt lieues, ou à peu près, conduiroit dans la Rienz à Brixen ; de-là on suivroit le cours de la Rienz jusqu'à l'Adige, au moyen duquel on auroit une nouvelle communication avec le golfe de Venise ; mais en la remontant jusqu'à Plurens, le canal auroit là deux bras, l'un méridional, qui conduiroit à l'Adda, en longeant le Schlanderbach, et de l'Adda dans le lac de Como ; l'autre qui s'élèveroit d'abord droit vers le nord, jusqu'à Finstermünz, et qui de-là, en longeant l'Inn, iroit par le lac de Silzer jusqu'au lac de Como à Pliers. Ces deux bras formeroient soixante-dix lieues de travaux en longueur.

Le huitième canal n'est proprement qu'une communication de celui-ci, allant de Brixen à Inspruck dans l'Inn, qui coule elle-même dans le Danube.

Tel est le projet de M. Maire ; il est assez étendu, comme on voit.

Le premier canal étant de	80 lieues à 25 au degré.
Le second	60
Le troisième	69
Le quatrième	20
Le cinquième	42
Le sixième	98
Le septième	70
Le huitième	12
Le total fait	451 lieues de terrain à creuser.

Nous ne regardons pas ces projets comme entièrement chimériques ; car les hommes viennent à bout de tout avec du temps et de la sagesse ; mais cette étendue de terrain suffit pour rendre presque inconcevable que M. Maire ait fait les travaux nécessaires, pour vérifier seulement la possibilité d'exécuter tous ses plans. Il faut beaucoup de temps et même de dépenses pour niveler un terrain de quatre cent cinquante lieues, au point de dire on y peut construire des canaux, dont l'usage facile et l'extrême utilité compense les frais. Car enfin, vous parviendrez, en dépit même de la nature, à faire un canal, mais dont la navigation sera sujette à tant de difficultés et de retards, que vous n'en retirerez qu'un très-léger avantage (1).

---

(1) M. Maire ne donne de détails et de devis que touchant une petite portion de canal pour joindre la Culpa à la mer Adriatique ; peut-être est-ce la seule partie de ces places qu'il ait un peu approfondi. Car il n'y a que le souverain qui ait pu le mettre en état de connoitre tout l'ensemble de son projet, non-seulement quant à la dépense du voyage, mais quant aux moyens nécessaires à cet effet. Ce devis n'est encore même qu'un apperçu. Il évalue les quinze lieues de travaux à faire, à 1,333,000 florins. Ensuite il ajoute, (seconde partie du mémoire raisonné, page 78,) « que l'on porte cette somme à deux millions de florins, encore ne pourra-t-elle jamais entrer en comparaison avec les autres avantages qui résulteroient de son emploi ». Il suffit d'une telle phrase pour se méfier du vague de ses projets.

Cependant nous ne doutons pas que quelques-uns de ces projets ne fussent très-praticables, et que leur exécution *ne put être* fort-utile. Nous nous servons à dessein de ces mots; *ne put être*: car voici notre profession de foi à cet égard.

Les travaux publics quelconques, entretenus aux frais des souverains, sont toujours utiles; et tout souverain qui voudra faire construire des grandes routes, méritera sans doute de l'estime. Mais s'il veut les faire exécuter par des impositions sur le peuple, ou, ce qui est pis encore, par corvées, et s'il en fait payer l'entretien de la même manière, nous réclamons contre les grands-chemins, il vaut mille fois mieux qu'il n'y en ait point: le commerce ira fort bien sans eux. Que si vous voulez le faciliter, faites construire des canaux: ils sont infiniment supérieurs à tous égards aux grandes routes et aux chaussées. Mais les canaux, les grandes routes les plus belles du monde, faites sans la moindre surcharge du peuple, ne sont rien en comparaison de la liberté. La moindre loi, pour l'encourager, vaut incomparablement mieux, influe mille fois plus sur le bien-être du peuple, que les plus superbes constructions. Ainsi, tant que le systême fiscal et réglementaire subsistera en Autriche, l'administration auroit le plus grand tort d'exécuter les projets de l'Ingénieur Maire. Ce seroit mener des galériens, avec des chaînes bien

pieds et aux mains, dans une superbe salle, pour y exécuter un ballet.

Observons en passant que ce projet a été publié aux frais de MM. Barguins, banquiers à Vienne. Ceci confirme encore ce que M. Nicolaï nous dit de l'esprit de vertige qui règne sur le commerce en Autriche. Car pourquoi des banquiers se seroient-ils mêlés de la publication d'un projet aussi vaste, si eux-mêmes n'y fondoient pas quelques espérances?

Quoi qu'il en soit, il est temps de passer à ce que ce voyageur éclairé nous dit sur la banque de Vienne. Le premier, il nous a fait connoître avec précision en quoi elle consiste. Elle est au fond de peu d'usage pour le commerce, et c'est proprement une caisse d'amortissement, pour une partie des dettes de l'état. Voici l'extrait de ce que son ouvrage contient d'intéressant sur cet objet.

La maison d'Autriche avoit déjà des dettes publiques, considérables dès le seizième siècle. Elles montoient à la fin du siècle dernier à plusieurs millions. Tant pour les payer, que pour procurer un nouveau crédit à l'état, on créa la banque de Vienne en mil sept cent trois, à laquelle l'Empereur Léopold alloua annuellement quatre millions de florins; c'est-à-dire, qu'il assigna cette somme considérable sur ses revenus. Ce fut sans doute pour mettre plus sûrement le numéraire des par-

ticuliers dans les mains du gouvernement [illegible] qu'on ordonna, sous peine de dix pour cent d'amende, que tous les paiemens de lettres de change passeroient par cette banque alors jusque-là très-informe ; et c'est pour cela qu'on la nomma une banque à virement. Mais on s'apperçut bientôt que cet ordre étoit nuisible et impossible à exécuter, de sorte qu'il fut révoqué dès mil sept cent quatre. Au reste, on avoit encore une très-haute idée de la banque, comme opération politique ; car dans cette même année l'empereur porta son fonds à cinq millions et demi de florins et lui assigna les revenus suivans : 1.° l'imposition sur chaque livre de viande en consommation ; 2°. le produit du papier timbré ; 3°. la ferme du tabac dans tous les pays héréditaires ; 4°. l'impôt sur la farine ; 5°. les revenus et les domaines de Hongrie ; 6°. les fonds aliénés qu'on pouvoit racheter par la banque et ses assignations ; 7°. les parties de crédit données au dehors, et déjà expirées, ainsi que les assignations, qui montoient à plusieurs millions, (excepté celles qui regardoient le militaire, lesquelles devoient rester à la disposition de la chambre de la cour ;) au lieu desquelles on donneroit aux créanciers autant d'assignations sur la banque. Ce dernier article ne pouvoit pas être regardé comme un fonds, puisqu'il n'opéroit qu'un simple échange d'assignation, par lequel toutes les dettes du pays venoient se

réunie à la banque, ce qui devoit être plutôt nuisible qu'avantageux à celle-ci. Les deux articles précédens ne pouvoient pas non plus être d'un grand rapport ; car le recouvrement des fonds aliénés se trouvoit encore bien éloigné, et les revenus de la Hongrie devoient être alors très-peu de chose, puisque les mécontens de ce pays étoient les plus forts, et faisoient des courses jusqu'aux portes de Vienne. Il est très-douteux que ces fonds aient pu rapporter cinq millions et demi par an. Néanmoins on croyoit par cette méthode pouvoir mettre à l'instant pour quarante millions de billets en circulation, et faire ainsi un emprunt de cette somme qu'on se proposoit de payer en douze ans, de la manière que voici :

Le 1er décembre	1704	4,000,000 fl.	à 4	pour cent d'intérêt.
	1705	2,500,000	5	
	1706	2,500,000	5	
	1707	3,500,000	6	
	1708	4,500,000	6	
	1709	4,000,000	6	
	1710	4,000,000	7	
	1711	3,000,000	7	
	1712	3,000,000	7	
	1713	3,000,000	8	
	1714	3,000,000	8	
	1715	3,000,000	8	

Mais on s'apperçut bientôt que [illegible]ment n'iroit pas à son terme. Le vingt-quatre décembre mil sept cent cinq, les intérêts de la banque furent fixés généralement à cinq pour cent, et le terme du paiement prolongé jusqu'à quinze ans. Alors on ne nomma plus la banque, banque de viremens, mais banque de la ville, et, dans la réalité, elle fut une caisse de crédit pour l'état, qui continua de la gérer. Cependant il ne paroît pas que la banque ait répondu à son objet dans les commencemens; car on voit qu'en mil sept cent quatorze l'empereur Charles VI y fit quelques changemens, et augmenta encore ses fonds; par exemple, des dettes actives du fisc; du droit que paient ceux qui quittent le pays; de certaines retenues, comme de six pour cent sur tous les appointemens au-dessous de cinq cents florins, et, de six mois d'appointemens, pour tous ceux au-dessus, ce qui a encore lieu aujourd'hui; des taxes de tolérance sur les juifs, &c. Malgré tout cela, on ne put jamais atteindre le but de la banque, qui étoit de liquider les dettes de l'état; on sait, au contraire, que les guerres et une mauvaise gestion des finances les ont augmentées considérablement. C'est pourquoi le comte Haugwitz, dans les changemens qu'il fit aux finances en mil sept cent cinquante-trois, et plus encore le comte Choteck, prirent les affaires de la banque en considération, et y

[illegible] billets de beaucoup plus d'ordre. Une commission fut créée exprès pour elle. Cette commission, dont le président est chef du département de tous les revenus importans assignés à la banque, s'est peu-à-peu emparée de toute la direction de l'établissement, et le magistrat de la ville de Vienne ne fait plus qu'y prêter son nom. Le président a quatre conseillers et le conseil; une infinité de subalternes à Vienne et dans les provinces, pour la régie de ses revenus. Tous les membres de la commission sont indépendans, tant du directoire à Vienne, que de tous les autres tribunaux dans les provinces.

Il est difficile de dire à combien se monte l'état actif et passif de la banque.

L'état actif consiste dans les revenus annuels que le souverain a assignés à ce fonds.

On assure qu'à la fin de l'année mil sept cent quarante-huit, l'état passif montoit à quarante-neuf millions de florins, outre beaucoup d'arrérages d'intérêts, et qu'à la fin de l'année mil sept cent cinquante-un, non-seulement tous les arrérages d'intérêts étoient acquittés, mais qu'on avoit aussi payé cinq millions de florins du capital dans les trois années. Daprès cela on peut compter quarante-quatre millions de dettes pour la fin de l'année mil sept cent cinquante-un. Ces dettes et

les billets de banque sont de dif[illegible]ces. 1°. Il y a des emprunts que la banque a faits elle-même, et sur lesquels elle a donné des obligations en forme, toujours payables annuellement. 2°. Il y a des sommes placées dans la banque conformément aux loix, et qui y doivent rester ou un certain temps, ou à perpétuité, à un intérêt de quatre à cinq pour cent ; tels sont les fidéi-commis en argent comptant, les fonds des fondations pieuses, des églises, des hôpitaux, &c. : l'argent des pupilles, dont la banque donne des certificats. 3°. Il y a des dettes contractées et assignées par le souverain, et acceptées par la banque, sur lesquelles elle a donné des billets payables à un certain terme, avec les intérêts à cinq pour cent, payables annuellement. 4°. Il y a d'autres sortes de dettes sur lesquelles la banque de virement, combinée aujourd'hui avec la grande banque de Vienne, a délivré des billets qui ne sont pas remboursables, mais dont on tire annuellement l'intérêt à cinq pour cent, et dont on peut se servir en forme de paiement par la voie de cession.

Quant aux dettes de la première classe, on a mis les intérêts à quatre pour cent, et l'on a offert de payer le capital à qui n'a pas voulu consentir à cet intérêt moindre. La plupart ont mieux aimé ne point reprendre leur argent, et non-seulement

la b[illegible] par-là, un gain très-considérable, mais encore elle a augmenté son crédit. Pour mieux l'établir, on a commencé par acquitter les plus anciennes dettes, et on en est déja venu jusqu'à celles de l'an mil sept cent trente-un et mil sept cent trente-deux. On a publié dans les gazettes de Vienne, pendant tout le cours de l'année mil sept cent cinquante-cinq, que les dettes de la première classe (les capitaux d'anticipation et de dettes) contractées pendant ces deux années devoient être payées jusqu'à la fin du mois d'août mil sept cent cinquante-cinq, et que ceux qui ne reprendroient point leur argent dans ce terme, perdroient les intérêts pour l'avenir. On a encore gagné par-là que la plupart ont laissé leur argent sur de nouvelles obligations à quatre pour cent.

Quant à la seconde classe, il est vrai que les dépôts et l'argent des pupilles ne restent à la banque qu'autant que le procès ou la minorité dure; mais au moins il n'est pas permis de l'en tirer pendant ce temps. L'argent, au contraire, qui appartient aux fidéi-commis, églises, hôpitaux et autres fondations pieuses, ne sort jamais de la banque, et les intéressés n'en tirent que les intérêts, avec cette différence, que plusieurs de ces fondations ont encore, par privilège, ou convention expresse, les cinq pour cent, d'autres même qui n'ont pas

eu la même prévoyance, sont obligés de se contenter de quatre pour cent.

Quant à la troisième classe, on s'est servi presque du même moyen qu'à l'égard des dettes de la première, et l'on a offert par l'édit du trente novembre mil sept cent cinquante-deux, le paiement de toutes ces dettes, jusqu'au quinze mars mil sept cent cinquante-trois, quoique leur terme ne fût pas encore échu, sous peine de perdre les intérêts ultérieurs. Beaucoup ont retiré, mais beaucoup y ont aussi laissé leur argent à quatre pour cent.

Pour ce qui est de la quatrième classe, il n'y a aucun moyen de baisser l'intérêt de cinq pour cent, puisque déjà ces billets de viremens entraînent ce désavantage, que, comme on n'en peut jamais demander le paiement à la banque, leur valeur monte et baisse plus que celle des autres billets, selon les conjonctures, et que souvent on souffre une perte en voulant les réaliser par des cessions. Nous croyons pouvoir conclure qu'aujourd'hui la banque ne paie qu'un tiers sur le pié de cinq pour cent, et que les deux autres tiers sont réduits à quatre pour cent (1).

(1) Dans des lettres écrites en 1755, rapportées par M. Nicolaï, voici ce qui est dit sur l'état de la banque

[...] la banque de la ville de Vienne sont aujourd'hui exactement la même chose que

---

et du crédit public en Autriche dans ce tems-là. « Nous

» avons posé la somme des dettes, à la » fin de 1751, à	44,000,000 fl.
Nous compterons encore l'intérêt entier de cette somme à cinq pour cent jusqu'à la fin de 1755; cela feroit pour les quatre années	8,800,000
Total	52,800,000

La banque tire annuellement, suivant le calcul suivant :

Des douanes	3,100,000
Impôts sur les vivres	1,500,000
— sur la boisson	1,220,000
— sur la viande de boucherie	305,000
Gabelle ou impôts sur le sel .	2,840,000
	8,965,000

Mais comme les revenus de la banque n'ont pas toujours été au même rapport qu'à présent, qu'ils sont beaucoup mieux administrés, et même haussés depuis peu, et qu'en outre ils n'ont pas tous été employés au paiement des dettes de la banque, je n'en compterai que la moitié, savoir	4,482,500
Ce qui fait en quatre années	17,930,000
Lesquels retranchés de	52,800,000
Reste pour total des dettes en 1755 . . .	34,870,000

les rentes sur l'hôtel de ville de [illegible] cour gouverne toute la machine par ses ministres et ses conseillers ; la ville de Vienne est garante, et les revenus cités plus haut sont assignés pour fournir aux dépenses. Ces billets sont exempts de toute imposition (1), ce qui ne doit pas paroître un petit avantage dans un pays où les capitaux et les immeubles, de même que le commerce, le trafic

De l'autre part	34,870,000 fl.
Ajoutez la nouvelle dette contractée pour l'acquisition de la fabrique de Linz . .	530,000
Total	35,400,000
L'intérêt de cette dette est de deux tiers à quatre pour cent	944,000
et d'un tiers à cinq pour cent	590,000
Total	1,534,000
Sommes assignées pour le paiement . . .	8,965,000
Produit de la fabrique de Linz	50,000
Total	9,015,000
Déduction faite des intérêts, reste pour le remboursement du capital	7,481,000

(1) L'édit du 14 décembre 1714, §. 7, porte que les capitaux prêtés à la banque ne seront point soumis à la confiscation, si ce n'est dans le cas de crime de lèze-majesté, ou si quelqu'un s'intéressoit dans la banque sous le nom d'un autre, et en fraude. Nous ignorons si elle a encore cette prérogative.

et

et l'industrie sont soumis à des tributs excessifs. Par exemple, dans la dernière guerre de mil sept cent soixante-dix-huit, toute propriété fut taxée extraordinairement, excepté les billets de banque (1). De plus, on ne peut pas acheter de billets à la banque, ce qui fait qu'ils sont encore plus recherchés; car la banque est *fermée*, c'est-à-dire, qu'elle ne prend point d'argent comptant; du moins la chose est tenue secrette. D'un autre côté, les billets de banque ne peuvent pas être reinboursés. On s'en défait par cession, et lorsque la cour en veut diminuer le nombre, elle les fait acheter à la bourse. En mil sept cent soixante-quatre et mil sept cent soixante-cinq, on réduisit tous les billets de banque de six à cinq pour cent d'intérêts.

Outre les billets de banques ordinaires, qu'on nomme aussi obligations, on fit, sur le crédit de la banque, après la guerre de sept ans, pour dix millions de florins de papier-monnoie, nommé aussi billets de banque; ils sont de cinq jusqu'à six mille florins, et non-seulement on les reçoit

---

(1) Cette taxe s'appelloit *subsidium præsentaneum*. Tout vassal ou bourgeois étoit obligé de faire une déclaration, *sub fide nobili*, de tous ses revenus, et d'en payer une partie. Quelques-uns disent que c'étoit vingt pour cent.

en paiement dans toutes les caisses impériales, mais même pour les mettre en circulation et les faire rechercher, il a été ordonné dans les commencemens que certains revenus se paieroient moitié en argent, moitié en papier-monnoie et billets de banque. Outre cela, il y a certaines caisses dans toutes les provinces, sans exception, et même dans la Buckowine, où on les échange sans difficulté, dès qu'on les y présente contre de l'argent comptant; par ce moyen, ils procurent la facilité de faire passer sûrement et sans beaucoup de frais, de grandes et de petites sommes dans tous les pays de la domination autrichienne. Il y a encore des billets ou obligations de banque particulière qu'on appelle *obligations de la chambre supérieure des revenus de la ville de Vienne*. On leur attribue un avantage qui les rend encore plus acceptables; mais nous ignorons en quoi il consiste, et nous finirons ici les détails sur une banque qui, de long-temps, n'aura de grands rapports avec le reste de l'Europe, pour passer à des considérations générales, et même à quelques détails précieux sur les revenus et leur source dans les états impériaux.

Dans le détail très-exact des revenus impériaux que M. Büsching a donné au dix-septième volume de son grand magasin politique et historique, et dont il a inséré l'extrait dans la dernière

édition de sa géographie, ces revenus sont tous cottés sous sept rubriques différentes. Il n'y a point de nation qui ait plus conservé que l'Autrichienne un ancien langage ridicule et pédantesque, mêlé de mots latins, ou plutôt latinement formés, qui font encore le style du palais dans quelques contrées. La terminologie fiscale des Etats impériaux en est sur-tout composée, et un Allemand d'un autre pays est obligé de deviner la signification des mots de ce dialecte. Les protestans ayant été les premiers à écrire avec bon sens, et par conséquent avec quelque pureté, on appelle, dans les pays soumis à l'Autriche, *allemand luthérien* la langue des contrées éclairées de l'Allemagne. La plus grande partie des Autrichiens a pour cet allemand un dégoût décidé. Elle est composée de tous ceux qui ont quelque zèle pour l'ancienne foi simple et entière, c'est-à-dire de plus de onze individus sur douze du clergé, et de tous ses adhérens parmi les laïques. Voilà ce que nous alléguerons pour nous justifier de ce qu'il nous faut tâtonner quelquefois pour connoître le sens des sept rubriques dont nous avons parlé.

Le *Camerale*. Ce sont sans doute les revenus provenant des domaines. Le *Montanisticum*, désigne ceux que le souverain tire des mines, vraisemblablement aussi du sel, des carrières, et d'autres choses relatives au règne minéral et fossile.

Le *Contributionale*. C'est l'impôt direct assis sur les terres. Le *Commerciale* est sans doute ce que rapportent les douanes, les droits d'entrée et de sortie, quoiqu'en général pourtant les sommes destinées à ce revenu soient très-modiques; de sorte que cela pourroit bien signifier aussi les revenus des denrées dont le souverain s'est réservé le commerce; encore monteroient-ils plus haut si le sel y étoit compris. Nous hésitons de même pour la rubrique *Politicum*. Sont-ce les revenus que rapportent les villes, par les impositions sur les maisons, ou celles-ci sont-elles comprises, comme il y a apparence, dans le *Contributionale*, par des taxes sur l'industrie? Ou bien seroit-ce le produit de certains droits régaliens, comme les postes et les monnoies? Il est vrai qu'il se pourroit que ce dernier article fût rangé sous le *Montanisticum*, auquel il appartient proprement. Enfin le *Bancale*, et l'impôt pour les dettes de l'état, (*für den staats schulden fond*) forment la masse des revenus assignés pour le paiement des dettes considérables dont la maison impériale est chargée. Cette dénomination nous indique bien l'emploi, mais non pas la nature et la source des revenus employés à cet objet. Ainsi, quoique les détails qu'on trouve dans les ouvrages de M. Büsching soient excellens pour déterminer la masse des revenus de l'Empereur, ils ne sont rien moins que

suffisans pour juger de leur origine, et de l'effet politique que la méthode de perception a sur les peuples.

Nous serons encore obligés à cet égard d'avoir recours à M. Nicolaï, qui nous donne dans son voyage d'excellens détails sur ce sujet. Il nous apprend qu'il les doit à deux manuscrits précieux sur les impôts en Autriche.

Les Autrichiens ont été de tout temps chargés d'impôts très-considérables. Paltram dit expressément dans sa chronique (1) : « qu'en mil quatre » cent vingt-six, il falloit donner la moitié de » ses revenus au souverain ».

On raconte qu'en Autriche haute et basse, le gentilhomme paie maintenant vingt-sept pour cent de son revenu. C'est beaucoup, mais il peut aisément le donner. Le prince de Schwartzenberg qui a au moins quatre cent mille florins de rente, les princes de Lichtenstein, Auersperg, Dietrichstein, Paar, et plusieurs autres, ainsi que le reste de la noblesse, jusqu'au plus petit gentilhomme, peuvent de même, à proportion gardée, supporter cette charge. Il faut ajouter à cela que les seigneurs de terres ont un très-grand pouvoir sur leurs vassaux; et quand ils ne sont pas compa-

---

(1) Voyez *Weiskerns*, *Beschreibung von Wien*, page 23.

tissans, ils ne manquent point de moyens de tirer d'eux, de gré ou de force, l'argent qui leur est nécessaire pour le faste qu'ils étalent dans la capitale. Sans doute les vassaux en souffrent, et il s'en faut beaucoup que le paysan autrichien soit aussi aisé qu'on pourroit le conclure, au premier coup d'œil, de l'air d'opulence des grands et des moyens vassaux. On calcule que quand le paysan est obligé de donner à son seigneur, un florin et demi ou quatre livres tournois, il paie vingt florins au souverain. Or ce que les seigneurs tirent de leurs paysans étant très-considérable, puisqu'ils ont de si immenses revenus, il est aisé de juger combien l'habitant de la campagne est foulé par les impôts.

On compte que le paysan et le bourgeois paient en impôts le double de la noblesse : c'est-à-dire que tant en impôts directs qu'indirects, ils donnent plus de la moitié de leur revenu, comme au quinzième siècle, et ce qui prouve que nous n'exagérons point, c'est qu'on évalue la contribution seule, ou ce qu'on appelle le cinquantième que paie l'habitant du plat pays, à trente pour cent, même dans des écrits imprimés (1). Le bourgeois

---

(1) *Gedancken wie in Nieder Oesterreich die bisher so vielerley bestandenen landes anlagen und steuern vereinfacht werden konnen.* Ou : Idées sur les moyens de

donne un septième de son revenu, soit qu'il consiste en maisons ou en industrie; mais l'industrie paie seule le cinquième. Les impôts sur la classe industrieuse, et les intérêts de l'argent, sont véritablement excessifs. Outre cela il y a les douanes, ou les impôts sur les marchandises; l'accise sur les consommations; les impôts sur le sel, le tabac, &c. A Vienne les propriétaires de maisons ont encore à supporter la charge des logemens de la cour, et les locataires celle des loyers rendus par-là d'autant plus chers.

Dans chaque maison bourgeoise de la ville, et même dans quelques-uns des fauxbourgs, le second étage appartient à l'empereur; de sorte qu'il peut y loger qui lui plaît, et que le propriétaire est obligé de tenir, à ses frais, cet étage toujours en bon état. L'empereur donne ordinairement ces logemens à des personnes de la cour, ou à des conseillers des départemens, ce qui fait qu'on les appelle logemens de la cour. On ne sçait pas l'origine de cet usage, si onéreux aux propriétaires de maisons à Vienne; mais voici la conjecture la plus vraisemblable à ce sujet. Les commencemens du règne de Ferdinand II étant fort durs, les

simplifier les nombreuses et différentes espèces d'impôts de la Basse-Autriche. Vienne, 1781, 8.°, page 80 à la note.

états des deux autriches se liguèrent avec ceux de Bohême contre l'empereur. Le comte de Thurn assiégea Vienne en mil six cent dix-neuf. L'empereur se défiant des habitans, logea chez eux des personnes de sa cour en qui il avoit confiance, et cet usage est resté depuis. L'empereur actuellement régnant a fait savoir, par son ordonnance du mois de février mil sept cent quatre-vingt-un, « que les bourgeois, dont les maisons ne sont pas » exemptes des logemens de la cour, n'ont qu'à » donner leur déclaration par écrit, de la somme » qu'ils consentent à donner une fois pour toutes, » ou de l'impôt en argent qu'ils s'engagent de » payer annuellement pour en être déchargées ». La plupart ont pris ce dernier parti; mais quelques-uns ont préféré de garder la servitude, la somme qu'on exigeoit d'eux étant trop forte. On comptoit dans ce temps-là que le total de ces rétributions annuelles alloit à trois cent mille florins. Quelque forte et onéreuse que soit la rétribution de chaque propriétaire de maison, elle est cependant toujours fort supportable à cause du prix exhorbitant, et surprenant pour un étranger, qu'ils mettent aux loyers. M. N. a vu demander pour un appartement de dix à onze pièces, à un troisième (sans écurie ni remise) jusqu'à huit cens florins de loyer.

Les impôts sont si variés, si multipliés et si

compliqués, que pour les rapporter avec ordre ; il faudroit en faire un traité à part. On trouve dans la correspondance de Schlœzer (1), les noms des impôts assignés tant à la caisse d'amortissement, qu'à la banque et aux états. Dans la haute et basse Autriche, ce sont les revenus des douanes, de la gabelle, des forêts, des droits seigneuriaux et de l'accise sur les consommations : et dans la haute Autriche, l'impôt sur la viande de boucherie. Par l'établissement du nouvel impôt sur les boissons en mil sept cent quatre-vingt, on en a aboli huit dans le plat pays, entre autres l'impôt de dettes ou de classes (2), qui étoit extrêmement onéreux aux pauvres. Les principaux impôts qui s'y lèvent aujourd'hui directement par le souverain, sont les taxes sur les domaines et sur les revenus tant réels qu'accidentels : le cens des terres et des maisons de campagne, est une contribution pour ces objets.

L'impôt sur les domaines, qui sont les terres appartenantes aux seigneurs de campagne, est ce qu'on appelle le *centième* ; il est censé monter à quinze pour cent des frais. Le cens des terres et maisons de campagne (non seigneuriales) est le cinquantième ou trente pour cent. Les domaines

---

(1) 4.e cahier, page 200 jusqu'à 204.

(2) Voyez ci-après l'article des dettes de l'état.

sont responsables pour le cens, et quand le paysan ou le bourgeois vassal ne peuvent pas payer, il faut que le seigneur l'acquitte, sauf à se faire rembourser ensuite par le vassal; source féconde d'exactions de la part des seigneurs ou de leurs substituts, qui ruinent l'habitant de la campagne.

La contribution se payoit autrefois en monnoie inconnue de nos jours, comme livres, schellings, fennins, &c. Cependant on en a conservé l'évaluation, d'après laquelle on paie encore cet impôt. Mais cette monnoie idéale a été haussée peu-à-peu; de sorte que la livre qui valoit un florin, il y a peut-être deux siècles, a été évaluée en mil sept cent cinquante, à cinq florins; maintenant elle vaut onze florins et demi; par-là il est clair que depuis mil sept cent cinquante-trois, époque du nouveau systême de finances établi par M. de Haugwitz, la contribution est double de ce qu'elle étoit en mil sept cent cinquante: ce qui prouve combien est déplorable la situation des paysans autrichiens.

Pour mettre cette contribution sur le nouveau pié, on fit un nouveau cadastre, ou ce qu'on appelle, dans la monarchie autrichienne, une *rectification*, en vertu de lettres patentes du huit juillet mil sept cent cinquante, et du vingt-sept juillet mil sept cent cinquante-quatre. On établit dans toutes les provinces des commissions du cadastre.

Le but de l'impératrice étoit, comme le disent les lettres patentes, de mettre une proportion égale et juste entre l'imposition et le revenu réel des terres; mais dans les quatre ans qu'avoit séjourné dans différentes provinces de l'Autriche, et souvent à la campagne, celui qui a communiqué ces faits à M. N. il s'étoit trouvé à portée de se convaincre que les intentions de la souveraine n'avoient pas été remplies. Les commissaires étoient nommés et payés par les états, auxquels ils coûtoient prodigieusement, non-seulement par la lenteur de la procédure, mais aussi par les honoraires excessifs qu'on leur payoit journellement.

Ils étoient divisés en trois classes : ceux de la première se rendoient sur les lieux, pour examiner si ce que chaque possesseur avoit avoué de ses possessions et de ses revenus, étoit conforme à la vérité. Cette première espèce de commission étoit ordinairement composée d'un commissaire noble, de deux greffiers de la chancellerie des états, et de deux économes. Les états payoient par jour vingt florins pour lui, et pour nourrir les quatre subalternes. Chacun de ces subalternes recevoit trois florins par jour, de sorte que chaque journée coûtoit aux états trente-deux florins, dans la basse-Autriche seule, il y avoit quatre de ces commissaires qui parcouroient le pays. Comme ils travailloient aussi les dimanches et les fêtes, on peut

compter les frais de ces commissions locales par an, à soixante-quinze mille neuf cens vingt florins (1). M. N. rapporte à ce sujet le témoignage d'un homme digne de foi, qui avoit suivi les opérations d'une de ces commissions : le commissaire et ses deux greffiers étoient des jeunes gens, dit-il, qui ne se rendoient point sur les lieux : ainsi la commission n'étoit exercée que par les deux économes accompagnés quelquefois du baillif, du seigneur, et souvent même de quelques paysans choisis. Les économes qui taxoient la valeur des terres, et sur le rapport desquels M. le commissaire se fondoit aveuglément, étoient des gens sans aveu, qui pour la plupart avoient fait banqueroute.

On distingue huit classes de terre dans l'Autriche. Le *Joch* (certaine étendue de terre ainsi nommée dans ce pays) de la meilleure terre, est taxé à quatre-vingt florins : celui de la dernière à dix florins : (Le *Joch* égale quatre cens seize verges deux tiers du Rhin quarrées : la verge courante égale douze pieds courans).

La seconde classe des commissaires est une députation des états dans la capitale, à laquelle tous

---

(1) Il y a ici quelque chose que nous ne comprenons pas. Quatre commissions à 32 florins par jour chacune, et 365 jours par an ne font annuellement que 46720 fl.

les commissaires envoient les rapports de leurs opérations. Comme la cour se mêle à présent de tout ce que les états faisoient autrefois sans aucune inspection du souverain, elle fait assister à cette députation, des membres de la représentation de chaque province (1).

La troisième classe des commissaires est la commission suprême du cadastre, établie par la cour.

Le souverain fit, en mil sept cent quarante-sept, avec les états, un accord (2) pour dix ans, par lequel il s'engageoit à ne pas hausser la contribution dans cette espace de tems, après qu'elle auroit été fixée par les commissions du cadastre, et à ne pas exiger que les états levassent eux-mêmes des recrues; cependant les dix ans se sont écoulés avant que les commissions du cadastre aient achevé leur ouvrage, auquel elles procèdent, comme nous l'avons dit, avec beaucoup de lenteur : la contribution a été doublée, ainsi que nous l'avons pareillement rapporté, par le nouveau systême de finances de M. de Haugwitz, en mil sept cent cinquante-quatre; et en mil sept cent cinquante-cinq, l'impératrice demanda aux états un certain nombre de recrues, qu'ils livrerent

(1) Voyez ci-après, à l'article des finances, ce que c'est que la représentation des provinces.

(2) Les articles de cet accord sont rapportés plus bas.

sans la moindre difficulté. Car ils sont réduits à ne plus oser contredire ; ils ne murmurent plus qu'en secret.

Maintenant la contribution est sur un pied si haut, qu'il sera difficile de la hausser davantage. Son taux est environ le vingt-cinq pour cent des revenus des seigneurs ; mais comme la plupart des terres sont taxées au-delà de leur juste valeur, la plupart des possesseurs paient réellement depuis vingt-huit jusqu'à trente pour cent de leurs revenus. Il y a même des terres plus chargées ; par exemple, la seigneurie de Pottendorf qui doit payer quatre mille florins de contribution, quoique ses revenus ne montent qu'à dix mille florins.

Au reste, comme les seigneurs ont, ainsi que nous l'avons vu plus haut, mille moyens de se dédommager sur leurs vassaux, on peut regarder comme une chose certaine, que tout ce que la contribution a d'oppressif et d'outré tombe sur la basse classe des habitans de la campagne. Nous sommes aussi très-portés à croire que la forte taxe de la seigneurie de Pottendorf est un exemple très-rare : du moins ce que rapporte M. N. de la manière dont les commissaires s'acquittent de leurs fonctions, peut le faire raisonnablement présumer.

« Les seigneurs de terres avoient la plus grande facilité, dit-il, de faire imposer leurs possessions foiblement, et au contraire de charger celles de

leurs vassaux, qui dépendent absolument d'eux : car les gentilshommes, les ecclésiastiques et moines possesseurs de terres, furent tenus de déclarer leurs possessions et leurs revenus, sur leur foi de gentilhommes, et de prêtres (*sub fide nobili et sacerdotali*). On peut bien penser qu'ils auront songé à leurs intérêts ; d'ailleurs, comme ils sont obligés de faire les avances pour leurs vassaux qui ne peuvent pas payer, c'est un grand avantage pour eux qu'il y en ait beaucoup d'insolvables, attendu qu'alors ils ont le droit de faire vendre, par leur justice, le peu de terres de ces malheureux ; et trouvent ainsi le moyen de s'en emparer. La commission du cadastre étoit, à la vérité, établie pour vérifier les déclarations des gentilshommes et des moines ; mais quoiqu'il fût défendu aux commissaires d'accepter même un déjeuner des seigneurs de terres, cette défense n'a jamais été observée. Les seigneurs nourrissoient le commissaire et ses subalternes ; et, comme nous l'avons dit, leur bailli menoit les économes dans les champs. Ces économes, gens qui ne méritoient aucune confiance, ne manquoient pas de faire leur rapport tel que le bailli le leur suggéroit ; prévarication toute naturelle, et à laquelle le commissaire lui-même sembloit les inviter, en les laissant aller seuls avec le bailli. On voit donc que ces commissions si dispendieuses pour les états, sont de toute inutilité ».

La contribution des seigneurs des terres s'appelle aussi, impôt sur les domaines, et centième; et celle des roturiers s'appelle cinquantième ou cens.

Lors du cadastre, on estima la valeur des terres, maisons, prairies, en un mot les biens-fonds des seigneurs et des vassaux, de même que les autres revenus de chaque sujet; et de ces revenus calculés sur dix années, on fit un résultat d'année commune qu'on regarda comme un capital à cinq pour cent. On établit alors pour base de l'impôt que tous les revenus de chaque gentilhomme, tant en terre qu'en redevances des paysans, évalués au taux que nous venons de rapporter, et rectifiés par la commission, paieroient le centième florin du capital, et que les biens du roturier en paieroient le cinquantième. Delà viennent les dénominations de cinquantième et de centième qu'on a données à la contribution. Cependant on remet à chacun le quart celle à laquelle il est taxé. Ce centième et cinquantième du capital font effectivement aujourd'hui quinze pour cent pour le noble, et trente pour cent pour le vassal. Voici comment. Si, par exemple, un noble doit payer l'impôt de deux mille florins de capital, il est obligé de donner tous les ans le centième florin de ce capital, c'est à dire vingt florins; l'intérêt de l'argent étant compté sur le pied de cinq pour cent, il suit qu'il

est obligé sur cent florins de revenus, d'en donner vingt, ou la cinquième partie; mais comme on lui remet le quart de l'impôt, il paie en effet quinze florins. Par ce même calcul le roturier obligé de payer le double, donne trente pour cent, c'est-à-dire trente florins pour cent de revenu.

Outre cet impôt, qui est la contribution ordinaire, il y a encore la contribution extraordinaire, mais dont nous ne connoissons pas les particularités.

Dans la gazette de Vienne de mil sept cent quatre-vingt-trois, numéro cent, il est dit que la contribution exigée de l'Autriche au-dessous de l'Ens pour mil sept cent quatre-vingt-quatre, étoit de deux millions huit mille neuf cens soixante-huit florins quarante-quatre Kreutzer, dont la noblesse devoit donner pour sa part un million six cens sept mille cent soixante-quatorze florins cinquante-neuf Kreutzer.

Contribution des provinces sous la domination autrichienne.

	En 1731.	En 1754.	En 1770.
La Bohême	3200000	5270489	6961529
La Moravie	1066667	1856491	3080222
La Haute et Basse-Autriche	1350000	2915189	5328593
La Styrie	390000	1182546	2080935
La Carinthie	130666	637695	1264013
La Carniole	78334	363162	73[illegible]
Le Tyrol	120000	100000	50[illegible]
La Hongrie	2500000	2947773	547[illegible]
	8835667	15273349	2542[illegible]
Provinces non-désignées dans le calcul de 1770.			
La Silésie	2133333	245298	
Autriche antérieure	110000	120000	
Transylvanie	760000	721832	
Bannat de Temeswar	330000	355036	
Esclavonie et Sirmie	100000	100832	
Servie	80000		
Villages militaires .	47000	30000	
Croatie, Goerz et Gradison	24300	51502	
	12420000	16897849	
Les autres provinces additionnées sur le pié de 1750 ...	....	....	1624500
		Total ...	27053920
Les mêmes provinces, additionnées d'après un rehaussement de contribution proportionnel	....	....	2705200
		Total ...	28134620

Au reste, on doit croire que ces évaluations sont encore trop basses. L'empereur, peu après son avénement, a fait arpenter tout le pays par des ingénieurs, et mis une plus grande sévérité dans la perception de cet impôt. Il y a eu même à ce sujet des troubles et des plaintes amères en Hongrie, en Transylvanie et ailleurs. Mais nous ne connoissons pas le détail de ces nouvelles mesures. Au reste, vingt-huit millions cent trente-cinq mille six cent vingt florins, font soixante-quinze millions vingt-huit mille trois cent vingt de nos livres.

Nous observerons sur cet article, que la science du gouvernement se montre ici avec avantage dans la vie de Frédéric II. Ce grand monarque ne tenta pas d'abolir les corvées et la servitude. Il sentit sans doute qu'une telle révolution passoit les bornes de toute son autorité, de tout son pouvoir, quelques grands qu'ils fussent. On a entrepris hardiment cette abolition en Bohême. Mais avec quel succès? Les paysans, abrutis dans une longue servitude, n'ont pu concevoir ce qu'on leur vouloit par cet affranchissement. Une ivresse les a saisis, ils se sont précipités dans toutes sortes d'excès et de tumultes, et vraisemblablement on a cru qu'on ne pouvoit les contenir qu'en les recourbant sous le joug. Au moins n'est-il plus question de cette liberté; cependant on ne pourra nier que l'affran-

chissement d'un pays comme la Bohême, n'eût dû y opérer un changement très-sensible ! Mais ce profond silence sur la liberté des paysans Bohémiens, prouve clairement qu'elle n'a été ni utile ni réelle, et combien elle est contrariée par toutes les autres mesures de l'empereur. Quant au roi de Prusse, il prit les serfs sous la protection des loix et du gouvernement. Il statua, entr'autres choses, que personne ne pourroit ôter un bien rural à un serf et se l'approprier, sous quelque prétexte que ce fût, et qu'on replaceroit toujours un colon si l'occupant venoit à déguerpir. Cette seule circonstance améliore infiniment l'état des serfs prussiens, et les élève fort au-dessus de la condition de ceux assujettis aux vassaux de la maison d'Autriche, puisque ces derniers peuvent s'emparer presqu'arbitrairement des terres de leurs serfs. Ce sont des loix de cette espèce qu'il auroit fallu promulguer pour qu'elles servissent d'arrangemens préalables à une grande révolution. Forcer les choses; c'est les gâter et les rendre impraticables pour très-long-temps (1).

(1) M. Nicolaï rapporte un exemple de la façon horrible dont les seigneurs oppriment leurs vassaux en Autriche. Ceux-là ont presque par-tout le droit de tenir cabaret, et ils l'afferment, ou au baillif, ou à un cabaretier; alors ils obligent leurs vassaux à vendre leur

Quant à la commission de rectification, elle nous conduit à une observation trop universelle : c'est que les souverains ordonnent souvent de tels arrangemens, qu'on ne sauroit concevoir comment on réussit à les leur faire adopter. Nous en citerons un exemple entre cent mille autres venus à notre connoissance.

La Hesse est un des états du troisième rang en Allemagne. On y a établi une commission de rectification pareille à celle dont nous parlons. Elle coûte annuellement au moins trente mille écus au Landgrave. Quatre-vingt-dix-sept personnes sont employées extraordinairement à cette opération, sans compter les conseillers et autres, qui ne reçoivent pour leur travail sur cet objet, que des augmentations de salaire. Parmi ces quatre-vingt-dix-sept personnes, il y a vingt-sept arpenteurs dont quelques-uns sont certainement fort ignorans. Un homme d'un très-grand poids nous a raconté en avoir rencontré un, qui arpentoit avec une

---

boisson près d'un sou plus cher que le cabaretier seigneurial, afin que celui-ci débite beaucoup plus qu'eux. Il cite en preuve de cette vexation inouie un petit ouvrage, publié à Vienne en 1781, sous ce titre : *Patriotische gedanken, die viderley landes anlagen in niederoesterreich zu vereinfachen*, p. 55. Ou idées patriotiques sur la manière de simplifier la multiplicité des impositions de l'Autriche inférieure.

planchette sur laquelle deux épingles faisoient l'office d'alidades. On peut se figurer avec quelle exactitude se fait un pareil arpentage. A la vérité le souverain n'y perd pas, et ces gens, pour se mettre en crédit, ne commettent que des erreurs onéreuses au pauvre paysan; mais le mal n'en est que plus grand; il y a quarante ans que cette commission dure, et elle durera vraisemblablement autant encore. Ainsi sa dépense formera un capital d'environ deux millions cinq cent mille [illegible] d'Allemagne. Employée à des objets utiles, cette somme auroit pu élever le bien-être de la Hesse à un degré considérable; mais cette commission n'a servi et probablement elle ne servira qu'à causer une foule de dommages à ce pays. Au nombre des maux indirects, mais réels et même importans de ces sortes d'institutions, il ne faut jamais oublier celui des stipendiés d'un grand nombre d'individus, qui se seroient adonnés à des occupations utiles.

Pourquoi donc ne pas arriver plutôt à la manière simple et naturelle de se procurer des revenus qui ne causeroient aucune espèce de faux-frais? Pourquoi ne pas dire, à des sujets: « Bonnes gens, il me faut tant, arrangez-vous pour me procurer cette somme »! Quoi! vous ferez compter, chiffrer, calculer tous les ans le nombre d'individus de chaque sexe, de chaque âge, de chaque profession, le nombre de vaches, de bœufs, de

taureaux, de veaux, d'étalons, de jumens, &c.; de cochons, de brébis, de chevres, &c. que nourrissent vos provinces; de boisseaux qu'on y sème et qu'on y récolte; et vous ne pourriez pas fixer d'après ces notions jusqu'à quel point vos sujets devenus moutons, se laisseront tondre sans se plaindre! Servez-vous de ces connoissances dignes du maître d'une plantation à Surinam, du moins pour accorder au commerce et à l'industrie une pleine liberté; pour ne demander à vos peuples que le produit net de leurs revenus, et rendre à l'industrie une infinité de stipendiés inutiles et à charge à vos autres sujets. Cette révolution seule feroit dans vos états un bien incalculable à l'humanité. Alors il n'y auroit plus ni péages, ni douanes, ni commission de rectification qui commence par ruiner vos sujets, pour les mettre en état de payer ensuite davantage.

L'impôt sur la boisson fut introduit en mil sept cent quatre-vingt, et aboli en mil sept cent quatre-vingt-trois. Nous n'en insérerons pas moins ici les longs détails que contient sur cet objet le voyage de M. Nicolaï; parce qu'ils sont fort instructifs sur la nature et les effets des impôts en général, et très-caractéristiques de l'administration intérieure actuelle des états autrichiens.

Il y avoit en Autriche un impôt sur la boisson dans des tems très-reculés, et c'étoit un des prin-

cipaux. Æneas Sylvius dit, dans sa lettre sur Vienne, qu'on payoit au quinzième siècle, au souverain dix pour cent de tout le vin qu'on vendoit en détail, et que cela faisoit pour Vienne seule douze mille pièces d'or. Weiskern (1) entend par ces pièces, des florins d'or de Hongrie, valant un florin et un quart de la monnoie actuelle, et cela est vraisemblable. L'impôt sur la boisson auroit donc formé alors, pour le souverain, un objet de quinze mille florins. Le même écrivain calcule ensuite, d'après le prix du vin d'alors, qu'il s'étoit vendu dans une année cinq cent soixante-deux mille cinq cent eimer de vin; la consommation annuelle n'est à présent guères plus considérable, puisqu'on l'estime à environ six cens mille eimer (2), quoique Vienne contienne trois fois autant d'habitans que dans ce tems-là. A la vérité, dans cette capitale, beaucoup de gens boivent de la bierre. Il faut compter que de ces six cens mille eimer, les deux tiers se vendent en détail aux cabarets. On pourroit donc calculer qu'à pré-

---

(1) *Beschreibung von Wien*, p. 23.

(2) On ne consomme également dans tout le reste de la Basse-Autriche que 600,000 eimers, et c'est-là un trait de lumière sur la population et le bien-être du peuple. Il faut noter, qu'excepté dans la capitale, on ne boit aucun vin étranger, et très-peu de bierre ou d'eau-de-vie. Le vin est la boisson générale.

sent que le prix du vin s'est élevé considérablement, et que l'impôt est beaucoup plus fort, l'imposition sur le vin d'Autriche à Vienne, sans compter celle sur les vins étrangers, la bierre et l'eau-de-vie, rapporte (1).

Pour 400,000 eimer vendus au cabaret, à 1 florin	400,000 florins.
Pour 200,000 eimer bu par les particuliers chez eux, à $\frac{2}{3}$ florins	133,333 $\frac{1}{3}$
	533,333 $\frac{1}{3}$

Cela fait 1,422,222 $\frac{2}{9}$ livres tournois.

« Dès avant la publication du nouvel édit de l'impôt sur la boisson, il y avoit, dit M. N., un impôt ordinaire et extraordinaire dans tous les états héréditaires, excepté dans la basse-Autriche et la Hongrie. L'impôt ordinaire se lèvoit dans les villes,

(1) On assure qu'au mois d'août 1780, Vienne avoit dans ses caves les boissons suivantes :

Vins	1,752,467 eimer.
Bierres	121,613
Eaux-de-vie	10,961
Rossoglio	271
Hydromel	2,027
Vinaigre	10,817
Poiré	5,490
	1,903,646 eimer.

et étoit assigné à la banque; l'autre portoit sur les campagnes et appartenoit au fonds assigné pour le paiement des dettes de l'état. La Hongrie n'étoit soumise à aucun impôt pareil; elle n'en paie pas encore aujourd'hui. Mais dans la basse-Autriche, l'impôt sur la boisson étoit compris dans celui sur les consommations en général; il montoit à un demi florin pour l'eimer de vin d'Autriche, à un florin pour celui des vins étrangers, consommé par les membres des états de la province, et au double pour les autres particuliers. Les conseillers du conseil aulique, tout ce qui appartient à la chancellerie de l'empire, quelques ministres étrangers, et pour les couvens de mandians, sont seuls exempts d'impôt en général, et particulièrement de celui sur la boisson. Quant à ce dernier, quelques particuliers en étoient encore dispensés par grace spéciale, et ils conservèrent ce privilége lors du nouvel édit. De ce nombre est par exemple le banquier comte de Friess ».

« Durant la guerre de sept ans, on avoit fait et mis en circulation des coupons ou obligations, portant cinq pour cent d'intérêt, sur le crédit des états des provinces héréditaires. On avoit promis que dès que la paix seroit faite, on échangeroit annuellement pour un million de ce papier monnoie, afin de l'anéantir. Le gouvernement devoit non-seulement l'accomplissement de cette promesse

aux états, mais encore il étoit peut-être dangereux (le crédit de la banque et des états étant déjà trop étendu) de laisser un si grand nombre de papiers de cette espèce en circulation. En même temps on prit la résolution de faciliter le paiement des intérêts de tous les papiers d'état, en réduisant, par des loix, l'intérêt de l'argent en général, et sur-tout celui des engagemens de l'état, et de soutenir cette opération en offrant le remboursement du capital à ceux qui ne voudroient pas se contenter de la réduction des intérêts; mais pour éviter la trop grande quantité de paiemens, on voulut rendre les nouvelles obligations des états payables par semestre, afin que la brièveté du terme, et l'acquittement exact des intérêts, engageât les capitalistes à prendre ces billets d'état comme du numéraire. Pour cette opération composée, il falloit de l'argent comptant, qui ne se trouvoit pas dans les coffres, vu l'épuisement des finances par cette violente guerre de sept ans. On mit donc de nouveaux impôts, et entr'autres en mil sept cent soixante-cinq, l'impôt nommé des classes, ou pour les dettes de l'état, au moyen duquel la plus élevée des vingt classes, devoit payer annuellement neuf cent cinquante florins; et la plus basse, savoir, celle des journaliers, un quart de florin, pour les dettes de l'état et pour le maintien du crédit. Sans doute la classification des sujets pour le paie-

ment des impôts directs est une opération fort délicate. Celui qui la fait a beau croire connoître à fond l'état du pays et des habitans; on trouvera toujours que les classes ne sont pas convenablement divisées, et qu'il reste des moyens d'éluder une classification équitable des contribuables. De plus, la disproportion est sensible, dès qu'on songe aux plus opulens vassaux autrichiens, aux plus riches capitalistes de Vienne, donnant deux mille cinq cens trente livres, tandis que le plus pauvre journalier contribue de treize sous et demi. Cette dernière somme semble bien petite à la vérité; mais le journalier est aussi misérable dès qu'il reste un jour sans travailler, que quand il doit sacrifier le produit d'une journée pour le paiement comptant d'un impôt, sur-tout dans un pays où, comme en Autriche, l'homme du peuple habitant la campagne a tant d'impôts directs à supporter, et où cependant la masse circulante de l'argent n'a point de proportion exacte, si vous en exceptez la capitale. Dans un tel pays, un impôt direct et payable comptant, quelque modique qu'il soit, est une charge très-sensible pour l'homme du peuple. Celui-ci est cruellement opprimé par ses seigneurs en Autriche; outre cela, il est paresseux par nature aussi bien que ses supérieurs, et n'aime point à se fatiguer en travaillant. Delà il suit que hors de la capitale, la circulation n'est pas, à beaucoup,

près, assez égale ni assez vive. C'est ce que l'expérience confirma pleinement à l'égard de l'impôt pour les dettes de l'état. Car quelque modique que fût le tarif pour les cinq dernières classes de treize sous et demi à trois livres quatre sous, les sujets n'en eurent pas moins de difficultés pour payer ; les arrérages n'en furent pas moins nombreux, ni les exécutions moins fréquentes et moins dures. Il est vrai que le gouvernement ne négligea pas le redressement de ces abus, non plus que celui des oppressions occasionnées par tant d'impôts antérieurs. On résolut donc d'abolir plusieurs impositions, tant directes qu'indirectes, et de les remplacer par un impôt indirect rehaussé et mis sur la boisson. Nous placerons ici les propres paroles de l'édit du premier mai mil sept cent quatre-vingt ».

« Après avoir oui l'opinion de nos fidèles états de l'archiduché d'Autriche-sous-Ens, et reçu leur plein assentiment, et les expressions de leur reconnoissance pour le bien qui en résultera pour eux, et pour tous nos sujets dans cet archiduché, nous avons résolu d'établir l'impôt sur la boisson comme ci-dessus ; et pour rendre ce bien tout-à-fait sensible et agréable à tous nosdits sujets, nous avons résolu d'abolir en revanche tous les impôts multipliés et si considérables, qui nous ont semblé oppressifs pour eux, soit

dans notre capitale, soit à la campagne ».

« Au nombre de ces impôts nous mettons, dans la ville de Vienne, 1.° celui des classes (1); 2.° celui sur les boissons en général, et sur leur vente en détail (2); 3.° celui des

---

(1) On a déjà parlé de cet impôt, autrement dit, pour les dettes de l'état.

(2) Le nom autrichien de cet impôt, inconnu dans le reste de l'Allemagne, est *tazgeld*, et vient de l'italien *tazza*, (*tasse gobelet*,) ce qui prouve, par parenthèse, que l'art de la finance vient comme la plupart des autres, et en particulier celui de la guerre, de l'Italie. Cet impôt étoit double; il étoit d'abord général sur la consommation du vin, d'à-peu-près 6 pots sur l'eimer, qui en a 40; de sorte qu'il montoit à environ un septième de la valeur. Or, le nouvel impôt sur la boisson, établi en 1780, faisant 16 à 20 pour cent, on conçoit comment il a pu remplacer plusieurs autres impôts. Ensuite il y en avoit un sur la vente en détail, nommé proprement *umgeld*, qui étoit additionel, et de la valeur de 3 pots par eimer, ou un quatorzième. Ces deux impôts, loin d'être détruits par le nouveau, en ont été rehaussés; car d'après les autres le cabaretier payoit un tiers de plus que le particulier. Pour éviter les recherches multipliées, et prévenir la fraude, le gouvernement étoit autrefois convenu avec les seigneurs, que ceux-ci paieroient pour cet impôt une somme proportionnée à l'étendue du district soumis à chaque cabaret; mais les seigneurs avoient acquis par-là le droit de taxer leurs vassaux à volonté.

portes (1) ; 4.° celui des lignes (2) ; 5.° celui de passage (3) ; 6.° celui sur les chevaux (4) ; 7.° celui sur la vente des chevaux (5) ».

« Les impôts abolis à la campagne sont, celui des classes et ceux sur les boissons, comme dans la ville ; celui à toutes les barrières vers la campagne qui communiquent aux lignes ; celui que l'on nomme le tiers (6) également établi sur les maisons, l'argent d'affranchissement pour les corvées des grands chemins (7), toute la contribution

(1) Cet impôt étoit payé par ceux qui vouloient entrer ou sortir de la ville de Vienne lorsque le soir les portes en étoient fermées.

(2) Celui-ci se payoit, le jour comme la nuit, pour tous les chevaux qui passoient les lignes ou barrières.

(3) On payoit cet impôt en mettant le pied sur les grandes routes devant la ville : il étoit plus fort aux environs de Vienne qu'ailleurs.

(4) C'étoit un impôt sur les chevaux de luxe.

(5) L'accise sur les chevaux, qui se payoit à leur vente.

(6) Cet impôt étoit établi sur les maisons. On n'en connoît pas précisément la nature, car il avoit été cédé aux états, ainsi que les deux suivans, pour une certaine somme. Les états en faisoient ensuite la répartition sur leurs serfs, et ils tenoient cachés les principes suivant lesquels ils agissoient à cet égard.

(7) Les sujets étoient obligés de travailler par corvées à la conservation des belles chaussées et grandes routes : comme l'oppression n'en étoit que plus forte pour le

établie sur les vignobles annexés ou détachés (1); et l'impôt sur la vente des grains et du bétail, produits et achetés dans le pays, excepté les grains et le bétail qui entrent du dehors, et qui ne sont point compris dans cet affranchissement; toutes ces impositions cesseront dès que celle sur la boisson commencera, c'est-à-dire, le prémier juin mil sept cent quatre-vingt. En revanche l'impôt des

---

paysan déjà vexé de tant de manières, on vouloit le secourir en lui faisant payer ces corvées en argent. Mais les seigneurs se chargeoient de toute la somme, et en faisoient la répartition sur les sujets; de sorte qu'on a cru généralement que le paysan ne se trouvoit pas soulagé par cet arrangement.

(1) Les fonds rusticaux, ou les biens des paysans dans la Basse-Autriche, sont divisés en terrains annexés (*haus gruende*) ou en terrains libres détachés. (*ueberlands gruende*) Les premiers sont les terrains inséparables de la maison du paysan, par rapport aux corvées auxquelles ils sont assujettis envers le seigneur. Les autres ont leurs charges séparés, et le paysan peut les aliéner; mais si cela déplaît au seigneur, il a un moyen de l'en empêcher, en soutenant qu'ils sont d'une troisième espèce, savoir, *détachés nécessaires* (*haus ueberlands gruende*); et dans ce cas-ci ils ne sauroient être aliénés de la maison, sans rendre la prestation des droits impossible au paysan. Le nouvel impôt sur la boisson chargeant aussi la production du vin, l'on sent qu'il étoit conforme à la nature des choses que la contribution établie sur les vignobles fut abolie.

classes

classes ne sera point payé pour aucune partie de l'année, quoique la moitié de la présente année militaire soit écoulée, et nous sommes résolus à nous priver de cette partie de notre revenu, pour le soulagement de nos fidèles sujets ».

« Nous promettons encore, de la façon la plus solemnelle, que tant que durera l'impôt sur la boisson, on ne paiera aucun des impôts que nous abolissons à présent gracieusement avec tant de joie, sous quelque nom ou forme que ce puisse être; et que si par une perception bien arrangée, nous trouvions un surplus ultérieur, que nous ne demandons point du tout pour notre fisc, nous en ferons sentir les effets à tous nos sujets par des soulagemens ultérieurs d'autres impôts, fut-ce même de la contribution ordinaire ».

« Nous promettons également de ne mettre jamais aucune autre espèce d'imposition quelconque sur les boissons soumises à l'impôt actuel ».

« Et pour pouvoir faire éprouver ce soulagement, qui nous tient si fort à cœur, à nos sujets en général dans toute sa plénitude, et en accorder encore autant qu'il nous sera possible, en proportion de ce que cet impôt rendra, nous voulons faire, quant au vin, une différence capitale entre celui destiné à la consommation particulière, et celui qui doit être vendu en détail; parce que le marchand de vin et le cabaretier gagnent à ce

dernier, et qu'ils ne paieront plus l'ancien impôt fixé sur cet objet; ainsi, il paiera un tiers de florin (dix-huit sous ou environ) de plus. En conséquence tout vin, soit étranger, y compris celui de Hongrie, soit du cru du pays vendu en détail, tant dans notre ville de Vienne que dans toute la basse-Autriche, paiera, à compter du premier juin de cette année par eimer .... 1 fl. 2 liv. 12 s.

Le vin étranger ou national, destiné à la consommation particulière	$\frac{2}{3}$	1	16
Toutes les bierres brassées soit dans la ville, soit dans les lignes ou dans tout le pays, au moment où le feu est mis sous la chaudière.	$\frac{2}{3}$	1	16
L'hydromel fait dans la ville, ou dans le pays, à la même époque, par eimer	1	2	12
Tout cidre ou poiré étranger, ou fait dans le pays, ainsi que tout vinaigre qu'on en fabriquera, par eimer	$\frac{1}{3}$		18

« Personne ne sera exempt de cet impôt, excepté ceux qui ont joui de priviléges particuliers et de franchises à l'égard des boissons quant à l'accise, dans notre capitale, voulant qu'ils en jouissent encore à l'égard de ce nouvel impôt, et de la même manière ».

» Quoique cet impôt sur la boisson tendît au

soulagement du paysan, et qu'il le délivrât effectivement de la charge très-oppressive de l'impôt des classes et de celui du tiers; il étoit établi sur des principes ou si erronés, ou si mal appliqués aux vrais rapports du pays, que les pauvres paysans furent ceux qui, dès le commencement, s'en plaignirent le plus amèrement. Enfin on s'apperçut que l'homme du peuple ne se trouvoit pas soulagé par cet impôt, et que les riches donnoient réellement beaucoup moins qu'auparavant. Il ne faut qu'un moment de réflexion pour le concevoir. Par exemple, un homme puissamment riche à Vienne, payoit neuf cent cinquante florins à l'impôt des classes, soixante florins ou à-peu-près pour celui des chevaux. Ceux des portes, des lignes, et des chaussées montoient, pour lui, environ à cent quarante florins (1). Il est manifeste qu'il auroit dû consommer plus de mil sept cent eimer de vin, pour donner la même somme, à deux tiers florins de droit par eimer, qu'il payoit pour ces autres impôts. De plus, il est inconcevable qu'on n'ait pas imposé plus haut les vins étrangers, qui ne sont pourtant qu'un luxe des grands, que ceux du pays. Il n'est pas moins

---

(1) Cela fait 1150 florins, ou 3066 $\frac{2}{3}$ livres tournois que payoit le riche qui auroit dû consommer 1725 eimer de vin, pour être également chargé par le nouvel impôt.

étonnant, qu'on n'ait pas mis de différence entre le vrai vin étranger et ceux de Hongrie, que l'on compte parmi les étrangers. Il ne devroit pourtant pas être indifférent à l'Autriche, de voir ses gourmets opulens préférer les vins de Bourgogne et de Madère à celui de Hongrie; car la volupté ne perd rien à ces derniers, et leur débit tourne à l'avantage d'une nation à laquelle l'Autriche doit si considérablement. Ensuite on auroit bien dû, comme dans l'ancien impôt sur la boisson, avoir égard au prix très-différent des vins d'Autriche. Suivant un nouvel impôt, le plus pauvre paysan, qui boit le vin le plus chétif des montagnes, un véritable verjus, doit payer une livre seize sous par eimer, et le voluptueux ne payer pas davantage pour savourer du vin de Syracuse ou du Cap. Il est vrai que le vin étranger, paie outre cet impôt, de gros droits d'entrée. Malgré cela on n'avoit pas assez songé, dans cet arrangement, à la différence entre l'indigence et les richesses, et à l'encouragement de l'industrie nationale. Il en étoit de même de l'impôt sur la vente en détail; que le cabaretier vendît à ses pratiques un eimer de vin du pays à huit livres, ou un de vin étranger à trente, il n'en payoit jamais que deux livres douze sous.

» Mais une faute capitale consistoit dans l'oubli absolu que le vin étoit en Autriche un produit

national très-important. On avoit, par toutes sortes de formalités, non-seulement rendu, au vigneron, son travail pénible, mais on lui demandoit encore, de payer comptant un impôt du vin produit et consommé par lui-même, et qui plus est, un impôt égal à celui du plus riche buveur. Que diroit tout homme instruit en finances, si dans quelque pays du monde, le paysan devoit payer un impôt en argent des grains qu'il produit et qu'il consomme? Quant à la boisson que le paysan brasse pour son usage, c'est la même chose (1), ce qui est fort mal vu; mais voici pis encore. Le paysan en Autriche est ou agriculteur ou vigneron. L'agriculteur est presque toujours le plus à son aise, et le vigneron, dans ces contrées, comme dans tous les pays de vignobles, est le plus pauvre

(1) Nous ignorons qui est l'auteur de cet écrit inséré dans le voyage de M. N., et quel pays il habite. Mais nous savons trop bien que ces impôts subsistent dans une infinité d'endroits. Dans tous ceux où la moûture porte un droit, le paysan paie sans doute un impôt pour le pain qu'il a produit et qu'il consomme. Mais il y en a beaucoup encore où il paie une accise pour son pain et sa boisson: tels sont le pays d'Hanovre, les états du roi de Prusse, propre patrie de M. Nicolaï, et autres. On évalue la quantité de pain que lui et sa famille consomment probablement, et le grain qu'il dépense en bierre, sur lequel il paie encore: mais quand on le lui feroit payer en nature, cela reviendroit au même.

des travailleurs de la terre. Mais en Autriche, l'oppression des seigneurs, la paresse et l'insouciance générale l'ont rendu plus indigent que par-tout ailleurs. Un écrivain autrichien très-instruit, dit même qu'il y a bien des vignerons en Basse-Autriche qui n'ont ni cuve ni futailles (1). Ces malheureux ne sauroient donc faire leur vin, et ils le vendent sur pied, de façon qu'il est souvent bu avant qu'il soit dans le tonneau. Aussi ont-ils été de tout temps à la merci de celui qui avoit de l'argent comptant pour acheter leur récolte. Dans ces achats, le capitaliste ne leur décomptoit que la somme de l'impôt; mais privés de leur récolte, et forcés d'aller boire au cabaret, ils payoient réellement un impôt beaucoup plus considérable. Rien de plus aisé aux acheteurs que de forcer les vignerons à accepter un moindre prix, sous prétexte du nouvel impôt, parce que précisément en mil sept cent quatre-vingt il y avoit plus de sept millions et demi d'eimer de vin dans les caves d'Autriche, c'est-à-dire, la consommation de la province pour cinq années, reste de plusieurs années favorables à ce genre de productions. Que faire de cette énorme quantité de vin? La vente au-dehors est très-peu de chose en comparaison de la consom-

(1) *Gedanken wie in nieder oesterreich die steuern zu vereinfachen*, p. 43.

mation intérieure. A la vérité, il est des spéculateurs, qui, contre toute vraisemblance, évaluent l'exportation annuelle à deux cent cinquante mille eimer. Mais cette somme, quoique exagérée, n'étoit pourtant rien en comparaison d'une provision de sept millions et demi d'eimer. La consommation intérieure avoit nécessairement diminué, au moins au commencement, à cause de l'impôt considérable mis sur le vin le plus médiocre; et les formalités si communes en Autriche qu'on avoit attachées à l'impôt sur la boisson, par des billets de charge et de décharge, par des cautions, &c, se trouvoient d'autant plus onéreuses que l'exportation n'étoit pas assez considérable. Ceux qui savent dans quels inconvéniens se trouve un pays dont les productions font la richesse, soit lorsque la récolte se trouvant trop considérable elle nécessite le besoin d'argent comptant pour payer les impôts au souverain, ou pour d'autres dépenses nécessaires, soit lorsque les acheteurs n'ayant pas un besoin pressant de la denrée, et connoissant l'embarras des propriétaires, ils n'ont qu'à retenir leur argent pendant quelques mois, et feindre de n'avoir nul besoin d'acheter, pour acquérir au plus bas prix; ceux-là, dis-je, pourront aisément se figurer les tristes conséquences de cet impôt pour les vignerons autrichiens ».

» Ils étoient réellement réduits aux plus grandes

extrémités. Ils menaçoient de *tuer leurs vignobles* (1). Dans d'autres circonstances ce désespoir eut produit un grand bien, et il auroit résulté une révolution heureuse d'une mauvaise opération du gouvernement, comme cela arrive quelquefois, sans quoi l'espèce humaine finiroit. En effet, il se cultive beaucoup trop de vin en Autriche, et beaucoup trop peu de bled. Si donc par ce moyen des vignobles avoient pu être changés en champs labourables, rien de plus desirable; mais un tel changement ne se seroit fait que dans peu d'endroits. Si l'impôt sur la boisson avoit continué, beaucoup des vignobles auroient pu réellement devenir déserts; mais peu de champs en auroient pris la place. Nous ne dirons pas qu'il y a beaucoup de contrées montagneuses qui, bien qu'elles ne produisent que de mauvais vin, ne sont nullement propres à la culture du grain, à moins que d'être travaillées avec l'assiduité irrésistible des Suisses, sur laquelle il seroit insensé de compter en Autriche. L'agriculture demande du bétail, des outils, des avances. Comment le pauvre vigneron se seroit-il procuré tout cela? Celui-ci peut travailler sa vigne avec

(1) On appelle en Autriche tuer le vignoble, lorsque le vigneron taille sa vigne si légèrement au printemps qu'elle en porte beaucoup plus de raisin, mais qu'après quelques années les ceps épuisés périssent.

sa femme et ses enfans, sans presque aucunes avances. Mais cette triste commodité, que l'Autriche aime tant, n'a point lieu dans l'agriculture, qui est un travail fatigant et compliqué. Tant que la plus grande partie de cette nation ne se résoudra pas à renoncer à sa paresse, ou plutôt, tant qu'une plus grande liberté ne l'y stimulera pas, les meilleures vues du gouvernement, pour élever l'agriculture et différentes espèces d'industrie qui exigent des efforts, n'auront jamais d'effet ».

« On vouloit faciliter l'acquittement de l'impôt, en ne l'exigeant que quand le vin avoit été réellement bu. Cela étoit aussi juste que raisonnable. Mais dans l'exécution, cela fit naître une foule de formalités qui causoient une infinité de vexations. On nota la provision de vin de chaque particulier, d'après un tableau fixe. De temps en temps on visitoit les caves, et le propriétaire devoit indiquer d'après quatre autres tables déterminées, ce qu'il avoit fait du déficit, et payer l'impôt en conséquence. Dans cette recherche, on ne mettoit de la sévérité, il est vrai, qu'envers les cabaretiers, et l'on étoit plus doux à l'égard des autres. Cependant de tels examens, quelques doux qu'ils paroissent, sont toujours très-désagréables, et il est impossible d'y éviter les chicanes. Il seroit à souhaiter que les souverains sentissent vivement que tout impôt qui nécessite des recherches dans les maisons, au moyen desquelles

les sujets ne sont plus les maîtres chez eux, sont par cela seul très-oppressifs. Quand même on ne voudroit faire de ces recherches que chez les marchands de vin et chez les cabaretiers, cela encore entraîneroit des désagrémens sans nombre. Mais quels détails énormes ne faut-il pas, lorsqu'un gouvernement veut tenir des livres de compte avec les deux tiers de ses sujets, touchant la provision de leur cave, et que d'abus doivent en naître? Or, on peut compter que les deux tiers des habitans de l'Autriche ont une provision de vin, grande ou petite, dans leur cave ».

« Enfin cet impôt fut aboli le premier novembre mil sept cent quatre-vingt-trois. La joie en fut génerale, et Loeschenkohl, célèbre faiseur de silhouettes à Vienne, qui ne laisse pas passer d'événement sans l'accompagner d'une mauvaise gravure enluminée, a célébré celui-ci par une estampe qu'on dit ingénieuse ».

« Le rapport annuel de cet impôt, en basse-Autriche, peut être évalué à peu près aux sommes que voici. En mil sept cent quatre-vingt il y eut :

Vendu, en détail, 1,194,536 eimer de vin d'Autriche, à 1 florin	1,194,536 fl.
Consommé 225,507 eimer d.°, à $\frac{2}{3}$ fl.	150,338
Pour vins étrangers, environ . . .	30,000
Pour bierre, eaux-de-vie, cidre, &c. environ	200,000
Total	1,574,874 fl.

ci-contre	1,574,874 fl.
Les appointemens des employés ont fait 150,224 fl. On peut donc compter avec les autres frais, les arrérages et les affranchissemens, le total de la dépense à	185,000
Total du produit net	1,759,874 fl.

En songeant ensuite aux impôts considérables qui ont été abolis pour celui-ci, on a peine à croire que les premiers n'aient pas rapporté tout au moins autant que l'autre, que l'on croyoit d'abord devoir former une source si abondante, et cela pourroit bien avoir contribué à le faire abolir. Nous insérerons ici l'édit d'abolition du premier novembre mil sept cent quatre vingt-trois, parce qu'il donne à connoître l'état actuel des choses.

« Après qu'une expérience de plus de trois années a fait voir que l'impôt sur la boisson, établi dans ce pays, n'a pas du tout répondu à l'attente qu'on s'en étoit formée; savoir, de soulager les peuples, et que de tous côtés on a porté des plaintes à ce sujet; nous voulons abolir, à dater du premier novembre de cette année, l'impôt établi par édit du premier mai mil sept cent quatre-vingt, dans la Basse-Autriche, sur la consommation du vin, du cidre, de l'hydromel, de l'eau-de-vie et du rossoglio, et par conséquent, de dispenser le public de toutes les indications, billets, &c., prescrits pour la perception dudit impôt».

» Nous confirmons seulement l'impôt sur la consommation de la bierre *, fixé particulièrement par l'édit mentionné, et par conséquent aussi ce qui y est ordonné, dans la seconde section, par rapport à la perception de cet impôt et aux peines pour les contrevenans ».

» En dédommagement de cet impôt aboli, et pour couvrir les dépenses publiques, les impositions suivantes auront lieu, à commencer du premier novembre ».

» Un sixième florin, outre et par-dessus les cinq sixièmes qui se paient déjà pour chaque eimer de vin qui passe les lignes pour entrer dans la ville. Total, un florin par eimer ».

» Parmi les anciens impôts nous rétablissons celui sur la consommation du vin, nommé *taz* et *ungeld* de la même manière que ci-devant ».

» Celui des lignes aux barrières de notre capitale, suivant l'ordre observé anciennement; mais sans faire de différence entre les chevaux loués ou appartenans au propriétaire qu'ils voiturent ».

» Celui nommé de passage, dans les campagnes, sur l'ancien pié, et aux mêmes endroits où on le levoit ci-devant, sauf les changemens de station jugés nécessaires à l'avenir ».

» L'ancienne douane des chemins aux barrières de la campagne ayant communication avec les lignes de la ville de Vienne, à l'exception de la

douane, nommé Zentenmautlh de Ploknitz ».

« L'impôt sur les maisons à la campagne, nommé le tiers, mais reparti par portions égales sur les maisons des paysans (1), l'argent de rachat pour les corvées des grands chemins, et l'impôt sur les vignobles annexés ou détachés ».

« Enfin, l'ancienne accise additionnelle sur les grains et le jeune bétail ».

« Cet arrangement aura lieu jusqu'à ce qu'avec le temps on puisse établir une plus grande simplicité dans la perception des impôts, par une recti-

---

(1) Il convient de placer ici l'explication qu'on trouve dans la gazette de Vienne, de 1783 : « par rapport au tiers additionnel, établi uniquement sur les fonds des maisons, il a été ordonné par un décret de la cour, du 28 novembre de cette année, que cet impôt seroit, non-seulement levé sur les fonds annexés, mais encore sur tout ce qui supporte la contribution, et qu'il seroit réparti également sur les biens des seigneurs et sur ceux des paysans, ce qui a rendu nécessaire l'addition d'une imposition égale de onze pour cent sur toute la mise des florins seigneuriaux, des maisons et fonds annexés des sujets, ainsi que sur les livres, (monnoie idéale constituant un impôt mis sur les maisons) sur l'industrie et sur les biens détachés. En conséquence de l'ordre suprême impérial, les maisons affranchies des membres des états paieront un sixième au lieu d'un septième, et les maisons assujetties des mêmes, dans l'enceinte des lignes de la ville de Vienne, un neuvième au lieu d'un dixième pour l'année militaire de 1784.

fication générale, et bien combinée de l'impôt direct ».

Voici donc les principaux changemens. L'impôt si oppressif des classes reste aboli, ainsi que l'argent des portes intérieures de Vienne, qui ne pouvoit sans doute être perçu, les fauxbourgs étant entièrement réunis à la ville. L'impôt sur les chevaux n'a pas été rétabli non plus, ce qui est bien surprenant, puisqu'avec de légers changemens il ne seroit tombé que sur le riche. On n'a également plus fait mention de l'accise sur la vente des chevaux, et en effet, cet impôt étoit fort oppressif; car un droit payable à chaque vente d'un objet de commerce, met infailliblement obstacle à la circulation, et donne lieu à des recherches odieuses. Les autres impôts ont été rétablis. Celui sur la boisson n'a proprement point été abrogé à Vienne même; au contraire, il a haussé, quant au vin; car à présent, sans distinction d'étranger ou de national, de vendu en détail ou de consommé, tout le vin paie un florin par eimer. On croiroit que ces recherches odieuses dans les caves auroient dû cesser, parce que l'impôt se paie aujourd'hui, selon toute apparence, aux lignes. Mais comme on ne laissera pas consommer les grandes provisions existantes sans payer, les vexations dureront encore quelque temps. L'impôt du tiers a été haussé pour les biens-fonds seigneuriaux et rusticaux de

onze pour cent, et celui sur les maisons des états baissé d'un septième à un sixième, ou d'un dixième à un neuvième.

A-t-on eu raison de rétablir absolument les anciens impôts compliqués, et même de les hausser? c'est ce qu'un particulier ne sauroit décider. Peut-être le gouvernement n'auroit-il pas repris les anciens arrangemens, s'il n'avoit dû avoir égard au crédit des états assis sur ces revenus, parce qu'il est toujours beaucoup plus aisé de renouveller d'anciennes liaisons avec les états que d'en former de nouvelles. On promet, au reste, pour l'avenir des corrections et des simplifications. Finissons par quelques remarques sur les douanes, les accises, et les autres droits sur les consommations que nous devons encore à M. Nicolaï.

» Ces objets sont très-embrouillés, dit-il; un étranger ne sauroit détailler les arrangemens intérieurs des douanes. On les tient fort secret, et il y a peut-être très-peu de personnes qui en aient une idée bien nette. La forme extérieure a beaucoup de rapport avec celle des douanes en France. La principale différence c'est qu'en Autriche on a encore beaucoup plus multiplié les formalités : ceux qui apportent des marchandises dans ces contrées, doivent bien s'informer des usages, et agir avec une grande circonspection, pour ne pas s'exposer à quelque malheur ».

Il est dit dans l'extrait d'une collection de lettres manuscrites très-importantes, écrites en mil sept cent cinquante-cinq, et citées par M. Nicolaï, que, dans les provinces autrichiennes, peu de personnes sont exemptes des douanes; les principaux privilégiés sont, 1.° quelques-uns des ministres étrangers. 2.° Le conseil aulique. 3.° Quelques familles notables, comme les Traun, les Stahrenberg pour la consommation des productions de leurs terres uniquement. Ces droits s'étendent jusqu'aux vieux livres.

Au reste, il faut observer que quelques-unes de ces choses ont été changées depuis le voyage de M. Nicolaï par l'édit sur les douanes du trente août mil sept cent quatre-vingt-quatre, où tout ce qui concerne les rapports des voyageurs et des marchands avec cet établissement fiscal, est assez clairement fixé.

Dans le tarif sur les droits d'entrée payables par les marchandises étrangères, un grand nombre est taxé à soixante pour cent du prix. Les lettres ci-dessus mentionnées disent que ce sont les douaniers qui prononcent sur cette valeur. » Il est vrai, y est-il ajouté, que pour éviter que les marchandises ne soient tenues trop haut au-dessus, le §. 15 du tarif de l'Autriche statue, que l'officier de la douane aura le privilège de garder la marchandise qu'il croiroit évaluée trop bas, pour le prix de l'évaluation,

l'évaluation, en bonifiant toutefois au propriétaire les frais, et lui donnant dix pour cent de profit; de-là il suit que, si l'on n'en veut pas croire le marchand dans la taxe qu'il fait lui-même de ses marchandises, on n'a que ce moyen de l'en punir; et même il y a eu des cas où l'on a recours à cet expédient ».

» Un marchand de Glatz, entr'autres, avoit envoyé, aussi-tôt après la publication du nouveau tarif, plusieurs étoffes à Vienne. On les taxa beaucoup au-dessus de ce qu'elles lui coûtoient à Glatz, et il refusa de payer les droits selon cette évaluation, préférant de laisser à la douane les étoffes aux conditions du tarif; il parvint par ce moyen à faire baisser la taxe, et donna un grand exemple à ses confrères ».

» Il est absolument impossible d'obvier à l'autre inconvénient, qui n'est que trop ordinaire : savoir, que les officiers de la douane, ou par faveur, ou moyennant un présent de quelques ducats, ou par ignorance, taxent les marchandises bien au-dessous de leur juste valeur ».

» Presque chaque fois, dit enfin l'auteur anonyme des lettres, que j'ai fait venir des marchandises, par exemple, du drap, ou des gants de femmes, on m'a soumis à une taxe différente, et, sans que je me sois donné la peine de perdre un mot en prières ou un sou en présents, la taxe a

toujours été bien au-dessous de la valeur réelle ».

Voici ce que contient à ce sujet le §. 2[illegible] du nouvel édit dont nous avons fait mention (1) : « Si les droits se perçoivent d'après le prix des marchandises, c'est aux marchands à déclarer eux-mêmes ce prix. Si l'officier des douanes le trouve trop bas, il a le droit d'évaluer la marchandise ; et, au cas que le négociant refuse d'acquitter l'imposition, d'après cette estimation, sous prétexte qu'elle est trop haute, le douanier peut encore payer et garder la marchandise, d'après ladite estimation ».

Il paroît par-là que le nouvel arrangement est encore plus dur pour le marchand que l'ancien. D'abord, observons qu'il n'est dit ni dans l'une ni dans l'autre ordonnance que le douanier soit obligé de garder la marchandise, mais seulement qu'il en a le droit, ce qui est différent. Car enfin, si le douanier ne veut point diminuer la taxe évaluée, et qu'il dise : *Je ne sais que faire de cette marchandise ;* il faudra que le marchand la remporte, et il en sera pour ses frais. Mais au moins, dans l'ancien tarif si le douanier vouloit la garder, il étoit obligé de bonifier les frais, et de donner au marchand le profit équitable de six pour cent,

(1) Gazette du commerce de Gotha, année 1784, page 384.

tandis que dans le nouvel édit, il ne fait que payer le prix de sa propre évaluation. Alors, si le douanier ne la surcharge pas trop énormément, le marchand aimera mieux payer les droits, quoique trop hauts, pourvu qu'ils n'outre-passent pas ses frais et les risques du transport de retour, que de céder sa marchandise à ce prix, auquel il perdroit trop encore. Il sera donc obligé de payer secretement une somme au douanier, pour éviter cette alternative fâcheuse.

Quant aux fraudes des officiers de la douane envers le souverain, il est vrai que la sévérité de l'empereur est terrible à l'égard de tous ceux qui le trompent pour leur intérêt particulier; mille exemples en font foi; mais cette sévérité n'empêchera jamais les fraudes. Les cent yeux d'Argus ne suffiroient pas pour les surveiller. La nature de la chose, et l'éloignement des lieux les rendent trop aisées à commettre. Aussi croyons-nous qu'il entre beaucoup plus de marchandises étrangères dans les états Autrichiens, que n'indiquent les valeurs marquées dans les listes des douanes.

Ce qu'on nomme le *Handgrafenamt* en Autriche, n'est autre chose que l'accise sur la consommation. Elle pourroit être très-simple, mais elle est fort compliquée. Suivant les arrangemens pris en Autriche, chaque impôt a sa constitution et

ses employés particuliers. Les douanes en général, et l'accise en particulier, paroissent encore plus embrouillés, parce qu'il faut payer en même-temps dans une province les droits de sortie, dans une autre ceux d'entrée, et au moins l'accise dans la basse-Autriche. « J'ignore à quoi cette dernière se monte actuellement, dit M. Nicolaï ».

En mil sept cent cinquante-quatre, on payoit pour un bœuf vingt-quatre livres; pour une vache, vingt-une livres six sous; pour un veau, deux livres cinq sous; pour un mouton, trente-six sous; pour un cochon, dix-huit sous. L'eimer de vin de Hongrie, y compris la douane, paie seize livres, tandis qu'en Hongrie même, il y a des vins qui ne coûtent pour la même mesure que treize livres six sous, il en est il est vrai qui coûtent davantage. Tous ces arrangemens prouvent que, dans les états autrichiens, l'économie politique est encore dans l'enfance, ou plutôt dans la barbarie.

Résumons maintenant tout ce que les détails précédens peuvent nous donner à connoître du véritable état des finances de l'empereur, afin de fournir, sur ce sujet important, une approximation plus exacte que l'apperçu placé dans le tableau général, qui forme la tête de ce livre.

Voici d'abord ce que nous fournissent les tableaux statistiques, sur l'article des revenus.

Les revenus des Pays héréditaires, suivant M. Busching, montoient (1) en mil sept cent soixante-dix, à quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille florins.

» A cela il faut ajouter les acquisitions de la Pologne Autrichienne*, de la Buckowina, et de l'Innvierthel, (cette petite partie de la succession de la Bavière, que la maison impériale arracha, à la paix de Teschen) : de façon que le revenu actuel seroit, d'après cette évaluation, de cent quinze millions de florins.

Ce calcul n'est pas tout-à-fait juste. Voici ce qu'on trouve dans M. Büsching.

La Moravie a rapporté en 1770	5793120 fl.
La Silésie autrichienne	557209
La Bohême	15736064
L'Autriche, proprement dite,	23014276
La Styrie	5889141
La Carinthie	2386884
La Carniole	2099958
Le Frioul	357368
La Haute-Autriche, ou le Tyrol, &c.	3658712
L'Autriche antérieure	2876177
La Hongrie	18004153
La Transylvanie	3941707
Pays-Bas autrichiens	3184135
Lombardie autrichienne	2909171
	90408075 fl.

(1) *Busching magazin, vol. 17.*

Mais toute l'Esclavonie, qui est un très vaste pays, l'Innvierthel, ou quartier de l'Inn, la Buckowina, et la Pologne Autrichienne n'y sont pas compris.

Voici ensuite le calcul des mêmes revenus, que l'auteur des tables statistiques dit donner d'après M. Schloetzer.

L'Autriche, proprement dite, . . .	15560000 fl.
La Styrie	3250000
La Carinthie	1250000
La Carniole	1650000
Le Friaoul	700000
Le Tyrol	3600000
L'Autriche antérieure	700000
L'Innvierthel	500000
La Bohême	11850000
La Moravie	4000000
La Silésie	600000
Les Pays-Bas	6000000
La Lombardie	3000000
La Hongrie	16000000
La Transylvanie	2300000
L'Illyrie	1000000
La Buckowina	300000
La Pologne autrichienne	12000000
	84260000 fl.

Nous ne savons d'où l'auteur a tiré ce calcul de

M. Schloetzer ; nous ne le trouvons point ainsi dans ses écrits cités de cet auteur. Voici ce que nous y trouvons (1).

---

(1) *Neuen. Briefwechsel*, n.° 16, 31, p. 244 et suiv.

Fin du Tome sixième.

00027675

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016